

Class

284.40

Book

364

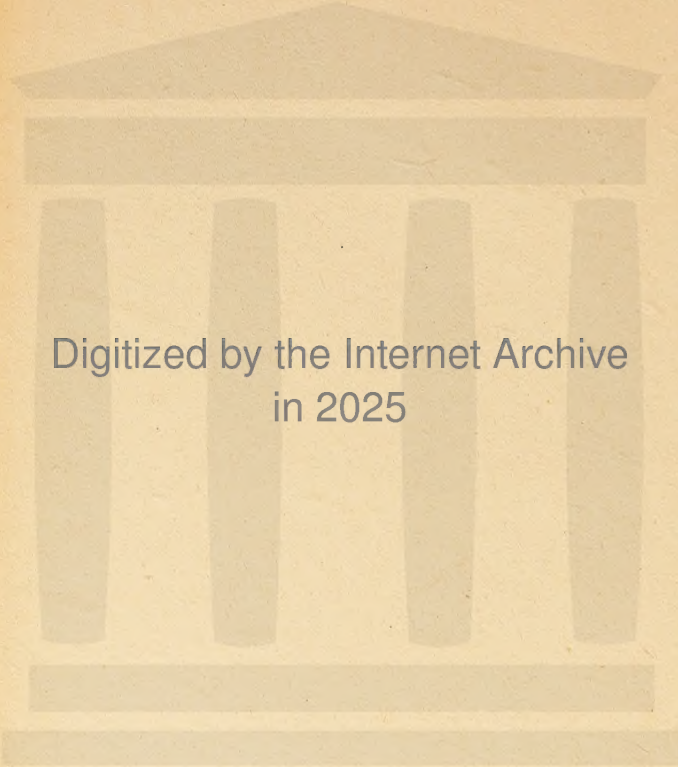
General Theological Seminary Library

Chelsea Square, New York

PRESENTED BY

Soc'y for Promoting Religion and Learning





Digitized by the Internet Archive
in 2025

LES PRÉCURSEURS
DE LA RÉFORME

ET DE

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

DANS LES PAYS LATINS

DU XII^e AU XV^e SIÈCLE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

<i>Gérard de Groote. — Un précurseur de la réforme au xiv^e siècle, d'après des documents inédits. In-8, 1878.....</i>	2 50
<i>Quæritur e quibus Nederlandicis fontibus hauserit scriptor libri cui titulus est : De Imitatione Christi (1384-1464). In-8, 1878....</i>	1 50
<i>Des origines du Christianisme unitaire chez les Anglais, 1 vol. gr. in-8, 1881.....</i>	6 »
<i>Arnauld de Brescia. — Un réformateur au xii^e siècle. Gr. in-8, 1881.....</i>	1 »
<i>De Opera scholastica fratrum vitæ communis in Nederlandia. In-8, 1889.....</i>	4 »
<i>G.-A. Bürger et les Origines anglaises de la ballade littéraire en Allemagne. 1 vol. in-8, 1890.....</i>	5 »
<i>Ignace Dællinger. 1799-1890. Gr. in-8, 1892.....</i>	1 »
<i>Lettres et déclarations de J.-J.-I. Dællinger au sujet des décrets du Vatican, traduites de l'allemand et précédées d'une introduction. 1 vol. in-12, 1893.....</i>	3 50
<i>Le Congrès des religions à Chicago en 1893. 1 vol. in-12, avec 44 portraits, 1895.....</i>	3 50
<i>Histoire de la liberté de conscience depuis l'Édit de Nantes jusqu'à juillet 1870. 1 vol. in-8, 1900.....</i>	5 »
<i>Edgar Quinet : son œuvre religieuse et son caractère moral. Paris, 1903</i>	1 »

LES PRÉCURSEURS
DE
LA RÉFORME

ET DE
LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE
DANS LES PAYS LATINS

DU XII^E AU XV^E SIÈCLE

PAR

GASTON BONET-MAURY, 1842

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Fullonica: Gaston Bonet-Maury, Charles Auguste...



PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME

33, RUE DE SEINE, 33

1904

Tous droits réservés

284.4Q
B64

75405

UNIVERSITY OF MICHIGAN
UNIVERSITY
ANN ARBOR

A MONSIEUR CHARLES WADDINGTON

MEMBRE DE L'INSTITUT, BIOGRAPHE DE *RAMUS*,

HOMMAGE DE RESPECTUEUSE AFFECTION

PRÉFACE

Il y a un demi-siècle environ, Émile de Bonnechose, dans la préface de ses « *Réformateurs avant la Réforme* », se demandait : « La liberté de conscience est-elle écrite dans nos cœurs et dans nos lois ? » Et il répondait qu'elle était en principe établie par la loi française, mais bien loin d'avoir passé dans nos mœurs.

En posant cette question à nouveau, je crains de ne pouvoir y faire de réponse plus satisfaisante ; en effet, notre mentalité n'a guère fait de progrès depuis 1848. La liberté des cultes a été formellement garantie par la constitution de la troisième République, et l'on a vu, il y a quelques années, dans la banlieue de Paris, des églises violées, profanées par des gens, sans foi, ni loi, qui s'imaginaient faire acte de libres-penseurs, sans que la répression judiciaire, ni la réprobation de l'opinion aient été proportionnées à la violation de la loi. Tout le monde a sur les lèvres les mots de liberté de conscience, de croyance sacrée, et sitôt qu'un intérêt politique ou économique est en jeu, on foule aux pieds les plus élémentaires principes du respect et de la croyance d'autrui. Les uns voudraient exclure toute une caté-

gorie de Français du bénéfice du droit commun, sous prétexte qu'ils sont d'une autre race que nous. Les autres ne peuvent souffrir que des hommes religieux, des croyants s'associent pour prier Dieu et pratiquer la vertu à leur manière. Ainsi, suivant que tel ou tel parti a la majorité dans l'État, il s'en sert pour exclure ses adversaires des conseils publics et opprimer leur conscience. La même question de liberté se retrouve donc à l'ordre du jour dans notre pays, comme il y a cinquante ans.

Aussi, de même que, à cette époque, M. de Bonnechose, avec tous les libéraux de son temps, s'efforçait de réagir contre cette intolérance religieuse, et proposait à ses contemporains, comme modèles de libre conscience et de courage réformateur, Jean Hus et Jérôme de Prague, Wiclif et les frères de Bohême et de Moravie, je voudrais, à mon tour, remontant au-delà du xvi^e siècle, époque brillante, mais ardente outre mesure, voir s'il n'y aurait pas des précurseurs de la liberté de conscience au moyen âge? Et, comme jusqu'à présent, on ne s'est guère occupé que des pays germaniques ou slaves, je me propose de rechercher quels ont été, chez les nations latines, les champions de la foi indépendante et de la réforme évangélique.

Rome, avril 1903.

LES PRÉCURSEURS DE LA RÉFORME

ET DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

CHEZ LES PEUPLES LATINS

INTRODUCTION

C'est un des signes de la faiblesse humaine, que le progrès de la civilisation ne puisse s'accomplir dans tous les sens à la fois. L'Église chrétienne, bien que divine par ses origines, après avoir remporté sur la barbarie ses plus éclatants triomphes, n'a pas échappé à cette loi des sociétés. Elle eut du ^{vii}^e au ^{xii}^e siècle, à achever la conquête du paganisme au centre et au nord de l'Europe et à soutenir contre les Musulmans d'Espagne, jusqu'au ^{xv}^e siècle, une lutte à outrance, un véritable combat pour la vie, ou du moins pour la direction du monde civilisé. Or, tant que dura cette lutte contre ses ennemis du dehors, le niveau moral et intellectuel baissa dans l'Église, par suite de l'invasion d'une masse de néophytes à demi-barbares et de l'influence des coutumes féodales; toute liberté de rite national toute pensée indépendante furent sacrifiées au principe d'autorité et aux nécessités de la défense des intérêts de l'Église; la science et la conscience entrèrent dans une sorte de sommeil, à peine agité par quelques controverses théologiques.

Tout à coup, au ^{xii}^e siècle, la conscience se réveilla avec saint Bernard et Abélard, Henri de Lausanne et Joachim de Flore, Pierre Valdo et saint François d'Assise.

Penseurs et croyants, rationalistes et mystiques, s'aperçurent avec indignation ou tristesse que le catholicisme officiel n'était qu'une copie défigurée, j'allais dire une caricature de l'Évangile du Christ.

Jésus a dit : « *Mon royaume n'est pas de ce monde* », et : « *Rendez à César ce qui est à César* », et ses soi-disant vicaires n'avaient eu, depuis le moine Hildebrand, qu'un but : agrandir le patrimoine féodal de l'église de Rome et constituer un royaume politique assez fort pour imposer sa suprématie à tous les souverains de l'Europe. La théocratie universelle ne fut-elle pas le rêve de Grégoire VII, d'Innocent III et de Boniface VIII ?

En matière de culte et de dogme, les déviations de l'idéal apostolique n'étaient pas moins grandes. Infidèle à la doctrine capitale de saint Paul, de saint Augustin, et de saint Jean Chrysostôme, l'Église, accordant une valeur excessive au mérite des œuvres, aux sacrements et aux pratiques dévotes, s'était heurtée à l'écueil du semi-pélagianisme. C'est leur propre justice qui sauvait les saints et, pour ceux qui ne l'étaient pas, sacrements et indulgences leur tenaient lieu de vertus. La vertu suprême et presque uniquement exigée était la créance, l'obéissance aveugle au prêtre.

On attribuait aux sacrements des effets magiques au lieu d'y voir, comme les Pères de l'Église, les symboles visibles de l'invisible grâce, c'est-à-dire des secours spirituels accordés par Dieu à la prière et à la foi. L'Église avait pour ainsi dire encombré les avenues du Ciel avec tout son cortège d'archanges, de saints et de saintes, patrons de villes ou de corporations, qui éclipsaient le véritable, l'unique médiateur, Jésus-Christ.

Et tout cela n'était rien encore auprès du relâchement de la discipline et des mœurs. Jésus-Christ avait dit : « *La maison de l'Éternel doit être une maison de prières* », et à ses apôtres : « *Vous avez reçu gratuitement : donnez gratuitement* », et : « *On ne peut servir Dieu et Mammon* ».

et l'Église de Rome, à court d'argent, avait fait de la simonie un de ses moyens de gouvernement. « On vendait
 « toutes choses sur le marché pontifical, dit un histo-
 « rien catholique ¹, chapeaux rouges et mitres, pardon
 « des péchés, levée d'excommunications, suzeraineté,
 « droit de conquête sur terre et sur mer, reliques des
 « saints, couronne impériale, tiare romaine, porte du
 « paradis...

« Toutes les vertus que Jésus avait exaltées furent
 « dédaignées, le sermon sur la montagne méconnu; les
 « pauvres, les pacifiques, les simples ne sont plus les élus
 « du Père; tout ce que Jésus avait méprisé et flétri :
 « l'amour du gain, la dureté envers les humbles, la sèche-
 « resse de cœur... montèrent au rang des béatitudes et
 « remplacèrent la charité et le renoncement. Au lieu du
 « *Beati pauperes spiritu* » — c'est le « *Beati possidentes* »
 « qui est en honneur ! »

Mais, tandis que la conscience de leur mission d'évangélisation semblait, chez les conducteurs officiels de l'Église, endormie et presque étouffée par le souci de la domination et des richesses, elle se réveilla au sein des monastères et des universités et même en dehors de l'Église. Saint Bernard (de Clairvaux) et Pierre de Bruys, Valdo et saint François d'Assise firent entendre leurs protestations contre la mondanité des prélats; les docteurs mystiques et des professeurs d'Université se joignirent à eux pour réclamer le retour à la pauvreté et, par suite, aux vertus apostoliques.

Ces précurseurs travaillèrent, les uns d'une façon mesurée et constitutionnelle, d'autres, par des moyens plus radicaux, à l'émancipation de la conscience. Pendant que les mystiques visaient à supprimer cette nuée d'intermédiaires, qui éclipaient pour ainsi dire Dieu et le Christ aux yeux du fidèle, en mettant l'âme en communion

1. V. Gebhart, *Introduction à l'étude du sentiment religieux*. Paris, 1884.

directe avec la divinité par les échelons de la méditation, Pierre Valdo (de Lyon) et François d'Assise prêchèrent d'exemple et, chacun à sa manière, annoncèrent l'Évangile aux pauvres, aux paysans, aux déshérités de ce monde, en langue vulgaire.

Et ce mouvement de réforme ne fut pas seulement produit par un réveil de la conscience, il eut aussi des causes politiques, scientifiques et économiques.

En première ligne, la formation des royautes nationales. Jusque-là, le roi, au milieu de ses grands vassaux, n'était guère que le *primus inter pares* et, d'ailleurs, tenant son investiture du Pape, il n'avait qu'un pouvoir précaire. Or au xii^e siècle, on vit le pouvoir royal, s'appuyant sur les communes affranchies et sur ses légistes, se défendre, d'une part, des exigences des seigneurs féodaux, de l'autre, contre les prétentions de la Cour de Rome. Le premier usage, que les rois firent de leur nouveau pouvoir, fut de mettre une borne aux empiètements fiscaux et juridiques des papes et de se retrancher, comme derrière un rempart, à l'abri des franchises des églises gallicane, germanique et britannique.

A la faveur de cette émancipation du sentiment national et laïque, il y eut comme un réveil de l'esprit scientifique. Une science nouvelle, née des travaux de l'archéologie et de l'histoire, détrôna la scolastique et le droit féodal; l'étude du droit romain commence à Bologne; de là se propage à Padoue, Toulouse, Orléans. Peu à peu, l'histoire, à la manière de Thucydide, remplaça les monotones chroniques des monastères; la connaissance des trois langues sacrées : l'hébreu, le grec, le latin, révéla aux humanistes le vrai sens des textes de la Sainte-Écriture et favorisa une série de versions de la Bible en langue vulgaire; enfin les travaux exégétiques des Laurent Valla et des Érasme firent brèche dans la triple muraille qui défendait l'autorité du souverain pontife : la donation dite de Constantin, les décrétales et le

dogme. Cette restauration des études juridiques et philologiques, qui se produisit au XII^e et au XIII^e siècles, dans les universités, atteignit son apogée au XV^e et a reçu le nom de « Renaissance ».

La dernière impulsion fut donnée par les grandes découvertes de l'imprimerie et de la navigation. Au XIV^e et au XV^e siècles les Croisades avaient frayé le chemin de l'Orient : Vénitiens, Génois, Provençaux, Portugais s'y précipitèrent à l'envi, en quête de terres nouvelles et de richesses inexplorées. La série des grands voyageurs, qui s'ouvre avec Marco-Polo et se continue par les missionnaires, Du Plan Carpin et Rubruquis, aboutit à la découverte du Nouveau-Monde par Christophe-Colomb. D'autre part, l'invention de Gutenberg accéléra le mouvement de réforme évangélique. Les premiers ouvrages imprimés — il ne faut pas l'oublier — furent la Bible et les œuvres des Pères de l'Église. Par là, s'accusa encore davantage le contraste, j'allais dire la contradiction entre le catholicisme des Apôtres et celui de Rome; par là les âmes, altérées de consolation et d'idéal, furent mises en mesure d'étancher leur soif aux sources de la piété apostolique.

Aux universités revient l'honneur de s'être faites les premiers organes de la conscience indépendante. C'est d'elles que sont issus tous les grands précurseurs. L'Université de Paris a fourni Pierre d'Ailly et Nicolas de Clamengis, Mathieu de Janov et Lefèvre d'Étaples; John Wiclif et ses premiers collaborateurs, les « pauvres prêtres », s'étaient formés à Oxford; Prague, enfin, a donné Milicz de Kromriz, Jean Huss, et son fidèle disciple Jérôme. Or ces trois « *Studia generalia* » ne sont pas des cas particuliers; mais toutes les universités, toutes les écoles latines ont été des foyers de libre recherche et, par suite, de critique des dogmes et des pratiques abusives de l'Église. Sans les écoles des Frères de la Vie commune, on ne comprend pas plus Wessel Gansefort et l'auteur de la *Theologia germanica* qu'on ne comprend

Wiclif sans Oxford, ni Luther sans Erfurt; et comment en aurait-il pu être autrement?

Les universités, quelques efforts qu'on ait fait depuis quelques années pour prouver cette thèse, n'ont pas toutes été des créations des papes, des institutions cléricales, filles dociles de l'Église romaine. Ce qui est vrai, c'est que l'attitude du Saint-Siège vis-à-vis des études profanes a beaucoup varié d'âge en âge. Au ^{vi}^e siècle, les papes furent hostiles aux arts libéraux. Grégoire I^{er} le Grand réprimande un évêque pour avoir permis d'enseigner la grammaire, car, dit-il, « le nom de Jupiter ne doit pas se trouver dans une bouche accoutumée à prononcer celui de Jésus-Christ », et plus tard, Grégoire VI interdit au roi de Bohême de laisser traduire les Écritures en langue vulgaire, « *de peur que les saintes vérités ne fussent profanées* ». Au ^{xiii}^e siècle, la papauté, moins inquiète de voir une puissance rivale lui disputer la domination des âmes, ou gagnée par le mouvement de renaissance, change d'attitude; Honorius III dépose un évêque, parce qu'il ne savait pas son *Donat*, c'est-à-dire sa grammaire latine (1227); Innocent III octroie des privilèges à l'Université de Paris; Nicolas V, à celle de Glasgow et Clément V, avec l'approbation du Concile de Vienne (1451), crée deux chaires : l'une d'hébreu, l'autre de grec, dans celles de Rome, Paris, Bologne, Oxford et Salamanque.

Mais ce ne sont là que des exceptions, ce n'est pas Rome, l'incarnation de l'esprit de domination cléricale, qui eût créé des universités nationales. Celles-ci sont nées de la même cause qui a produit les communes autonomes et les royautes nationales. Elles sont filles de l'esprit humain affranchi et en quête de lumières. Les plus anciennes furent produites par le contact entre les écoles municipales romaines et la science gréco-arabe. De là vient qu'elles naquissent d'abord dans le midi de l'Europe : à Salerne et à Naples, à Bologne et à Salamanque, à Montpellier et à Toulouse; Paris fit exception.

Ainsi la réformation de l'Église n'a pas éclaté tout à coup au xvi^e siècle, comme une éruption volcanique, elle a eu des antécédents très lointains¹. Bien longtemps avant Luther, Zwingli et Calvin, des hommes, clercs ou laïques se sont levés, pour protester au nom de l'Évangile et de leur conscience, contre les déformations de la discipline et du dogme.

Nous voudrions esquisser les figures de ces hardis initiateurs qui furent, dans cet âge d'ignorance, de superstition et de fanatisme, les témoins libres et courageux de la vérité et de la conscience religieuses.

Et comme, d'ailleurs, les précurseurs anglo-saxons ou slaves de la réforme, les Wiclif et les Jean Hus, les Gérard de Groote et les Wessel Gansefort ont déjà fait l'objet de nombreux travaux, nous nous bornerons à étudier les champions de race latine : Français, Italiens et Espagnols, qu'on a en général laissés dans l'ombre et qui, pourtant, ont aussi bien mérité de la réforme religieuse. Nous suivrons ce mouvement d'émancipation de siècle en siècle.

Au xii^e siècle, époque d'affranchissement du peuple et de la philosophie, l'idéal poursuivi par les partisans d'une réforme dans l'Église, c'est la vie morale la plus austère, la piété la plus intime, l'union la plus immédiate avec Dieu et, pour cela, tous sont d'accord pour réagir contre la mondanisation du clergé régulier ou séculier qu'avait produite le régime féodal, pour réclamer le retour à la simplicité du culte, à la pauvreté des mœurs apostoliques. Ils ne diffèrent que sur le degré de profondeur dans la correction des abus et sur la liberté plus ou moins grande de la prédication de l'Évangile au peuple. C'est le siècle qui s'ouvre avec saint Bernard et Abélard, se continue avec Arnould de Brescia et Valdo et se clôt avec François d'Assise.

1. Voir le remarquable ouvrage de M. Félix Rocquain, *la Cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther*; Paris, 1893, 3 vol. 8°; — et H. Taine, *Littérature anglaise*, I, p. 157; II, p. 291.

Au XIII^e siècle et jusqu'à 1350, nous verrons se dérouler les obscures, mais actives cohortes des disciples de saint François et de Pierre Valdo : les Frères Mineurs de la Stricte Observance et les Fraticelles d'une part, qui développent la tendance poétique et mystique de l'auteur du *Cantique au soleil*, et de l'autre, les Vaudois qui s'en vont porter jusqu'aux extrémités de l'Europe leurs versions de la Bible et des Pères en langue vulgaire et leurs poèmes religieux en langue romane. L'Espagne prend part au mouvement avec Arnauld de Villanova et Pedro de Lugo ; la France voit la prédication en langue vulgaire prendre son essor. Mais c'est l'Italie qui, vers la fin de cette époque, présente les champions les plus brillants de la Réforme : Jean Borelli (de Parme) et Pétrarque, Dante et Marsiglio de Padoue. Ces derniers reprenant l'idée de la souveraineté du peuple, déjà aperçue par Arnauld de Brescia, signalent les maux produits par le cumul du pouvoir temporel et spirituel des papes et réclament leur séparation.

Avec le XV^e siècle s'ouvre l'ère des conciles généraux de Pise, de Constance et de Bâle, qui tentèrent la réformation constitutionnelle de l'Église « dans son chef et dans ses membres », mais sans y réussir. La France y sera représentée par Pierre d'Ally (m. en 1420) et Charlier de Gerson (m. en 1480), qui sont les plus grandes figures de l'Église catholique à cette époque. Cependant, les Espagnols Ximénès, Vincent Ferrero (m. en 1445), Pedro de Osma (m. en 1481) essaient, le premier, par voie d'autorité, le second par la prédication, et l'autre par la théologie mystique d'améliorer la vie religieuse. En Italie, Baptiste de Mantoue, Laurent Valla et Jérôme Savonarole, travaillent, à leur manière, à la réforme morale et sociale de la chrétienté. Avec ce dernier nous voilà arrivé au seuil du XVI^e siècle, qui marque le terme de cet ouvrage.

LIVRE I

LES PRÉCURSEURS DU XII^e SIÈCLE

TABLEAU DE L'ÉPOQUE

Il est d'usage de réserver le nom de « Renaissance » à l'époque, où l'esprit humain se remit avec ardeur à étudier les œuvres d'art de l'antiquité et les monuments de la littérature gréco-latine. Le xv^e siècle, en effet, à la suite de l'émigration en masse des savants grecs en Italie, vit se produire un véritable épanouissement des lettres, des arts et des sciences. Mais, si légitime que soit l'admiration que nous inspire cette époque, elle ne doit pas nous rendre injuste pour les siècles précédents. Il faut se garder de représenter la Renaissance comme un jour brillant qui se serait levé après une nuit de cinq siècles. Ce jour a eu son aurore, qui parut au xii^e siècle.

Parlons sans images : le xii^e a été, lui aussi, une époque de renouveau pour l'esprit humain, engourdi depuis Charlemagne par la lutte contre les Barbares, par les guerres féodales incessantes et par les terreurs de l'an mil. Deux causes le produisirent : les croisades et l'affranchissement des communes.

Les croisades, en rapprochant toutes les nations chrétiennes de l'Europe dans une commune action pour défendre les pèlerins d'Orient et reconquérir sur les musulmans le tombeau du Christ, renversèrent bien des barrières qui

les séparaient et établirent entre elles des relations plus étroites, favorables à l'échange des idées. Cela créa, suivant l'expression de Michelet, « comme un patriotisme européen¹ ». Quoique les rapports entre Latins et Grecs fussent déjà très tendus, et empreints d'une méfiance qui allait souvent jusqu'à l'hostilité, les premiers apprirent déjà beaucoup de choses à l'école de Byzance. Mais c'est surtout entre Latins et Orientaux : Arméniens, Arabes et Syriens, que les croisades établirent un commerce fécond. D'Orient, les croisés ne rapportèrent pas seulement des étoffes de soie et de coton, mais des recettes médicales et chimiques, des livres de sciences naturelles ou de philosophie, qui enrichirent la culture occidentale. Les écoles de Salerne, de Montpellier et de Salamanque durent leur naissance au contact fécond, qui se fit alors entre la science arabe et l'esprit latin.

D'autre part, les chartes de commune, en donnant aux artisans et aux marchands des villes conscience de leur pouvoir, de leur solidarité morale, contribuèrent au progrès des arts et des lettres. Jusque-là, seuls les clercs et une élite de seigneurs s'intéressaient aux choses de l'esprit. A partir de ce moment, s'éveilla dans la bourgeoisie le goût d'entendre les chansons des jongleurs, célébrant les aventures d'un pèlerin ou les exploits d'un saint, et les sermons en langue vulgaire. En un mot, il se forma un esprit public, qui se manifesta par le grand développement des écoles, la création des universités et aussi par la chevalerie.

Tandis qu'à l'école Notre-Dame (de Paris) l'enseignement de la scolastique restait sous le contrôle de l'évêque et que la philosophie était encore la « servante de la théologie » orthodoxe, Abélard, sur la montagne Sainte-Geneviève, essayait d'expliquer, avec l'aide de la raison, les dogmes et, tout en les conservant pour la forme, les

1. *Histoire de France*, t. II, p. 238.

soumettait au libre examen. Ses disciples Pierre de Bruys et Arnauld de Brescia appliquèrent l'arme de la critique aux institutions ecclésiastiques. La prédication, à son tour, reprit son essor après un long silence. De toutes parts, à l'école comme à l'église, au cloître comme à l'église retentit ce même cri : Prêchons ! C'est le siècle de saint Bernard et de Hugues de Saint-Victor, de Guibert de Nogent et de Maurice de Sully.

En même temps, les anciennes écoles municipales ou cathédrales se transforment en universités, dont les premières, chose à remarquer, servent à l'enseignement d'une discipline spéciale. Bologne doit sa raison d'être à l'étude du droit romain ; Salerne à celle de la médecine ; Paris, dont l'Université ne sera constituée qu'à la fin du XII^e siècle, devint célèbre par l'étude de la théologie et de la philosophie. Ce siècle, enfin, qui avait déjà vu l'émancipation des communes et de la philosophie, fut marqué par le relèvement social de la femme. On sait quel rôle important les dames jouèrent dans les rites de la Chevalerie : ce sont elles qui président aux tournois et aux cours d'amour et décernent au vainqueur la couronne de lauriers. L'Église même, qui s'était toujours méfiée de la femme, comme d'une alliée de Satan, se décide, pour l'amour de la Vierge Marie, à lui accorder plus de considération. Héloïse est déclarée chef d'une congrégation et Robert d'Arbrissel, qui organise les premiers monastères de femmes, donne aux abbesses de Fontevrault la suprématie sur les couvents d'hommes.

Tel fut le XII^e siècle, le plus fertile en beaux esprits et en orateurs, le plus riche en fondations scolaires et en livres qu'il y ait eu depuis Charlemagne, siècle de grands mouvements des peuples et d'échange d'idées très actif, siècle plein d'élans vers plus de liberté et un meilleur avenir ! Rien d'étonnant, donc, qu'il s'y soit rencontré des hommes soucieux des abus et de la mondanité de l'Église, des misères du peuple et préoccupés d'en amé-

liorer la condition morale ; mais ces hommes s'y sont pris de façon différente.

« Il y a dans le monde, a-t-on fait remarquer¹, deux
« sortes de réformateurs : les uns se proposent de corri-
« ger les hommes, en respectant les institutions ; ce sont
« les *réformateurs moralistes* ou *conservateurs*. D'autres,
« désespérant d'améliorer les mœurs, s'attaquent aux
« institutions même et font effort pour les renverser : ce
« sont les *réformateurs radicaux* ou les *révolutionnaires*.
« Ces deux classes ont le même but : le bien de l'humanité
« ou de l'Église ; mais ils diffèrent tellement sur les moyens
« que, s'ils sont contemporains, ils se livrent à une lutte
« acharnée. » Cette observation s'applique parfaitement
aux précurseurs de la Réforme religieuse au moyen âge.
Seulement, à ces deux catégories, il faut en ajouter une
troisième ; elle comprend ceux qui tiennent le juste
milieu entre les conservateurs progressistes et les révo-
lutionnaires. Ce sont les *réformateurs modérés*, ceux qui
s'efforçaient de corriger les abus des institutions, en don-
nant l'exemple de leur jeu normal et en faisant une douce
violence aux hommes d'autorité. Ces trois classes forment,
pour ainsi dire, l'aile droite, l'aile gauche et le centre de
cette petite armée des Précurseurs de la Réforme.

1. Abel Desjardins, *Études sur saint Bernard*, Dijon, 1849, 1 vol. 8°, p. 181.

CHAPITRE PREMIER

LES RÉFORMATEURS MORALISTES

Deux hommes s'élevèrent du sein de l'Ordre de Saint-Benoit contre les abus de leur temps et s'efforcèrent de les corriger de concert avec les autorités d'Eglise : saint Bernard de Clairvaux et Pierre le Vénérable. L'un fut plus austère et poussa l'ascétisme jusqu'à la ruine de sa santé, l'autre plus modéré dans ses abstinences, mais non moins capable de sainteté. Le premier fut énergique jusqu'à la violence, et entraînant les foules par son éloquence ; l'autre plus doux, plus humain, plus tolérant, exerça son influence par ses lettres plutôt que par ses discours.

I. — SAINT BERNARD

La vie de saint Bernard est trop connue pour qu'il soit utile de la raconter. Il suffira donc ici de rappeler ses origines et de montrer sa conception de la vie monastique et le double rôle qu'il a joué dans l'Eglise. Il était issu de cette forte race bourguignonne, qui a donné tant d'abbés éminents aux couvents de Saint-Colomban, et à l'Eglise tant de grands évêques, depuis saint Faron jusqu'à Bosuet. Entré à Cîteaux à vingt-trois ans, deux ans après, il fondait, au Val d'Absinthe, près de Langres, un couvent réformé, qui devint célèbre sous le nom de Clairvaux. Mais,

1. Voir Neander, *der H. Bernard und seine Zeit*. Gotha, 1858.—A. Luchaire, *Saint Bernard* (*Revue historique*, novembre 1899).

il ne faut pas croire qu'il se fût retiré du monde pour travailler à son salut, dans une égoïste contemplation du ciel. Tout autre était son objet. Le monastère n'était qu'un gymnase pour exercer sa foi et devenir capable de travailler, avec plus de force, au progrès de la vie morale et de la vérité divine au milieu des hommes. Nul capitaine, nul négociant n'a plus voyagé que ce moine. On le trouve, sans cesse, par rues et par chemins occupé à encourager les uns, à censurer les autres, à édifier la chrétienté. Il y avait en lui deux tendances, qui s'excluent d'ordinaire, et qui, par leur réunion, font l'originalité de son caractère : le mysticisme et l'esprit d'autorité. La première l'inclinait à préférer la méditation intérieure aux pompeuses cérémonies, les effusions de la foi aux œuvres pies, l'amour de Dieu qui embrasse tous les hommes à la peur de l'enfer. Par la seconde, au contraire, il sentait le besoin de ramener à la règle ceux qui s'en écartaient, et de maintenir la discipline, et partant de combattre ceux qui, poursuivant le même but, avaient rompu avec l'autorité ecclésiastique. De là, dans son rôle ecclésiastique une apparente contradiction : il a voulu, il a tenté certaines réformes, et il a lutté contre des hommes tels qu'Arnauld de Brescia, qui poursuivaient le même but. Cela s'explique, parce qu'ils différaient sur les moyens.

Saint Bernard voulait la réforme par voie d'autorité : Arnauld, par l'initiative des communes et du suffrage populaire.

Les réformes de saint Bernard ont porté sur quatre points essentiels : la papauté et son office temporel, les couvents et le luxe des églises, la voie du salut et la conduite à tenir envers les Juifs.

Tout le monde connaît le « *De consideratione* ». Saint Bernard y a tracé à Eugène III, son ancien élève, les devoirs d'un pape idéal et lui a exposé les inconvénients, les soucis, où la Papauté se trouvait engagée par suite de son office de prince temporel. Il lui signale, entre

autres, l'abus des centaines de procès en appel, qui avaient transformé la Cour de Rome en une sorte de palais de justice, où la mauvaise cause, hélas ! triomphait souvent à prix d'argent. « Si vous passez votre temps, écrit-il, au « pape, à entendre les plaideurs et à vider les procès, quel « temps vous restera-t-il pour la prière ? quel temps pour « l'instruction du peuple ? quel temps pour l'édification de « l'Église ? Quand méditerez-vous sur la Loi ? Ah ! sans « doute, les formules de loi retentissent chaque jour dans « le sacré palais, mais ce sont les lois de Justinien, « non pas celles du Seigneur ! Empruntez la voix du « Christ pour répondre à ceux qui vous pressent. O « hommes ! qui m'a constitué juge au-dessus de vous ? Ma « puissance s'étend sur les consciences et non pas sur les « biens terrestres. J'ai reçu les clefs du Royaume des « cieux, pour en exclure seulement les prévarica-
« teurs. »

Saint Bernard n'eut pas moins à cœur la moralité des couvents, sous le contrôle des évêques et la simplicité des églises. En effet, à cause de l'accumulation des richesses, des privilèges et des exemptions, les couvents de Bénédictins étaient bien déchus de leur règle première. Le monastère de Cluny, entre autres, était si opulent qu'il était en mesure d'offrir l'hospitalité à des papes, même à des rois de France ; les églises de cet Ordre étaient somptueusement décorées. Les mœurs, par suite du luxe et de l'oisiveté, y étaient souvent très relâchées. L'abbé de Clairvaux, qui exigeait dans sa maison le travail manuel et une vie austère, tonna contre ces abus. Sa correspondance abonde en censures de ces abus ; il faut lire entre autres ses lettres à Hildegarde, abbesse de Bingen (Épître 963), le « *Traité des mœurs et devoirs des évêques* » et son « *Apologia* », adressée à Guillaume, abbé de Saint-Thierry. « Je « m'étonne, dit-il, que dans votre Ordre les abbés aient « violé cette règle de l'humilité, au point qu'ils dédaignent « d'obéir à leurs propres évêques. Ils dépouillent les

« églises, afin de s'émanciper; ils se font exempter de
 « la juridiction épiscopale, afin de ne pas obéir. Ce n'est
 « pas ainsi qu'agissait le Christ, lui qui a donné sa vie
 « pour ne pas négliger l'obéissance à son Père, tandis
 « que ceux-ci dépensent presque tous leurs biens et
 « même les ressources de leurs moines, afin de s'en
 « affranchir¹. »

L'abbé de Clairvaux, dans son *Apologia*, fut amené à se prononcer contre l'ornementation des églises, dans laquelle les évêques et certains abbés déployaient un luxe excessif. Il fait d'ailleurs une distinction judicieuse entre les cathédrales et les églises de couvent : « Je passe sous
 « silence ces églises et leur hauteur à perte de vue,
 « leur longueur démesurée, leur largeur excessive, ces
 « somptueux ornements, ces riches peintures, qui attirent
 « le regard des fidèles, dissipent la dévotion et me rappellent les cérémonies judaïques. Mais j'y consens, tout
 « cela est pour la plus grande gloire de Dieu! — Or, je
 « vous demande, moi qui suis moine, parlant à des
 « moines, ce qu'un payen demandait à des payens : « Dites-moi, prêtres, que fait l'or dans un sanctuaire? » et je
 « puis ajouter : « Dites-moi, pauvres, que fait l'or dans un sanctuaire? » — Autre est la condition des moines,
 « autre, celle des évêques; ces derniers se devant aux
 « illettrés comme aux savants, ils stimulent la dévotion
 « d'un peuple charnel par des ornements corporels à
 « défaut de spirituels.

« Mais nous, qui sommes sortis des rangs du peuple,
 « qui avons quitté les richesses pour l'amour de Jésus-Christ, quel fruit pouvons-nous tirer de ces ornements?
 « Serait-ce un effet de la cupidité, qui est une vraie idolâtrie? On exhibe une très belle image de saint ou de
 « sainte; plus elle est décorée, plus on la croit vénérable.

1. *Tractatus de meritis et officio episcoporum.*

« Le peuple accourt pour la baiser, et en admire plus
 « les beaux atours qu'il n'en vénère la sainteté. De
 « même on y suspend des couronnes, des candélabres
 « enchâssés de pierres précieuses.

« A quoi vise-t-on par ces moyens? A provoquer la
 « pénitence, la componction ou l'admiration des specta-
 « teurs? O vanité des vanités! L'Église resplendit dans
 « ses murailles, mais souffre dans ses pauvres. Elle revêt
 « d'or les pierres de l'édifice, et laisse ses fils aller tout
 « nus. Elle satisfait les regards des riches, aux dépens
 « des indigents. Enfin, on voit paraître partout une si
 « nombreuse variété de figures, que les fidèles sont plus
 « tentés de lire sur les marbres, que dans les livres sa-
 « crés; ils passent leurs journées à admirer une à une ces
 « œuvres d'art, plutôt qu'à méditer la loi de Dieu! Hélas!
 « mon Dieu! si l'on ne rougit pas de telles inepties, que
 « ne se lasse-t-on pas de si grosses dépenses¹? » Calvin
 et Zwingli ne s'exprimeront guère en termes plus incisifs,
 contre la décoration fastueuse et le culte des images.

Mais, chose plus remarquable, saint Bernard est amené
 par son mysticisme à rabaisser la valeur des œuvres, le
 mérite des pratiques. Tandis que la masse de ses con-
 temporains croyait faire son salut par le mérite des
 œuvres et par la vertu des sacrements, agissant « *ex opere
 operato* », lui plaçait au premier rang la foi, la prière et
 la méditation, qui mettent le pécheur croyant en rapport
 direct avec Jésus-Christ et avec le Dieu de miséricorde.
 « Notre salut, a-t-il écrit, consiste en deux choses : la
 « justification et la glorification. La première est le com-
 « mencement, la deuxième l'achèvement. Or, maintenant
 « la justification se fait par la foi, mais la glorification sera
 « par la vue. La première est le chemin par où l'on
 « passe à la gloire, comme dit l'Apôtre (Rom. VIII, 30).
 « En effet, on ne pourra obtenir l'exaltation, si elle

1. *Apologia ad Guillelmum Theodorici abbatem*, cap. XII, 818.

« n'est pas précédée par la justification, car celle-ci cons-
 « titue le mérite, et celle-là, la récompense. Voilà ce que
 « le Seigneur enseigne dans l'Évangile, quand il leur a
 « proposé d'abord la justice en disant : *Car si votre jus-*
 « *tice ne vaut pas mieux que celle des Scribes et des*
 « *Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des*
 « *cieux* (Matth., vi, 20), afin que ceux qui doivent être
 « un jour glorifiés par la vue, soient d'abord justifiés
 « par lui-même, au moyen de la foi¹. » Par là, l'abbé de
 Clairvaux n'abolissait, certes pas, le mérite des œuvres,
 mais le subordonnait à la foi.

Sur un dernier point, enfin, saint Bernard fut en
 avance sur son temps et s'efforça de réagir contre un
 fanatisme impitoyable, mais qui, hélas ! a éclaté périodi-
 quement dans l'Église, je veux parler de l'anti-sémitisme¹.
 On sait que, lors de la deuxième croisade, je ne sais quels
 moines fanatiques excitèrent le peuple en France et en
 Allemagne contre les Juifs. Ils confondaient ces derniers
 avec les Sarrazins, sous le même terme de « déicides »,
 et réussirent à déclencher contre eux une persécution san-
 glante. Aucun souverain, que je sache, ne se mit en tra-
 vers du mouvement. Pierre, abbé de Cluny, encouragea
 même Louis VII, roi de France, non pas à les massacrer,
 mais à les dépouiller de leurs biens. L'abbé de
 Clairvaux, à peu près seul, prit leur défense. Il adressa
 à Hermann, archevêque de Mayence, une lettre ouverte :
 « Quoi donc ? y disait-il, l'Église ne triomphe-t-elle pas
 « plus heureusement des Juifs en les persuadant tous
 « les jours et en les ramenant à Dieu, qu'en les immo-
 « lant par le glaive ? Est-ce en vain qu'elle demande,
 « par une prière incessante, que le Seigneur soulève le
 « voile qui dérobe à cette nation perfide la lumière de
 « la vérité ? La prière de l'Église n'aurait point de sens,
 « si elle désespérait de ramener à la foi les incrédules.

1. *Sermo de diversis*, cap. v ; comp. *Sermo* xxi.

« Elle prie, parce qu'elle connaît les vues miséricor-
 « dieuses de Celui qui rend le bien pour le mal. Que dit
 « l'Écriture? *Ne les tuez pas* (Psaume VIII, 12), et en-
 « core : *Quand la masse des Gentils sera entrée, tout*
 « *Israël sera sauvé* (Rom., XI, 25). Voilà ce que pro-
 « clame l'Écriture et toi, tu prétendrais donner un
 « démenti aux prophètes et aux apôtres? » La parole de
 saint Bernard arrêta quelque temps le flot montant du
 fanatisme en Allemagne et, grâce à lui, aussi en France,
 la persécution fut limitée à trois localités. Les fils
 d'Israël ne se montrèrent pas ingrats, et voici le touchant
 témoignage qu'un Juif allemand, de treize ans, échappé au
 massacre, rendit au prédicateur de la deuxième croisade.

« Le Seigneur Dieu se laissa fléchir par nos gémisse-
 « ments et suscita contre ce cruel Bélial (le moine Ro-
 « dolphe) un sage, Bernard de Clairvaux. Il dit aux foules:
 « *Marchez sur Sion et défendez le sépulcre de notre Christ,*
 « *mais ne touchez pas aux Juifs et ne leur parlez qu'avec*
 « *bienveillance, car ils sont la chair et les os du Messie*
 « *et si vous les molestez, vous risquez de blesser le Sei-*
 « *gneur dans la prunelle de son œil* », et Jeshoua ben
 Mèir ajoute naïvement. « Le prêtre Bernard n'avait pour-
 « tant reçu ni argent, ni rançon de la part des Juifs; c'était
 « son cœur qui le portait à les aimer et à les secourir¹. »

Le chroniqueur avait raison; tandis que plusieurs sei-
 gneurs ne se laissèrent fléchir qu'à prix d'or, saint Ber-
 nard n'eut qu'à obéir aux inspirations de son cœur, à se
 conformer à la voix des Écritures, pour faire miséricorde
 aux Israélites.

Mais l'esquisse que nous avons tracée du caractère de
 saint Bernard ne serait pas ressemblante, si nous n'avions
 mis en relief que son côté réformateur, mystique et humain.
 Il faut le considérer sous un autre aspect, dans son rôle
 de défenseur de la foi, d'homme d'autorité. Comme tel, il

1. Voir Vilkins, *Geschichte der Kreuzzüge*, t. III, p. 12.

fut l'adversaire déclaré de tous ceux qui voulaient réformer, soit en innovant dans les formes de la croyance, soit en changeant le gouvernement ecclésiastique. On dira tout à l'heure sa lutte acharnée contre Arnauld de Brescia. Il suffira ici, pour marquer son attitude vis-à-vis d'eux, de citer un extrait de sa lettre au cardinal Gui de Castello, légat du pape en Allemagne et protecteur d'Abélard.

« Je ne vous ferai pas l'injure de croire, lui écrit saint Bernard, que votre affection pour quelqu'un aille jusqu'à
« chérir ses erreurs... M^e Pierre a introduit dans ses
« livres des paroles profanes et des sens nouveaux, discutant sur la foi contre la foi; il combat la Loi avec des
« paroles de légiste. Quand il parle de la Trinité, il penche
« vers Arius; quand c'est sur la grâce, il incline vers Pélagé; s'agit-il de la personne du Christ, il fait écho à
« Nestorius. Il ne voit rien comme dans un miroir et sous
« forme d'énigmes; mais il voit tout face à face, se plaissant à considérer les choses grandes et surnaturelles.
« Il vaudrait mieux pour lui que, se conformant au titre de
« son livre (*Scito te ipsum*), il apprît à se connaître
« lui-même.

« J'ai trop bonne opinion de votre équité pour penser
« que dans la cause du Christ, vous placiez qui que ce soit
« au-dessus du Christ. Il importe à l'Église et à Jésus-Christ d'imposer silence à ce blasphémateur¹. »

Saint Bernard finit pourtant, sur l'intercession de Pierre, abbé de Cluny, et de Raynald, abbé de Cîteaux, par pardonner à Abélard. Celui-ci, fatigué de la lutte plutôt que convaincu, se rendit à Clairvaux, expliqua ses croyances et, après une réconciliation avec son grand adversaire, composa son « *Apologia fidei, seu confessio* ». Ensuite, admis dans la congrégation de Cluny, il finit ses jours en paix, au prieuré de Saint Marcel.

1. Voir *Sancti Bernardi Epistolæ*, cap. cxcii; comp. Ép. CLXXXVII, CLXXXVIII et CXCIH.

II. — PIERRE LE VÉNÉRABLE

La lettre que l'abbé de Cluny adressa à Héloïse, abbesse du Paraclet, pour lui raconter les derniers jours de son ami, fera, mieux qu'un long discours, connaître le caractère de l'homme, dont nous avons maintenant à parler. Après avoir loué l'austérité et l'extrême humilité dont Abélard avait fait preuve comme moine, Pierre le Vénérable ajoute : « J'admirais qu'un homme aussi illustre se « méprisât et s'abaissât lui-même à ce point. Il réduisit « sa nourriture et son costume au strict nécessaire. Il « lisait sans cesse, priait souvent et ne rompait le silence « que pour les conférences familières ou les sermons « obligatoires. Son esprit, sa voix, tout son être étaient « absorbés par la méditation, l'enseignement et la profession des choses divines, d'une sagesse toujours plus « sublime. C'est à de tels exercices que cet homme « simple, droit et craignant Dieu, consacra les derniers « jours de sa vie. C'est ainsi qu'il attendit le Visiteur « évangélique. Celui-ci le trouva, non pas endormi, mais « veillant, et il l'appela aux noces éternelles, non pas « comme les vierges folles, mais comme les vierges « sages. En effet, Abélard portait avec lui sa lampe « pleine d'huile, c'est-à-dire sa conscience remplie du « témoignage d'une sainte vie.

« Celui-là donc, ô vénérée et chère sœur dans le Seigneur, dont vous aviez été la compagne selon la chair, « mais à qui vous fûtes plus tard unie par les liens plus « forts et meilleurs du divin amour ; celui-là qui vous avait « appris à servir Dieu, le Seigneur, à votre place et « comme un autre vous-même, le réchauffe dans son « sein et le garde, pour vous le rendre, par sa grâce, « au jour de sa venue, quand retentira la voix de l'archange et la trompette de Dieu descendu des cieux ¹. »

1. *Petri Venerabilis Epistolæ*, lib. IV, ép. 21.

Ne sent-on pas percer dans cette lettre, plus que la simple courtoisie envers une femme malheureuse, vertu coutumière aux gentilshommes, au temps de la Chevalerie, mais cette bonté vraie qui, sans absoudre la faute, témoigne une tendre sympathie à la victime des passions? A ce signe, on reconnaît l'homme, qui a puisé la charité à la source du grand cœur de Jésus.

L'abbé de Cluny était bien un disciple authentique du Christ, par ses origines, autant que par son éducation. Issu de la famille noble des Montboissier (d'Auvergne), il avait hérité de sa mère une piété très vive, qui le fit entrer, adolescent, comme oblat au couvent de Sauxillanges. Il y prit l'habit à seize ans. Sa dévotion, assez mystique, lui faisait voir, dans les songes et les visions, des avertissements célestes; mais les pratiques monacales n'étouffèrent jamais en lui le goût des lettres anciennes. C'est à Sauxillanges qu'il étudia les classiques latins, entre lesquels le « pieux » Virgile et Horace le « sage », comme il l'appelle, devinrent ses auteurs de prédilection.

A vingt ans, il fut élu gardien du couvent de Vézelay en Bourgogne (1012) et chargé de l'instruction des anciens (*seniores*), ce qui suppose, chez ce même novice d'hier, une science précoce. Au bout de sept ou huit ans, Pierre de Montboissier fut appelé au prieuré de Domène (diocèse de Grenoble), non loin de la Grande-Chartreuse, récemment fondée par saint Bruno dans une gorge pittoresque des Alpes dauphinoises. Curieux d'étudier cet essai de réforme rigoureuse de la vie monastique, et sans doute attiré par la beauté du paysage, le jeune prieur la visita plusieurs fois et y noua des relations amicales avec Guigues du Chastel, le prieur, dont le rapprochait un commun amour des lettres.

Pierre nous apparaît comme le type du moine lettré et du gentilhomme, austère gardien de la discipline, mais n'ayant pas rompu tout lien avec le siècle, faisant alterner les temps de retraite avec de fréquents voyages. « Il était,

au dire de ses contemporains, de taille « imposante et remarquable entre tous les hommes par la noblesse de son attitude, image de la parfaite ordonnance de son âme et de sa vie ».

Lorsque Hugues II, le supérieur général des Bénédictins de Cluny vint à mourir (1122), Pierre de Montboisier était tout désigné pour le remplacer, car, à la différence de l'austère Cîteaux, on aimait à Cluny tout ce qui était beau : la belle architecture, les belles peintures et aussi les beaux hommes. Il fut élu supérieur par le chapitre général, le 22 août ; il n'avait que trente ans.

Il se mit aussitôt à l'œuvre et, stimulé par l'exemple de saint Bernard, il se consacra à la réforme des monastères de son Ordre. Il y avait entre les Clunistes et les Cisterciens une ardente rivalité : les seconds accusaient les premiers d'avoir introduit des adoucissements à la règle : cellules plus confortables, jeûnes mitigés, églises ornées avec luxe. Les premiers, par contre, reprochaient aux Cisterciens leur acétisme brutal et leur orgueil spirituel, peu conforme à l'humilité chrétienne. Aussi les conflits entre les branches cousines de la famille de saint Benoît n'étaient-ils pas rares. Saint Bernard, dans son « *Apologia* », tout en prêchant l'humilité à ses moines, s'était laissé entraîner à faire la satire de l'ordre rival. Pierre le Vénérable ne put s'empêcher, en défendant Cluny, de rétorquer aux moines de Clairvaux quelques reproches : « O Phariséens ! écrit-il à l'un de ses amis¹, vous voilà revenus « de ce monde. Vous, moines, qui vous targuez d'être « les stricts observateurs de la Règle, vous n'avez nul souci « de ce petit chapitre, où elle enjoint au religieux d'avoir « de l'humilité, non seulement dans son discours, mais « dans son cœur. » Est-il possible d'être plus fin dans l'ironie ?

Ces dissentiments n'altérèrent pas les relations amicales

1. *Petri Venerabilis Epistolæ*, lib. I, ép. 28.

entre les deux supérieurs : Pierre renvoya un jour à saint Bernard son propre neveu, Robert, qui s'était enfui de Clairvaux, à cause des rigueurs du régime.

Il n'était pas, d'ailleurs, moins soucieux que son collègue de la dignité de la vie monastique : « Que dire de « tous ces monastères qui n'en sont pas, s'écrie-t-il, mais « qui sont plutôt de vraies synagogues de Satan ? Leurs « habitants n'ont rien du moine que le nom et l'habit¹. »

Conséquent avec ses principes, il convoqua, en 1132, à Cluny, tous les prieurs des couvents clunistes de France, d'Angleterre et d'Italie, à un chapitre général, afin d'examiner les réformes à apporter à la discipline. Dans cette assemblée, très nombreuse², Pierre fit adopter une règle plus sévère, qui fut approuvée, quelques années, après par le pape Innocent II. Si ce redoublement de rigueur fit beaucoup de mécontents chez les moines, il lui valut, en revanche, l'amitié de saint Bernard, car la règle nouvelle devait rapprocher Cluny de Cîteaux. Ce que ces deux grands abbés désiraient, au fond, c'était l'union de tous les monastères bénédictins sous une règle sérieusement observée, tout en respectant la diversité des coutumes et des costumes.

Malheureusement, la cause de la démoralisation des couvents leur avait échappé, elle était plus profonde, elle consistait dans le principe même du collectivisme, qui les poussait fatalement à acquérir des biens temporels et, par ces richesses, entraînait l'oisiveté et tous les vices qu'elle engendre. Aussi leurs réformes furent-elles précaires et cet insuccès explique et justifie l'initiative prise au siècle suivant par les fondateurs des Ordres mendiants.

Ainsi, Pierre le Vénérable fut un réformateur de la vie monastique, comme saint Bernard, mais avec plus de modération. Un second trait distinctif, c'est son goût pour les idées nouvelles et sa haute culture littéraire. Sans doute,

1. *Op. cit.*, lib. II, ep. 2.

il ne fut pas moins orthodoxe que son émule de Clairvaux, et l'on verra tout à l'heure qu'il fut l'adversaire résolu des Pétrobrusiens et des Musulmans, et même impitoyable pour les Juifs. Mais, si l'abbé de Cluny détestait l'hérésie, le Talmud et la loi de Mahomet, il se servit contre leurs adhérents d'armes spirituelles et loyales. Il était d'avis qu'il valait mieux combattre les infidèles avec des raisons qu'à coups d'épée.

« Eh quoi ! dit-il, lorsqu'il s'agit de connaître la nature
« on examine, on compare, on pèse le pour et le contre,
« et, dès qu'il est question du Créateur, il faudrait se
« taire ? Vous occupez-vous des biens infimes et éphé-
« mères, vous avez la liberté de parler ; mais, si vous
« faites la recherche du bien souverain et éternel, on vous
« ferme la bouche. Ce n'est pas ainsi que l'entend la loi du
« Christ, dont le grand apôtre a dit : *Soyez toujours prêt
« à rendre compte de votre foi et de l'espérance*¹. » Il
y a là, certes, une méthode apologétique, que n'auraient
désavouée ni Calvin, ni Alexandre Vinet.

Suivant ce principe, Pierre le Vénérable chargea trois savants, Robert Vernet (Anglais), Pierre de Tolède et Hermann (de Tolède), de traduire le Coran en latin après, quoi il composa une réfutation de l'Islamisme. Il avait été, en effet, fort surpris, lors d'un voyage en Espagne, d'y trouver les Musulmans lettrés, mêlés aux Chrétiens qui ne dédaignaient pas de fréquenter leurs écoles. Il avait admiré l'architecture de leurs mosquées, où l'on adorait le même Dieu que Moïse et les Prophètes, et apprit qu'il y avait des écoles de théologie, vouées à l'étude du Coran. La version qu'il en fit faire est certainement très imparfaite ; elle eut du moins le mérite de venir la première et de montrer le trait d'union qui liait l'Islam au Judaïsme.

Quel dommage que l'abbé de Cluny n'ait pas eu la même

1. *Liber contra sectam Saracenorum*, lib. I, cap. I.

curiosité à l'égard de Talmud et des rabbins commentateurs de l'Ancien Testament ! Il n'eût pas ressenti cette haine des Juifs, qui dépare son caractère. Ce qu'il déteste en eux, c'est leur orgueil, leur âpreté au gain, l'entêtement dans leurs erreurs, mais il ne sait pas reconnaître leurs qualités. Sans doute, il ne va pas jusqu'à conseiller aux princes de s'armer du glaive pour les détruire ; mais il admet que l'on confisque leurs richesses, comme biens mal acquis.

Tel fut Pierre de Montboissier, avec ses qualités et ses défauts ; digne émule de saint Bernard, dans la poursuite de l'idéal religieux et de la haute culture, il lui fut inférieur par l'éloquence et l'énergie. Il mérite l'éloge inscrit sur son épitaphe : « Avec lui sont descendus au tombeau la justice, la paix et la discipline ! Pleurons et souhaitons de mourir ! »

CHAPITRE II

LES RÉFORMATEURS RADICAUX

Nous avons montré, au chapitre précédent, comment les deux plus célèbres abbés du xii^e siècle s'efforcèrent de corriger, par voie hiérarchique, les abus de leur temps. Vains efforts ! On ne se réforme pas, quand on se croit tout puissant. C'est alors que de simples prêtres, exaspérés par la résistance des dépositaires du pouvoir à des réclamations si modérées, se levèrent et voulurent faire table rase de certaines institutions ou pratiques, pour opérer une réforme radicale. Ils forment, pour ainsi dire, l'aile gauche du parti des réformes ; ils furent plus nombreux qu'on ne pense ; les seuls que l'on connaisse un peu furent : Pierre de Bruys, Henri de Lausanne, Arnauld de Brescia. La pensée qui les anima était, quoiqu'on en ait dit, la même que celle qui inspira saint Bernard et Pierre le Vénérable : l'épuration du clergé, la spiritualisation de la vie religieuse, mais combien différente fut leur méthode ! Celle-ci, qu'ils tiennent d'Abélard, est le libre examen, la critique rationnelle.

On sait qu'à l'axiome de saint Anselme : « *Fides præcedit intellectum* », Pierre opposa la règle : « *Nihil credi potest, nisi penitus intellectum sit.* » Précurseur de Descartes, il enseigna le premier que le doute est la clef de la sagesse. Devançant les Réformateurs du xvi^e siècle, Abélard, dans son « *Sic et non* », appliqua au texte des Pères les règles d'une critique sévère et essaya dans son « *Introductio ad Theologiam* » de donner une explication rationnelle des dogmes de la Trinité et de

l'Incarnation. Ce que le maître n'avait tenté que sur des textes ou des formules, les disciples l'appliquèrent à certaines institutions et pratiques de l'Église.

I. — PIERRE DE BRUYS

Le premier que nous rencontrons, est un certain Pierre de Bruys, dont nous ne savons rien, sinon qu'il était originaire du Haut-Dauphiné¹, qu'il était prêtre et se réclamait d'Abélard, comme ayant été son maître². Cela est possible, car il mourut deux années seulement avant Abélard (1140), et n'est pas invraisemblable, étant donné l'affinité de leur méthode exégétique. Si la vie de Pierre de Bruys est dans l'obscurité, ses idées sont mieux connues, grâce à Pierre le Vénérable, qui leur a fait l'honneur de composer tout un traité pour les réfuter, comme il avait fait pour les Musulmans³. On peut en conclure que la prédication pétrobrusienne avait eu un grand retentissement en France. Quoique nous n'ayons guère d'autres documents sur cette doctrine que le traité de l'abbé de Cluny, nous avons lieu de croire qu'il l'a rapportée en témoin fidèle, d'après ce que nous savons de son caractère loyal, et parce qu'il nous dit lui-même qu'il a écarté certaines erreurs qui étaient attribuées sans preuves à P. de Bruys et n'a retenu que ce qui lui paraissait constant. Il range les erreurs pétrobrusiennes sous cinq chefs : le baptême des enfants, le culte dans les églises, la vénération des croix, l'Eucharistie et les œuvres pies faites à l'intention des morts.

L'abbé de Cluny reproche d'abord au prêtre Pierre d'avoir nié l'efficace du baptême des petits enfants. Se fondant sur saint Marc (ch. XVI, 16) : « *Qui crediderit et baptiza-*

1. On trouve dans l'arrondissement de Gap, canton de Rosans, un hameau qui, depuis le moyen âge, porte le nom de Bruscum, Brosium, Bruys.

2. Voir Ch. Schmidt, *Histoire des Cathares*, t. I, p. 38.

3. Le traité a dû être écrit en 1138-39.

tus fuerit saluus erit : qui vero non creditur condemnatur », Pierre soutenait que deux conditions sont nécessaires pour être sauvé, posséder la foi et avoir reçu le baptême, et qu'elles sont inséparables. Or, les enfants en bas âge sont encore incapables de croire. Il est donc vain de répandre sur eux l'eau baptismale; cette eau peut sans doute laver le corps de ses souillures, mais ne saurait purger l'âme de ses péchés. En conséquence, il refusait d'administrer le baptême aux nouveau-nés et attendait, pour le faire, que l'adulte fût en état de connaître Dieu, Jésus-Christ et de croire en lui. Quant aux enfants déjà baptisés, comme, à son point de vue, le sacrement qui leur avait été conféré, était nul, il le donnait de nouveau. Voici la formule, dans laquelle il résumait sa pensée : « *Nec baptismum sine propria fide, nec propria fides sine baptismo aliquid potuit. Neutrum sine altero salcat.* »

Cette interprétation, qui est aujourd'hui partagée par des millions de Baptistes, de Mennonites et même de Réformés néerlandais, était alors nouvelle, rare, et excitait un vrai scandale.

Pierre le Vénérable abandonnant le terrain exégétique à ses adversaires, les combat par cet argument de sentiment : « Mais, si le baptême administré aux nouveau-nés est nul, les milliers et les millions d'enfants, qui l'on reçu depuis l'origine, seraient donc damnés? » L'argument est plutôt faible, il aurait pu en trouver de plus forts dans les épîtres des Apôtres et dans les Pères de l'Église.

La seconde erreur, qu'il reproche aux Pétrobrusiens, est de mépriser les temples et de détruire ceux qui existent. Sur ce point, Pierre de Bruys invoquait la grande parole du Christ à la Samaritaine. « *Le temps vient et il est déjà venu où l'on n'adorera plus à Jérusalem ni à Garizim; mais où les vrais adorateurs adoreront Dieu en esprit et en vérité.* »

Il soutenait que l'Église de Dieu consiste dans l'unité de la congrégation des fidèles et non pas dans la masse

des pierres cimentées. C'était évidemment une protestation contre la superstition, dont la foule de son temps entourait certains sanctuaires, et le goût pour les églises somptueusement décorées. N'avait-on pas reproché à Jésus-Christ d'avoir voulu détruire le temple de Jérusalem?

Le troisième grief qu'on avait contre lui, c'est qu'il voulait abolir les croix, parce qu'elles rappelaient le supplice infâme de Jésus-Christ. Mais Jovinien et Vigilance, au v^e siècle, et Claude, évêque de Turin, sous Charlemagne, n'avaient-ils pas déjà combattu l'adoration des reliques et le culte des images?

Le quatrième reproche était le plus grave, c'était de nier la présence réelle et, partant, l'utilité de la messe : « Ne « croyez pas, aurait prêché Pierre de Bruys, aux évêques, « aux prêtres et au clergé qui, en général, nous séduisent « et nous trompent dans le sacrifice de l'autel. Dans « cette cérémonie, en effet, ils prétendent faussement « faire le corps du Christ et vous le présenter pour le « salut de vos âmes. Or, ils mentent, car le corps de « Jésus a été fait une seule fois par lui-même, lors de « la Cène, avant sa Passion, et une seule fois il fut donné « à ses disciples. Depuis lors, il n'a été ni fait par qui que « ce soit, ni donné. » En quoi Pierre de Bruys n'avait fait que reprendre l'ancienne conception eucharistique, antérieure au dogme inventé par Paschase Radbert.

Le dernier grief qu'on lui faisait était de nier la valeur des messes, offrandes, prières et aumônes faites pour les morts. Ce prêtre soutenait la responsabilité personnelle des actions bonnes ou mauvaises, et niait, qu'après la mort, la somme des mérites, acquis par un homme de son vivant, pût s'accroître ou diminuer. En d'autres termes, devant Luther, il niait cette répartition des mérites des saints entre les membres dignes et indignes de l'Église, qui est à la base de la théorie des indulgences. Naturellement Pierre le Vénérable se fait le défenseur du système.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, dans la dédicace de son traité, offerte aux archevêques d'Arles et d'Embrun, aux évêques de Die et de Gap¹, diocèses envahis par les adeptes de Pierre de Bruys, l'abbé de Cluny les exhorte à user avec eux de persuasion, plutôt que de violence.

« Il vous appartient, écrit-il, d'expulser l'hérésie des
« pays où elle a trouvé une retraite, et par la prédication,
« et, s'il est nécessaire, par la force armée des laïques.
« Mais comme c'est un meilleur ouvrage de convertir que
« d'exterminer, il convient d'employer avec eux la cha-
« rité chrétienne, de leur présenter des « autorités » (les
« Pères de l'Église) ou des arguments, afin que, s'ils
« veulent rester chrétiens, ils cèdent aux premières, s'il
« leur plaît d'être hommes, ils se rendent aux seconds. »

Mais, hélas ! les mœurs de ces temps étaient encore barbares et les catholiques du Midi, exaspérés par les bûchers de croix et autres objets de culte, élevés par Pierre de Bruys, l'arrêterent après vingt ans de prédications et le firent monter, à son tour, sur un bûcher, à Saint-Gilles (1126).

Il laissait de nombreux disciples dans tout le Midi de la France et notamment en Périgord : « Cette secte, dit
« un document du temps, s'est étrangement accrue. Non
« seulement plusieurs personnes de qualité quittent leurs
« biens pour s'y associer ; mais encore des ecclésiastiques
« et des religieuses s'y enrôlent. Les plus illettrés de-
« viennent en moins de huit jours très habiles à enseigner
« de parole et d'exemple, de sorte qu'il est presque im-
« possible de les confondre. Leur chef était Pons, dis-
« ciple de Pierre de Bruys et de Henri de Lausanne². »

On ne sait rien sur Pierre ; mais qui était ce Henri ?

1. Cette dédicace fut écrite après la mort de Pierre de Bruys, car elle raconte sa fin lamentable.

2. Dom Martène, *Thesaurus novorum anecdotorum*, t. I, p. 453.

II. — HENRI DE LAUSANNE

Ce Henri, appelé tantôt Henri de Lausanne, tantôt Henri de Cluny, était un ermite de l'ordre de Saint-Benoît, originaire de l'Italie, qui, rebuté par l'oisiveté des couvents et indigné des mauvaises mœurs des séculiers, se sentit appelé, comme les anciens prophètes, à prêcher aux clercs le renoncement à la dime et aux prémices, et aux riches laïques, le désintéressement. Entre autres choses, ce moine ne s'avisait-il pas de censurer les amateurs de dots en mariage et de dire qu'on devait épouser une femme pour ses qualités? Posant en principe que l'homme n'a besoin d'aucun médiateur auprès de Dieu que Jésus-Christ, il contestait le mérite des œuvres pour le salut, la validité du baptême des enfants et des prières pour les morts. Si même nous en croyons saint Bernard¹, il déclarait la masse des hommes perdue et ne croyait qu'à un petit nombre d'élus, sauvés par la miséricorde divine. Éloquent et entouré du prestige que lui donnait sa pauvreté et son extérieur d'ascète, ce tribun de la réforme radicale eut de grands succès oratoires en Italie, puis à Lausanne, où il séjourna assez longtemps. Depuis 1116, on pense que le nom de cette dernière ville lui fut accordé, comme marque distinctive, au Mans, à Poitiers, à Bordeaux.

Comme pour son émule Pierre de Bruys et les hérétiques en général, il reste fort peu de documents sur son compte; mais, fort heureusement pour nous, l'annaliste des évêques du Mans nous a conservé un portrait de lui et un récit de ses succès qui sont fort curieux.

« Cet homme encore jeune rappelait, dit-il, par l'animation de sa physionomie et de son regard, l'aspect d'une mer orageuse; il avait la chevelure relevée, la barbe longue, la taille haute; il marchait pieds nus par les plus mauvais temps, d'un pas rapide, mais tortueux;

1. *Epistola* 241, ad Hildefonsium comitem sancti Egidii et Tolosæ.

« était prompt à la parole et doué d'une voix terrible. Il
« portait des vêtements de couleur sombre; ses repas
« improvisés étaient différents de notre ordinaire; il
« recevait l'hospitalité chez les bourgeois, demeurant sous
« l'auvent, soupant et couchant dans le galetas, très peu
« semblable en cela à Daniel le prophète. Que dirai-je
« encore? ce moine devait sa célébrité à la rumeur
« étendue d'une sainteté et d'une science étonnantes
« plutôt qu'à ses mérites, à ses manières hypocrites et non
« pas à sa vraie conduite, à l'opinion populaire et non
« pas à ses mœurs et à sa piété. — Les matrones et les
« adolescents attestaient publiquement qu'ils n'avaient
« jamais rencontré un homme d'une telle austérité, bonté, et
« d'un tel courage et que sa parole était si touchante qu'un
« cœur de pierre en eût été saisi de componction. C'est
« pourquoi, les mêmes anachorètes et tous les clercs réguliers
« devraient imiter sa dévotion et sa vie célibataire.
« Lui-même, d'ailleurs, prétendait que Dieu lui avait conféré,
« par une bénédiction, l'esprit des anciens prophètes
« qui lui permettait, à la seule inspection du visage, de
« découvrir les péchés les plus cachés des mortels¹. »

Henri de Lausanne prêcha d'abord au Mans, avec l'autorisation du chapitre de la cathédrale, pendant l'absence de l'évêque, dans les église Saint-Germain et Saint-Vincent, puis, ces édifices étant devenus trop étroits pour la foule de ses auditeurs, il prêcha du haut d'une estrade élevée sur la place publique. Tel était l'ascendant qu'il avait acquis auprès des Manceaux en prêchant ainsi de parole et d'exemple, que lorsque l'évêque Hildebert, au bout de cinq à six mois, revint de Rome, et que, suivant l'usage, il voulut bénir le peuple qui se trouvait sur son passage, on l'accueillit par ces cris : « Nous ne voulons point
« de ta bénédiction, ni de tes ordonnances? Bénis plutôt
« la fange? Sanctifie la boue! Nous avons un avocat, un

1. *Gesta Hildeberti, episcopi Cenomanensis*, dans les *Velera analecta* de Mabillon, t. III, p. 313.

« pontife, un père, qui te surpasse en autorité, savoir
« et austérité. Eh bien ! c'est un tel homme que tes
« prêtres le traitent de sacrilège, de peur qu'il ne révèle
« leurs crimes par son esprit prophétique et ne condamne
« leur incontinence par le privilège des Écritures ! »

Voilà une anecdote, qui a de la couleur locale et que le chroniqueur clérical peut difficilement avoir inventée, si même il en a noirci les couleurs. L'évêque du Mans, qui paraît d'abord avoir été favorable à Henri, changea d'attitude, inquiet de ces manifestations populaires et voulut lui retirer la permission de parler. Le moine réformateur, soutenu par la majorité du peuple, résista quelque temps, mais finit par céder et se retira dans d'autres provinces, sans doute en Poitou, où il continua sa propagande.

De là, il passa en Dauphiné, où il rencontra Pierre de Bruys, avec lequel il avait plusieurs idées communes et dont il se déclara le disciple. Henri de Lausanne voulut ensuite prêcher sa réforme en Provence. Bientôt dénoncé à l'archevêque d'Arles, il fut arrêté par ses ordres et déféré comme hérétique au Concile de Pise (1134) ; mais il fut acquitté par Innocent II. Se rendant alors en Languedoc, où il trouva les âmes bien préparées à accueillir ses idées par la prédication Cathare, il y remporta de tels succès qu'Eugène III (1145-1183) dut envoyer deux prédicateurs à la défense de la doctrine catholique : Albéric, évêque d'Ostie et saint Bernard. Ce dernier, par l'ascendant de son caractère et de son éloquence, réussit à ramener plusieurs brebis égarées. Henri, longtemps soutenu par le comte de Saint-Gilles, fut enfin livré à l'archevêque de Toulouse, qui le jeta en prison. Il disparut avant la fin de son procès (vers 1148-1150).

Ses disciples, appelés Henriciens et qui se distinguaient de ceux de Pierre, en se faisant précéder dans leurs tournées missionnaires d'un bâton surmonté d'une croix de fer, se maintinrent en Languedoc jusqu'à la fin du XII^e siècle.

Voici, en effet, la lettre que Raymond, comte de Tou-

louse, adressa, en 1178, à l'abbé de Cîteaux, pour le prier de lui envoyer des prédicateurs : « Cette hérésie, dit-il, « en parlant des Henriens, a tellement prévalu qu'elle a « mis la division dans les familles. Jusqu'à des hommes « revêtus du sacerdoce, se sont laissé gagner, les églises « sont abandonnées et tombent en ruines, on refuse « d'administrer le baptême aux enfants, la pénitence est « méprisée, l'eucharistie en exécration. Pour moi, qui « suis pourtant ami des deux glaives, je cherche en vain « le moyen de mettre fin à de si grands maux¹. »

III. — ARNAULD DE BRESCIA

Avec Arnould de Brescia, nous abordons le terrain de la réforme politico-ecclésiastique. Pierre de Bruys et Henri de Lausanne n'avaient censuré que les mauvaises mœurs du clergé, la vertu magique des sacrements, les messes pour les morts et l'excès des ornements du culte. Arnould va s'en prendre à la cause des pires abus de l'Église : le pouvoir temporel des évêques et celui du Pape lui-même. Comme eux et plus directement encore, il procède d'Abélard. Il a saisi ce qu'il y a de meilleur dans la pensée du maître, son sérieux moral, sa méthode rationnelle, son aspiration vers le culte en esprit.

Né à Brescia (vers 1102), il fut destiné de bonne heure à la carrière ecclésiastique, ordonné lecteur de l'église de sa ville natale et étudia d'abord le droit romain à Bologne. Mais, entraîné par son goût pour la philosophie scolastique, qui était une branche de la théologie et florissait alors, il partit, à vingt ans, pour notre capitale. C'était l'époque (1122-1124) où M^e Abélard attirait au pied de sa chaire, au cloître de Notre-Dame, des milliers d'étudiants. Il achevait justement l'exégèse des prophéties d'Ézéchiel. Le jeune lecteur de Brescia fut bientôt captivé par la

1. Voir D. Vaissette, *Histoire du Languedoc*, t. III, p. 45.

parole ardente et la logique serrée d'Abélard. Le maître, de son côté, remarqua ce disciple assidu à l'étude des Écritures, à l'esprit perspicace, à la parole facile et méprisant le monde. Et il s'établit entre le professeur breton et l'étudiant italien une étroite amitié qui devait se montrer à l'épreuve de l'adversité.

A vingt-cinq ans, Arnauld retourna à Brescia et y poursuivit la carrière ecclésiastique, jusqu'à ce qu'il fut ordonné prêtre. Admis quelque temps après dans un chapitre de chanoines, il mena pendant dix ans une vie obscure, mais soumise à la règle de Saint-Augustin; il partageait son temps entre les offices du culte, la méditation des Écritures, l'étude des canons de la discipline et les pratiques ascétiques. Affligé, comme tous les prêtres sérieux, de la mondanité des prélats et du relâchement des mœurs du clergé, il rêvait sans doute, pendant les longs offices de matines, de l'Église pauvre, pure et puissante des Apôtres et se demandait s'il n'y avait pas moyen de ramener l'Église à cet âge d'or. C'est ainsi que, dans la solitude relative de la vie canonique et par l'étude des Actes des Apôtres et des Prophètes, il se préparait à la carrière militante, où il allait entrer. Tout à coup, vers 1136-1137, il parut sur la scène publique en réformateur du clergé, pendant une absence de l'évêque de Brescia, Manfred.

« Arnauld, nous dit l'auteur de l'*Historia pontificalis*¹,
 « les Écritures et les canons de discipline à la main,
 « démontrait au peuple « que les évêques, en s'occupant
 « d'affaires séculières, négligeaient la mission religieuse,
 « qu'ils avaient reçue de Jésus-Christ, il enseignait que
 « l'Église doit rester pauvre et que ses richesses sont la
 « cause principale de sa décadence. »

La prédication de l'austère chanoine fut bien accueillie du peuple de Brescia qui, aux élections suivantes, choisit

1. Jean de Salisbury, *Historia pontificalis*, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, t. XX, p. 537.

pour consuls Persico et Ribaldo, partisans de la réforme ecclésiastique. Ceux-ci interdirent aux clercs la participation aux fêtes mondaines et revendiquèrent pour le magistrat l'exercice des droits réguliers et le droit de patronage sur les bénéfices.

A son retour, l'évêque fut bien surpris, mécontent; et apprenant qui était le promoteur de cette réforme, résolut de prendre sa revanche. Au concile de Latran, qui se réunit peu après (janvier 1139), il accusa Arnauld d'avoir fomenté un schisme à Brescia, et enseigné que les sacrements, conférés par des prêtres immoraux, étaient sans valeur. Le chanoine fut cité à comparaître devant une commission du Concile. Sur le second chef, Arnauld n'eut pas de peine à se disculper et fut acquitté, car un Concile qui venait d'interdire aux fidèles d'assister à la messe, célébrée par des Nicolaïtes, c'est-à-dire des prêtres mariés, ne pouvait guère, sans être taxé d'inconséquence, le condamner sur ce point. Mais, sur l'article du pouvoir régalien des évêques, il fut convaincu d'avoir agi en schismatique et, comme tel, dépouillé de sa prébende; on lui interdit la prédication et lui donna le choix entre la réclusion perpétuelle et l'exil (août 1139).

Arnauld opta pour l'exil et dirigea ses pas vers la France, où l'attirait son maître admiré. Abélard se trouvait engagé dans une nouvelle controverse avec Guillaume de Saint-Thierry et saint Bernard, à propos de son « *Sic et non* », et de sa « *Theologia christiana* ». Le disciple trouva maître Pierre, accablé par les soucis plus que par l'âge (il n'avait alors que soixante et un ans), indigné des vices, de l'ignorance et de la superstition qu'il avait constatés dans les monastères de Saint-Denis et de Saint-Gildas, et décidé à rompre ses dernières lances contre le libertinage des clercs et contre la vénération des faux miracles. Pourtant Abélard, chez qui la tendance méditative prenait le dessus, se serait contenté de répondre par des pamphlets aux épîtres virulentes de l'abbé de

Clairvaux, si son fougueux disciple ne l'avait poussé à une action décisive. Il pria l'archevêque de Sens de convoquer dans cette ville un synode, pour lui permettre de répondre publiquement à ses accusateurs.

Le Concile se tint, pendant le carême de 1140, sous la présidence d'un légat du Pape, en présence du roi de France, Louis VII, et de nombreux évêques et abbés. Saint Bernard y produisit dix-sept propositions tirées des livres d'Abélard et qui, d'après lui, « sentaient l'hérésie ».

Quel moment solennel ce dut être que celui où l'abbé de Clairvaux et M^e Abélard firent leur entrée dans la salle du Concile ! Ce n'était pas un spectacle banal, en effet, de voir aux prises ces deux hommes, les plus renommés de leur siècle, ici le défenseur de la cause de l'autorité et de l'orthodoxie, là le champion de la raison et du libre examen ; ici l'éloquent prédicateur de la Croisade, là le dialecticien vainqueur dans tant de joutes scolastiques ; tous deux également austères et épris de l'idéal de la vie religieuse. Lequel des deux sortirait vainqueur de ce duel d'un nouveau genre ?

Mais l'attente générale fut trompée ; au moment où la discussion allait s'engager, M^e Pierre refusa de répondre et se retira, en déclarant qu'il ne reconnaissait d'autre juge que le Pape. Malgré cet appel, le Concile passa outre et condamna quatorze des thèses incriminées ; le Pape confirma le jugement du Concile de Sens et condamna Abélard et son disciple Arnauld à la prison perpétuelle (16 juillet 1140).

Qu'on se figure la douleur et l'indignation de l'ardent Italien, en assistant, impuissant, à la déroute de son maître ! Tandis que ce dernier, excommunié et las de la lutte, allait chercher la paix à Cluny, auprès de Pierre le Vénérable, Arnauld resta sur la brèche.

Il retourna à Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève, théâtre des premiers succès d'Abélard, et là, près l'église

Saint-Hilaire ¹, il ouvrit un cours pour les écoliers pauvres, ceux qui allaient mendier des aumônes de porte en porte.

« Arnould, dit le même chroniqueur, exposait les
« Saintes Écritures. Il enseignait des choses, en général,
« conformes à la loi du Christ, mais qui différaient beau-
« coup des mœurs des chrétiens d'alors. Il ne ménageait
« pas les reproches aux évêques, à cause de leur cupidité,
« et surtout de la souillure de leur vie et parce qu'ils s'ef-
« forcent d'édifier l'Église de Dieu par le sang. » End'autres
termes, à Paris, comme à Brescia, il professait la thèse
de la nécessité de ramener l'Église à la pauvreté et à
la vertu, et ayant ressenti vivement les affronts faits à
son maître, accusait l'abbé de Clairvaux d'être un amateur
de vaine gloire. Ce dernier, à son tour, le dénonça à
Louis VII comme un « séducteur de la jeunesse, à tête de
colombe, à queue de scorpion » et réussit à le faire
expulser du royaume de France.

Notre réformateur, banni pour la deuxième fois, se réfugia à Zurich, dans cette Suisse, asile de la liberté et hospitalière de tous temps aux proscrits. Le chanoine de Brescia reçut bon accueil des chanoines de Saint-Augustin, établis au couvent de Saint-Martin et, y trouvant une école, reprit son enseignement et, sans doute aussi la prédication. Le bruit de ces nouveaux succès vint aux oreilles de saint Bernard; il dénonça derechef Arnould à l'évêque de Constance par une lettre acrimonieuse, mais où l'on discerne pourtant une certaine estime pour son adversaire. « Plût à Dieu que sa doctrine fût aussi
« saine que sa vie est austère. Or, sachez-le, c'est un
« homme qui ne mange ni ne boit, mais, jeûnant avec le
« diable seul, il a soif du sang des âmes! C'est un loup
« déguisé en brebis. Cet ennemi de la croix du Christ a
« coutume d'allécher les riches et puissants par ses discours

1. Les vestiges de cette église se voient encore à l'angle de la rue Valette (jadis rue des Sept-Voies) et de la rue Delanneau (jadis rue du Mont-Saint-Hilaire).

« mielleux et ses feintes vertus ; une fois qu'il aura capturé
« leur faveur, il soulèvera le peuple contre le clergé, contre
« les évêques même et bouleversera tout l'ordre ecclésiast-
« tique¹. » Comme conclusion, il conseillait à l'évêque de
jeter Arnauld en prison, afin qu'il ne pût pas porter le
trouble ailleurs.

Hermann d'Arbon, l'évêque, n'osant résister au tout-puis-
sant abbé de Clairvaux, et pourtant s'intéressant à sa
victime, le congédia en le recommandant au cardinal Gui
de Castello, qui était alors à Passau. Arnauld ne perdit
pas au change : admis à titre d'hôte, il gagna l'estime du
cardinal et fut souvent consulté par lui sur des questions
de discipline. En vain, saint Bernard, par une deuxième
lettre plus violente encore, essaya-t-il de discréditer
Arnauld. Gui de Castello, qui savait à quoi s'en tenir,
servit au chanoine de Brescia de médiateur pour se
réconcilier avec le Pape.

Arnauld obtint à Viterbe (printemps de 1148) une
audience d'Eugène III, qui le releva de son excommunica-
tion, à condition de faire pénitence au tombeau des martyrs
Pierre et Paul et dans sept paroisses de Rome et de garder
le silence. En conséquence, il revint à Rome, après avoir
été exilé d'Italie pendant sept années, et s'acquitta de sa
pénitence avec une telle ardeur, que bientôt la réputation
de son ascétisme se répandit en ville. Mais, quant à la
deuxième condition, il avait promis plus qu'il ne pouvait
tenir et bientôt le spectacle de la conduite scandaleuse
des hauts prélats et les réclamations du parti populaire
lui firent reprendre la parole.

Ici, commença vraiment son rôle politico-religieux. A la
suite du schisme d'Anaclet, les Romains, piqués d'émulation
à la vue des cités lombardes libres, entre autres de Brescia,
avaient réclamé l'affranchissement de leur commune. Ils
restaurèrent le Sénat, en faisant autant de circonscrip-

1. Épître CXCIV.

tions électorales qu'il y avait de quartiers (seize) et, ce qui montre bien le caractère démocratique du mouvement, au lieu de deux consuls, toujours pris dans la noblesse, ils élurent un patrice, Jordan Pierloni, frère de l'anti-pape Anaclet. L'ère nouvelle fut datée de l'« *Annus renovationis Sacri senatus* » (1148). Enfin, remettant en vigueur le décret de Pascal II au synode de Sutri, ils prononcèrent la disjonction du temporel du Pape et transférèrent ses droits réguliers au patrice. C'était établir une sorte de république. Eugène III refusa de reconnaître ce nouvel état de choses et quitta Rome.

Pendant que le Pape allait de ville en ville en quête d'alliés, Arnauld se mit à prêcher dans la capitale du monde catholique son évangile de la pauvreté. Il tonna, du haut du Capitole, contre les exactions et la licence des hauts dignitaires de l'Église : « Aux cardinaux, » raconte Jean de Salisbury, il reprochait publiquement « leur orgueil, leur avarice, leur hypocrisie, disant que « leur collègue ne représentait pas l'église de Dieu, mais « une caverne de brigands, et qu'ils jouaient le rôle des « Scribes et Pharisiens vis-à-vis du peuple chrétien. » Bientôt, il s'attaqua au Souverain Pontife lui-même, disant « qu'il n'était pas ce qu'il professait être, l'homme « apostolique et le pasteur des âmes, mais un homme « sanguinaire, bourreau des églises, oppresseur de l'innocence, qui maintenait son autorité par le meurtre et « l'incendie » ! Il concluait en déclarant que l'on ne doit ni obéissance, ni respect à ceux qui, se donnant pour apostoliques, n'imitent pas la vie des Apôtres et qui, en outre, veulent réduire en servitude Rome, le siège de l'Empire, la source de la liberté, la maîtresse du monde.

Ces doctrines trouvaient faveur, non seulement auprès du peuple et de la petite noblesse, mais encore auprès des religieuses et du bas clergé (*capellani*), comme le prouve un bref d'Eugène III, daté de Brescia, le 15 août 1548. Cette agitation démocratique, au sein des

paroisses de Rome, se prolongea jusque sous le pontificat d'Alexandre III et favorisa longtemps encore le recrutement du parti des « Arnoldistes » ou « Lombards ».

Mais le chanoine de Brescia allait plus loin encore : Il revendiquait, pour le prince, les droits régaliens, détenus par les évêques, et déclarait que les clercs, possesseurs de biens temporels, sont damnés *ipso facto*. Appliquant ces principes à l'état romain, il soutenait que le pape n'avait droit qu'aux prémices, dîmes et offrandes volontaires des fidèles et au jugement des affaires ecclésiastiques. Tous les droits civils et politiques appartenaient au Sénat et au patrice, représentant du roi des Romains. Ainsi, par une démarche hardie, Arnould associait à ses projets de réforme religieuse le programme d'une restauration des libertés publiques. Il avait conclu avec le parti populaire une alliance. « Arnould, dit son « biographe, s'était engagé par serment à soutenir l'honneur de la Ville et de la République, et, en retour, le « peuple romain lui avait promis aide et conseil envers « et contre tous, notamment contre le seigneur Pape ! » En effet, Arnould était consulté tous les jours par le Sénat et par le suprême conseil pour la rédaction des lois ou l'expédition des affaires importantes. C'est ainsi qu'Arnould de Brescia, comme plus tard Savonarole à Florence ou Calvin à Genève, sans aucun titre ni emploi, par le seul ascendant de sa sainteté et son éloquence, était devenu le chef réel de la Rome pontificale¹.

Comment Arnould conciliait-il ce programme politique avec ses idées de réforme religieuse ? Voulait-il substituer à l'autorité d'un pape-roi celle d'un empereur, roi des Romains ? Ou bien, au contraire, pensait-il rendre à la république romaine son indépendance vis-à-vis du Pape et de l'empereur et ramener l'évêque de Rome à l'exercice de ses fonctions spirituelles ? Il semble, d'après une

1. Eugène III fait allusion à cette organisation, dans sa lettre à Wibald, 20 septembre 1152.

curieuse lettre de Wezel, partisan du Sénat, à l'empereur Frédéric Barberousse, qu'Arnauld penchait vers la seconde solution.

C'est aussi l'avis de M. Gebhart, qui est si compétent dans ces questions italiennes. « La théologie personnelle d'Arnauld, dit-il, n'aboutissait ni à l'hérésie ni au schisme, il n'avait qu'une pensée : fonder à Rome le régime communal, couronner sur le Capitole la royauté du peuple. Mais si le citoyen de Brescia avait pu détruire les droits féodaux de son évêque, sans allumer la guerre religieuse, à Rome, pour arracher au Pape sa suzeraineté temporelle, c'est l'Église même qu'il fallait déposséder. Il fallait, d'abord, résoudre d'une façon révolutionnaire le problème qui s'imposait à la chrétienté depuis l'époque carolingienne. L'Église et son premier pasteur pouvaient-ils, dans l'état présent du monde, renoncer à la puissance séculière ? Tout était remis en question. C'était le catholicisme même, tel que l'avait façonné une longue et tragique histoire qu'il fallait réédifier de la base au sommet.

« Ce que nous savons des harangues d'Arnauld nous le montre tribun et apôtre, prêchant la simplicité et la pauvreté de la première Église, déniait aux moines et aux clercs le droit de propriété, réclamant les biens du clergé pour la commune populaire. Il souffrait donc en même temps sur les deux grands luminaires : par là, il enlevait au Pape sa souveraineté féodale et à l'empereur la capitale mystique du saint Empire romain¹. »

Mais, hélas ! le hardi chanoine de Brescia n'avait, pour réaliser un tel programme de réforme, que son éloquence et l'appui de quelque milliers de partisans, recrutés dans la petite noblesse de province, la bourgeoisie et le bas clergé. Et il avait contre lui presque tous les

1. Gebhart, *Introduction à l'histoire du sentiment religieux en Italie*. Paris, 1884.

évêques et abbés, le Pape en tête; beaucoup de grands seigneurs, parents des cardinaux. Quant à la masse du peuple, ignorante et mobile, elle se porterait d'un côté ou de l'autre, au gré de ses passions ou de son intérêt. Tout dépendait de Frédéric Barberousse. Si l'empereur soutenait Arnauld, il pourrait le faire triompher; mais, s'il dédaignait l'alliance du parti populaire, il serait fatalement vaincu. On sait combien éphémère était la popularité dans les républiques italiennes.

En septembre 1152, Arnauld de Brescia était encore le vrai maître à Rome, tandis qu'Eugène III errait à distance respectueuse de sa capitale. Deux mois après, les Arnoldistes furent battus aux élections municipales et le nouveau Sénat, ne songeant qu'aux intérêts de la cité, se préoccupa de faire la paix avec le Pape. D'autre part, celui-ci conclut à Constance (mars 1153), un traité, qui ruinait tous les projets d'Arnauld. Frédéric Barberousse demandait la couronne impériale au Pape et non pas au Sénat romain. En retour, il promettait à Eugène III de « ne pas faire la paix avec ce dernier, sans son assenti-
« ment et d'employer ses forces à soumettre les Romains
« au Souverain Pontife, et de maintenir l'honneur et les
« droits régaliens du Saint-Siège.

La mort du Pape (8 juillet 1153), suivie de près par celle de saint Bernard (20 août), et le pontificat d'Anastase donnèrent à Arnauld de Brescia un répit de deux années, pendant lesquelles il continua à prêcher sa réforme. Mais l'élection de l'anglais Breakspeare, comme Pape, sous le nom d'Adrien IV, vint redoubler l'antagonisme entre le parti papalin et les Arnoldistes. Le nouveau Pontife, aussi habile qu'énergique, resserra l'alliance avec l'empereur. Fortifié dans le Vatican, il soutenait une lutte armée contre le Sénat, qui refusait de lui rendre le pouvoir. Dans une de ces rixes, un cardinal ayant été blessé par un parti de Lombards, Adrien IV lança l'interdit sur la ville. C'était la veille du jour des Rameaux.

On connaît la mise en scène terrible que l'Église appliquait dans ce cas. A minuit les cloches réveillèrent les habitants par leur tintement et les évêques et prêtres se rendirent dans les églises à la lueur des torches. On dévoila l'image du Crucifié et partout les chœurs répétèrent : « Seigneur, ayez pitié de nous ! » Puis en décrocha les crucifix et statues des saints pour les coucher par terre, on alla cacher les reliques dans les caveaux et du haut de la chaire, l'évêque, interdit de faire aucun acte de culte, jusqu'à ce que le sacrilège eût été expié. Les portes des églises furent fermées. Désormais, plus de messes, plus de sacrements, plus de sonneries de cloches, plus de viatiques, ni de prières pour les mourants. Un silence de mort s'étendit sur la ville entière. Le peuple, encouragé sans doute et consolé par Arnauld et les *capellani*, supporta l'interdit un jour, deux et même trois ; mais, le mercredi saint, il n'y tint plus. Pâques approchait, et les Romains ne pouvaient se faire à l'idée que ce jour-là, qui était un jour de fête pour tous les chrétiens, ils resteraient plongés dans la tristesse. Le mercredi saint, une députation du Sénat alla trouver Adrien IV pour demander grâce ; le dur pontife mit pour conditions à la levée de l'interdit, qu'Arnauld de Brescia se soumettrait ou qu'on l'expulserait. Les sénateurs, violant le pacte conclu un an avant, sacrifièrent l'idole du peuple.

Le soir même, Arnauld accompagné de quelques amis fidèles, quittait Rome, se dirigeant vers le nord. Arrivé à Bricola (val d'Orcia), il tomba entre les mains du cardinal Oddo de Brescia, un de ses ennemis jurés, mais fut délivré par un Visconti de Campagnatico, qui le recueillit dans son château. Cependant, le Pape, retranché derrière les murailles de Civita Castellana, négociait avec Frédéric Barberousse pour qu'il protégât sa rentrée à Rome et lui livrât son terrible adversaire. L'empereur prêta entre les mains des cardinaux délégués par Adrien IV le serment d'usage et, sans générosité, comme sans prévoyance, sacrifia le tribun, qui aurait pu lui être si utile auprès du

parti populaire. Puis, en saisissant un des Visconti comme otage, il obtint qu'on lui remit le fugitif.

Arnauld fut ensuite livré par Frédéric à Pierre, préfet de Rome, qui était dévoué au Pape (avant le 7 juin) et jeté, par ordre d'Adrien IV, dans les cachots de Civita Castellana, sur les bords du Tibre. C'est là qu'il fut condamné à mort, sans forme de procès. Un poète latin bergamasque contemporain nous a conservé quelques détails sur la fin du réformateur.

Comme on faisait les apprêts du supplice et qu'on allait lui mettre la corde au cou, un prêtre lui demanda s'il voulait rétracter sa doctrine et confesser ses fautes. Il répondit, avec intrépidité, que ses idées lui paraissaient salutaires et qu'il n'hésitait pas à souffrir la mort pour des discours dans lesquels il n'y avait rien d'absurde, ni de nuisible. Sur quoi, le juge pontifical le retrancha de l'Église militante. C'est alors, que le martyr fit cette belle réponse : « Tu peux bien me retrancher de l'Église « militante, mais tu ne saurais m'exclure del'Église triom-
« phante, où Dieu seul est juge. »

Il demanda quelques minutes pour prier, se mit à genoux et fit une prière mentale; après quoi, il fut livré au bourreau. Celui-ci, après l'avoir pendu, livra le corps aux flammes, avec plusieurs copies de ses écrits et, ensuite, on jeta les cendres au Tibre.

C'est ainsi que mourut Arnauld de Brescia, à cinquante-huit ans, martyr de ces deux belles causes : l'amélioration de l'Église chrétienne, par le retour à la pauvreté apostolique et l'abolition du pouvoir temporel des évêques. Mais il ne mourait pas tout entier; il fit école en Italie et dans le Midi de la France par sa prédication et par son martyre. Les Lombards ou Arnoldistes¹, les Apostoliques et les Franciscains de la stricte observance continuèrent ses efforts pour la réforme disciplinaire.

1. La secte des Arnoldistes ou Lombards est mentionnée dans les bulles des Papes ou les décrets des conciles jusqu'au xiii^e siècle.

Mais peu à peu, par suite des résistances opposées à ses demandes de réforme, le prêtre Brescian s'était laissé entraîner sur le terrain politique. Animé de l'esprit d'indépendance des cités lombardes, imbu des souvenirs de la Rome antique et fixé sur l'authenticité de la prétendue *Donation de Constantin au pape Silvestre*, il réclama, le premier au moyen âge, l'abolition du pouvoir temporel et tenta la restauration de la République romaine sur une base démocratique. Il respectait d'ailleurs le pouvoir spirituel du Pape, à condition qu'il fût vraiment apostolique, et lui laissait la Cité Léonine, comme garantie d'indépendance. Ses idées politiques furent reprises par le parti gibelin. Frédéric II et Marsile de Padoue les accentuèrent et les développèrent, comme nous le verrons dans un chapitre suivant. Dante, surtout, dans son « *De Monarchia* », reprit, avec une nuance plus impérialiste, le programme d'Arnould pour la séparation des deux pouvoirs.

C'est le sort de tous les prophètes, que leur mérite n'est reconnu que très tard dans leur propre pays. C'est seulement au XIX^e siècle que les Italiens ont salué dans le martyr de 1153 un de leurs grands citoyens, le précurseur de l'indépendance de l'Italie. Le poète florentin Nicolini l'avait déjà pris pour le héros d'un de ses drames (1843). Les Romains, affranchis de la domination papale, ont placé son buste au jardin de Monte-Pincio (1873) et Brescia, sa ville natale, lui a élevé (1882) une belle statue sur le socle de laquelle on lit ces mots : *Ad Arnaldo, al precorsore, al martire del libero Itatico pensiero, Brescia sua decretava, tosto rivendicata in liberta.*

CHAPITRE III

LES RÉFORMATEURS MODÉRÉS. — VALDO. — JOACHIM DE FLORE. — FRANÇOIS D'ASSISE

Entre l'aile droite et l'aile gauche des réformateurs, il y eut au ^{xii}^e siècle un groupe d'hommes modérés, qu'on pourrait appeler le centre et qui, respectueux de la hiérarchie et du dogme, s'efforcèrent simplement d'épurer l'Église des vices moraux, de rétablir la discipline et de spiritualiser la dévotion. Les remèdes qu'ils préconisaient étaient essentiellement le retour à la pauvreté et la prédication de l'Évangile au peuple. Tels furent un Français, Pierre Valdo et deux Italiens, Joachim de Flore et François d'Assise.

I. — VALDO (MORT VERS 1217-1218)

Nous commencerons par Pierre Valdo, qui, d'ailleurs, paraît bien être l'ainé. Les débuts et la fin de sa carrière sont enveloppés d'obscurité ; par contre, nous avons sur les circonstances de sa conversion et sur son rôle de prédicateur populaire des documents, qui sont du commencement du ^{xiii}^e siècle et, par conséquent, presque contemporains¹.

Le nom de Valdo semble indiquer qu'il était originaire d'un pays très boisé, peut-être le pays de Vaud, en Suisse

1. Voir Stephanus à Bellavilla (*alias* à Borbone) : *De septem donis Spiritus Sancti*. Anonyme de Laon, *Chronique*, dans les *Monumenta Germaniæ*, t. XXVI, p. 441-449, écrite par un religieux de Prémontré.

(*pagus Waldensis*)¹. Il était venu s'établir à Lyon et y avait fait dans le commerce une grosse fortune. Le moine Prémontré, avec sa prévention contre l'argent, avance qu'il l'avait amassée par l'usure, mais, celle-ci étant alors sévèrement interdite par les lois de l'Église, s'il s'en fût rendu réellement coupable, on n'eût pas manqué de relever plus tard ce grief contre lui. Valdo était marié et avait deux filles. Il semblait que rien ne manquât à son bonheur; il était à l'apogée de la fortune et de la considération, lorsque la question du sens de la vie et du salut après la mort s'empara de lui. S'offrit-elle à son esprit par suite de la mélancolie qui envahit tout homme, quand il se voit sur l'autre versant de la vie? Ou bien le redoutable problème se posa-t-il, au moment où, dans un joyeux festin, il vit un des convives frappé de mort subite? Nous ne le savons, mais nous inclinons à ajouter foi à l'anecdote rapportée par le chroniqueur Laonnais.

« Un dimanche à la promenade, comme Valdès avait vu
 « la foule rassemblée devant un chanteur (*joculator*), il
 « fut saisi de componction à ses paroles et l'emmena chez
 « lui, afin de l'écouter avec plus d'attention. » Or ce qu'il
 chantait était la cantilène de saint Alexis, une légende
 en vieux français, qui au ^x^e siècle était lue à l'église
 après l'office et, au siècle suivant, fut si en vogue qu'elle fut
 colportée par des jongleurs dans les châteaux et sur les
 places publiques². Voici le sujet : un jeune Romain, de
 famille riche, le jour même de ses noces, est pris d'un
 tel dégoût de la vie, qu'il laisse là son épouse, distribue
 ses biens aux pauvres et part en pèlerinage pour la Terre-
 Sainte. Alexis est convaincu que la vie est courte et
 pleine de misère, et que, pour gagner le ciel, il faut ne
 « s'encombrer de nul avoir ».

1. La forme de son nom a beaucoup varié en France, Valdo, Valdus, Valdes; *Wald*, en allemand signifie forêt. (Voir E. Comba, *Histoire des Vaudois*, Introduction, 1898; 1^{re} partie, 1901. Paris, lib. Fischbacher.)

2. Voir Gaston Paris, *Étude sur la cantilène de saint Alexis*, dans la *Bibliothèque de l'école des Hautes Études*. Paris, 1872.

Quand son avoir lor at tot départit,
 Entre les povres s'assist dans Alexis,
 Reçut l'almosne, quand Dieu la li trasmit,
 Tant en retient, dont son cors puet guarir.

En sainte église converset volontiers,
 Chacune feste se fait acomungier.
 Sainte Ecriture, ço est ses conseillers;
 Del Deu service le ruevet esforcier,
 Par nulle guise ne s'en veult esloignier.

Dès lors Valdo fut possédé du désir d'imiter saint Alexis. Le lendemain, de bon matin, il se rendit aux écoles de théologie, sans doute à l'école cathédrale et interrogea les docteurs sur les divers moyens d'aller à Dieu. Il voulait savoir quelle était la voie la plus sûre, la plus parfaite ?

Alors, l'un des théologiens lui répondit par le conseil de Jésus au jeune homme riche : « *Si tu veux être parfait, va, vends tes biens et les donne aux pauvres, et tu auras un trésor dans les cieux. Puis, viens et suis-moi.* » (Matth., xxi, 19.) Dès lors, son parti fut pris.

Les relations de Valdo avec le clergé lyonnais ne se bornèrent pas là. La curiosité une fois éveillée par ce passage, il voulut connaître le reste de saint Matthieu, puis comparer avec les autres Évangiles. Mais laissons parler l'un de ces clercs : « J'ai appris moi-même ces choses d'un prêtre nommé Bernard Ydros qui, lorsqu'il était jeune et copiste, écrivit en langue romane pour le susdit Valdès, moyennant finances, les premiers livres qu'ils avaient. C'était un grammairien appelé Étienne d'Anse, qui les traduisait et dictait et j'ai vu souvent ce dernier. Voici à quelle occasion : Un certain riche Lyonnais, nommé Valdès, avait entendu lire les Évangiles en latin ; mais, étant illettré, il n'y comprenait rien et fut curieux de savoir ce qui y était dit. Il fit donc un contrat avec les susdits prêtres : avec le premier pour la traduction en langue vulgaire, avec l'autre pour la

« copie. Ce qui fut fait. Ils firent de même pour plusieurs
 « autres livres de la Bible et quelques textes de saint
 « Augustin, de saint Jérôme, de saint Ambroise et de
 « saint Grégoire, qu'ils ordonnèrent par chapitres et appe-
 « lèrent *Maximes*. Et, après avoir lu et médité ces livres
 « saints, notre richard prit la résolution d'observer la
 « perfection évangélique¹. »

Deux voies s'offraient à lui : renoncer à sa fortune et entrer au couvent ou vivre dans un ermitage ; ou bien, à l'instar des Apôtres, rester dans le monde, mais sans vivre suivant le monde et prêcher d'exemple. Ici, la recherche du salut personnel, dans l'isolement ; là, faire son salut avec celui des autres. Valdo, et c'est là son originalité à une époque où la grande majorité des hommes religieux affluaient dans les monastères, opta pour le salut en commun et par là, malgré lui, il allait devenir réformateur. « Allant trouver sa femme, nous dit la « chronique de Laon, il lui donna à choisir entre ses « biens mobiliers et ses immeubles, qui étaient considé- « rables : terres, prés, forêts, vignes, moulins... Celle-ci, « quoique très attristée, opta pour ces derniers. Alors « Valdo fit trois parts de sa fortune mobilière : il rendit « ce qu'il avait acquis injustement ; avec une seconde et « large part, il dota ses deux jeunes filles et les fit entrer, « à l'insu de leur mère, dans un couvent de Fontevrault. »

Mais la plus grosse part fut réservée aux pauvres. Une grande famine, en effet, désolait alors la France et l'Allemagne. Valdo fit distribuer à tout venant du pain, du ragoût et de la viande, trois jours par semaine, de la Pentecôte jusqu'à la fête de saint Pierreès Liens (1^{er} août). Et, le jour de l'Assomption, après avoir fait aux pauvres dans les faubourgs de grandes largesses d'argent, il se mit à prêcher ainsi :

« Personne ne peut servir deux maîtres : Dieu et

1. Stephanus a Bellavilla (seu à Borbone), *De Septem donis Spiritus Sancti*, tit. VII, 31.

« Mammon. A ces mots, beaucoup de gens accoururent
« et pensèrent qu'il était devenu fou; mais lui, montant
« sur un tertre plus élevé : « Citoyens! mes amis, s'écria-
« t-il, je ne suis pas fou, comme vous le croyez; mais, je
« me suis vengé de ces ennemis de mon âme, qui l'avaient
« asservie, en sorte que j'avais plus souci de l'argent que
« de Dieu, et je rendais hommage à la créature plutôt
« qu'au Créateur. Je sais que beaucoup me blâmeront d'avoir
« déclaré cela en public; mais j'ai agi ainsi à cause de
« moi et de vous-même : à cause de moi, afin que ceux
« qui désormais me verraient posséder de l'argent, disent
« que je suis insensé, et à cause de vous, afin que vous
« appreniez à mettre votre espérance en Dieu et non pas
« dans les richesses¹. »

Toute la réforme Vaudoise est contenue dans ces paroles. Et il n'y avait pas là une vaine parade, Valdo, à l'instar de saint Alexis, s'était fait vraiment pauvre; car, quelques jours après, comme en revenant de l'Église il rencontrait un bourgeois de ses amis, il fut réduit à lui demander un morceau de pain pour l'amour de Dieu. Celui-ci le conduisit à son hôtel et lui dit : « Tant que je serai en vie, je te fournirai le nécessaire. » Bientôt la nouvelle de cet événement d'un millionnaire devenu mendiant se répandit en ville et vint aux oreilles de M^{me} Valdo.

Celle-ci, soit par sincère affection pour son mari, soit par amour-propre, en devint comme folle et courut se plaindre à l'archevêque que Valdo eût demandé l'aumône à d'autres qu'à elle-même. L'évêque, ému jusqu'aux larmes ainsi que les assistants, manda devant lui Valdo et son ami : dès que sa femme l'aperçut, le saisissant par ses habits, elle lui dit : « Ne vaudrait-il pas mieux, ô
« homme, que ce fût moi plutôt que des étrangers, qui
« rachetasse par des aumônes mes péchés envers toi? »

Ce récit n'est-il pas touchant dans sa naïveté? Les

1. *Chronicon Laudunense*, dans les *Monumenta Germaniæ* de Pertz, t. XXVII, 448.

paroles de M^{me} Valdo ont un accent de vérité, qui excluent la fiction. L'épisode ne prouve-t-il pas aussi le grand cas que les évêques faisaient du lien conjugal ? Il est donc probable que Valdo retourna quelque temps chez lui.

Mais la vocation qui l'entraînait vers le peuple était irrésistible. Quelques amis partageant ce désir, il se les associa pour aller, avec eux, lire et commenter des fragments des Évangiles en langue romane. Ils prêchaient sur les places, et même parfois dans des églises. C'est par là qu'il devint suspect au clergé, quoiqu'il fût d'ailleurs assidu aux offices d'Église ; c'est que, comme l'a dit Bayle, « non content de faire des aumônes, il voulut aussi faire des sermons ». Or, l'Église catholique romaine a toujours revendiqué le monopole de la prédication¹.

L'archevêque de Bellemains cita Valdo devant l'official et lui interdit de prêcher, par le motif que, ni lui ni ses disciples n'étaient assez instruits et qu'ils n'en avaient pas reçu l'autorisation. A son grand étonnement, ce bourgeois illettré lui fit la même réponse que saint Pierre, cité pour la même cause devant le Sanhedrin de Jérusalem. « Jugez « vous-même s'il est juste devant Dieu de vous obéir « plutôt qu'au Seigneur, car nous ne pouvons désobéir à « celui qui a dit : « Allez par tout le monde, annonçant « l'Évangile à toute créature ! »

Valdo continua donc ses lectures populaires de l'Évangile, sur quoi il fut, lui et ses adhérents, banni du diocèse de Lyon (1177).

Valdo, encore très attaché à l'Église, résolut d'en appeler au Pape, pour lui demander la permission, et entreprit le voyage de Rome, la ville natale de son saint

1. La prédication au xii^e siècle prit un tel essor et devint si lucrative qu'il se forma en plusieurs diocèses, par exemple à Rouen, des compagnies de prédicateurs laïques, qui affermaient à l'encan les sermons d'une paroisse ou diocèse ; il fallut une décision d'un synode à Rouen (1314) pour faire cesser cet usage. Voir Abbé Bourgoin, *la Prédication au XII^e siècle*.

favori, Alexis. Les uns y ont vu une preuve de naïveté. « Demander cette autorisation, dit Michelet¹, c'était demander la permission de se séparer de l'Église. » On n'oublie qu'une chose, c'est que Valdo était toujours très bon catholique, assidu aux offices et que, comme il avait fait vœu de pauvreté, il ne pouvait être soupçonné de chercher, comme tant d'autres, dans la prédication des profits illicites. Dominique d'Osma et François d'Assise n'agirent-ils pas de même une quarantaine d'années après? D'autres ont douté de la réalité du voyage, à cause de certain épisode raconté par l'un des chroniqueurs.

Mais il est attesté par plusieurs témoins dignes de foi, Étienne de Belleville², le Prémontré Laonnais et surtout Walter Map, le poète anglo-normand, qui les a rencontrés au III^e Concile de Latran (1179) : « Je vis à ce Concile, » écrit-il, des hommes simples et illettrés, appeler Valdesiens, d'après leur chef ci-devant bourgeois de Lyon. « Ils présentèrent au seigneur Pape (Alexandre III) un livre en langue romane, qui contenait le Psautier avec des gloses et la plupart des livres des deux Testaments³. » Il ne fait pas mention du moindre blâme. Le chroniqueur, qui n'était pas contemporain, en sait plus long que Walter Map et a sans doute embelli le récit. De suite après avoir raconté que le Pape, à ce Concile, condamna plusieurs hérésies et leurs auteurs, il ajoute : « Quant à Valdès, le Pape l'embrassa, approuva le vœu qu'il avait fait de la pauvreté volontaire; mais lui défendit, à lui et à ses compagnons, de s'arroger l'office de prédicateur, à moins qu'il n'y fût autorisé par le clergé ». Ce récit — sauf le baiser — me paraît vraisemblable et conforme aux actes du Concile et à la jurisprudence pontificale, en cette matière. Le fait est que le canon XXVII

1. Michelet, *Histoire de France*, t. II, p. 401-402.

2. Voir Stephanus de Bellavilla, *op. cit.* : « Hi multa petebant instantia, predicationis auctoritatem sibi confirmari. »

3. *De nugis curialium*, composé vers 1200.

des actes du III^e Concile de Latran, dirigé contre les Cathares, Patarins et autres hérétiques ne fait aucune mention des pauvres de Lyon ou Vaudois¹.

D'ailleurs Alexandre III ne pouvait que louer la renonciation de Valdo à ses richesses, en faveur des pauvres ; sans doute, il approuva ou toléra les versions des Écritures en langue vulgaire, car elles avaient été faites par deux prêtres. La seule chose qu'il lui refusa, c'est la liberté absolue de prêcher, car elle était contraire à la discipline de l'Église, qui réservait aux évêques et à leurs délégués l'office de prédication. Ce n'est que plus tard, après la fondation des ordres mendiants, que les Papes exemptèrent certaines congrégations de la juridiction de l'ordinaire et octroyèrent aux supérieurs d'Ordre le droit de prêcher et faire prêcher des moines. Il faut donc reléguer dans le domaine de la légende la tradition, d'après laquelle le Pape aurait donné à Valdo l'autorisation de prêcher, moyennant la condition d'observer la doctrine des Pères, dont il avait traduit les maximes.

En revenant de Rome par la Lombardie, Valdo et ses associés purent rencontrer des disciples d'Arnould de Brescia et des Humiliates, avec lesquels il avait en commun plusieurs principes. Rentré à Lyon vers 1180, Valdo se conforma un peu de temps à l'ordre du Pape et garda le silence ; mais sa vocation l'emportait, il entendait souvent la voix intérieure qui lui criait : « *Malheur à toi ! si tu n'évangélises !* » et il se remit à annoncer l'Évangile en langue romane.

L'archevêque de Lyon le manda de nouveau devant lui et lui interdit de prêcher, et, sur son refus, l'expulsa lui et ses adhérents. Ils étaient alors, dit-on, au nombre de 8.000². Ce second exode eut lieu quatre ou cinq ans après le premier, en 1181 ou 1182, et eut un certain retentissement dans l'Église, car, tandis que dans les canons du III^e Con-

1. Hefele, *Histoire des Conciles*, t. VII, p. 810.

2. Ughelli, *Italia sacra*, t. IV, p. 103.

cile de Latran, les Vaudois sont passés sous silence, ils sont expressément désignés dans le décret du Concile de Vienne (1184), promulgué par Lucius III : « Nous déclarons que les Cathares, Patarins et ceux qui s'appellent « à tort *Humiliati* ou *Pauvres de Lyon*, demeurent sous « le coup d'un anathème perpétuel. Et, comme quelques-uns, sous couleur de piété, mais détestant la foi, s'arrogent le droit de prêcher, oublieux de cette parole de l'Apôtre : « *Comment prêcheraient-ils s'ils n'en ont pas reçu mission?* » « nous renfermons sous la même sentence d'anathème tous ceux qui se mêlent de prêcher « en public ou en particulier, sans la permission du Saint-Siège ou des évêques, ou bien même qui le font après « en avoir reçu la défense¹. »

Ces anathèmes furent impuissants à enrayer le mouvement de la prédication vaudoise, car elle répondait trop bien aux profondes aspirations du peuple. Mêlés, sans doute, aux disciples de Pierre de Bruys, de Henri de Lausanne et d'Arnould, mais se tenant à distance des Cathares — les Pauvres de Lyon se propagèrent rapidement en Provence, en Lombardie, en Bavière, en Autriche et jusqu'en Lorraine. Quant à Valdo, il disparut vers 1217-1218 ; une tradition assez accréditée le fait mourir en Bohême. Cela nous paraît peu probable, car ce n'est qu'à la fin du XIII^e et au commencement du XIV^e siècle, que les Vaudois pénétrèrent dans ce pays. Nous pensons plutôt que c'est le fait de la présence des Pauvres de Lyon en Bohême, qui aura donné naissance à la rumeur que le chef de la secte était mort en ce pays.

En somme, par ses origines, comme par les principes de son fondateur, le mouvement vaudois n'a rien de commun ni avec les Cathares, ni avec les Arnoldistes ni avec les Patarins. Il offre plutôt des analogies avec les entreprises de Pierre de Bruys et de Henri de Lausanne. Au

1. Voir Mansi, *Concilia*, t. XXII, p. 476.

fond, c'est une tentative originale, faite par un Lyonnais riche et laïque, pour régénérer l'Église par le retour à la pauvreté et pour consoler et moraliser le peuple par la prédication de l'Évangile en langue romane. A la différence des Pétrobrusiens et des Henriciens, Valdo respectait le dogme et les sacrements de l'Église, lui et ses adeptes fréquentaient les offices catholiques; à la différence d'Arnauld de Brescia, il ne touchait ni à la politique, ni au temporel des évêques. Il sollicita du Pape l'approbation de sa version des Écritures et la permission de prêcher, et paraît bien avoir obtenu la première. Ce n'est que devant la mauvaise volonté de l'archevêque de Lyon et son refus d'autoriser les lectures populaires, que Valdo déclina l'obéissance aux autorités ecclésiastiques et fit schisme dans l'intérêt supérieur de l'avancement du règne de Dieu sur la terre.

II. — JOACHIM DE FLORE

Joachim de Flore marque la transition entre Arnauld de Brescia, le démocrate apostolique, et saint François d'Assise, le doux rénovateur de l'Évangile. C'est le voyant, le prophète qui annonce la fin de l'ordre de choses mauvaises et l'avènement de temps meilleurs. Né à Celico, près Cosenza (Calabre), en 1132, issu d'une famille de bourgeois anoblis, Giovanni dei Gioachimi éprouva de bonne heure le goût de la solitude et de la méditation. Il étudia aux écoles de Cosenza et, parvenu à l'adolescence, fut nommé page à la cour de Roger II, roi de Sicile. Mais cette existence, partagée entre les écritures d'un secrétaire et les fêtes mondaines, ne lui plaisait guère. Pendant qu'il écrivait quelques lettres ou une charte au nom du prince, son imagination l'emportait sur les ailes du rêve au-delà de cette mer bleue qu'il apercevait des sommets qui dominent Palerme, vers Byzance ou vers Jérusalem. Ses aspirations vers la Terre-

Sainte furent encore avivées sans doute par le récit des pèlerins et des croisés.

Ayant obtenu de son père l'argent nécessaire, il partit enfin, avec un nombreux équipage ; mais, arrivé à Constantinople, il fut témoin des ravages meurtriers produits par une épidémie. Le spectacle de ces mourants et de ces morts lui découvrit, comme à Valdo, la vanité des richesses et lui révéla le prix de la seule chose nécessaire. Il renvoya sa suite, ses chevaux, ses bagages, et, avec son seul compagnon, il poursuivit à pied le saint pèlerinage.

Il parvint enfin à Jérusalem, visita le Saint-Sépulcre, puis se rendit au Thabor, la montagne de la transfiguration, qui le retint quarante jours. Ces sommets, d'où le regard embrasse d'un côté la plaine de Jizréel, de l'autre, la mer azurée, a de tout temps captivé le voyageur. C'est non loin de là au Carmel que, une vingtaine d'années après, un autre pèlerin Calabrais, Berthold, devait fonder l'ordre des Carmes. Joachim, au mont Thabor, eut, lui aussi, sa vision ; il rêva qu'il renonçait aux honneurs d'un officier du roi de Sicile, pour se faire le héraut d'un Évangile de lumière et de sainteté. De retour à Cosenza, il revit son père qui l'avait cru mort et, lui ayant fait part de sa résolution, il entra comme frère-lai chez les Cisterciens de Sambucino. Remplissant les humbles fonctions de portier et méditant les Écritures, il se prépara pendant une année à réaliser sa vision du Thabor.

Lorsqu'il se sentit prêt, il partit et, sans avoir reçu d'autre mission que celle qu'il tenait de sa conscience et de son cœur, se mit à évangéliser le peuple, prêchant en langue vulgaire. Comme Jean-Baptiste, pour lequel il avait une vénération particulière, Joachim appelait ses auditeurs à la repentance, leur annonçant que la fin du monde était proche et qu'il fallait se purger de ses souillures pour entrer dans l'ère nouvelle qui s'annonçait. Il consacra plusieurs années à cette prédication itinérante dans la région de Rende.

Comme on l'a dit plus haut à propos de Valdo, il n'était point permis à des laïques de prêcher, sans une licence spéciale. Joachim, sans doute averti, se décida à entrer au couvent cistercien de Corazo (1168), où il reçut l'ordination et reprit le cours de ses méditations. Dix ans après, il fut élu, malgré lui, abbé du monastère, mais ne garda pas longtemps cet office. La gestion des affaires temporelles, les règlements des querelles de moines ou des conflits avec les seigneurs voisins devinrent bientôt un fardeau insupportable pour ce mystique, dont le souci capital était de contempler Dieu face à face.

Il obtint du Pape Lucius III d'être déchargé de ses fonctions et se retira dans le désert de Pietra-Lata, où il vécut comme les solitaires de la Thébàide, partageant son temps entre la prière, l'extase et la composition de ses ouvrages. Il s'arrachait de temps en temps à sa retraite, pour aller visiter les couvents grecs ou latins et les villages perdus de la Calabre. Aux premiers, il rappelait l'observation des règles de saint Benoît et, dans les seconds, il distribuait ses secours aux malades, ses exhortations aux pécheurs, annonçant à tous la fin de cet âge corrompu et l'avènement d'une ère nouvelle, où règnerait l'Esprit-Saint.

Le pieux ermite devint bientôt célèbre dans toute l'Italie, par sa bonté, sa sainteté, autant que par ses révélations. Des pécheurs, des malades, des affligés, des abbés, des princes même accouraient de loin, pour lui demander conseil. Ses admirateurs affluant et peuplant le désert de Pietra-Lata, il fut repris de son besoin de solitude et chercha une autre retraite, plus haut dans les montagnes de la Calabre, sur le plateau de Sila : ce fut l'ermitage de Fiore (Flore) qu'il consacra à saint Jean le précurseur, son saint favori. Là, se forma autour de lui une nouvelle congrégation d'ermites, dont les statuts furent approuvés par Célestin III (1196).

Joachim y acheva en paix les ouvrages apocalyptiques,

qui ont immortalisé son nom et exercé une si grande influence sur les Franciscains du XIII^e siècle. Puis, lorsqu'il sentit sa fin approcher, l'ermite de Flore, comme s'il avait un dernier et divin message à délivrer, redescendit à Pietra-Lata, au couvent de San-Martino. Comme on venait de toutes parts recueillir les suprêmes révélations du prophète, il leur annonça que :

« Le jugement de Dieu était proche, qu'à cause de la
« malice des clercs et des prélats, qui avaient corrompu
« l'Église, Dieu permettrait au César teutonique de monter à l'assaut de Rome, qui serait dévastée et souffrirait plus de maux que n'en avait souffert l'Église grecque, parce qu'elle avait commis plus d'iniquités¹. »

« Leur ordre lui-même ne serait pas épargné. Il n'y avait qu'un moyen d'être sauvé. Je vous laisse ceci pour
« suprême précepte et souvenir perpétuel : « Aimez-vous les
« uns les autres, comme le Seigneur Jésus nous a aimés. »

Après quoi, comme le vieil apôtre Jean, Joachim bénit ses moines et ses auditeurs. Il mourut ainsi, le 30 mars 1202, entouré de la vénération universelle, qui d'avance le canonisait.

Après sa mort, on ouvrit ses livres², et sauf une opinion hasardée sur la Trinité, qui fut censurée par le IV^e Concile de Latran, on y trouva deux idées originales : celle de l'Évangile éternel et la théorie des trois âges du monde. L'Évangile écrit est devenu lettre-morte, dit-il dans le *Psalterion*, il ne peut servir à l'achèvement de l'Église. Il faut, pour cela, un Évangile tout pénétré du Saint Esprit, afin de régénérer la religion des fidèles comme firent autrefois le Père et le Fils. Quel est cet Évangile ? C'est celui dont il est dit dans l'Apocalypse (chap. x, v. 2) : *Je vis un ange d'une force extraordinaire qui descen-*

1. *Commentaire sur Jérémie*, chap. viii.

2. Les principaux sont : la *Concorde entre l'Ancien et le Nouveau Testament*; l'*Exposition de l'Apocalypse*; le *Psalterion à dix cordes*. Il ne furent imprimés qu'au début du XVI^e siècle, et contiennent beaucoup d'interpolations, introduites au XIII^e siècle par les Fraticelles.

dait du ciel... il tenait à la main un livre ouvert. Cet Évangile procède de celui du Christ, car la lettre tue, mais l'esprit vivifie. Il a été appelé éternel par Jean, parce que celui que Jésus-Christ et les Apôtres ont donné est provisoire et temporel, concernant la forme des sacrements, mais éternel quant aux vérités qu'ils symbolisent. C'est cet Évangile qui présidera au troisième âge, ou règne de l'Esprit.

L'ermite de Flore expose, en effet, dans ses écrits, surtout dans sa *Concordance*¹, une philosophie de l'histoire qui, tout en rappelant certaines vues de saint Augustin dans sa *Cité de Dieu*, lui est bien propre. Il distingue trois états ou époques dans le développement de l'humanité :

La première époque est celle où les hommes vivaient suivant la chair, elle a commencé avec Adam et duré jusqu'à Jésus-Christ, c'est l'âge des époux, c'est-à-dire des patriarches et des rois, ou dominaient la loi et les symboles. La seconde est celle où les hommes ont vécu entre la chair et l'esprit, et qui a duré jusqu'à nos jours ; c'est l'âge des clercs et des sacrificateurs, l'âge des symboles et des récits symbolisés, où règne le Christ, vrai roi et sacrificateur. Vient, enfin, la troisième époque, où l'on vivra selon l'esprit, c'est l'âge des moines, qui a commencé avec saint Benoît et se prolongera jusqu'à la fin du monde. Nous empruntons au livre de M. Gebhart, qui a si bien su faire revivre cette figure de l'abbé Joachim, la traduction du passage, où le voyant résume sa théorie.

« Le premier temps a été celui de la connaissance, le deuxième celui de la sagesse, le troisième sera celui de la pleine intelligence. Le premier a été l'obéissance, le second, la servitude filiale, le troisième sera la liberté. »

Le premier a été l'épreuve, le second l'action, le troisième sera la contemplation. Le premier a été la crainte,

1. *Concordia*, lib. I, tract. 2.

le second la foi, et le troisième sera l'amour. Le premier a été l'âge des esclaves, le deuxième celui des fils, le troisième celui des amis. Le premier a été l'âge des vieillards, le second celui des jeunes gens, le troisième sera celui des enfants. Le premier s'est passé à la lueur des étoiles, le second à l'aurore, le troisième sera le plein jour. Le premier a été l'hiver, le second le commencement du printemps, le troisième sera l'été. Le premier a porté des orties, le second des roses, le troisième des lys. Le premier a donné l'herbe, le second les épis, le troisième donnera le froment. Le premier a donné l'eau, le second le vin, le troisième donnera l'huile. Le premier se rapporte à la Septuagésime, le second à la Quadragésime, le troisième sera la fête de Pâques. Le premier âge se rapporte donc au Père, qui est l'auteur de toutes choses, le second au Fils, qui a daigné revêtir notre limon, le troisième sera l'âge du Saint Esprit dont l'apôtre dit : « *Là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté*¹. »

Scrutant plus avant l'avenir, le voyant de Flore s'était efforcé de calculer l'avènement de ce troisième âge, c'est-à-dire le moment où le Saint Esprit triompherait. A cette fin, empruntant le chiffre de quarante-deux générations à la généalogie de Jésus-Christ dans saint Matthieu et comptant trente années par génération, il avait estimé la durée de chaque âge à quarante-deux fois trente années soit mille deux cent soixante années. D'après cette base, la seconde époque se terminerait en l'an 1260, et c'est alors que se lèverait le premier jour du troisième âge, appelé de tous ses vœux.

Cet avènement du Saint Esprit devait, comme la parousie de Jésus-Christ dans l'Apocalypse, être précédé par la venue d'un Antechrist, et les guerres entre Guelfes et Gibelins qui désolaient alors l'Italie, lui semblaient des signes avant-coureurs de l'événement.

1. *Concordia*, lib. V, cap. 84, traduit par E. Gebhart, *l'Italie mystique*, p. 75-76.

Telles furent les idées hardies de Joachim, qui se propagèrent sans bruit pendant la première génération après sa mort. Mais, en 1254, elles furent reprises par Gerardo di Borgo San Donnino, dans son *Introductorius in Evangelium æternum*, qui reproduisait les trois livres de Joachim de Flore, mais en y interpolant force gloses qui renfermaient des critiques contre l'Église romaine et les Franciscains conventuels. Jean de Parme, général élu par le parti de la stricte observance, ne se fit pas faute d'y puiser des armes contre ses adversaires. Les Réformateurs du xvi^e siècle, à leur tour, réimprimèrent les principaux écrits du célèbre abbé et le rangèrent parmi les témoins de la vérité et les prophètes d'une Réforme évangélique au moyen âge¹. Mais, n'anticipons pas : entre temps avait paru le type idéal de cet âge des moines, qui, d'après Joachim, devait mettre le couronnement à l'édifice de l'Église, François d'Assise.

III. — SAINT FRANÇOIS D'ASSISE (1182-1226)

Parmi les apôtres de la pauvreté, il n'en est pas de plus grand, parce qu'il n'en fut pas de plus sincère, que saint François, le fondateur des « Pauvres pénitents d'Assise » ou Frères Mineurs. C'est avec raison que Dante a fait de lui, avec saint Dominique, un des deux anges que la Providence avait destinés comme guides à l'Église, le Séraphin.

« Entre Tupino et la rivière qui coule de la colline choisie par le bienheureux Valdo, dit-il, descend d'une haute montagne (le mont Subasio) une côte fertile, à l'endroit où Pérouse reçoit le froid et le chaud par la porte du soleil et, sur l'autre versant, pleurent sous un joug pesant Nocera et Gualdo. Au point où cette côte adoucit sa pente, naquit au monde un soleil, comme celui-ci sort du Gange. Et que ceux qui veulent parler de

1. Voir Matthias Flacius Illyricus, *Catalogus testium veritatis, qui ante nostram ætatem reclamarunt Papæ*. Basileæ, MDLVI (p. 664).

« ce lieu ne l'appellent point *Assise*, mais *Orient*... Ce
 « soleil n'était pas encore loin de son lever, quand il com-
 « mença de faire sentir à la terre quelques bienfaits de
 « sa grande vertu ; car, étant tout jeune, il résista à son
 « père pour l'amour de cette femme, à qui, comme à la
 « mort, personne n'ouvre la porte avec plaisir. Elle,
 « veuve de son premier mari pendant onze cent années
 « et plus, délaissée et obscure, avait attendu jusqu'à
 « celui-ci, sans être recherchée de personne. Il ne lui ser-
 « vit de rien d'avoir été si fidèle et hardie, que lorsque
 « Marie resta au pied de la croix, elle y monta avec le
 « Christ¹. Or ce soleil, devant sa cour spirituelle et en
 « présence de son père, s'unit à elle et puis, de jour en
 « jour, l'aima plus vivement. »

Voilà en quels termes le grand poète a dépeint le pays natal et la passion de saint François pour la pauvreté. Ce qu'il n'a pas dit, c'est que cet amant de dame Pauvreté sortait d'une famille riche et qu'il avait reçu une bonne éducation littéraire. S'il fut un assez médiocre élève à l'école latine de Saint-Georges, à Assise, il apprit les premiers éléments du français de son père qui, pour son commerce, voyageait souvent en France et lui donna ce nom de François à dessein et, soit par ses lectures, soit par les ré citations des jongleurs ambulants, il connut nos troubadours provençaux². Ces poèmes, qui célébraient l'amour et les exploits des preux, firent une profonde impression sur le jeune Assisiate et éveillèrent en lui la verve poétique. Il avait formé avec ses amis une caste ou cercle pour l'étude du gai savoir ; lui-même donnait l'exemple et allait souvent par les rues chanter des sérénades en l'honneur des belles. Il fut ainsi jusqu'à vingt-cinq ans un joyeux compagnon, goûtant à toutes les volup-

1. *Paradiso*, canto XI.

2. François aimait à chanter des chansons françaises et, quand il se rendit à Rome, pour y faire son apprentissage de mendiant, c'est dans notre langue qu'il demanda l'aumône.

tés de la jeunesse et prodigue dans ses dépenses. Pour-
tant, même au sein de cette vie dissipée, François Berna-
done avait un goût plus salubre, l'amour de la nature,
que son pays natal était bien propre à lui inspirer. « Le
« sort l'avait fait naître, a dit Arvède Barine, dans un
« pays à la fois grandiose et riant. Il passa sa jeunesse
« à boire par les yeux l'Ombrie et sa divine lumière, les
« lignes exquises de ses montagnes, la sauvagerie mêlée
« de douceur, qui lui donne une physionomie inoubliable.
« Promeneur acharné, il courait les pics et les vallées,
« les champs cultivés et les bois déserts, s'absorbant
« dans l'admiration devant un humble ruisseau, comme
« devant un site imposant. Rentré dans Assise, il plon-
« geait de toutes parts sur de vastes horizons. La ville
« est suspendue, en plein midi éblouissant, au flanc du
« mont Subasio. A ses pieds une large vallée, où le Chiog-
« gio coule parmi les oliviers. En face, une montagne
« robuste et sombre, aux verts vigoureux. A droite et à
« gauche, la vallée fuit entre des chaînes bleuâtres qui
« vont en pâlisant et deviennent peu à peu d'un azur si
« doux que le regard ne peut s'en rassasier. Assise plane
« sur ces paysages merveilleux, et l'on y est sans cesse
« surpris, malgré la hauteur des maisons, par les éclairs
« de campagne¹. »

Ainsi, les troubadours français et la nature furent les
premiers maîtres de François d'Assise : il devait bientôt
en éprouver l'insuffisance et se mettre à l'école d'un
Maître plus divin.

A force de mener joyeuse vie, l'adolescent tomba
malade et se vit même, pendant quelques jours, aux portes
du tombeau. Le danger lui fit faire des réflexions salu-
taires. Une fois convalescent, il reprît ses promenades
accoutumées dans les pittoresques environs d'Assise.
On était au printemps, tout dans ce renouveau de la

1. Voir Arvède Barine, *Saint François d'Assise*, p. 17-18; et Paul Sabatier, *Vie de saint François d'Assise*. Paris, 1894.

nature aurait dû, semble-t-il, lui rendre la gaité et rallumer le feu de la jeunesse. Or, à sa propre surprise, ce spectacle du printemps ne fit qu'accroître en lui la mélancolie ; mais laissons parler Thomas de Celano, qui a bien marqué cette première étape de sa conversion : « Il
« s'étonnait de cette transformation subite de son être et
« réfléchissait à la très grande sottise des amateurs de
« volupté. De ce jour, il commença à s'humilier à ses
« propres yeux et à mépriser ce que naguère il admi-
« rait. »

Peut-être, pendant cette maladie, fut-il poursuivi par le remords d'avoir rudoyé un mendiant. « Un jour qu'il
« était dans la boutique de son père très entouré de
« clients, survint un pauvre qui lui demanda l'aumône,
« pour l'amour de Dieu. Il lui refusa, retenu par l'amour
« du lucre et les soins de la vente ; mais, plus tard, tou-
« ché par la grâce divine, il s'accusa de s'être conduit
« comme un rustre : « Si ce pauvre, se dit-il, était venu
« au nom d'un grand seigneur, tu ne lui aurais, certes,
« rien refusé. A combien plus forte raison, aurais-tu dû
« donner à celui qui se présentait au nom du Seigneur, le
« Roi des Rois ? Et dès lors il résolut de ne jamais refu-
« ser ce qu'on lui demanderait au nom du Seigneur¹. »

Ces deux incidents ne furent, pour ainsi dire, que les premiers avertissements de sa conscience, au sujet de la vanité de la vie mondaine et égoïste qu'il menait. Une fois guéri, le jeune Bernadone rêva de nouveau croisades et prouesses de chevaliers. Il n'était bruit en Italie, en 1204, que des exploits de Gautier de Brienne, un chevalier français qui avait pris les armes dans le royaume de Naples, pour le jeune Frédéric II, pupille d'Innocent III, contre Othon IV, empereur. François, ayant appris qu'un comte Gentile,

2. Voir, dans la collection de documents pour l'Histoire littéraire du moyen âge, les trois savantes études de Paul Sabatier sur *saint François d'Assise* ; *Legenda antiquissima* (1898), *Tractatus de indulgentia Portiunculæ* (1900), et *Actus P. Francisci et sociorum ejus* (1902).

des environs d'Assise allait faire campagne avec Gautier, dans la Pouille, demanda à son père la permission de l'accompagner, en qualité de page, brûlant de l'ambition d'être un jour armé chevalier par ce capitaine. Il se fit faire un équipement magnifique et partit en guerre. Mais, parvenu à Spolète, il fut pris d'un violent accès de fièvre, qui le cloua sur son lit. Pendant son délire, François entendit une voix qui lui demandait : « Où vas-tu ? » Il expliqua ses projets. La voix mystérieuse reprit : « Qui peut te faire plus de bien, le maître où le serviteur ? — « Le maître », répondit-il. « Pourquoi donc, dit la voix, abandonnes-tu le Seigneur pour le valet, et le maître pour le serviteur ? — Alors François : « Que veux-tu que je fasse, Seigneur ? » — « Retourne dans ton pays » repartit la voix, « et il te sera dit ce que tu as à faire. »

Très ému par ces paroles, qu'il attribua à une divine révélation, notre jeune page renonça à son expédition militaire, dit adieu à ses rêves de gloire et de lauriers et, dès qu'il fut guéri, repartit pour Assise. Une fois de retour dans sa ville natale, François reprit sa place au comptoir paternel ; mais son entourage remarqua bientôt un changement dans son caractère. Dans ses loisirs, au lieu de rechercher la compagnie des joyeux viveurs, il s'enfuyait à la campagne, et là on le rencontrait, soit errant, pensif sur les chemins écartés, soit visitant les sanctuaires délabrés et délaissés, et faisant largesses pour les réparer. Il portait une sollicitude particulière à une chapelle de Saint-Damien et à celle de Sainte-Marie des Anges, dite de la « Portioncule » qui tombait en ruines.

Quelque temps après, ses amis l'ayant invité à un festin, il refusa d'abord ; mais, ayant cédé à leurs instances, il parut s'abandonner au plaisir. Cependant, vers la fin, la vue de ses compagnons enivrés et chantant des chansons lascives, le dégoûta et le plongea dans une sorte d'extase. « Et subitement, raconte Celano, il fut visité par le Sei-
« gneur, et son cœur se remplit d'une telle douceur, qu'il

« était muet et immobile et incapable de sentir autre chose que cette douceur infinie... Un des convives lui demanda alors : A quoi songes-tu ? tu penses peut-être à prendre femme ? — Tu dis vrai, répondit François, je songeais à prendre une femme plus noble, plus riche et plus belle que vous n'en avez jamais vue. »

« Or, cette épousée n'était autre que la vie monastique, qui, grâce à la pauvreté, devint plus noble et plus belle que jamais. »

On peut dire qu'alors la conversion de François d'Assise fut achevée et sa résolution définitive ; mais il la garda assez longtemps secrète, soit qu'il fût retenu par des considérations de famille, soit qu'il voulût en éprouver la solidité. Ses proches remarquaient seulement qu'il était beaucoup plus généreux dans ses aumônes et que ses absences étaient plus fréquentes. Tantôt il se retirait dans la solitude, tantôt il allait visiter des malades ; il touchait même les lépreux, qui naguère lui avaient inspiré une grande répugnance. Un jour, sous prétexte d'aller en pèlerinage au tombeau de saint Pierre, il se rendit à Rome et, ayant échangé ses habits contre les haillons d'un pauvre, il tendit la main à la porte d'une église.

Tout cela n'était que le prélude de sa vocation. Il avait encore le choix entre la vie d'un ermite, comme Joachim de Flore, ou l'entrée dans un monastère. Un incident, analogue à la cantilène de saint Alexis entendue par Pierre Valdo, vint fixer son choix. Comme il assistait, le 24 février 1209, à la messe à Notre-Dame-des-Anges, le prêtre lut ce passage de l'Évangile : *« Allez prêcher que le royaume des cieux est proche. Rendez la santé aux malades, ressuscitez les morts, guérissez-les. Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. Ne prenez ni or, ni argent. »* (Saint Matth., X, 5 et 6.) Et le saint de Dieu, raconte Th. de Celano, n'ayant pas sans doute compris les paroles évangéliques (il savait peu de latin) alla, après la messe, trouver le prêtre et le pria de lui expli-

quer l'Évangile. Ce dernier exposa au fils de Bernadone que les vrais disciples de Jésus ne devaient posséder ni or, ni argent, ni prendre un bâton de route, ni deux tuniques, mais qu'ils devaient prêcher le royaume de Dieu et la pénitence.

Aussitôt le cœur exultant de l'Esprit-Saint, saint François s'écria : « Mais c'est là ce que je cherche ! C'est là ce que je désire faire de toutes les moëllles de mon cœur ! » En ce jour, il prit claire conscience de sa vocation.

Il ira donc annoncer la bonne nouvelle de la repentance et du pardon à ces milliers de pauvres gens du peuple, qui errent çà et là, soupirant après la nourriture de l'âme, et n'ont personne pour leur donner le pain de vie et, afin de se faire mieux écouter, il se fera pauvre comme eux.

On s'est demandé pourquoi François d'Assise ne s'était pas rattaché à l'un des ordres monastiques déjà existants ? La raison en est facile à trouver : c'est la même qui avait amené saint Bernard à fonder Clairvaux, par opposition à Cluny, Joachim à quitter les Cisterciens pour établir la congrégation de Flore et pour laquelle Dominique allait organiser ses Frères Prêcheurs. C'est que les anciens ordres, comme le clergé séculier, s'étaient corrompus par l'excès de leurs richesses et de leur puissance, et que cette fortune même élevait une barrière entre eux et le peuple. Comment les paysans ou manants, vivant à peine d'un rude travail, souvent faméliques, pouvaient-ils ajouter foi à des évêques ou abbés mitrés, vêtus et armés comme des seigneurs, ou à de gras chanoines, qui leur prêchaient le renoncement ? Il fallait faire cesser cette criante contradiction, rétablir l'accord entre la conduite des prédicateurs et les préceptes de l'Évangile, prêcher d'exemple. La propriété parut donc à saint François, non seulement une source de soucis et de querelles, mais encore le grand obstacle à la sainteté, à la foi, à l'amour de Dieu et du prochain. Pour retrouver l'accès

du Ciel, il faut s'en dépouiller et se jeter pauvre et nu dans les bras du Sauveur!

Une fois qu'il eut clairement conçu son idée, François la réalisa avec logique et non sans avoir eu à soutenir contre ses parents une lutte douloureuse. On connaît la scène qui se passa chez l'évêque d'Assise, où son père l'avait entraîné et où il lui réclamait tout ce qu'il lui avait donné. François se dépouilla de tous ses vêtements, posa sa bourse sur le tas de hardes et s'écria :

« Écoutez tous et comprenez. Jusqu'ici j'ai appelé
« Pierre Bernadone mon père! Je lui rends son argent
« et tous les vêtements que j'ai reçus de lui et désormais
« je dirai : « Notre père qui est aux cieux! »

Tous les assistants étaient émus jusqu'aux larmes, seul le père Bernadone, exaspéré par l'entêtement de son fils et le croyant fou, restait insensible; il prit les hardes de son fils et partit. L'évêque, se disant qu'il avait affaire à un homme extraordinaire, bénit le jeune homme, lui procura quelques habits, et François, plein d'allégresse, commença son apostolat.

Remarquez qu'il n'était alors qu'un laïque et n'avait, pas plus que Valdo, une licence pour prêcher. Et pourtant on le laissa faire. Au bout de quelques semaines, il avait recruté une demi-douzaine de compagnons, quelques-uns riches, et même un chanoine, un rentier. Ils n'avaient pas de domicile fixe, mais allaient çà et là aux environs d'Assise, de préférence auprès de la Portioncule, et prenant pour gîte une cabane abandonnée ou une grotte creusée dans la montagne.

Lorsqu'ils furent au nombre de huit, François les envoya deux par deux prêcher au loin. Voici les instructions qu'il leur donna : « Annoncez aux hommes la paix et la
« pénitence, pour qu'ils obtiennent la rémission des péchés.
« Nous sommes appelés à panser les malades pauvres, à
« relever les affligés, à ramener les égarés. Soyez patients
« dans la tristesse et sans souci dans l'indigence; car le

« Seigneur réalisera sa prédiction. Répondez humblement
« à ceux qui vous interrogent. Bénissez ceux qui vous
« maudissent, remerciez ceux qui vous dédaignent et le
« Royaume de Dieu sera prêt à vous recevoir! »

Les instructions laissées par saint François à ses compagnons sont l'écho le plus sonore et le plus fidèle de la prédication apostolique; elles forment un contraste frappant avec le texte des sermons du ^{xii}^e siècle, qui d'ailleurs étaient faits en latin et se rapprochent beaucoup du programme tracé par Pierre Valdo, à l'usage des pauvres de Lyon. François, conséquent avec ses principes, leur interdit les honneurs et les richesses, leur donna le titre de Frères Mineurs et les soumit à des règles très simples et empruntées presque textuellement à l'Évangile. Il leur commanda le renoncement à tout bien temporel, la chasteté, le travail manuel ou la prédication, et, pour compléter le salaire du travail, s'il était insuffisant à procurer leur maigre pitance, il leur permit de mendier¹.

Mais voici la question qui se pose alors : quelle attitude va prendre l'autorité épiscopale vis-à-vis de ces laïques qui, vêtus comme des vagabonds, s'en vont mendier de village en village, de porte en porte, et se mêlent de prêcher, de consoler les petites gens, sans en avoir reçu mission? Comment le Pape va-t-il accueillir ces prêcheurs d'un genre bizarre, au lendemain du jour où il a refusé à Pierre Valdo et à ses colporteurs de Sainte Écriture en langue vulgaire le droit de prêcher sans permission de l'ordinaire? Comment Innocent III pouvait-il autoriser la Congrégation franciscaine, à la veille du Concile de Latran (1215) qui, sur sa proposition, défendit de créer des ordres nouveaux, « afin que la trop grande diversité de religions « n'introduise pas dans l'Église une confusion dangereuse »?

1. Cette première règle de 1209 a été si bien évincée par la règle de 1221 que le texte original est perdu. M. Karl Muller a essayé de la reconstituer. Voyez son livre *Anfänge des Minoriten-Ordens*, chap. 1.

Ces questions durent venir à l'esprit de François d'Assise, quand ses compagnons se multiplièrent vers 1209 ou 1210 ; c'est alors qu'il sentit le besoin de les soumettre à une discipline et qu'il composa sa première règle. Mais, se méfiant de l'évêque d'Assise, Guido Colonna, qui lui avait fait entendre que la mendicité était une pratique excessive, il résolut de s'adresser directement au souverain pontife. Innocent III occupait alors le siège de Rome, on sait avec quelle fermeté, avec quel génie politique.

Ce pape, qui revendiquait la suprématie du Saint-Siège sur les rois et les empereurs, même au temporel, dut s'étonner de voir ces douze pénitents, vêtus de la tunique gris-cendré des pâtres de l'Apennin, ceints d'une corde en guise de ceinture et chaussés de sandales, qui venaient lui réclamer le droit de vivre à l'instar des Apôtres, et d'évangéliser les pauvres gens. Sans prendre à la lettre le récit de Matthieu Pâris, d'après lequel le Pape aurait dit à François d'Assise : « Va-t-en garder les cochons, car tu parais avoir plus de rapports avec eux qu'avec les hommes. » Il est permis d'y voir la première impression faite sur les cardinaux par ces hommes déguenillés, à la barbe hirsute et aux yeux hagards. Cette impression fut d'abord défavorable : la pauvreté n'était-elle pas un reproche vivant à la richesse et au luxe de tant de prélats ? Ne devait-on pas craindre que leur parole expérimentée produisît, sur des artisans aigris par la misère ou des paysans exploités par leurs seigneurs laïques ou ecclésiastiques, les révoltes qui avaient suivi la prédication d'Arnauld de Brescia ou les schismes qu'on avait redoutés chez les pauvres de Lyon ?

Toutes ces considérations firent qu'à la première audience donnée à saint François et à ses compagnons, Innocent III leur fit mille objections. « Votre règle, leur « aurait-il dit, me paraît trop rigoureuse. Votre ferveur, « sans doute, me répond de votre fidélité, mais je dois « penser à ceux qui viendront après vous, de peur que

« votre genre de vie ne soit au-dessus de vos forces ! »

Dans les consistoires où l'affaire fut discutée, on fit valoir les mêmes objections, et l'on insista pour que les pénitents d'Assise se ralliassent à un Ordre existant. Mais le cardinal Jean de Saint-Paul, qui s'était fait leur avocat, réfuta la première en disant. « Si l'on prétend qu'ob-
« server la perfection de la vie apostolique et faire vœu
« de pauvreté absolue, c'est chose nouvelle et impossible,
« n'est-on pas convaincu de blasphémer contre le Christ,
« auteur de l'Évangile ? » Cette réponse et la parabole célèbre sur la pauvreté, épouse du Christ, que François exposa au Pape, triomphèrent de tous les obstacles.

Innocent III, rassuré par les protestations d'humilité et d'obéissance de François, lui accorda, ainsi qu'à ses compagnons, une autorisation provisoire de continuer leur mission, avec l'agrément des évêques des diocèses où ils prêcheraient, leur fit conférer la tonsure et exigea qu'il nommassent un supérieur qui fût responsable vis-à-vis de l'autorité (1209). Ensuite il les bénit en disant : « Allez,
« frères, que Dieu soit avec vous ! Prêchez à tous la pé-
« nitence, suivant que Dieu daignera vous l'inspirer. Puis,
« quand le Tout-Puissant vous aura fait progresser, vous en
« référerez à nous et nous vous concéderons davantage. »

En 1215, l'année même de la mort d'Innocent III, la famille de saint François s'était tellement accrue, que leur fondateur commença à s'inquiéter qu'il ne se glissât dans son troupeau quelque brebis galeuse. Peu après (juin 1216), il se rendit avec frère Masséo à Pérouse, où se trouvait le nouveau Pape, Honorius III. Il lui raconta une vision qu'il avait eue, peu avant, étant en prières dans la chapelle de la Portioncule : Jésus, à l'intercession de la Vierge Marie, lui était apparu et avait promis d'accorder le pardon des péchés à quiconque visiterait cette église et y confesserait ses péchés. François venait, de la part de Jésus-Christ, demander au Pape la confirmation de cette grâce. Honorius III, après quelque hésitation, lui

octroya une indulgence plénière pour tous les pèlerins qui, le 2 août, visiteraient cette chapelle. C'est la fameuse indulgence dite de la Portioncule.

En vain les cardinaux firent-ils observer au Pape, que celle-ci nuirait à l'indulgence pour la Croisade et le supplièrent-ils de la restreindre. En vain, les sept évêques de l'Ombrie se récrièrent-ils contre un privilège aussi éclatant accordé à une chapelle obscure. Honorius III le maintint et leur enjoignit de le faire connaître dans leurs diocèses. Comme François d'Assise partait tout joyeux, le Pape le rappela : « O homme simple ! où vas-tu ? dit-il, « quel certificat emportes-tu de cette indulgence ? » Mais l'amant de la pauvreté, qui n'avait point d'argent, répondit au Pape : « Votre parole me suffit, Saint-Père, la « Vierge Marie me tiendra lieu de charte, le Christ sera « mon notaire, et les anges, mes témoins. » Parole admirable de confiance naïve, mais aussi de finesse, où perce la répugnance du saint homme pour les bulles, privilèges et toute cette paperasserie de la Cour de Rome, où la moindre grâce se payait au poids de l'or.

Quelques années après, François d'Assise était amené par son amitié pour sainte Claire à fonder pour les femmes l'ordre des Clarisses, qui se vouait exclusivement à la prière et était soumis à une clôture rigoureuse (1219), et la *Confrérie des Frères de la pénitence*, appelée plus tard le tiers-ordre de Saint-François. Cette association, accessible aux gens mariés de toute condition, aux clercs séculiers ou aux artisans, aux riches comme aux pauvres, était, dans le principe, destinée à aider les convertis de la prédication franciscaine à mener, en restant dans le monde, une vie morale et pieuse conforme à la simplicité et à la charité des chrétiens apostoliques. C'est peut-être la création la plus originale et la plus moderne de saint François.

Les premières confréries du Tiers-Ordre se formèrent à Faenza et à Florence, mais se propagèrent au cours du

xiii^e siècle dans toute l'Italie, elles y jouèrent non seulement le rôle d'un ferment moral, mais encore contribuèrent, en rapprochant les classes dans une même œuvre de piété, de paix et de charité, au progrès des libertés dans les républiques italiennes. C'est ainsi que le véritable esprit chrétien est le meilleur auxiliaire d'une saine démocratie.

Le caractère de François d'Assise, à la fois plein de déférence pour les autorités établies et d'indépendance vis-à-vis de certaines traditions romaines, se révèle dans son *Testament*, mieux que dans les Règles de 1221 et 1223, qui furent plus ou moins modifiées par le cardinal Ugolin. D'une part, il écrit : « Le Seigneur me donna et me
« donne une si grande foi aux prêtres, qui vivent suivant
« la forme de l'Église romaine, à cause de leur dignité sacerdotale que, même s'ils me persécutaient, je veux avoir
« recours à eux. Et quand même j'aurais toute la sagesse
« de Salomon, je ne veux prêcher dans leurs paroisses
« qu'avec leur assentiment. Je veux les respecter, les
« aimer et honorer, comme mon Seigneur, considérant
« en eux non pas leurs péchés, mais l'image du Fils de
« Dieu, dont ils reproduisent (dans le sacrifice de la
« Messe) le très saint corps et le sang précieux. »

Et, de l'autre, voici la règle qu'il impose à ses disciples :

« J'interdis absolument, par obéissance, à tous les
« Frères en quelque endroit qu'ils soient, de demander
« aucune bulle en Cour de Rome, soit directement, soit
« indirectement, sous prétexte d'église, couvent, prédication. Que les Frères aient grand soin de ne recevoir
« les églises, habitations et tout ce que l'on construira
« pour eux, que si cela est conforme à la sainte pauvreté, dont nous avons fait vœu et qu'ils n'y reçoivent
« l'hospitalité que comme étrangers et voyageurs.

« Nous aimions à demeurer dans les églises pauvres
« et abandonnées, et nous étions ignorants et soumis à

« tous. Je travaillais de mes mains et veux continuer.
 « Je veux aussi que tous les autres Frères travaillent à
 « quelque métier honorable. Que ceux qui n'en ont point
 « en apprennent, non pas en vue du salaire de leur tra-
 « vail, mais pour fuir l'oisiveté. Et si l'on ne nous donne
 « pas le prix de notre travail, ayons recours à la table
 « du Seigneur, en demandant l'aumône de porte en
 « porte. »

Ainsi, dans la pensée du fondateur de l'ordre des Mineurs, le travail était ordonné comme moyen régulier de pourvoir à l'existence et la mendicité n'était admise que comme expédient, en cas de disette. Saint François n'a donc pas plus tenté de bouleverser les conditions économiques de la société, qu'il n'a voulu réformer l'Église, en renversant les autorités hiérarchiques. Il procède à la manière de Jésus de Nazareth, par voie d'exemple, plutôt que par des censures. Intransigeant sur son principe de la pauvreté, il se borne à mettre sous les yeux du Pape, des évêques et des abbés de son temps, l'idéal chrétien des Apôtres, et aux prédications de la Croisade il oppose le Sermon sur la montagne.

M. E. Gebhart a bien rendu ce trait distinctif de la réforme de saint François : « L'Église franciscaine, dit-il, « tient étroitement à l'Église de Rome par l'intégrité du « symbole de sa foi, la nécessité des sacrements, l'au-
 « torité du Pape et des évêques, que saint François recon-
 « nait solennellement, non sans quelques réserves... Le
 « plus grand nombre des Franciscains n'a point pris les
 « degrés supérieurs de la cléricature, le fondateur ne
 « fut que simple diacre ; tous, cependant, ils remplirent l'of-
 « fice apostolique par excellence de la prédication... Par
 « l'amour et la pitié, François ramenait l'Italie au pacte
 « évangélique. Sans théologie, ni scolastique, il restaurait
 « le christianisme primitif, il rajeunissait l'Église sans
 « luttes, ni hérésies. A la place de l'Église, c'est Jésus
 « qu'il offre directement aux consciences. Le vrai média-

« teur, selon lui, c'est Jésus qui a voulu souffrir et mourir pour la famille d'Adam, afin d'en payer la dette, il est le vrai prêtre, « *episcopus animarum nostrarum* », et François ajoute, d'après Jésus-Christ : « *Vous êtes tous frères, n'appellez donc personne sur la terre Père, car vous n'avez qu'un seul maître, celui qui est aux cieux.* »

Et l'écrivain catholique fait remarquer avec raison que le rôle du prêtre diminue, du moment que le fidèle communique spontanément avec Dieu ; celui des saints perd sa raison d'être, puisque le Fils présente librement ses souffrances et ses vœux à son Père. L'intercession des saints disparaît en quelque sorte du christianisme franciscain¹ ».

Mais s'il en est ainsi, nous voilà bien près du protestantisme, ou du moins des précurseurs de la Réformation, et nous sommes amenés à nous demander ce qui rapprochait et ce qui séparait saint François de Pierre Valdo, les pauvres pénitents d'Assise, des pauvres de Lyon ? Marquons d'abord les traits de ressemblance entre les deux réformateurs. Tous deux procèdent directement de l'Évangile : ce sont les paroles de Jésus sur la perfection et sur la pauvreté apostoliques qui ont déterminé leur vocation. L'un et l'autre restent attachés à la doctrine et la discipline morale de l'Église catholique. Valdo, on ne le sait pas assez, n'a mis en doute aucun dogme, contesté la valeur d'aucun sacrement, ses disciples ont continué à aller à la messe, à vénérer la Vierge Marie et les saints ; ils ont cru au mérite des œuvres, leurs « barbes » étaient voués au célibat et ils ont maintenu l'idéal de la perfection ascétique : « *Si nos volen amar e servir Yeshu-Crist*, dit la Nobla Leyczon, *Povertà spiritual de cor deven tenir, e amar castità, e Dio humilament servir.* » Enfin, Valdo, comme saint François, comprit

1. Voir E. Gebhart, *l'Italie mystique*, p. 108 et suiv.

que l'exemple d'une réelle pauvreté et la prédication gratuite de l'Évangile au peuple, dans sa langue, étaient les seuls moyens efficaces pour régénérer l'Église, corrompue par les richesses et par le pouvoir temporel des séculiers.

En quoi diffèrent-ils donc ? C'est d'abord, que François d'Assise fut un mystique, tandis que Pierre Valdo est un bibliciste. Le premier s'appuyait sur des visions, sur des révélations de la Vierge ou Jésus-Christ, pour justifier ses actes, ses rénovations. Le second se fondait sur le texte des Évangiles, sur l'exemple des Apôtres et des Pères de l'Église. Saint François imposait à ses compagnons des vœux perpétuels. Quant à l'observation des trois articles de la Règle monastique, Valdo n'admet que des vœux révocables, il réservait la liberté de l'avenir. Mais la différence capitale, c'est que saint François reconnaissait la dignité du prêtre, l'autorité des évêques quand même, tout en gardant une certaine indépendance vis-à-vis de l'organisation. Pierre Valdo, au contraire, bien que plein de déférence pour la hiérarchie, revendiquait le droit de la libre prédication au nom d'un commandement de Dieu, supérieur à l'autorité des évêques. Ses disciples, mais seulement après sa mort et après qu'ils eurent été excommuniés, nièrent la validité des sacrements administrés par des prêtres de mauvaise vie et pensèrent que, dans ce cas, il valait mieux s'adresser à de pieux laïques (leurs barbes). C'est sur ce point seul qu'ils firent schisme.

LIVRE II

LE XIII^e SIÈCLE ET LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIV^e

TABEAU DE L'ÉPOQUE

Cette époque est, à beaucoup d'égards, le prolongement de la précédente. On y voit se continuer les mouvements commencés au XII^e siècle; seulement, les uns déclinent ou s'arrêtent; les autres, au contraire, déterminés par des causes plus profondes, s'accélèrent et grandissent. Tel fut, en particulier, le courant qui portait à la réforme de l'Église.

Les croisades contre les Sarrasins se succédèrent dans la première moitié du XIII^e siècle, mais en déviant de plus en plus de leur but originel vers des objets politiques, elles perdirent leur popularité, et, n'étant plus, en certains cas secondées par le Saint-Siège, s'affaiblirent. La dernière croisade, entreprise par saint Louis, plutôt pour l'accomplissement d'un vœu personnel que dans l'intérêt des chrétiens d'Orient, n'alla pas plus loin que Tunis. C'est plutôt contre les infidèles de l'intérieur, Albigeois et Vaudois, que contre les Musulmans, que les Papes prêchèrent désormais la guerre sainte.

Les Ordres mendiants, fondés au début de notre période par saint François d'Assise et saint Dominique, prirent une rapide extension par la faveur du Saint-Siège, qui les employa soit à combattre et surveiller les hérétiques

(Dominicains ou Frères Prêcheurs), soit à évangéliser les classes populaires (Franciscains ou Frères Mineurs). C'est à leur émulation qu'est due la floraison de la prédication en langue vulgaire et la formation de sociétés laïques, coopérant à des œuvres de foi ou de charité (tertiaires).

« Si, dans la première phase du siècle, a dit M. Lecoy de La Marche, les moines de Cîteaux jouent dans la chaire le principal rôle, les Frères Prêcheurs et les Mineurs les éclipsent dans le second tiers, quand ils eurent atteint tout leur développement. Dès lors, on ne rencontre plus pour ainsi dire parmi les prédicateurs que ces religieux et les docteurs de l'université de Paris¹. » Les églises retentirent alors de la voix des Jacques de Vitry et des Foulques de Neuilly, de Robert de Sorbon et de Hugues de Saint-Cher, de maître Albert et de saint Bonaventure.

Mais, à partir de 1260, depuis que les fils de saint Dominique et de saint François eurent pénétré dans les écoles et y lurent Aristote, l'art oratoire eut recours aux procédés de la scolastique et perdit la spontanéité, l'inspiration qui l'avaient fait briller d'un si vif éclat à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e, pour tomber, soit dans le trivial, soit dans les subtilités.

Les moines mendiants, en effet, avaient réussi, malgré la vigoureuse résistance des séculiers, dont le champion fut alors Guillaume de Saint-Amour, à forcer les portes de l'Université de Paris, sur laquelle saint Bonaventure, saint Thomas d'Aquin devaient jeter un si grand lustre. Ces centres de hautes études, dont il n'y avait encore qu'un ou deux au XII^e siècle, s'organisèrent et se multiplièrent au XIII^e. Les rois et empereurs encouragèrent l'étude du droit romain et des sciences, afin de s'en servir contre le Saint-Siège. En France, outre l'université de Paris, qui doit ses premiers privilèges à Philippe-

1. Lecoy de la Marche, *la Chaire française du moyen âge*, 2^e édit. Paris, 1886.

Auguste et à Innocent III, se fondèrent celles de Montpellier et de Toulouse. C'est dans la première que fut faite, vers 1250, la première version française des livres saints.

L'Italie n'avait, au XII^e siècle, que l'école de Bologne pour le droit et celle de Salerne pour la médecine; l'empereur Frédéric II, roi des Deux-Siciles, fit, au XIII^e siècle, de l'université de Naples un foyer de libres recherches scientifiques et philosophiques. Padoue devint l'émule de Bologne pour l'étude du droit : Modène, Verceil et Vicence allumèrent de plus petits foyers de lumière. Les rois d'Espagne, à leur tour, fondèrent les universités de Palencia, Salamanque (1243) et de Séville (1254). Enfin les souverains de la Grande-Bretagne organisèrent Oxford et Cambridge sur le modèle de l'université de Paris.

Tandis que grandissait ainsi le rôle des universités et des ordres mendiants, la puissance du Saint-Siège déclinait. Si le Pape conservait encore le gouvernement officiel, la direction morale des esprits lui échappait de plus en plus. La lutte s'aggrava et s'envenima, au cours de cette période, entre le Saint-Siège et les rois, représentants du pouvoir civil et de l'autonomie nationale. Elle ne resta plus limitée, comme au XI^e et au XII^e siècles à la querelle des investitures; mais elle s'étendit à tous les rapports du pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique. En fin de compte, Rome, après avoir été si puissante et si glorieuse sous le pontificat d'Innocent III et ses successeurs, compromit son autorité, en voulant empiéter sur le domaine de l'État et en prétendant disposer à son gré des couronnes.

L'empire et la royauté résistèrent victorieusement à ces prétentions des Papes, en s'appuyant sur le droit romain et sur la volonté nationale.

Frédéric II, empereur et souverain de Naples, opposa au Saint-Siège l'autorité des anciens Conciles et l'exemple

des Apôtres; il fit profiter les universités de Naples et de Palerme de la science arabe et fut l'initiateur du rationalisme philosophique. Cette lutte séculaire entre papes et empereurs fut marquée au début du xiii^e siècle, par le triomphe d'Innocent III sur la maison de Souabe et par l'élévation d'un prince d'Anjou sur le trône de Naples, grâce à Clément IV; mais elle s'acheva en 1308 par le soufflet donné à Boniface VIII au nom d'un roi de France et par la captivité des papes à Avignon¹.

En France, les rois, en leur qualité de rois très chrétiens, assument le droit de réformer les abus de l'Église et d'accomplir certains progrès. Philippe-Auguste rétablit les élections épiscopales en Normandie, où elles étaient tombées en désuétude. Saint Louis réforme l'administration de la justice et refuse de prêter le secours du bras séculier aux évêques, quand ils abusent du pouvoir d'excommunication contre leurs ennemis, voire même au Pape, lorsque celui-ci veut lever une décime pour faire la guerre à l'empereur Frédéric.

Philippe le Bel alla plus loin, en revendiquant pour l'Église gallicane le droit de se soustraire à l'obédience du Saint-Siège, en cas d'usurpation de ce dernier sur le pouvoir royal. — Marsile de Padoue et Dante le Florentin soutinrent la thèse de la séparation du pouvoir spirituel d'avec le temporel, entre les mains de la Papauté, et défendirent les droits de la conscience religieuse indépendante.

Mais, les meilleurs des rois, moralement ou intellectuellement supérieurs à leur temps, comme saint Louis ou Frédéric II (de Souabe), ont partagé la grosse erreur du moyen âge, à savoir qu'on avait le droit d'imposer par la contrainte à la conscience l'acceptation du dogme, et même d'exterminer les non-catholiques, Juifs ou Musulmans. Saint Louis demanda au Pape Alexandre IV

1. Nous ne mentionnons que pour mémoire Louis de Bavière, Guillaume d'Occam et leur longue lutte contre la Papauté, parce que le théâtre en fut hors des pays latins, en Allemagne surtout.

d'étendre à tout le royaume les pouvoirs d'inquisiteur, conférés jadis aux Dominicains dans le seul comté de Toulouse, et l'on connaît sa réponse à Joinville, sur la manière de convertir les juifs. Ainsi le xiii^e siècle marqua le paroxysme de cette idée fatale de l'intolérance et de la passion, et la vit consacrée par la discipline de l'Église et par la loi civile.

La force brutale peut bien enrayer, mais non étouffer le progrès des idées justes. Tandis que les Dominicains ou « *Domini canes* », comme les avait surnommés le peuple, font la chasse aux hérétiques, leurs émules, les Franciscains, donnent naissance au schisme. En présence de la façon dont Élie de Cortone — secondé en secret par le Saint-Siège — avait éludé le vœu de pauvreté formellement imposé à son ordre par saint François, les Franciscains spirituels déclarent une guerre sans merci aux conventuels et adoptent la théorie de l'*Évangile éternel* de Joachim de Flore.

Les plus avancés des spirituels font même schisme, sous le nom de Fraticelles et d'Apostoliques et se propageant d'Italie dans tout le Languedoc et jusqu'en Espagne; tantôt séparés, tantôt mêlés aux Vaudois, ils se firent, avec ces derniers, les champions énergiques du retour de l'Église à la pauvreté apostolique et de la prédication populaire. Le Saint-Siège leur suscita des concurrents orthodoxes dans les « *Pauvres catholiques* » de D. de Huesca et dans les *Ermites de Célestin*. Les Vaudois firent mieux encore : ils achevèrent la version des Évangiles des dimanches et fêtes, dans les différents patois populaires et composèrent en langue romane d'admirables poèmes moraux et religieux, dont le plus beau spécimen est la « *Nobla Leyczon* ».

Tel est, esquissé à grands traits, le tableau du monde religieux au xiii^e et dans la première moitié du xiv^e siècle. Nous allons voir, comment l'esprit de réforme et l'indépendance de la pensée s'y sont manifestés, malgré tant

d'obstacles et de persécutions. A cette époque, comme au xii^e siècle nous classerons les organes de la libre conscience en aile droite, aile gauche, centre, suivant le degré de hardiesse dans leur protestation.

Nous commencerons par exposer les œuvres réformatrices, accomplies ou tentées par les biblicistes, par les rois, et leurs conseillers, légistes, ecclésiastiques, enfin par le grand poète théologien, Dante.

CHAPITRE PREMIER

LES MODÉRÉS. — BIBLICISTES. — ROIS DE FRANCE
ET LÉGISTES. — DANTE

I. — LES BIBLICISTES

Au premier rang des Réformateurs modérés, il faut placer ces hommes obscurs ou célèbres, moines ou séculiers, qui s'appliquèrent à l'étude de la Bible et s'efforcèrent de la répandre, que nous comprendrons sous la rubrique de *Biblicistes*¹.

Pierre Comestor (1178), d'abord doyen du chapitre de Troyes, puis professeur à l'université de Paris, avait fait, en combinant l'histoire profane avec l'histoire sainte, une *Historia scolastica*, qui avait eu grand succès dans les écoles à la fin du xii^e siècle; mais il était réservé au règne de saint Louis de voir se faire de sérieux efforts pour la révision du texte de la Vulgate et la première version française de la Bible, digne de ce nom. Ce n'est pourtant pas, comme on pourrait le supposer, le pieux fils de Blanche de Castille qui en prit l'initiative — du moins on n'en a nulle preuve, — mais c'est à l'ordre de Saint-Dominique et aux libraires de l'université que furent dus ces travaux bibliques. Les Bénédictins de Cîteaux avaient, dès les premières années du xii^e siècle, révisé la Bible d'Alcuin; mais les variantes et erreurs se multipliant par la copie, une révision nouvelle du texte de la Vulgate s'imposa au siècle suivant, afin d'obtenir un texte uniforme. Elle se fit par les soins de théologiens de

1. Ed. Reuss, *Fragments littéraires et historiques sur la Bible française* (*Revue de théologie de Strasbourg*, 1851 et 1852).

l'université de Paris entre 1226-1239; c'est dans cette édition que fut introduite la division en chapitres, qui, ayant passé au ^{xv}^e siècle dans les manuscrits publics, fut adoptée par le cardinal Ximénès et par Érasme (Nouveau Testament, 1517) et s'est conservée jusqu'à nos jours. Cette édition acquit bientôt une grande autorité, de sorte que Roger Bacon, quarante ans après, l'appelait *Exemplar vulgatum*².

De son côté, le chapitre général des Dominicains, tenu à Paris en 1236, et qui était aussi intéressé à avoir un texte des Saintes Écritures correct et uniforme, à cause de la controverse avec les hérétiques, ordonna que toutes les bibles de l'Ordre fussent corrigées sur le texte révisé par les Pères de l'Ile-de-France (sans doute la Bible de Sens). Cette première correction ayant été jugée insuffisante, on chargea Hugues de Saint-Cher de la refaire. Ce théologien était un ancien élève de l'université de Paris, qui savait l'hébreu, le chaldéen et le grec, et avait déjà composé une *Concordance*. Il venait d'être nommé cardinal par le pape Innocent IV, au Concile de Lyon (1245) et s'était distingué par le talent avec lequel il avait défendu les droits des ordres mendiants contre Guillaume de Saint-Amour. Ce n'est pas lui, comme on l'a cru longtemps, qui a introduit la division en chapitres; mais il a fait, depuis 1248, une sérieuse revision du texte latin de la Bible, qui était achevée lors du Chapitre général de 1286. Ces travaux de correction de la Vulgate de saint Jérôme devaient se faire périodiquement, comme le *Dictionnaire de la langue française* par l'Académie. Ils furent continués par Guillaume le Breton, un autre dominicain; mais, comme on n'avait pas de manuscrits très anciens et qu'on manquait de méthode cri-

2. Voir deux spécimens, dans les manuscrits n^{os} 15185 et 15467 du fonds latin de la Bibliothèque de la Sorbonne. Nous empruntons ces détails au savant ouvrage de notre regretté collègue S. Berger, *la Bible française au moyen âge*.

tique, ils ne firent qu'augmenter la diversité des textes¹.

Parallèlement à ces travaux, qui ne concernaient guère que les clercs, il se préparait, dans les ateliers des libraires de l'université de Paris, une version française des Saintes Écritures.

Cette version fut exécutée sans doute par plusieurs traducteurs travaillant sous une direction, d'après la révision de la Vulgate, faite par les théologiens (et non par les Dominicains), dont nous avons parlé ci-dessus. Elle était longue, inégale, encombrée de gloses (surtout au commencement), mais écrite dans la belle langue du XIII^e siècle, elle acquit une telle renommée que bientôt elle supplanta les traductions plus ou moins informes qui l'ont précédée.

Mais à cette époque où, en dehors des clercs, il n'y avait qu'une élite de la noblesse et de la bourgeoisie qui sût lire, la Bible entière paraissait trop longue. Aussi quand Guyart Desmoulins, chanoine d'Aire, publia, vers 1291-1295, sa *Bible historiale*, qui était une sorte d'Histoire Sainte, extraite, pour les deux tiers, de la version française de Paris, elle eut grande vogue, parce qu'elle répondait à un vrai besoin des laïques, assez instruits. Cependant, il y avait aussi des esprits curieux, qui voulaient comparer les récits au texte biblique; de là, une vingtaine d'années après, la composition de *Bibles historiques*, publiées par les libraires de 1312 à 1317 et qui, aux histoires de G. Desmoulins, ajoutèrent une bonne moitié de la version française de 1236-1250.

Il faut mentionner enfin, dans la première moitié du XIV^e siècle les travaux du franciscain, Nicolas de Lyra (en 1340), qui, grâce à sa connaissance approfondie de l'hébreu, acquise auprès des rabbins, renouvela l'exégèse de l'Ancien Testament. Bien qu'en admettant encore,

1. S. Berger, *Des essais faits à Paris au XII^e siècle, pour corriger le texte de la Vulgate* (Revue de théologie et de philosophie, Lausanne, 1883).

avec tout le moyen âge, que les Écritures ont un sens quadruple, il insista sur l'interprétation historico-philologique et par là, fut le précurseur de L. Valla, d'Érasme et des Réformateurs. On connaît le distique du xvr^e siècle, qui exprime les obligations que Luther reconnaissait lui avoir :

Si Lyra non lyrasset,
Lutherus non saltasset¹.

II. — LES ROIS DE FRANCE ET LES LÉGISISTES, RÉFORMATEURS DE L'ÉGLISE

Il y eut, au xiii^e siècle et au commencement du xiv^e, plusieurs souverains catholiques, qui furent amenés, par les relations politiques avec la cour de Rome, à vouloir réformer certains abus de l'Église et, par suite, entrèrent en conflit avec les Papes. Tels, Frédéric II de Souabe et les rois d'Aragon et de Sicile, Louis de Bavière et Philippe le Bel. Mais presque tous, par leur attitude, laissent supposer qu'ils obéissaient soit à un mobile d'intérêt, soit même à une pensée d'incrédulité.

Seul Louis IX, roi de France, nous apparaît comme le type parfait du souverain vraiment catholique, pour qui la justice est partie intégrante de la piété et qui, partant, ne peut tolérer les empiètements, ni les iniquités du clergé². Dès le commencement de son règne, il soutint la juste cause des bourgeois de Beauvais, en conflit avec leur évêque et fut appuyé auprès de Grégoire IX par quarante et un seigneurs et évêques. Et plus tard, lorsque l'évêque d'Auxerre, au nom de plusieurs prélats du royaume, « requit le roi qu'il commandât à ses prévôts et « baillis, que tous ceux qui resteraient excommuniés un

1. Voir *Postillæ perpetuæ seu Commentaria brevia in universa Biblia*, Rome, 1471, 3 fol. — Comp. Ed. Reuss, *Geschichte der Heiligen Schriften*, 2 541, p. 282.

2. Voir la belle étude de M. Guizot sur saint Louis dans sa *Vie de quatre grands chrétiens français*, Paris, 1873.

« an et un jour, on les contraignit, par la saisie de leurs
« biens, de se faire absoudre », saint Louis répondit qu'il
le leur commanderait volontiers pour les excommuniés, dont
on lui ferait la preuve certaine qu'ils eussent tort. L'évêque
dit que ces prélats ne le feraient à aucun prix, car ils
contestaient au roi la juridiction de leur cause.

Alors le roi : « Je ne puis faire autrement, car ce se-
« rait contre Dieu et contre la raison, si je contraignais
« les gens à se faire absoudre, quand le clergé leur fait
« tort. Sur ce, je vous donnerai pour exemple le comte de
« Bretagne, qui plaïda bien avec les évêques, tout excom-
« munié, et il a tant fait que le Pape les a condamnés
« tous. Donc, si j'eusse contraint le comte de Bretagne,
« au bout de la première année, de se faire absoudre,
« j'eusse péché contre Dieu et contre lui. » Alors les pré-
lats se résignèrent¹.

Il ne fut pas moins ferme vis-à-vis du pape Inno-
cent IV, quand celui-ci, réfugié à Lyon, voulut lever un
décime sur les biens du clergé de France, pour reprendre
la guerre contre l'empereur Frédéric II. Il interdit aux
évêques de son royaume de faire cette avance en décla-
rant qu'il « ne souffrirait en aucune façon que l'Église de
« son royaume fût appauvrie pour faire la guerre à des
« chrétiens ». Il ressort de ces actes officiels du roi
saint Louis, qu'il n'admettait pas que les chefs de l'Église
abusassent de leur pouvoir spirituel, dans l'intérêt de causes
temporelles et contrairement à la justice et au bien public.
S'il n'est donc pas l'auteur de la pragmatique-sanction, qui
lui a été attribuée, du moins les maximes qu'elle renferme
sont bien conformes aux principes de sa politique vis-à-
vis de l'Église; elles contiennent en germe le droit d'ap-
pel comme d'abus.

Avec un roi aussi pieux et juste que saint Louis, les
relations du pouvoir civil avec le Saint-Siège restèrent

1. Joinville, *Mémoires*, chap. XIII, p. 43.

pacifiques; mais, avec des princes ambitieux et batailleurs comme Philippe le Bel, Frédéric II et Louis de Bavière, il était à présumer que le conflit tournerait en lutte violente. Il n'entre pas dans notre sujet de raconter la querelle septennale du premier avec Boniface VIII. Voici en quelques mots le sujet :

Le Pape prétendait avoir le droit de nommer les évêques et de gouverner l'Église gallicane et soutenait que les rois n'exercent leur pouvoir qu'en vertu d'une délégation du Saint-Siège. Le roi de France, de son côté, revendiquait le droit de nommer aux évêchés et de percevoir les dîmes des biens d'Église. Ce qui nous intéresse, c'est de suivre au cours de la querelle les légistes de Philippe le Bel : le chancelier P. Flotte. G. de Plasian, P. Dubois et même le dominicain Jean de Paris, conseillant au roi d'opérer lui-même des réformes au sein de l'Église.

Ce Pierre Dubois par exemple, avocat au bailliage de Coutances, recommande au roi de réduire le Pape au seul pouvoir spirituel : « Le Père des fidèles, dit-il dans son mémoire¹, à raison de la sainteté dont il est revêtu, doit
« aspirer uniquement à la gloire de pardonner, de vaquer à
« la lecture et à l'oraison, rendre au nom de l'Église des
« jugements équitables et veiller au salut des âmes qui lui
« ont été confiées par Dieu. Quand, au contraire, il pro-
« voque la guerre et l'homicide, « il donne un exemple per-
« nicieux et fait ce qu'il prétend réprimer chez les autres.
« Si donc il dépend de lui conserver ses ressources ordi-
« naires sans être détourné du soin des âmes, qui doit seul
« lui convenir, et que, néanmoins, il refuse un si grand
« avantage, n'encourra-t-il pas les reproches de tous, pour
« sa cupidité, son orgueil et sa téméraire présomption? »

1. Voir *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVIII, 2^e, p. 443, 444-467. — Comp. *Histoire littéraire de France*, (art de M. Renan), t. XXV, p. 489. *Summaria brevis et doctrina feliciter abbreviatissima guerrarum et litium regni Francorum.*

Le conseiller du roi de France n'est pas moins hardi, en recommandant de rendre le mariage des prêtres facultatif : « Si les saints pères avaient eu autant d'expérience du monde que de piété et de savoir, ils n'eussent pas sans doute imposé le célibat aux ecclésiastiques. En fait, ils ont éloigné du ministère sacré les hommes mariés ; mais ils n'ont pas repoussé et, à leur exemple, on ne repousse pas davantage aujourd'hui les fornicateurs, les adultères, les incestueux qui, forcés de cacher les désordres, sont soumis par là même à l'hypocrisie. Tous font vœu de continence, mais peu l'observent. L'Apôtre permettait à chacun d'avoir une épouse et de l'avoir publiquement. De nos jours on a des concubines, en feignant de n'en pas avoir. C'est ce que savent les Frères Prêcheurs et les Mineurs, qui connaissent mieux que personne l'état de la société. »

Et, si l'on doute de l'impartialité des conseils de réforme donnés au roi par ce laïque anticlérical, il faut entendre les doléances de deux évêques, déposant dans une enquête ordonnée par Clément V, en vue du concile convoqué à Vienne pour 1310. L'un d'eux, dont le nom ne s'est pas conservé, signale, en fait d'abus, la fréquence des excommunications prononcées pour des causes insignifiantes ou intéressées, la pluralité des bénéfices cumulés par un seul titulaire, la simonie, l'incapacité et la non-résidence des évêques nommés par le Pape.

Il dénonce enfin la vie déréglée des clercs, leur immodestie, le luxe, et le relâchement des moines, dont beaucoup désertent leurs cloîtres, courent les lieux publics et les foires et s'adonnent à tous vices, au grand scandale du peuple. Il conclut, en disant que le remède à tous ces maux est dans le retour aux anciens canons des quatre premiers conciles généraux, et que l'Église doit être réformée dans son chef et dans ses membres¹.

1. Voir le résumé de ce mémoire, dans le savant ouvrage de M. F. Roquain : *l'Esprit de réforme avant Luther*, II, p. 343-344.

Guillaume Durand, évêque de Mende, dont le mémoire est également parvenu jusqu'à nous, est encore plus catégorique. Après avoir énuméré les mêmes abus que son collègue et réclamé l'application des anciens canons de la discipline, il demande le mariage des prêtres et même des prélats; il réclame que l'on rétablisse partout l'élection des évêques, comme elle avait lieu naguère, et qu'elle ait lieu, sans l'intervention et les réserves du Saint-Siège; car c'est à cette intervention que sont dues les vacances si nombreuses d'évêchés, qui se prolongent au détriment des âmes.

Enfin, remontant à la cause première, il ne craint pas de viser la Cour de Rome, comme étant responsable de ces abus. Il lui reproche d'avoir accaparé tous les pouvoirs, d'avoir désorganisé la juridiction épiscopale par les appels au Pape et la discipline des clercs par les exemptions. Il voudrait ramener le Pape à n'être que le « *primæ sedis episcopus* », comme jadis, au lieu de se considérer comme le souverain de l'Église universelle. Il demandait qu'on rassemblât deux fois par an des conciles provinciaux, et tous les dix ans un Concile général. En terminant, l'évêque de Mende disait qu'il fallait réformer la Cour de Rome, avant de songer à réformer l'Église, et se hâter, sans quoi le mal deviendrait incurable et la foi périrait¹.

Et, comme conclusion à ce débat aussi long que violent, deux assemblées de barons, prélats et légistes, réunies au Louvre (12 mars et 13 juin 1303), approuvèrent un acte d'accusation dirigé contre le Pape et engagèrent le roi de France, comme « *Défenseur de la foi* », à provoquer la réunion d'un Concile général, pour déposer l'indigne pontife. C'est alors que fut lancé pour le 1^{er} février cet appel à un Concile pour la réforme de l'Église, qui ne devait aboutir qu'un siècle plus tard.

1. Voir *Tractatus de modo generalis Concilii*. Paris, 1545, in-12°.

L'Allemagne ne souffrait pas moins que la France des abus du clergé et des excès de pouvoir de la Papauté; mais son gouvernement n'ayant de monarchique que le nom, elle offrit une moindre résistance aux empiètements du Siège romain. L'empire germanique était encore sous le coup de la ruine des Hohenstaufen, anéantis par Innocent III et Innocent IV. Le schisme de l'Empire, provoqué par l'intervention du Pape en faveur de Frédéric le Bel, duc d'Autriche, précéda celui de l'Eglise.

Ce serait sortir de notre cadre que de narrer la lutte entre Jean XXII et Louis de Bavière, qui dura près d'un quart de siècle (1324-1347). A la différence du conflit entre Boniface VIII et Philippe le Bel, elle se termina par la défaite de l'Empire germanique représenté par Charles IV (de Luxembourg), qui vint capituler aux pieds du Pape à Avignon (22 avril 1346).

III. — ROIS ET LÉGISLES, RÉFORMATEURS DE L'ÉGLISE

Mais, ce qui touche directement à l'objet de notre étude, c'est l'appui, que des canonistes et des légistes français et italiens prêtèrent à la cause du pouvoir civil en Allemagne.

Les canonistes s'appellent Guillaume d'Occam, Michel de Césène, Fr. de Marca; Fr. Bonagratia de l'Ordre des Franciscains; les légistes : Marsiglio (de Padoue) et Jean (de Jandun). C'est à Pise (1328), à la suite de son expulsion de Rome par le parti guelfe, que l'empereur Louis IV, rencontra les premiers, qui venaient de s'échapper d'Avignon, où Jean XXII les retenait captifs, et bien vite l'empereur conclut avec ces moines une sorte d'alliance offensive et défensive.

Mais, pour comprendre que des disciples du docile saint François aient été amenés à une guerre ouverte contre le Pape, il faut remonter plus haut. Un historien allemand a spirituellement caractérisé cette lutte, en

disant qu'en général on fait la guerre pour s'approprier un bien que l'adversaire vous refuse; dans ce cas, au contraire, les Franciscains combattirent jusqu'au sang pour maintenir leur droit de ne posséder aucun bien. Quoique plusieurs papes, Nicolas III, Nicolas IV et Célestin V (ces deux derniers Franciscains) eussent approuvé la pauvreté absolue des disciples de saint François et déclaré qu'en effet l'ordre n'avait aucune propriété, la plupart des Papes et des généraux de l'ordre avaient incliné de plus en plus à se relâcher de la règle de pauvreté absolue, édictée par saint François. C'étaient les *Conventuels*.

Mais, une minorité importante, les *Spirituels*, insistaient pour l'observation rigoureuse du principe; par exemple : Jean de Parme, Pierre-Jean d'Olive. Voici à quelle occasion la querelle éclata. Un Franciscain, Bérenger Talon, prit la défense d'un pauvre Fraticelle, condamné par l'inquisiteur de Narbonne (1321), pour avoir soutenu « que Jésus-Christ et les Apôtres n'avaient possédé aucune propriété ». Talon en appela de la sentence des Dominicains, au Pape. Ce dernier était, hélas ! un des pontifes les plus avides; il passait pour n'avoir pas amassé moins de 25 millions de florins en dix-huit ans ! Il était difficile à Jean XXII d'approuver la thèse franciscaine, sans se blâmer lui-même; aussi par sa bulle « *Quia nonnunquam* »; déclara-t-il la question rouverte¹. Or, le Chapitre général des Franciscains, réuni à Pérouse et présidé par Michel de Césène (mai-juillet 1322) déclara que la proposition du Fraticelle et de Talon n'était point hérétique². Jean XXII, mécontent, publia coup sur coup les bulles « *Ad conditorem canonum* » (5 décembre 1322) et « *Cum inter nonnulla* » (12 novembre 1323). Par la première, il renonçait au droit de

1. D'après les décisions de Grégoire IX (1231) et d'Innocent IV (1245), c'était le Saint-Siège qui était propriétaire des biens meubles ou immeubles, acquis ou donnés par les Ordres mendiants; ceux-ci n'en étaient qu'usufruitiers.

2. Voir Wadding, *Annales Fratrum Minorum*, VI, p. 396-397.

propriété sur les biens des Franciscains, que le Saint-Siège avait administrés jusque-là et, par la seconde, il déclarait hérétique la thèse de la pauvreté absolue de Jésus-Christ.

On juge de l'émoi des Franciscains, en apprenant cette décision qui condamnait leur principe le plus cher, et qui taxait, indirectement, saint François d'hérésie. Ils protestèrent et rappelèrent au Pape qu'il se mettait en contradiction avec les bulles de tous ses prédécesseurs, depuis Grégoire IX, Nicolas III, jusqu'à Clément V. Jean XXII se tira de la difficulté, en réclamant pour le Pape le droit de révoquer les décisions antérieures, prises *per clavem scientiæ*, en matière de foi ou de mœurs. Michel de Césène, général des Franciscains, mandé à Avignon (juin), n'y parut qu'en décembre 1327. Le Pape le semonça rudement; mais il resta inébranlable, appuyé qu'il était et sur les déclarations de saint François et sur la décision du Chapitre de Pérouse. Sa cause fut soutenue au Chapitre de Bologne (mai 1328) par le roi Robert de Sicile. C'est alors que, menacé dans sa liberté (28 mai), il s'enfuit d'Avignon, avec Guillaume d'Occam et Fr. Bonagratia et, ayant rejoint l'empereur à Pise, il lança une lettre apologétique adressée à l'ordre de Saint-François et un appel au Concile général. Désormais, la partie est liée entre Louis de Bavière et les Franciscains de la Stricte Observance.

Nos trois franciscains se firent les champions du pouvoir civil contre le Saint-Siège, jusqu'à leur mort, et furent enterrés à Munich, Michel de Césène en 1243, après avoir fait une sorte de rétractation. Le frère Bonagratia disparut peu après impénitent.

Guillaume d'Occam les dépasse de toute la hauteur de son talent. Ce dernier ne nous appartient pas, parce qu'il est Anglais; il nous suffira de dire qu'il professa longtemps la philosophie nominaliste à Paris et qu'il compta parmi ses disciples Buridan, Marsiglio (de Padoue), Jean

de Jandun, reçut de Michel de Césène mourant le sceau de l'Ordre de Saint-François et mourut à Munich, le 10 avril 1847, sans doute fidèle à ses principes. Hauréau a dit avec raison de lui : « Occam mérite nos sympathies « parce qu'il fut maudit par l'école (Thomistes et Scotistes), « flétri par l'Église, conspué par Voltaire. C'était un « caractère fier et indépendant, un esprit plein de bon « sens, de finesse critique et de hardiesse contre la « tyrannie des traditions. » A ce titre, lui aussi est un précurseur de Luther.

Mais, nous pouvons nous dédommager, en présentant à nos lecteurs Marsiglio de Padoue et Jean de Jandun, les auteurs du célèbre traité, le *Defensor pacis*.

Marsiglio, dont le nom de famille était Menandrino, était né à Padoue vers 1275 et étudia la philosophie et la médecine à l'Université de sa ville natale. Il vint à Paris en 1305, compléter ses connaissances médicales et y étudia le droit canon.

C'était peu après l'époque de la grande querelle entre Philippe le Bel et Boniface VIII, dont les échos de la capitale et de l'école retentissaient encore. Il connut, sans aucun doute, les écrits des légistes conseillers du roi Guillaume de Plasian, Pierre Dubois, le Dominicain Jean de Paris ; mais il subit surtout l'influence du Franciscain Guillaume d'Occam, qui professait avec éclat la philosophie nominaliste à l'Université. Déjà imbu, comme Arnauld de Brescia, de l'esprit démocratique qui régnait dans les cités lombardes, c'est à Paris qu'il s'imprégna des principes d'indépendance du pouvoir civil vis-à-vis de la Papauté, qui dominaient chez nous.

Jean de Jandun était français. Né à Jandun (Gandunum, petit village de la Champagne, diocèse de Reims), il était venu étudier à l'Université de Paris, où il s'était assis au pied de la chaire de Duns Scot, et fut promu maître ès-arts en 1315. Il avait étudié spécialement la métaphysique d'Aristote, sur laquelle il a laissé un Commentaire,

et fut ordonné prêtre, tandis que Marsile ne reçut jamais que les ordres mineurs.

Entre le clerc italien et le prêtre français s'établit bientôt une étroite amitié, amenée sans doute par la conformité de leurs opinions politiques et religieuses. Une dizaine d'années après, éclata le conflit entre le Pape Jean XXII et l'empereur Louis de Bavière. Les deux amis prenant fait et cause pour ce dernier (en 1324) et, indignés de l'excommunication lancée par le Pape contre le prince (23 mars), composèrent en deux mois, dit-on, le célèbre ouvrage *Defensor pacis* (avril-mai), qui fut dédié à Louis IV empereur et fut condamné comme tel par Jean XXII en 1327 et par Grégoire XI¹.

Ce livre mérite la réputation qu'il a eue, non seulement parce qu'il fut au xiv^e siècle, avec le *De monarchia* du Dante, le traité classique des droits du pouvoir civil vis-à-vis des prétentions du Saint-Siège, mais encore parce qu'il contient le premier germe des principes de réforme ecclésiastique qui triomphèrent au xvi^e siècle. Il se divise en trois parties.

La première est consacrée à démontrer, par des raisons humaines, l'indépendance du pouvoir civil vis-à-vis du Pape ; la deuxième se compose des preuves tirées des Saintes Écritures ou des Pères et de la réfutation des thèses adverses, et la troisième donne les conclusions des auteurs.

La première partie peut se résumer dans ce syllogisme. La paix ou le bonheur des divers États, qui la composent, est la fin de la société civile. Or Jésus a prescrit à ses Apôtres et, par eux, à tous les évêques, de maintenir cette paix entre les hommes. Donc, si la paix est troublée actuellement dans le monde chrétien, la faute en est aux successeurs des Apôtres et en particulier au vicaire de Jésus-Christ, qui n'observe pas les lois données par le Christ. Pour que le monde retrouve la paix, il faut de bonnes

1. Voir la lettre de ce dernier à Richard II, roi d'Angleterre en 1377.

lois. Et ceux qui sont le mieux qualifiés pour les faire, sont les délégués du peuple, réunis en assemblée générale. Il faudrait rétablir l'unité du pouvoir exécutif, en le faisant reconstituer par le suffrage universel; la principale cause des discordes, c'est l'usurpation par l'évêque de Rome d'un pouvoir politique qui ne lui sied point.

Mais c'est dans la deuxième partie surtout que se trouve la critique la plus pénétrante de l'organisation de l'Église romaine.

Les trois grands ennemis de la vérité et de la paix sont : 1° le pouvoir temporel des évêques de Rome, qui s'en servent pour persécuter leurs adversaires; 2° la coutume, si invétérée chez beaucoup de laïques, d'entendre et croire les faussetés débitées par des prêtres et des évêques; 3° la jalousie personnelle. A l'Église romaine il oppose l'universalité des fidèles, qui croient au Christ et invoquent son nom. Au Pape qui réclame les droits de juge suprême et un pouvoir, il oppose les paroles de Jésus : « *Les princes des payens les dominent, qu'il n'en soit pas de même parmi vous.* » Le Christ, roi des rois et seigneur des seigneurs, non seulement n'a accordé aux évêques ni le pouvoir judiciaire, ni un pouvoir coercitif quelconque, mais encore le leur a formellement interdit. Et il cite à l'appui saint Bernard (*De Consideratione*, lib. II, cap. iv).

Il soutient ensuite que tous les évêques sont comme les Apôtres, qui étaient égaux en pouvoir, et que l'évêque de Rome n'a qu'une primauté d'honneur. Rappelant le précepte de la première épître de saint Paul à Timothée (ch. III, v. 2 et 12), il déclare que le célibat n'a été imposé aux évêques et aux prêtres que par des lois humaines et non par la Sainte Écriture, et que, partant, le Pape aurait le droit — et cela pour le plus grand bien de l'Église — d'autoriser tous les prêtres, diacres et sous-diacres à se marier.

Ces considérations sont résumées dans la dernière partie et peuvent se ramener aux cinq propositions suivantes :

I. Seule, l'Écriture Sainte ou canonique, interprétée par un Concile général des fidèles est vraie; il est nécessaire d'y croire pour obtenir le salut éternel, si elle est exposée convenablement.

II. Il appartient au Concile général de définir les passages douteux de la Loi divine. *Personne, en vertu de la Sainte Écriture, ne peut être contraint par un châtiment ou supplice temporel d'observer les préceptes de la loi divine.*

III. Il n'est nécessaire, pour le salut éternel, que d'observer les articles de la loi divine contenus dans le Nouveau Testament, mais non pas tous ceux de l'Ancien Testament.

IV. Tous les évêques ont reçu immédiatement du Christ une égale autorité; il est impossible de démontrer par la Sainte Écriture que l'un doit dominer sur les autres, ni les autres être soumis à l'un d'entre eux.

V. L'évêque de Rome et un autre ecclésiastique quelconque, d'après la Loi divine, ne devraient être pourvus d'un office que par un législateur fidèle ou par le Concile général. Ces derniers ont le droit de le suspendre, en cas de délit prouvé.

Le Defensor Pacis, publié en 1325, fut accueilli avec enthousiasme par les partisans du pouvoir civil; les deux auteurs, s'étant rendus à Munich (été 1326) obtinrent, après quelque hésitation, la faveur de Louis de Bavière, qui choisit Marsile pour médecin et pour son vicaire impérial en Italie, et nomma Jandun, évêque de Ferrare. Le pape Jean XXII, par contre, ressentit la force de l'attaque et, non content de condamner les cinq propositions renfermées dans le livre, comme hérétiques, par sa bulle du 23 octobre 1327¹, il chargea le Frère Agostino Trionfo de réfuter l'ouvrage. Ce dernier s'acquitta tant bien que mal de sa tâche. Après avoir établi que l'autorité du Pape est la seule qui soit *immé-*

1. Marsile de Padoue et Jean de Jandun sont visés par la même sentence.

diatement de droit divin, il s'efforce de prouver qu'elle est à la fois sacerdotale et royale, et, partant, qu'il peut nommer ou déposer les rois à volonté. L'empereur n'échappe pas à sa suprématie, car c'est le Pape qui, en vertu de son autorité apostolique, a transféré la couronne impériale des Romains aux Grecs, des Grecs aux Francs et de ceux-ci aux Allemands, il a donc le droit de nommer ou de déposer l'empereur. L'auteur grandit tellement cette omnipotence du Pape qu'il dit quelque part : « Je ne crois pas que le Pape lui-même sache jusqu'où s'étend son pouvoir. » Agostino Trionfo, on le voit, est un précurseur du dogme de l'infailibilité.

Mais cette théorie était trop exagérée et contraire aux droits et libertés, qui restaient encore aux Églises catholiques des divers États, pour être acceptée. Le *Defensor Pacis* fut inséré dans tous les traités de droit ecclésiastique; il fut traduit en français en 1376¹, et servit, avec les dialogues d'Occam, de matériaux au *Songe du Vergier*, publié sous les auspices de Charles V.

Ainsi, par leurs principes sur la réforme de l'Église et sur la liberté de conscience, Guillaume d'Occam, Marsile de Padoue et leurs imitateurs furent les prophètes du monde moderne. Mais, il y eut alors un homme qui devait les éclipser tous par son génie; Dante avait publié, une douzaine d'années avant le *Defensor Pacis*, son livre *De Monarchia*, où il ne se montrait pas moins hardi contre les prétentions politiques de la Papauté. Dans ses autres écrits, le *Convito*, mais surtout dans sa *Divine Comédie*, il avait aussi exposé ses idées sur la Réforme religieuse.

IV. — DANTE THÉOLOGIE ET RÉFORMATEUR DE L'ÉGLISE

La vie de Dante, tant de fois étudiée, est si généralement connue, qu'il nous paraît superflu de nous y

1. Voir Ad. Franck, *Réformateurs et publicistes au moyen âge*, p. 207.

arrêter. Nous rappellerons seulement qu'elle se divise en trois phases. La première, de 1265 à 1291, est consacrée aux études et à la poésie ; il étudie le droit, les sciences à Bologne et à Padoue ; il appartient, comme sa famille, au parti Guelfe et fait, sous leur bannière, ses premières armes aux batailles de Certamondo et de Caprona. Épris à neuf ans d'un amour platonique pour la jeune Béatrix dei Portinari, il s'essaya dans les *canzones* à chanter ses charmes et ses vertus, et fut profondément affligé par sa mort prématurée (1290).

Ensuite, pendant dix ans (1292-1301), notre poète semble délaisser la Muse pour la politique. C'était le moment où le parti Guelfe se divisait en deux groupes : les Noirs sous la conduite de Corso Donati, parent de sa femme, s'appuyaient sur le pape Boniface VIII et voulaient faire prévaloir une sorte d'oligarchie aristocratique ; les Blancs, guidés par Vieri de' Cerchi, le vainqueur de Certamondo, inclinaient vers un gouvernement plus démocratique. Dante se rallia à ces derniers, qui étaient alors au pouvoir, et fut chargé de plusieurs missions politiques. C'est à cette époque qu'il fit son premier voyage à Paris et qu'il assista, à Rome, au grand Jubilé de 1300. Retenu comme otage dans la ville éternelle par l'astucieux pontife, c'est de loin qu'il apprit la chute de son parti à Florence, le pillage de sa maison¹ et sa condamnation, par contumace, au bannissement.

Il avait trente-sept ans et alors commença pour lui cette existence de proscrit, condamné à monter et à descendre l'escalier de l'étranger, dont il a parlé en termes amers et qui se prolongea jusqu'à sa mort à Ravenne (1321). C'est pendant cette dernière phase de sa vie qu'il entreprit son deuxième voyage à Paris, où il entendit les cours de philosophie de Suger de Brabant, composa *Il Convito*,

1. Sa femme eut la prévoyance d'envoyer plusieurs coffres remplis de papiers à la campagne et sauva ainsi de la destruction les sept premiers chants de l'*Enfer*, déjà composés.



le *De Eloquentia vulgari*, le *De Monarchia* et acheva sa *Divina comedia* (1302-1321).

Dante, nous dit Boccace, était de taille moyenne et légèrement voûté. Il avait la démarche noble, le nez aquilin, les yeux grands, la figure longue, la lèvre inférieure un peu saillante, le teint très brun, la barbe et les cheveux noirs, épais, crépus. Sa physionomie, bien que grave et mélancolique, avait un air de douceur et de bienveillance. En général rêveur et taciturne, il ne parlait que si on l'interrogeait, mais il s'exprimait d'une façon concise et mordante. Il avait une voix sonore, harmonieuse et chantait volontiers, surtout lorsqu'il éprouvait de douces émotions. Il était très exact dans l'accomplissement de ses devoirs religieux, priait souvent et était fort charitable. Fier devant les grands de ce monde, doux et dévoué envers les faibles et les misérables, tel était, en deux mots, son caractère.

Dante a été, ainsi, tour à tour soldat et magistrat, poète, homme politique et théologien, et ses œuvres témoignent, que presque aucune science de son temps ne lui fut étrangère. Toutes les pensées et les aspirations de son siècle se concentrent et se reflètent dans ses livres comme dans un miroir. Il ne saurait donc être question ici de l'étudier sous toutes ses faces : nous ne l'examinerons ici, qu'en tant que théologien et réformateur de l'Église. A cette fin, il faut avant tout chercher quelles étaient à ses yeux les sources de la vérité, et puis la façon dont il a conçu les principaux dogmes catholiques.

On sait qu'après la condamnation de la philosophie religieuse dans la personne d'Origène, l'Église catholique romaine n'admettait plus que deux sources divines de vérité, en matière de foi : la tradition des Pères de l'Église et des Conciles généraux, ce qu'on appelait *Auctoritas*, et la Sainte Écriture. Mais, sauf les cercles spéciaux cités plus haut et où l'on s'occupait de la Bible, comme arme de la prédication, l'étude de cette dernière était

fort négligée et, par contre, Aristote avait passé au premier plan et avait presque été élevé à la dignité de docteur de l'Église. De là la prépondérance de l'intellectualisme chez les docteurs scolastiques; quant à la part du sentiment dans la foi, elle n'était guère maintenue que par les théologiens mystiques, par exemple, l'école de Saint-Victor, et plus tard, par les grands mystiques, Ruysbroek ou Eckhart.

Dante, et c'est par là qu'il mérite une place de premier ordre parmi les théologiens, rétablit l'équilibre rompu entre les trois facultés fondamentales de la connaissance religieuse. Il ne sépare point la foi de la raison, ni la doctrine du sentiment, et il élargit la conception des dogmes orthodoxes.

La philosophie n'est pas, à ses yeux, une simple servante de la théologie, *ancilla theologiæ*, mais un guide prudent qui révèle à l'homme son état de péché et le conduit, à travers les épreuves du Purgatoire, jusqu'au Paradis. N'est-ce pas le rôle qu'il donne à Virgile, dans sa *Divine Comédie*?

Béatrix est avertie par Lucie (la grâce de Dieu) du danger, que court Dante dans la forêt obscure, et elle envoie à son secours le chantre de Mantoue, représentant de la raison ou sagesse humaine. Mais celle-ci ne suffit pas à le guider jusqu'au bout et, arrivé au milieu du Purgatoire, sa sainte amie lui dépêche Matelda, gracieuse incarnation du divin amour. C'est Matelda qui l'amènera tout près de Béatrix, comme si le poète voulait bien montrer, que sans l'amour, la foi ni la raison ne sauraient élever l'homme jusqu'au vrai et au bien suprêmes. Dante explique, d'ailleurs, sa pensée sur le caractère intime de la religion, indépendante de toute pratique extérieure, dans la dernière page du *Convito*¹. « C'est, dit-il, « une vaine excuse d'imputer aux liens du mariage, dans

1. Liv. IV, 27, 28.

« la vieillesse, l'empêchement de retourner à la religion,
 « comme font ceux qui embrassent la discipline et
 « prennent l'habit de Saint-Benoit, de Saint-Augustin, de
 « Saint-François ou Saint-Dominique. Car on peut revenir,
 « même dans l'état de mariage, à la bonne et vraie reli-
 « gion. Dieu, en effet, ne veut en nous de religieux que
 « le cœur seul. *Iddio non vuole religioso di noi se non*
 « *il cuore!* » Parole admirable au XIII^e siècle et qui fait
 écho aux grandes paroles de Jésus-Christ : « *Dieu est*
 « *esprit et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en*
 « *esprit et vérité. Dieu est amour, et celui qui n'aime*
 « *pas demeure dans la mort.* »

Dante n'est pas moins jaloux de rendre à l'Écriture sainte la place qui lui appartient dans les sources de la vérité; mais il prend ce terme dans son sens le plus large : « Il faut observer » écrit-il, dans son *De Monarchia*, « qu'il y a une certaine Écriture qui était
 « avant l'Église, une autre, qui était contemporaine de
 « l'Église, et une troisième, enfin, qui est venue après
 « l'Église; il y a le Vieux et le Nouveau Testament,
 « qui ont été ordonnés pour l'éternité, comme dit le
 « Prophète. » Il confirme cette déclaration dans sa *Divine Comédie* : « Je n'ai pas seulement pour cette
 « croyance (en Dieu) des preuves physiques et méta-
 « physiques; mais j'en trouve encore dans la vérité qui
 « descend d'ici par Moïse, par les Prophètes, par les
 « psaumes, par l'Évangile et par vous (les Apôtres) qui
 « avez écrit, enflammés d'ardeur par le Saint-Esprit¹. »
 Ainsi, aux yeux du poète-théologien, la Bible est la source de la vérité divine, qui subsistait avant l'Église et a été ordonnée pour l'éternité. Elle est le fondement même, sur lequel repose l'Église catholique, et il s'indigne de voir que le Pape et les cardinaux la négligent pour l'étude des décrétales, ou que des prédicateurs substituent

1. *Paradis*, chant XXIV, v. 133-138; — comp. chant V, v. 76-78 et chant XXV, v. 88-90.

leurs fictions à la parole de Dieu. Voici comment il leur rappelle leur devoir : « Le ciel tolère cela (la vaine philosophie) avec moins d'indignation qu'il ne tolère ceux qui relèguent ou tordent la Sainte Écriture. Ne songez-vous donc pas, combien il coûta de sang pour la propager dans le monde, et combien plaît à Dieu celui qui la suit humblement? C'est à briller que s'ingénient les prédicateurs; ils débitent leurs fictions, mais l'Évangile se tait¹. »

Jésus n'a pas dit à ses disciples : « Allez et prêchez au monde des fables; mais il leur a donné un fondement véridique. Et cette vérité sonna si haut dans leurs discours que, dans le combat pour la propagation de leur foi, c'est l'Évangile qui leur servit de bouclier et de lance². »

Luther et Calvin ne se sont pas exprimés plus catégoriquement sur la nécessité de placer l'Écriture Sainte à la base de la prédication. Il est vrai, Dante adhéra au *Credo* catholique de son temps, il professa sa foi en la Trinité, l'incarnation, la satisfaction viciaire, les peines éternelles, mais il entendait ces doctrines et surtout il les appliquait d'une façon libérale. Ainsi, Rome enseignait que tous les péchés peuvent se laver par les sacrements ou les indulgences, que deux seuls sont irrémédiables : l'incrédulité opiniâtre ou hérésie et le schisme, qui résiste à l'autorité du Pape. Or, Dante, sans approuver l'erreur, admet qu'elle peut être expiée par de longues souffrances et qu'à la dernière minute, si l'âme se repent, Dieu peut l'absoudre. C'est ainsi qu'il place Suger de Brabant, son maître, qui avait été condamné, comme hérétique, par l'évêque de Paris (1277), dans le Paradis, au milieu des docteurs de l'Église orthodoxe. Il est aussi indulgent pour fra Dolcino, le chef de la secte des Apôtres. A ses yeux, le seul péché impardonnable, c'est la

1. *Paradis*, chant XXIX, v. 88.

2. *Paradis*, chant XXIX, v. 109.

bassesse (*la villa*), et ce péché, il le signale chez certains pontifes.

Rome enseignait que pour être sauvé il fallait croire à tous les dogmes, recevoir les sacrements, faire maigre et observer les jeûnes, accomplir toutes les œuvres pies prescrites par les prêtres. Mais, aux yeux de Dante, ce ne sont pas ceux qui s'en vont criant : « O Christ ! ô Christ ! » qui, au jour du jugement, seront admis aux places les plus proches du Seigneur, mais ceux qui, comme l'eunuque d'Éthiopie, ont cru en lui et ont fait sa volonté, sans l'avoir connu.

Le fond de sa pensée c'est que toutes ces pratiques sont excessives et que l'essentiel, comme avait dit saint Paul, c'est la foi, l'espérance et l'amour. Écoutez plutôt Béatrix priant saint Pierre d'examiner le poète sur sa croyance :

O lumière éternelle (l'âme) du grand homme,
A qui notre Seigneur a laissé les clefs
De la joie infinie, qu'il porta ici-bas,
Tu n'ignores pas, toi qui as le regard fixé
Sur le for intérieur, où toute chose se voit,
S'il aime bien, s'il espère et s'il croit ?
Or ce royaume recrute ses citoyens
Parmi ceux qui ont la foi véritable ¹.

Rome enseignait que tous les payens et les Juifs rebelles sont damnés ; elle faisait subir l'épreuve du purgatoire à la multitude des âmes de vertu moyenne et réservait le Paradis aux justes, aux martyrs, aux docteurs de l'Église. Dante, élargissant la pensée exprimée par l'article de la descente de Jésus aux enfers, dans le Symbole dit Apostolique, ajoute à l'enfer un portique extérieur, qu'il appelle le paradis terrestre, et il y place les ombres des sages de l'antiquité : Socrate, Platon, Averroës. Il fait de Caton d'Utique, qui, d'après la dis-

1. *Paradis*, ch. XXIV, v. 63.

cipline de l'Église, aurait dû, à cause de son suicide, être envoyé en enfer, le gardien du purgatoire et ne craint pas de placer le bon empereur Trajan au paradis. Et, par contre, il envoie la plupart des Papes, sauf ceux des premiers siècles, en enfer. Singulière hardiesse pour un catholique du moyen âge, quand on pense que, deux cents ans après, Luther semonça rudement Zwingle pour avoir osé soutenir qu'il pouvait y avoir des sages payens au paradis. Mais les libertés que prend le grand poète avec l'orthodoxie catholique ne sont rien auprès de son audace vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique.

Ce qui lui assure une place parmi les précurseurs, c'est sa haute conception de l'Église : « *Ecclesiæ fundamentum Christus est. Ipse est petra, super quam ædificata est Ecclesia. Forma Ecclesiæ nihil aliud quam vita Christi, tam in dictis quam in factis comprehensa. Vita enim ipsius idea fuit et exemplar militantis Ecclesiæ, præsertim pastorum, maxime hujus summi, cujus officium est pacere oves.* » Lorsqu'il compare cette Église idéale, dont le fondement est Jésus-Christ, avec l'Église romaine, une sainte colère s'empare de lui et, comme les anciens prophètes d'Israël, il flagelle les « chefs de l'Église : « Celui qui, sur la terre, usurpe ma place, s'écrie l'Aigle mystique, symbole de saint Pierre, ma place vacante devant le Fils de Dieu, a fait de mon tombeau un cloaque de sang et de pourriture (*Paradis, XXVII*). »

Et un peu plus loin il dit : « L'épouse de Jésus-Christ n'a pas été nourrie de mon sang, de celui de Linus et de Clet¹, pour être élevée à amasser de l'or; mais c'est pour obtenir une vie heureuse que Sixte, Pie, Calliste et Urbain ont répandu leur sang, là où ont coulé tant de pleurs. Ce ne fut pas mon intention qu'une partie du peuple chrétien fût assise à la droite et l'autre à gauche

1. Pour Anaclet.

« de mes successeurs, ni que les clefs, à moi confiées,
 « devinssent le signe d'un drapeau, destiné à combattre
 « les fidèles. »

« Les causes de la décadence de l'Église, à ses yeux,
 sont la donation, que Constantin a faite à l'Église, d'un
 domaine temporel et la fièvre de richesses et de pouvoir,
 qui s'est emparée des successeurs de saint Pierre, et les
 détourne de leur vraie fonction, qui serait de gouverner
 l'Italie et le monde de concert avec l'empereur et d'y faire
 régner la justice et la paix. La lutte pour la suprématie
 du monde a divisé ces deux pouvoirs et est fatale à
 l'Église comme à l'Italie. Écoutez quel accent douloureux
 a ce passage du *Purgatoire* (ch. VI). »

Hélas ! Italie esclave, séjour de douleur,
 Navire sans timonier dans une grande tempête,
 Reine, non pas des provinces, mais d'un mauvais lieu,
 Cherche, malheureuse, autour de tes rivages
 Et regarde dans ton sein, s'il y a un recoin qui jouisse de la paix !...
 O pays, qui devrais être dévoué et laisser César s'asseoir sur la
 Si tu entendais bien ce que Dieu te dit... selle,
 O Albert le tudesque, toi qui l'abandonnes lorsqu'elle est devenue
 [indomptable,
 Viens voir l'oppression qu'exercent tes nobles et réparer leurs
 [fautes.
 Viens voir ta Rome qui pleure, veuve, abandonnée et criant nuit
 [et jour :
 O mon César, pourquoi m'abandonnes-tu ?

Mais, patience, le jour viendra où le Dieu vengeur se
 réveillera. Il enverra un lévrier, qui poursuivra la louve
 de ville en ville jusque dans les enfers, d'où elle est par-
 tie. Alors paraîtra le *Dux*, c'est-à-dire un empereur, animé
 du même esprit que Dante et revêtu de la toute-puissance.
 Il corrigera ces conducteurs égarés de l'Église et réta-
 blira sur la terre le règne de la justice, de la liberté et
 de l'amour. (*Purgatoire*, ch. XXXIII).

Ainsi, aux yeux de Dante, le pouvoir impérial est supé-
 rieur à celui du Pape. C'est la même doctrine qui est

exposée dans son *De Monarchia*. Il examine ces trois questions : la Monarchie était-elle nécessaire au bien du genre humain ? Le peuple romain a-t-il acquis à bon droit la prérogative impériale ? La monarchie impériale vient-elle de Dieu immédiatement ou de tel autre vicaire de Dieu ? Aux deux premières questions, il répond oui ; car c'est la monarchie qui peut le mieux assurer la liberté des individus et la paix universelle. Dans la troisième partie, Dante affirme que l'empereur ne tient son autorité ni du Pape, ni des seuls électeurs, mais de Dieu même. Il réfute la fameuse théorie de Boniface VIII sur les deux luminaires et s'accorde, en somme, avec les conclusions de Marsile de Padoue. L'empire est de droit divin, au même titre que la Papauté. Il rêva l'unité et la paix de l'Italie par l'accord des deux pouvoirs.

En somme, Dante fut à la fois monarchiste et catholique ; mais c'est un monarchiste démocrate et un catholique ami des réformes. S'il a rêvé la restauration du vieil empire romain, sous un César allemand, comme Arnould de Brescia, Marsile de Padoue et tant d'autres, c'est pour délivrer l'Italie de l'anarchie et lui rendre la paix ; mais il maintient ce principe que les rois sont faits pour les peuples et n'ont pas l'inverse. S'il veut supprimer le pouvoir temporel des Papes, c'est qu'il a constaté que le cumul nuit à l'accomplissement de leurs fonctions spirituelles et entraîne l'Église catholique dans une foule de misères. Il reste fidèle, dans son ensemble, au dogme catholique, fervent adorateur de la Vierge et des saints ; mais, par sa conception élevée du christianisme, il l'élargit et le spiritualise. Il fait de Jésus-Christ le vrai chef de l'Église et le souverain pasteur des âmes ; il admet le concours de la philosophie avec la théologie dans la recherche de la vérité et place l'Écriture Sainte au-dessus de toutes les décrétales des Papes et des maximes des Pères. Au fond, il en appelle des décisions souvent iniques des Papes à la conscience, assistée par l'Esprit-Saint et par la Sainte Écriture. C'est là, en der-

nière analyse, son critérium suprême en matière de foi et c'est aussi par là que, à sa manière, le grand poète Florentin a été un champion de l'indépendance religieuse au moyen âge et qu'il a frayé la voie à Savonarole et aux réformateurs du xvi^e siècle.

CHAPITRE II

FRÉDÉRIC II (DE HOHENSTAUFEN), EMPEREUR, ET SON
ENTOURAGE. FRÉDÉRIC (D'ARAGON), ROI DE SICILE. —
ARNAULD DE VILLENEUVE. — LES TROUBADOURS, LES
FRATICELLES, LA SECTE DES APOTRES.

Dante est le prophète d'un monde qui s'en va; il ne conçoit pas la société sans ces deux clefs de voûte : le Pape et l'Empereur. Orthodoxe, il n'a que de la tolérance pour les hérétiques. Marsile de Padoue, plus hardi que lui, réclame le suffrage universel, demande la suppression du pouvoir temporel des Papes et proclame le principe de la liberté de conscience. Mais tous les membres de ce groupe, de saint Louis jusqu'à Louis de Bavière, tout en voulant réformer l'Église romaine, écartent toute idée de schisme.

Avec l'empereur Frédéric II, les Fraticelles et la secte des Apôtres, au contraire, avec Frédéric (d'Aragon), roi de Sicile, et Arnauld de Villeneuve, nous passons à l'autre extrême : le groupe de ceux qui, pour réformer l'Église, ne reculaient pas devant la perspective d'un schisme. C'est l'aile gauche.

C'est une figure bien originale que celle du petit-fils de Barberousse; né en Italie et élevé sous la tutelle d'Innocent III; il parlait de préférence la langue italienne. Proclamé empereur à Rome (1220), il fit couronner son fils Conrad roi des Romains et, lui confiant le gouvernement de l'Allemagne, il resta en Italie, où il réorganisa le parti gibelin. Ses résidences de prédilection étaient les

palais de Naples, de Messine et surtout Palerme, la cité aux trois langues, le grec, l'italien et l'arabe. Il avait pour chancelier Pierre des Vignes, savant jurisconsulte de l'école de Bologne, et s'entourait de littérateurs, philosophes et savants, venus des quatre points cardinaux, mais où l'élément arabe dominait. A sa cour se coudoyaient maître Théodoros, un chimiste grec qui savait l'arabe, et Michel Scot, un Écossais, traducteur d'Avicenne et d'Averroès, Fibonacci (de Pise), le mathématicien et le philosophe Juda ben Salomon Cahen auteur de l'*Inquisitio Sapientiæ*, et des troubadours provençaux. Ceux-ci, suspects de catharisme et qui avaient fui le Midi de la France à la suite de la croisade des Albigeois, y chantaient à l'envie leurs *sirvente* avec Ranieri (de Palerme) et Tommaso di Sasso (de Messine), les premiers auteurs de *canzones* en *favella volgare*. L'empereur fit venir d'Asie et d'Afrique les animaux les plus rares, pour en observer les mœurs, et rehaussa la réputation de l'École de Salerne, en fixant à cinq années la durée des études médicales et interdisant l'exercice de la médecine à quiconque n'avait pas le grade de licencié. Lui-même se plaisait à discuter avec ces savants étrangers les plus hautes questions de métaphysique et se montrait si tolérant pour les Juifs et les Musulmans, que les Papes, ses adversaires, l'accusèrent d'avoir renié le Christ.

Il n'en était rien ; mais, ce qui est vrai, c'est que Frédéric II de Souabe fut l'initiateur du mouvement rationaliste, qui devait prendre un si grand développement en Italie. Il avait une haute idée de sa responsabilité comme prince séculier et eût voulu établir dans les Deux Siciles une Église catholique, indépendante de Rome et dont il eût été le *summus episcopus*.

Voyez le tableau qu'il trace des empiètements du Saint-Siège et écoutez les appels qu'il adresse aux souverains de l'Europe sur la réforme de l'Église : « Les biens ecclésiastiques, dit-il, ne suffisent pas à l'avidité de la Cour de

« Rome, elle veut encore dépouiller les princes souve-
 « rains et se les rendre tributaires. N'a-t-on pas vu le
 « roi d'Angleterre persécuté sans relâche et frappé d'ana-
 « thème, jusqu'à ce qu'il fût soumis envers elle à l'hom-
 « mage de son tribut? Le comte de Toulouse et d'autres
 « princes n'ont-ils pas été aussi victimes de cette poli-
 « tique qui attaque aujourd'hui l'empereur?

« Les rois ont le devoir de s'opposer à de pareilles entre-
 « prises. Considérez les exactions incessantes que les
 « Romains exercent sur le clergé, les usures manifestes
 « et détournées dont ils infectent le monde. A les entendre,
 « l'Église de Rome est notre mère et nourrice, tandis
 « qu'en réalité elle agit comme une marâtre. Elle envoie
 « de tous côtés des légats, non pour répandre la parole
 « divine, mais pour amasser de l'argent et récolter ce
 « que leurs mains n'ont pas semé. Ces hommes abâtar-
 « dis osent aspirer à la possession des royaumes et des
 « empires.

« L'Église primitive était fondée sur la pauvreté et la
 « simplicité, en ces temps éloignés, où elle produisait,
 « comme une mère féconde, tous ces pieux personnages
 « inscrits au catalogue des saints. Or nul ne peut asseoir
 « d'autres fondations que celle de Jésus-Christ; et quand
 « on voit les prêtres romains bâtir sur la richesse, n'est-il
 « pas à craindre que les murs du temple, reposant sur
 « une base mauvaise, ne viennent un jour à fléchir¹? »

Dans sa lettre d'avril 1244, où il annonça à son fils
 Conrad sa réconciliation avec le Pape, il ne cache pas ses
 projets de réforme :

« Comme fils aîné et patron de l'Église, notre devoir
 « est d'en favoriser la grandeur. Nous tâcherons donc
 « de toutes nos forces de réaliser cette réformation de
 « l'Église, qui nous donnera la paix, ainsi qu'à nos fidèles
 « sujets pour toujours². »

1. *Historia diplomatica*, t. IV, p. 910.

2. *Ibidem*.

Enfin, dans son encyclique de 1246, l'empereur Frédéric II, reprenant l'idée d'Arnauld de Brescia, s'écrie : « Notre conscience est pure et, par conséquent, Dieu est « avec nous. Nous invoquons son témoignage pour l'inten- « tion, que nous avons toujours eue, de réduire les clercs « de tous les degrés, et surtout les plus hauts d'entre eux, « à un tel état qu'ils reviennent à la condition, où ils « étaient dans l'Église primitive, menant une vie apos- « tolique et imitant l'humilité du Seigneur. »

Peu s'en fallut que ce prince n'ait réussi à abattre le pouvoir temporel du Pape et fait l'unité de la péninsule italienne, sous son autorité. Mais les Papes furent encore assez puissants pour déjouer son projet. Frédéric II mourut quelques années après, excommunié, à Fiorentino près Lucera, où il avait rassemblé son corps d'armée de Sarrazins (13 décembre 1250). Il ne périt pas tout entier : son esprit rationaliste et réformateur se conserva chez les seigneurs et les savants de l'Italie méridionale et ce fut, sans doute, une des causes de l'antipathie, que Charles d'Anjou, le candidat des Papes, inspira aux Siciliens, et de la préférence qu'ils donnèrent pour la couronne à Frédéric, frère de Jayme, roi d'Aragon.

Frédéric (d'Aragon) était un prince éclairé et qui devait à l'éducation de sa mère une piété sincère et un cœur charitable. Les vices du clergé et les abus de l'Église lui inspiraient des doutes sur la vérité du christianisme et pourtant, il avait le pressentiment qu'il ne fallait pas confondre l'Évangile avec les maximes cléricales, comme le prouve son entretien avec le médecin Arnauld de Villanova, qu'on lira plus loin. Or, qui était ce dernier ?

Arnaud était né à Villanova (province de Lerida, Espagne) vers 1250. Après avoir étudié à l'Université de Montpellier la théologie, sous les Dominicains, et la médecine, sous les maîtres qui rendirent alors cette école célèbre, il exerça l'art de guérir, mais tout en gardant un goût prononcé pour la théologie. Les livres de Joachim de Flore

lui étant tombés sous les yeux, il s'engoua de ses idées sur la fin du monde et s'efforça de calculer la date de la venue de l'Antichrist. Mais il n'était pas moins frappé de la corruption de l'Église et en souhaitait la Réforme, par le retour à la pauvreté et à l'idéal de la vie monastique. Outre de nombreux traités de médecine, il composa des ouvrages théologiques, par exemple une « *Exposition de l'Apocalypse* », un livre « *de Adventu Antichristi et fine mundi* », une « *Philosophia catholica* », un « *Eulogium de notitia rerorum et pseudo-apostolorum* ». Dans l'un d'eux le « *De mysterio cymbalorum Ecclesiæ* », il reprochait aux prédicateurs de son temps, et spécialement aux Frères Prêcheurs, de n'être que « de petites cloches donnant un faible son, parce qu'ils ne font pas résonner les paroles de la Sainte Écriture » et les invitait à faire pénitence, car la fin du monde était proche. L'Antichrist, qui devait la précéder immédiatement, c'était, à ses yeux, les mauvais prêtres, les mauvais prélats et les mauvais catholiques en général.

Les Dominicains ne pardonnèrent pas au médecin catalan ces critiques, en partie méritées, et le dénoncèrent aux autorités ecclésiastiques comme un faux prophète et un laïque, qui se mêlait de raisonner sur la théologie. Arnauld de Villanova se défendit avec vigueur, soutenu par la faveur de Jayme, roi d'Aragon, au service duquel il était, de son frère Frédéric II, roi de Sicile et même du pape Clément V, qui faisait grand cas de sa science.

Cela n'empêcha pas les inquisiteurs de Tarragone, qui étaient Dominicains, de lui intenter un procès en hérésie ; ils firent examiner ses ouvrages, dont on tira quinze propositions, qui furent jugées hérétiques et condamnées par une sentence du 7 novembre 1316, plus tard confirmée par la Sorbonne. En voici quelques-unes que nous donnons sous toutes réserves, rappelant à nos lecteurs que les juges d'Église ne se croyaient pas tenus à la bonne foi vis-à-vis des hérétiques. *Non fides servanda erga infideles.*

1° La nature humaine revêtue par Dieu le Fils est égale à Dieu dans toutes ses qualités. L'humanité de Jésus est aussi haute et puissante que sa divinité;

3° La masse du peuple chrétien a dévié de la vérité de Jésus-Christ et n'a qu'un christianisme de surface et d'habitude;

7° Les œuvres de miséricorde, entre autres la médecine, sont plus agréables à Dieu que le sacrifice de l'autel;

8° La fondation de chapelles, de messes pour les morts n'a aucune valeur pour la vie éternelle;

9° Celui-là est damné qui, au lieu de secourir les indigents et amis de Dieu pendant sa vie, amasse des biens superflus, afin de fonder des messes pour les morts;

11° Il y a dans l'aumône une plus grande représentation de la passion de Jésus-Christ, que dans le sacrifice de l'autel.

Mais nous avons sur les idées réformatrices du docteur Arnould de Villanova un témoignage, plus précieux que cette sentence d'inquisition.

Arnould fut chargé de plusieurs missions politiques, par le roi d'Aragon; en 1309, il fut envoyé à Robert, roi de Naples, pour l'engager à céder la couronne de Jérusalem à Frédéric, roi de Sicile; le prince était alors à Avignon, à la cour du Pape, qui venait de l'investir de la couronne de Naples. De là, Arnaud poussa jusqu'à Palerme et visita le frère de son souverain. Frédéric lui raconta qu'il avait depuis cinq ans, de fréquentes visions où sa mère défunte lui apparaissait voilée et disant : « Je te donne ma bénédiction, afin que tu l'appliques à servir de toutes tes forces la cause de la vérité. » Le roi de Sicile avoua qu'il avait des doutes sur la vérité de l'Évangile pour trois raisons : d'abord, à cause de la mauvaise conduite de la plupart des clercs séculiers, surtout des évêques et abbés, qui n'avaient aucune des vertus recommandées par l'Évangile; en second lieu, à cause de la mauvaise qualité des réguliers, principalement de leurs supérieurs qui, au lieu de faire avancer la vérité, comme

c'est leur devoir, sont remplis de malice et vindicatifs; la troisième raison était la négligence du Saint-Siège qui, au lieu de charger ses légats, en divers pays, d'étudier la situation religieuse et de favoriser l'Évangile, s'occupaient d'affaires temporelles.

Ces appréciations se rapprochent beaucoup de celles que nous avons trouvées dans les mémoires des deux évêques français cités plus haut¹ et du manifeste de Frédéric II (de Souabe).

La réponse d'Arnauld nous donne une idée de ses vues élevées sur le rôle social et moral du christianisme : « Cette
« vision de votre mère, dit-il au roi de Sicile, et cette
« pensée de travailler à l'avancement de la vérité, vous
« sont réellement inspirées par le Ciel et, ce qui me
« prouve que c'est bien Dieu qui a touché votre esprit,
« c'est le désir ardent de servir la vérité qui s'est em-
« paré de vous... Toutes les grâces nécessaires vous
« seront données, si vous rendez un culte à la vérité,
« par exemple, si vous tenez votre rang, suivant les
« règles de l'Évangile qui est la vérité éternelle et con-
« duit à l'éternel salut. Or, voici la première règle de
« l'Évangile, d'après saint Matthieu, c'est que chacun,
« dans son état et sa fonction, adore Dieu et le serve,
« non pas selon les doctrines et constitutions humaines,
« mais suivant les préceptes et la doctrine de Dieu. J'ai
« déjà informé votre frère en ces termes :

« L'office propre qui vous est confié par Dieu, ainsi
« qu'à tous les princes et prélats, est d'observer la jus-
« tice et de la rendre à tous. Si vous voulez la rendre
« suivant le précepte évangélique, il faut avant tout vous
« appliquer aux affaires et doléances des pauvres, et
« ensuite à celles des riches. Trois motifs doivent vous
« pousser à accomplir ce devoir. D'abord, l'efficace des
« témoignages d'après lesquels vous serez jugé, c'est-à-

1. Voir pages 91 et 92.

« dire ceux de l'Écriture et de votre propre conscience,
« puis la crainte du jugement divin; enfin, l'exemple de
« vos parents et des saints, par exemple de saint Louis,
« roi des Français.

« Vous ne devez pas vous laisser détourner de suivre
« les préceptes de l'Évangile par le qu'en dira-t-on, car
« le Seigneur a dit : « *Vous serez heureux quand les*
« *hommes diront du mal de vous.* » Quant à vos doutes,
« il faut croire fermement que toute la Sainte Écriture
« évangélique est la tradition et doctrine de Dieu et
« que Jésus de Nazareth est ce Messie, qui avait été pro-
« mis aux Pères pour rédempteur. Ne vous inquiétez
« donc pas de la corruption du clergé, car Jésus-Christ
« avait prédit que des temps viendraient, où « *il survien-*
« *drait des faux prophètes.* »

« Quant à la troisième cause de doute (la conduite du
« Souverain Pontife), si les Papes ne tiennent pas compte
« des avertissements qui leur ont été donnés, ils seront
« déposés, comme cela avait été prédit au seigneur Boni-
« face VIII. Des hommes néfastes détruisent la cité de
« l'Agneau céleste, surtout dans le siège qui se glorifie
« de la perfection apostolique, en renversant la vérité de
« l'Évangile par leur mauvais exemple.

« Par leurs prédications, ils corrompent la doctrine
« en violant les limites de la règle, imposée aux fonda-
« teurs de l'Église, à savoir l'imitation de la vie des apôtres,
« en condamnant et persécutant à mort tous ceux qui leur
« reprochent leurs vices — en condamnant et brûlant les
« Saintes Écritures, qui expriment la vérité, et sont un re-
« proche à leurs transgressions — en interdisant, sous peine
« de mort, de lire ou d'étudier la Sainte Écriture — en s'ef-
« forçant par leurs calomnies d'éteindre la mémoire des
« hommes qui sont morts en confessant la vérité, en
« persécutant ceux qui veulent vivre dans l'humilité et la
« pauvreté et en excitant contre eux des pontifes ignorants.
« Les chefs de l'Église endormis n'ont pas écouté ces

« sages avis. Le Seigneur leur fera donner un troisième
« avertissement. S'ils le négligent encore, Dieu, d'ici à trois
« ans, exécutera sur eux un terrible jugement, qui frap-
« pera d'épouvante les hommes d'Orient et d'Occident. »

Le roi de Sicile, d'après le chroniqueur cité par Flacius Illyricus, aurait adhéré aux exhortations du médecin espagnol et déclaré son ferme propos de vivre selon la règle de l'Évangile et de protéger tous ceux qui voudraient en faire autant. Et, pour sceller ses bonnes résolutions, Frédéric, aurait envoyé une lettre conforme à son frère Jacques roi d'Aragon¹.

Il ne faudrait pas croire que ces idées de réforme de l'Église par un retour à la vie des Apôtres restassent confinées dans une élite de souverains ou de savants. Par les troubadours et les Frères Mineurs, elles se propagèrent dans la bourgeoisie et jusque dans les rangs du peuple.

Les premiers, témoins des violences de la croisade Albigeoise, en avaient ressenti une grande indignation contre le Saint-Siège, qui avait déchainé ce fléau dans les plaines florissantes du Midi de la France. Voici, par exemple, un *sirvente*, composé par Guillaume Figueira, troubadour de Toulouse (1214-1276)².

« Je ne m'étonne pas, ô Rome, si les peuples sont dans
« l'erreur, car c'est toi qui as précipité le siècle dans la
« guerre et dans la misère ! Par toi, mérites et vertus
« meurent et sont ensevelis ! Rome trompeuse, la con-
« voitise t'affole, de sorte que de tes brebis tu tonds la
« laine de près ; mais, si le Saint Esprit, qui fut incarné,
« entend mes prières, il brisera ton bec de vautour !

1. Ce remarquable entretien d'Arnauld de Villanova avec le roi de Sicile, Frédéric II, fut d'abord publié en partie par Flacius Illyricus : dans son *Catalogus testium veritatis qui ante nostram ætatem Pontifici romano ejusque erroribus reclamaverunt*. Argentina, 1562. Il a été publié *in extenso*, avec les lettres des deux princes, par M. Menendez Pelayo, dans son *Historia de los Heterodoxos Españoles*. Madrid, 1880, 3 vol. in-8°. Appendice du vol. I.

2. F. Diez, *Leben und Werke der Troubadours*. Leipzig, 1882, p. 454.

« Rome, aux niais tu ronges la chair et les os et tu
« conduis les aveugles avec toi dans la fosse. Tu trans-
« gresses trop les commandements de Dieu, car ta convoi-
« tise est si grande, que tu pardones les péchés pour
« des deniers.

« Rome, tu aspiras à la seigneurie du monde, mais je
« me console à la pensée que sans tarder tu viendras à
« mauvais port, si l'Empereur fait son devoir!

« Rome! tu verras déchoir ta puissance, et veuille
« Dieu, mon souverain, me rendre témoin de ta ruine,
« avant que je meure! »

Peire Cardinal, un troubadour de Puy-Notre-Dame en Velay (1210-1300), fils d'un chevalier et qui vécut à la cour de Jacques I^{er} d'Aragon presque centenaire, n'est pas moins acerbe dans ses critiques du clergé de son temps.
« Les prêtres travaillent des pieds et des mains pour
« gagner tout le monde, dussent plusieurs en pâtir. Ils
« les gagnent en prenant et donnant, par leurs pardons
« et leurs mômeries, leurs indulgences et leurs carêmes,
« leurs sermons et leurs débauches, tantôt avec Dieu,
« tantôt avec le diable. »

Il n'est pas plus indulgent pour les moines. « Les Jacobins, dit-il, après avoir banqueté, n'ont d'autre souci
« que de discuter pour savoir quel est le meilleur vin. Ils
« ont institué une cour de dégustation. Si quelqu'un ose
« les blâmer, ils le traitent de Vaudois. Ils cherchent à
« découvrir les secrets des particuliers, afin de se rendre
« plus redoutables¹ ».

On sent dans ces imprécations un écho des colères, qui grondaient sourdement dans l'âme du peuple, foulée aux pieds par les ordres de pontifes, plus politiques que religieux.

Il en fut de même, parmi les disciples de Saint-François. On a vu comment une élite guidée par plusieurs théolo-

1. P. Diez, *Die Troubadours*, p. 362-363.

giens de premier ordre, tels que Guillaume d'Occam et Jean de Jandun, maintinrent contre Jean XXII le principe de la pauvreté absolue ; ils ne songèrent d'ailleurs pas à faire schisme.

Mais d'autres, moins modérés et peut-être plus logiques, n'hésitèrent pas à rompre le lien, qui unissait encore l'ordre franciscain à Rome, pour sauvegarder le principe capital du fondateur. Les Fraticelles ou Frères de la vie pauvre ou *Spirituales viri* se séparèrent de l'Ordre et s'établirent dans la marche d'Ancône et dans les monts Abruzzes. Se fondant sur les *Commentaires*, de Pierre d'Olive, sur l'*Apocalypse*, ils enseignèrent que l'Église de Rome corrompue a perdu tout pouvoir spirituel et que les Papes n'ont été réellement les vicaires de Jésus-Christ que tant qu'ils ont imité sa pauvreté. Ils furent dénoncés et poursuivis par Boniface VIII (1296).

Parmi ces Franciscains schismatiques, il y en eut de plus hardis encore, qui n'hésitèrent pas à lutter contre le Saint-Siège, pour défendre l'Évangile éternel. Tels furent Gérard Segarelli et Fra Dolcino, chef de la Secte dite des Apôtres.

Le premier, né à Parme (1280), entra jeune dans l'Ordre de Saint-François et fut bientôt imbu des doctrines de l'*Introductorius in Evangelium æternum*. Il prêcha dès lors le retour à la simplicité des mœurs et du culte apostolique, l'abolition des ornements d'or et d'argent dans les églises.

Signalé comme hérétique à l'évêque de Parme, il fut arrêté, interrogé, mais bientôt relâché, de peur de provoquer une émeute chez le peuple qui l'aimait. Il alla quelque temps prêcher dans d'autres provinces (1294). Revenu dans sa ville natale, il fut de nouveau dénoncé à l'Inquisition et jeté en prison. Soumis à un interrogatoire, il s'en tira par des réponses équivoques. Arrêté une troisième fois par l'Inquisition de Parme, il fut déclaré relaps et livré au bras séculier. On sait ce que signifiait cet

euphémisme atroce. Il monta sur le bûcher, sans vouloir se rétracter (18 juillet 1300). Il laissait de nombreux disciples : entre autres Fra Dolcino, Bernard Délicieux et Pedro de Lugó, Espagnol.

Fra Dolcino était le fils d'un prêtre marié et s'établit aux environs de Domo d'Ossola. Ayant adopté les principes de Segarelli, il les propagea par la parole en Lombardie et Vénétie. Ayant converti à Trente une nonne belle et riche, il l'épousa et tous deux prêchèrent en Dalmatie.

Dolcino revint dans le Milanais vers la fin de 1300 et, par son éloquence et sa connaissance approfondie des Saintes Écritures, y recruta beaucoup d'adeptes, même dans les hautes classes, à la secte des Apôtres. Mais, combattu par le clergé, il dut se réfugier avec plusieurs centaines de disciples des deux sexes aux sources de la Sésia, au pied du Mont-Rose. Ils y vivaient tranquillement, sous la protection du comte de Blandrata, seigneur gibelin, faisant de temps à autre des excursions dans les villages de la plaine et brisant les croix et les statues, qui décoraient les églises. Les curés, indignés, demandèrent main forte à l'évêque de Verceil et aux syndics de Novare, qui organisèrent une croisade contre les sectaires.

Les croisés catholiques furent d'abord battus ; plusieurs de leurs soldats furent même gagnés aux idées de Dolcino et grossirent sa troupe, dans les vallées de Sesia et Sessero, où il s'était fortifié. Retranché sur le mont Zebello, le chef de la secte des Apôtres repoussa d'abord victorieusement les assauts des croisés, conduits par le dominicain anglais Trivet, élève d'Oxford. Mais, dans leurs arides montagnes, ils souffraient du froid et de la faim et inspiraient quelque sympathie aux Gibelins. C'est à cette situation que se rapportent les vers de Dante, dans la *Divine Comédie*¹ :

1. Voir *Enfer*, chap. xxviii. S'il faut en croire les témoignages de ses adversaires, Fra Dolcino aurait pratiqué la communauté des biens et des femmes.

Or dis à Fra Dolcino, toi qui sous peu
 Verras peut-être le soleil, que
 S'il ne veut pas me rejoindre ici bientôt,
 Il se pourvoie de vivres, afin qu'une chute de neige
 Ne donne pas la victoire aux Novarais;
 Car, autrement, il ne serait pas facile de le vaincre.

Enfin, après une résistance de trois années, après avoir livré plusieurs combats sanglants, les croisés catholiques vinrent à bout de leur résistance.

Plus de mille « apôtres » furent tués, les armes à la main, à ce point que les torrents furent rougis de leur sang. D'autres s'échappèrent et trouvèrent asile chez les Vaudois d'Angrogne. Cent cinquante furent découverts dans une caverne, parmi eux Fra Dolcino et sa compagne, et emmenés chargés de chaînes à Biella. Il paraît que Clément V, en apprenant à Avignon leur capture, en manifesta une joie féroce. L'évêque de Verceil réunit un Concile pour les juger; condamnés comme hérétiques, ils furent livrés au bras séculier. Tous subirent le supplice du feu, le 1^{er} juin 1307.

Les Apostoliques se propagèrent, malgré tout, en France et jusqu'en Espagne. Témoin ce Bernard Délicieux, immortalisé par le pinceau de Jean-Paul Laurens¹. Venu à Avignon pour défendre quelques Fraticelles, il fut accusé d'avoir critiqué les procédés des inquisiteurs à l'égard des hérétiques. Éloquent, il avait, en maintes villes du Languedoc, Albi, Carcassonne, Toulouse, excité par ses discours le peuple à délivrer les victimes enfermées injustement et torturées dans les cachots des Dominicains. Et le fait est que plusieurs fois, la foule indignée s'était ruée sur les couvents de ces moines inquisiteurs, et après avoir délivré les prisonniers, avait pillé leurs maisons. Il aurait été jusqu'à dire que saint Pierre et saint Paul eux-mêmes s'ils revenaient au monde ne pourraient échapper aux poursuites des inquisiteurs.

1. Voir le tableau au Musée du Luxembourg, à Paris.

Il fut mis en jugement (juillet 1319) et n'échappa à la mort, sans doute, qu'à cause de ses cheveux blancs... Il fut dégradé et jeté dans les prisons des Dominicains, où il mourut ¹.

Pierre de Lugo (*Petrus Lucensis*) est un des derniers membres de la secte des Apôtres, dont il reste trace dans l'histoire. On a quelques détails sur ses idées, par les actes du procès, que lui intenta l'inquisition de Toulouse et qui dura deux ans (1320-1321). Né à Lugo, ville de la Galice espagnole, il était fils de Vivien, bourgeois de cette ville, et déclara que, vingt ans auparavant, il avait été converti à la vie des Apôtres, dans la pauvreté de l'Évangile, par un certain Richard, d'Alexandrie (en Lombardie). Il croyait pouvoir obtenir son salut en menant cette vie, à condition de ne pas pécher contre les commandements. Interrogé, s'il croyait que le Pape et les prélats de l'Église romaine fissent mal en persécutant cette société, il répondit que oui. — « Mais ne vous sentez-vous pas lié par la sentence d'excommunication portée par les Papes contre G. Segarelli, fra Dolcino et les autres membres de l'ordre? — Réponse : « Une sentence d'excommunication prononcée injustement par quelqu'un est caduque et sans effet. »

On lui demanda s'il croyait au salut de ceux qui avaient subi la mort à cause de cet ordre, par exemple de Gérard Segarelli? Il répondit que oui, et déclara qu'un chrétien, surtout s'il est un clerc lettré et instruit en la Sainte Écriture, ne doit jamais livrer un autre chrétien à la mort.

Pedro de Lugo exposa devant ses juges beaucoup d'autres choses concernant l'Écriture Sainte, selon son intelligence, dans le dessein d'attaquer l'Église romaine. Entre autres, il dit que, sous le pape Sylvestre, l'état

1. Voir Hauréau : *Bernard Délicieux, Un épisode de l'Histoire de l'Inquisition albigeoise*. Paris, 1877. — Comp. Baluze, *Vita*, t. II, p. 344-358.

de pauvreté, dont Jésus-Christ et les Apôtres avaient donné l'exemple, fut changé et la sainteté disparut de l'Église. Il soutint aussi qu'il y a deux sortes de pauvreté : l'une parfaite, qui fut celle des Apôtres et de leurs imitateurs qui ne possèdent rien en propre, ni en commun, et l'autre imparfaite, celle des religieux de Saint-Benoît, Saint-Augustin, etc.

Il y avait de même, d'après lui, deux sortes d'Églises : l'une spirituelle, formée par ceux qui vivent dans la pauvreté parfaite, l'humilité et l'obéissance à Dieu, et l'autre charnelle, gouvernée par les évêques et prélats de l'Église romaine. Interrogé, s'il croyait que le Pape, vicaire de Jésus-Christ, pouvait faire des statuts et ordonnances, obligatoires pour tous les chrétiens, en vertu de son pouvoir de lier et délier, il répondit qu'il avait entendu dire à un lettré, qu'on entendait mal ce passage. Invité à prêter serment, il refusa d'abord par conscience et puis parce que cela était interdit par l'Épître de saint Jacques et par l'Évangile de Jésus-Christ¹.

Une autre victime de l'intolérance fut ce Pero Jean Ruiz, archiprêtre de Hita, qui fut jeté en prison par ordre de l'archevêque de Tolède, parce qu'il avait censuré trop hardiment les abus de l'Église romaine. On lui attribue un poème satirique appelé « *Rabbi da Santob* », dédié à Pierre le Cruel. Il y met, dans la bouche d'un Juif, des critiques mordantes contre la Papauté. « Si tu as des
« deniers, dit-il entre autres, tu auras consolation, plaisir et joie, tu obtiendras du Pape des bénédictions et
« tu achèteras le salut au paradis. Là où il y a beaucoup
« d'or, il y a beaucoup de bénédictions. J'ai vu en cour
« de Rome que tout le monde cède à l'argent, et qu'on
« l'adore comme une Majesté. L'argent crée des abbés
« et des évêques : il peut changer la vérité en mensonge². »

1. Philippe a Limborch, *Historia Inquisitionis*, II^e partie, p. 483.

2. Voir *Collacion de poesias Castellanas anteriora al siglo XV*.

Ainsi, au début du xiv^e siècle, des troubadours, des enfants perdus et même des prêtres de la famille franciscaine en étaient venus à placer le salut, non pas dans les sacrements, mais dans la conformité à la foi et à la vie des apôtres. Ces hommes furent les précurseurs des anabaptistes et des quakers.

CHAPITRE III

FRANCISCAINS SPIRITUELS. — LES VAUDOIS ET LEURS TRAITÉS

Tandis que Frédéric II et ses légistes, Pierre des Vignes et Arnould de Villanova, les Fraticelles et la secte des Apôtres allaient jusqu'à déclarer la guerre ouverte à la papauté pour réformer l'Église; un groupe de chrétiens, non moins désireux de régénérer le catholicisme par une vie conforme à l'Évangile, n'employèrent que des moyens pacifiques et, quoique persécutés, restèrent quand même attachés à l'Église catholique. Tels furent les Franciscains Spirituels (Observantins et Célestins) et les Vaudois : ils forment le centre de l'armée réformatrice.

Nous avons dit plus haut¹ que, malgré la déviation d'Élie de Cortone, secondée par le Saint-Siège, une forte minorité de l'ordre franciscain maintint énergiquement le principe de la pauvreté absolue de l'ordre. On les appela les Frères de la stricte observance, Observantins ou Spirituels. Jean Borelli (de Parme), élu général de l'ordre (1248), est le type le plus pur de cette branche. Il commença par rappeler les proscrits d'Élie de Cortone : frères Egidio, Masseo, les derniers des amis survivants du Père Séraphique, et il s'efforça, dans sa visite aux maisons de province, de remettre en vigueur la règle de 1209. C'est sous son gouvernement que beaucoup de Spirituels adoptèrent la théorie apocalyptique de Joachim de Flore et la propagèrent en France.

1. Livre II, chap. I.

Hugues de Digne, un des bons prédicateurs de son temps, l'avait embrassée avec ardeur et la propagea sans crainte en Provence, surtout dans le tiers-ordre de Saint-François. Sainte Douceline, sa sœur, qui était sujette à des extases et avait grande réputation de sainteté, avait groupé autour d'elle une centaine de dames de Marseille, qui, comme elle, observaient la pauvreté de Jésus-Christ¹.

Malheureusement Gérard de Borgo San Donnino exagéra ces tendances dans son *Introductorius ad Evangelium æternum*. D'une simple interprétation des Saintes Écritures, il faisait une loi nouvelle, celle de l'Esprit, et déclarait abolie la loi du Christ. Son livre fut publié à Paris (1254). Immédiatement dénoncé à la Faculté de théologie par Guillaume de Saint-Amour, le grand adversaire des ordres mendiants, il fut censuré et déféré au tribunal du Pape. Des députés de l'université de Paris et des délégués Franciscains se rendirent à Rome : ces derniers réussirent à faire mettre hors de cause Joachim de Flore, en prouvant que les docteurs de Paris avaient falsifié le texte des écrits de l'ermite calabrais ; mais l'*Introductorius* fut condamné par Alexandre IV, qui ordonna d'en brûler secrètement tous les exemplaires. L'auteur fut interdit *a divinis* et exilé dans un couvent. Sa chute entraîna celle de son maître et ami Jean de Parme : il dut donner sa démission de général au chapitre d'Ara Cœli (1257) et se retira au couvent de la Greccia (près Riéti), où il vécut jusqu'à quatre-vingts ans.

Un autre de ces Franciscains Spirituels, Fra Angelo di Chiarino (ou Clareno) (en 1337), également disciple de Jean de Parme, fut victime de son attachement aux doctrines joachimites et de son courage à défendre ses coréligionnaires. Accusé d'hérésie sur la question de la pauvreté absolue de Jésus-Christ, il fut condamné à la prison perpétuelle (1274-1289). Délivré par le général Raymond

1. Voir *Vie de sainte Douceline*, par l'abbé Aubanès, Marseille, 1879.

Gaufridi, il fut envoyé en Arménie pour prêcher l'Évangile aux schismatiques, mais lors de son passage en Syrie, persécuté par les Conventuels. Revenu en Italie, il fut protégé par Célestin V, mais à l'avènement de Boniface VIII, grand ennemi des Spirituels, obligé de se réfugier dans une île de l'Adriatique. Il trouva ensuite asile auprès du cardinal Orsini, à Pérouse. Sous Clément V, il se rendit à Avignon, auprès du cardinal Jacob Colonna, protecteur des Spirituels, puis retourna en Italie et alla mourir après une longue vieillesse à Sainte-Marie-d'Aspro (Basilicate) (1337).

Angelo de Chiarino a conservé le souvenir de ces persécutions que les Papes, à l'instigation des Conventuels, exercèrent sur ses frères, dans son *Historia septem tribulationum ordinis Minorum*¹. Suivant la méthode de Joachim de Flore, il résume en six périodes les vexations et souffrances de toutes sortes subies par les Franciscains de la stricte observance, depuis le xiii^e siècle, et annonce que la septième période, déjà commencée, aboutira au triomphe de la bonne cause. Mais plus significatives encore sont les lettres, que le vaillant Franciscain adressait, du fond de ses prisons ou de ses retraites aux Spirituels, pour les engager à la résistance, et surtout la lettre qu'il adressa (1317) au pape Jean XXII, pour repousser les calomnies lancées contre eux². Dans cette dernière il proteste de son attachement à la foi de l'Église romaine, la seule Église véritable ; mais il déclare nulle l'excommunication lancée contre les fidèles imitateurs de saint François : « La vérité triomphe de tout, dit-il, « et est immuable ; par conséquent, nous ne nous sentons « ni apostats, ni hérétiques, à moins que cela ne soit une « hérésie de confesser ce que saint François a cru lui-même au sujet de l'observation de sa Règle. La « lumière unique de tous les hommes est éteinte, mais

1. Voir Gebhart, *l'Italie mystique*. Paris, 1899, p. 186 et suiv.

2. *Epistola excusatoria ad papam Johannem de fratrum calumniis*.

« son origine reste dans le Père. La veine principale de
« la doctrine est tarie, mais elle reste vive dans le Fils,
« la source est tarie dans l'homme, mais l'Esprit-Saint
« demeure intarissable. »

Angelo de Chiarino a bien résumé l'Évangile franciscain dans la lettre suivante à ses Frères : « Le Christ
« nous a parlé maintes fois et en différentes manières,
« par les Pères, les apôtres, les prophètes, les martyrs,
« mais, en dernier lieu il nous a parlé par son Fils séraphique saint François, qu'il a institué l'héritier de tous
« ses autres témoins. Jésus-Christ a appelé François à
« la pratique de la pauvreté parfaite, il lui a ordonné
« d'adopter la règle évangélique... Chercher les choses
« célestes et mépriser les terrestres, tendre à celles qui
« sont en avant, là est notre vœu, le gage de notre
« immortalité... Que si un roi ou un Pape nous ordonnait
« quelque chose de contraire à cette foi, à cette charité,
« à ces œuvres, nous obéirions à Dieu plutôt qu'aux
« hommes. Le Christ, Sauveur unique, enseigne à tous,
« par l'exemple de sa vie et de sa prédication divine, le
« chemin du salut et de la justice. »

On voit, par ces extraits, qu'un grand nombre de Franciscains Spirituels, tout en demeurant attachés au Pape, comme au centre de la chrétienté, s'efforçaient de régénérer l'Église par un retour sincère à la pauvreté et à l'Évangile de Jésus-Christ, tels que les avait pratiqués saint François. A leurs yeux, l'autorité de ce dernier est égale à celle des premiers Pères de l'Église et est supérieure à celle du Pape.

C'est par ce principe de la pauvreté et par leur respect pour les Évangiles et les Pères de l'Église, que les Vaugeois ressemblent aux Franciscains. Pendant que les Franciscains se disputaient sur le degré de pauvreté à observer et que les Spirituels, les Apostoliques, les Fraticelles prêchaient au peuple l'évangile de saint François et l'apocalypse de Joachim, les disciples de Pierre Valdo, d'une

manière plus discrète et, pour ainsi dire à voix basse, propageaient les mêmes idées, chez les ouvriers des villes et des campagnes. Au ^{xiii}^e siècle, ils pénétrèrent dans les vallées du Haut-Dauphiné, descendirent par la vallée de la Durance en Provence; sur l'autre versant, ils envahirent le Piémont et le Milanais, où ils ouvrirent des écoles. Au commencement de ce siècle, ils étaient déjà nombreux à Metz et en Lorraine, et à la fin, ils étaient très répandus dans la Basse-Autriche, au sud du Danube. Quels étaient leurs livres? Quelle était leur doctrine? Qu'est-ce qui faisait le succès de leur propagande?

Suivant l'exemple donné par leur fondateur, les « barbets » vaudois colportaient d'abord des versions ou paraphrases de la Bible en langue vulgaire. Ces versions étaient faites sur le texte de la Vulgate latine et étaient copiées sur des parchemins de petit format, faciles à cacher. D'après les manuscrits qui en ont été conservés aux Bibliothèques de Paris, Cambridge, Grenoble, Zurich, ils avaient traduit le Nouveau Testament et des fragments de l'Ancien dans les langues des différents pays où ils se répandirent : France, Italie, Allemagne. Pour la France, on a de leurs versions en patois provençal, liégeois et lorrain. Deux caractères nous y frappent : la prédilection pour les Évangiles et les Épîtres et l'absence du Psautier.

L'un des plus curieux est le manuscrit qui a été retrouvé par M. Lorédan-Larchey, à la Bibliothèque de l'Arsenal et qui a appartenu à Jacques d'Esch, un noble Messin. Nous renvoyons, pour sa description, au savant ouvrage de Samuel Berger¹. Il nous suffira de dire ici que ce précieux volume contient les Évangiles de la quinzaine d'avant Pâques, avec quelques Épîtres du même temps et la paraphase attribuée à Haymon de Savigny, le tout en dialecte lorrain. Or, le pape Innocent III, dans deux bulles adressées à l'évêque Bertram (1180-1212) et au chapitre

1. *La Bible française au moyen âge*. Paris, 1884, p. 40 et suiv.

de Metz, leur signale l'existence de conventicules de laïques, qui se réunissent en secret pour lire la Bible en langue vulgaire. Voici comment il s'exprime dans la deuxième de ces bulles (1199) :

« Une multitude nombreuse d'hommes et de femmes, « séduite par une sorte de passion pour la Sainte Écriture, s'est fait traduire en langue française les Évangiles, les Épîtres de saint Paul, le Psautier, les Moralités sur Job et plusieurs autres livres. » Cette mention concorde, sauf le Psautier et les réflexions sur Job, avec le manuscrit de l'Arsenal, et les critiques les plus autorisés ont pensé qu'il y avait bien là un évangéliste vaudois.

On retrouve, d'ailleurs, les Moralités sur Job, dans un autre manuscrit de la Bibliothèque nationale en patois liégeois. Mais il vaut la peine de compléter la citation de la bulle : « Il est vrai, ce désir de comprendre la Sainte Écriture n'a rien que de louable. Informez-vous donc avec soin, pour savoir qui est l'auteur de cette version, quelle a été l'intention du traducteur, quelle est la foi des lecteurs, quelle est la cause de cet enseignement et s'ils vénèrent l'Eglise catholique?... En effet, il a été sagement édicté par la loi divine, que toute bête qui toucherait à la sainte montagne devrait être lapidée. Veillez donc à ce que ceux qui n'auront pas voulu obéir de bon gré, apprennent à se conformer même malgré eux. »

Singulière exégèse que celle qui applique à des traducteurs de la Bible un texte disciplinaire relatif au Sinaï ! Et triste moyen que de faire appel à la force du bras séculier contre des lecteurs des Saintes Écritures.

Malgré ces condamnations du Pape et des évêques, les Vaudois continuèrent à traduire les livres bibliques dans la langue vulgaire des pays où ils s'étaient répandus. En dépit du temps et des autodafés de l'Inquisition, il ne reste pas moins de sept versions du Nouveau Testament

en langue provençale, en catalan, en dialecte des vallées du Piémont ou en bas-allemand. Une des plus curieuses est le Nouveau Testament conservé à la Bibliothèque de Carpentras. Il faut mentionner aussi sous cette rubrique les *Trecenas* ou treizaines, péricopes des Évangiles, à l'usage du culte des cinquante-deux dimanches, à l'instar du Missel catholique.

Les Vaudois composèrent aussi des traités de morale ou d'édification¹, ou « livres de piété ». Les uns sont des imitations d'ouvrages catholiques, par exemple le *Traité des Vices et des Vertus* (manuscrit de Cambridge), qui n'est qu'une traduction de la Somme le Roy, du Dominicain Laurent. D'autres sont des extraits des maximes de Pères, par exemple, la *Penitenza* et le *Vergier de Consolacion*, qui représentent sans doute les recueils d'*auctoritates Patrum*, que Valdo avait fait composer par Bernard Ydros et Étienne d'Anse.

Le *Cantica* est un commentaire du Cantique des Cantiques, rempli d'allusions à l'hérésie des Albigeois que les Vaudois repoussaient, et remonte peut être à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle. Nous citerons comme spécimen des traités, qui appartiennent à cette période catholique de la littérature vaudoise, le *Glosa Patrum*. C'est un commentaire de l'Oraison dominicale, conçu dans l'esprit des confesseurs catholiques et interprété d'après l'exégèse allégorique. A propos du pain quotidien, on distingue quatre sortes de pain : le pain naturel, le pain doctrinal, le pain de gloire et le pain de grâce. Le pain de grâce est, dit-on, distribué tous les jours sur l'autel, ce qui est une allusion au dogme de la présence réelle dans l'Eucharistie.

De ces premières versions du Nouveau Testament, faites sur la Vulgate, et de ces traités en prose, dont la matière est puisée dans les Pères de l'Église, il ressort que les

1. Voir Ed. Montet, *Histoire littéraire des Vaudois du Piémont*. Paris, 1885.

Vaudois du ^{xiii}e et du ^{xiv}e siècle, admettaient en bloc le *Credo* et la morale catholiques. Ils allaient à la messe et à confesse, présentaient leurs enfants aux prêtres pour le baptême et communiaient dans les Églises catholiques.

Qu'est-ce donc qui les distinguait des catholiques romains? En fait de doctrine, une tendance à placer l'autorité des Évangiles, des Apôtres et des Pères, au-dessus de celle des écrivains de l'Ancien Testament; les commandements de Dieu au-dessus de certaines lois rituelles, tradition de l'Église, d'où le besoin de lire les Évangiles en langue vulgaire et partant de laisser tomber en désuétude la croyance au Purgatoire, le culte des reliques: « *Vetus Testamentum non recipiunt* », dit d'eux l'auteur anonyme du *traité de Passau, sed Evangelia*. « *Aliqua tantum inde discunt, ut nos per ea impugnent et se defendant, dicentes quod superveniente Evangelio, omnia vetera transierunt.* » Et en morale, ce qui les différenciait, c'était le devoir d'observer strictement la pauvreté et d'expier leurs péchés par des œuvres pies et la distinction entre morale de précepte et de conseil; mais le silence sur les indulgences et le rachat des fautes à prix d'argent et l'inclination, en cas d'indignité du prêtre de leur paroisse, à se confesser à leurs « anciens » les barbets, « *Mieux vaut se confesser à un honnête laïc qu'à un mauvais prêtre.* »

En somme, les Vaudois du ^{xiii}e et du ^{xiv}e siècle méritent une place entre les Franciscains Spirituels et les Fraticelles (Apostoliques ou Bizoques). Dans cette période, si l'Église romaine les a excommuniés, à cause de leur obstination à encourager la lecture et la récitation des Évangiles en langue vulgaire, ils furent loin d'être hérétiques. Ils désavouèrent et repoussèrent maintes fois toute solidarité avec les Cathares (dualistes) et les Turlupins (panthéistes). Ils confessaient le *Credo* apostolique, participaient aux sacrements catholiques et se confessaient aux bons prêtres catholiques. Leurs ministres, ou « barbets » observaient

le célibat. Les seuls traits qui les distinguèrent de la masse catholique, furent leur amour de la pauvreté et des lectures de la Bible, qu'ils faisaient en secret et comme en famille. Leur situation par rapport au clergé catholique romain dut être analogue à celle que prirent plus tard les Jansénistes, après la bulle *Unigenitus*, vis-à-vis du clergé conformiste. C'est donc surtout, par leur version de la Sainte Écriture en langue vulgaire et par leur retour sérieux aux bonnes mœurs des temps apostoliques, qu'ils contribuèrent à la réforme de l'Église.



LIVRE III

LA DEUXIÈME MOITIÉ DU XIV^e ET LE XV^e SIÈCLE

TABLEAU DE L'ÉPOQUE

Le siècle et demi, qui s'étend de 1350 à 1500, marque la transition du moyen âge aux temps modernes. Alors, les Écossais, les Flamands et les Suisses combattirent pour leur indépendance contre des voisins puissants et tyranniques. La nation française, à l'aide de la petite noblesse et d'une paysanne héroïque Jeanne Darc, réussit à chasser l'Anglais du royaume et de la capitale, après une guerre séculaire. Les Espagnols refoulèrent peu à peu les Maures du centre au sud de la péninsule, jusqu'à ce que la prise de Grenade marquât la fin de leur domination (1495). L'empire grec, par contre, après avoir perdu ses plus belles provinces d'Asie, soumises par le Croissant, vit la Grèce envahie et Constantinople conquise par Mahomet II.

L'invasion musulmane s'avancait par le bas Danube, menaçait Buda-Pesth et Vienne. Si la défaite des comtes de Toulouse et des autres seigneurs du Languedoc, protecteurs des Albigeois, amena le déclin des troubadours, ces derniers, du moins avant de disparaître, décochèrent plusieurs de leurs « *sirventes* », comme les flèches du Parthe, aux prélats fanatiques qui avaient attiré sur

leur beau pays les foudres du Saint-Siège et la croisade barbare de Simon de Montfort.

Dans la seconde moitié du ^{xiv}^e siècle, la langue romanolimousine était comprise des bords de l'Èbre aux rives de la Loire et du Rhône; cela pourrait expliquer comment saint Vincent Ferrier, qui était Catalan, put prêcher aux Français et aux Italiens, sans avoir besoin d'apprendre leur langue ou d'user d'interprète.

La grande querelle entre les rois de France et la cour de Rome au sujet de la suprématie du Pape donna lieu à la composition de plusieurs traités sur les rapports entre l'Église et l'État, dont quelques-uns, comme le « Songe du Vergier », furent publiés en français. De son côté, la lutte héroïque des chrétiens d'Espagne contre les Maures fit éclore les « *romancers* », qui furent comme les premiers bégaiements de la Muse épique et du drame.

Cependant, la peste, issue d'Égypte et qui décima les populations en Italie, Allemagne et France, réveilla les consciences par l'idée du jugement d'outre-tombe et fournit aux prédicateurs un thème d'éloquents appels à la repentance. Saint Vincent Ferrier fut le plus populaire de ces orateurs sacrés.

Aux conflits de la royauté avec les Papes et de la juridiction civile avec l'officialité des évêques, des séculiers universitaires avec les ordres monastiques, qui prétendaient à l'enseignement, vint s'ajouter, enfin, la rivalité entre les cardinaux italiens et français qui amena le grand schisme d'Occident (1378-1415).

En présence de cette anarchie, dont les princes de ce monde, Pape et empereurs, évêques et juges royaux, donnaient le triste spectacle, que devenaient la religion du grand nombre? Les uns, les âmes croyantes et sérieuses, souffraient de ces luttes, surtout du schisme qui faisait beaucoup de mal à l'Église et s'efforçaient d'y remédier par la voie des Conciles, comme Pierre d'Ailly, ou par une action directe sur le Pape et le haut clergé, par

exemple sainte Catherine de Sienne et saint Vincent Ferrier. D'autres, à l'esprit plus léger et critique, se livraient soit à d'amères satires des vices du clergé comme Pédro de Osma ou Pétrarque, soit à des attaques violentes contre la Cour de Rome, comme certains troubadours. D'autres enfin plus hardis, comme Wiclif ou Huss, mirent la cognée à la racine de l'arbre et réclamèrent la réforme radicale de l'Église.

Cependant, les Papes, dont pas un, pas même les élus du Concile général, ne fut à la hauteur de la crise, refusaient d'exécuter les réformes, pourtant bien inoffensives, demandées par Pierre d'Ailly, Gerson et Clamengis. Le grand effort, fait à Pise, Constance et Bâle n'aboutit à presque rien, en fait de réformes, et ne fit qu'apaiser la révolution hussite.

Tandis que les Vaudois continuaient, sans bruit et sans découragement, à faire et propager leurs versions de la Bible en langue vulgaire, des savants et des orateurs ébranlèrent, par leurs critiques, les fondements même sur lesquels Rome appuyait ses prétentions. Laurent Valla démontra la fausseté de la prétendue donation de Constantin au pape Silvestre, Jérôme Savonarole, par ses discours éloquents sur les grandes doctrines du salut, déterminà à Florence une rénovation morale et sociale, analogue à celle que Calvin devait inaugurer, quarante ans plus tard, à Genève.

Nous adopterons, pour cette dernière partie, le même ordre que pour les précédentes. Dans un premier chapitre, on étudiera les promoteurs de la réforme la plus modérée. Cette aile droite de l'armée des précurseurs est formée par Pétrarque Lopez de Ayala et les deux Ferrier, les cardinaux Pierre d'Ailly et Ximénès. Au centre, se placent, comme d'eux-mêmes, l'auteur du « *Songe du Vergier* », Gerson et N. de Clamengis. L'aile gauche, enfin, comprend les Vaudois et Pédro Martinez, Laurent Valla et J. Savonarole.

CHAPITRE PREMIER

LES CONSERVATEURS

I. — LES ITALIENS. — PÉTRARQUE

Au premier rang des partisans d'une réforme modérée de l'Église, il faut placer Pétrarque (1304-1374). On lui a contesté cette place, sous prétexte que sa vie privée fut peu édifiante pour un clerc et qu'il a joui de plusieurs bénéfices, à lui conférés par les Papes¹. Cela, il est vrai, fut une inconséquence, de la part d'un censeur des abus de la Cour d'Avignon ; mais cela n'empêche pas qu'il n'ait eu quelque souci des maux de l'Église catholique et qu'il n'ait eu le courage d'en dénoncer les causes principales. A la suite d'Arnould de Brescia, de Marsile de Padoue et de Dante Alighieri, notre poète les a signalées dans le cumul du pouvoir temporel et spirituel par les Papes, dans la vénalité des charges ecclésiastiques et il a préconisé, comme remède, l'abolition du pouvoir temporel et l'installation à Rome d'une république ou d'un empereur.

Le poète a applaudi, dans ses chants, la tentative de Cola di Rienzo de restaurer les antiques libertés de l'Italie². Il a même quitté sa Laure de Noves pour accourir à Rome et seconder les efforts du tribun ; mais ce

1. Voir *Encyclopédie des Sciences religieuses*, de Fr. Lichtenberger (art. de P. Longo).

2. Voir *Rime*, IV^e partie, canzone II, *Spirto gentil*, et canzone IV, *Italia mia benché*. — Comp. E. Rodocanachi, *Cola di Rienzo (Histoire de Rome de 1342 à 1354)*. Paris, 1888.

ne fut que pour assister à la chute de Rienzi et à la ruine de ses espérances patriotiques.

Pétrarque a touché à la question de la rénovation de l'Église dans ses épîtres latines, dans ses sonnets italiens et dans son traité latin : « *De otio religiosorum.* » Nous puiserons tour à tour à ces trois sources.

Tout un livre de sa correspondance est rempli de plaintes sur les abus de la Cour pontificale, et c'est sans doute pour ne pas compromettre les destinataires, qu'il avait, dans la copie, supprimé leur nom, d'où la rubrique de ce livre : *Epistolæ sine titulo*. On en jugera du reste par cet extrait de l'épître XVI, adressée à un ami qui était allé visiter Avignon, la « Babylone française ». « Tous les biens se
« perdent ici et le premier de tous : la liberté ; bientôt
« auront disparu à leur tour : la foi, l'espérance et la cha-
« rité. Ici règne la cupidité et, pourvu que l'argent soit
« sauvé, on n'estime pas que rien soit perdu. Espoir
« d'une vie future, résurrection des morts, venue de Jésus-
« Christ pour juger les vivants et les morts, tout cela est
« traité de fables ! Par contre, on y taxe la vérité de dé-
« mence, l'abstinence de grossièreté et la chasteté de
« ridicule.

« Réjouis-toi, ô Babylone, toi qui passes pour la mai-
« tresse des vertus, réjouis-toi, ennemie des bons et amie
« des méchants, toi, assise sur les rives du Rhône, pros-
« tituée célèbre, dirai-je, ou infâme ! Dira-t-on que je me
« trompe, parce que sur ton front l'Évangéliste a lu ces
« mots : « Babylone la grande », et que toi, tu es petite. Tu
« es petite, en effet, si l'on regarde les murailles qui t'en-
« serrent, mais par l'orgueil¹, la cupidité, par tout ce qui est
« vicieux, tu es grande. »

Pétrarque, dans ses sonnets, se lamente sur les malheurs de l'Italie, déchirée par des factions rivales, flagelle les vices et la cupidité des conducteurs de l'Église romaine

1. Allusion à la petite étendue d'Avignon, comparé à Rome. (Voir *Epistolæ sine titulo*.)

qui auraient dû donner à tous l'exemple des vertus apostoliques et signale la donation de Constantin, comme la cause originelle de toutes ces misères. Il faut lire entre autres les sonnets XIV (*Fiamma del ciel*), XV (*L'avara Babilona*) et XVI. Voici la traduction du dernier qui s'adresse à la Cour d'Avignon :

Source de douleur, asile de colère,
École d'erreur, temple d'hérésie, [verse,
Tu pris Rome, mais tu n'es plus qu'une Babylone perfide et per-
Pour laquelle on gémit et soupire!

O boutique de fraude, prison affreuse,
Où le bien meurt et le mal se nourrit et se crée!
Enfer des vivants, un grand miracle se fera,
Si Christ à la fin ne se courrouce!
Fondée dans la chaste et humble pauvreté,
Tu lèves la tête contre tes fondateurs.
Prostituée effrontée, où as-tu placé ton espérance?
Dans tes adultères, ou dans tes richesses, [pas;
Si grandes et mal acquises? Aujourd'hui Constantin ne reviendra
Mais puisse disparaître le monde inique, qu'il avait soutenu!

Pétrarque ne s'est pas borné au rôle de censeur platonique des vices de la Cour d'Avignon, mais après avoir été nommé chanoine de l'Église de Pavie, il chercha dans la Bible le vrai remède aux maux de l'Église. Déjà, quelques années auparavant, la lecture des *Confessions* de saint Augustin avait réveillé sa conscience; une fois à Pavie, il prit à cœur ses devoirs de prêtre, il se mit à lire attentivement la Sainte Écriture, qui lui révéla dans la foi au Christ et dans la méditation des Évangiles le vrai moyen de la rénovation religieuse. C'est alors qu'il composa son livre « *Des loisirs des religieux*⁴, dédié aux moines de la Grande-Chartreuse en souvenir d'une visite qu'il leur avait faite. Dans le premier livre, il loue les Chartreux d'avoir renoncé à toutes les vanités de ce monde,

4. *Petrarcæ opera latina*. Bâle, 1530 fol., liber I.

afin de vivre entièrement pour le Christ, qui est le chemin, la vérité et la vie. Le second est plus intéressant comme autobiographie du poète. Après avoir expliqué que c'est par la lecture des pères de l'Eglise, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Grégoire et saint Jean Chrysostôme qu'il a été amené sur les frontières de la Sainte Écriture, longtemps négligée par lui, il s'exprime en ces termes : « Quant à ces Saintes Écritures encore inconnues, que « j'ai commencé à goûter sur le tard, en étranger et « comme attiré par leur parfum, vous, qui en avez été « nourris dès le principe et qui y êtes comme chez vous, « aimez-les, cultivez-les, vénérez-les, fréquentez-les. « Qu'elles ne sortent jamais de vos mains, encore moins « de vos esprits ! Si l'on regarde à l'autorité, elles puisent « la leur dans le Saint Esprit, qui les a produites et même « ont été confirmées par la bouche du Christ. Au point de « vue de l'antiquité, elles surpassent toutes les lettres « profanes. Et quant à leur vertu, elles étaient célèbres, « bien avant que Cadmus eût inventé les lettres grecques « et que les Égyptiens ou les Latins eussent des livres. »

II. — SAINTE CATHERINE DE SIENNE

(1347-1380)

Vers le moment où déclinait le prestige de Pétrarque, compromis dans la défaite de Cola de Rienzi, se levait au ciel de l'Italie une nouvelle étoile, non plus un poète de génie, mais une simple fille d'artisans, qui par sa vertu vraiment immaculée, sa foi prophétique et sa divine charité, exerça un ascendant extraordinaire sur le peuple, les princes et sur les Papes eux-mêmes. J'ai nommé sainte Catherine de Sienne¹. Comme saint François d'Assise,

1. Voir ses *Lettres* publiées par N. Tommaseo, Florence, 1860, 4 vol. in-12°; et un *Dialogue* de ses *Révélations mystiques*, traduction de Cartier; Paris, 1835, 2 vol. in-12°. Comp. V. Hase; *Catherina von Siena, ein Heiligenbild*; Leipzig, 1864; Gebhart, *Moines et Papes*; Paris, 1885.

c'est par l'intuition de son cœur pur qu'elle retrouva l'Évangile, oublié et comme enfoui sous l'amas des pratiques, étouffé par la cupidité des clercs ou les passions des laïques. Comme lui, au milieu du tumulte et des cris de haine des partis qui déchiraient l'Italie, elle fit entendre des paroles de paix, d'amour et de pardon, échos fidèles du Sermon sur la Montagne. Comme lui, elle voulut également ramener l'Église à la pauvreté apostolique et ses appels à la Réforme sont, peut-on dire, le prélude des accents de J. Savonarole.

Si jamais une âme fut sainte et digne de contempler Dieu face à face, ce fut celle de la vierge de Sienne. Catherine Benincasa, issue d'une famille de vingt-quatre enfants, donna de bonne heure des preuves d'une ardente piété. Comme elle revenait un jour, avec son frère Étienne, de faire visite à une sœur mariée, elle aperçut dans les airs, planant au-dessus du clocher de l'église des Dominicains, le Christ, entouré de saint Pierre et de saint Paul, qui fit sur elle le signe de la croix. Ravie par cette vision, elle reste sur place ; son frère qui avait continué son chemin lui demande ce qu'elle fait là ? Elle ne l'entend pas ; il revient et l'entraîne par la main. « Ah ! » s'écria-t-elle, si tu voyais ce que je vois, tu ne me trouverais pas dans cette douce contemplation. » Elle avait six ans. Dès lors elle rechercha la solitude. A douze ans, comme sa mère l'exhortait à mettre un peu plus de soin à se parer, elle se coupa les cheveux tout ras et fit vœu de n'appartenir jamais qu'à un époux, Jésus fils de Marie. Malgré les objurgations de ses parents, elle renonça à tous les plaisirs de son âge, et lors d'une grave maladie, obtint, malgré sa jeunesse, d'être admise dans le tiers-ordre de saint Dominique.

Elle se sentit, désormais, dans son véritable élément et entra, par la prière et la méditation, dans un commerce si familier avec Jésus-Christ, que ses visions se répétèrent fréquemment. Mais, chose remarquable, elle ne s'abîma

pas dans un mysticisme inerte, et, au bout de quelques années, elle se sentit appelée par Jésus lui-même à un ministère actif. Elle débuta par ce qui est la vocation primordiale du chrétien, le soin des pauvres et des malades. On la vit, comme jadis saint Martin, partager ses vêtements avec des mendiants à demi nus ou, comme naguère François d'Assise, soigner à l'hôpital des patients, souffrant des affections les plus répugnantes. Pendant l'épidémie de 1374, qui décima la population de tant de villes italiennes, elle se prodigua auprès des malades, des mourants, essayant de sauver les âmes en les gagnant à la foi du Christ, quand elle ne pouvait guérir les corps, sans aucune peur de la mort, parce qu'à ses yeux elle n'était que la porte ouverte sur la vie éternelle.

Mais c'est surtout dans une circonstance tragique que cette sainte fille, qui n'avait pas trente ans, montra ce que la charité peut donner de vertu héroïque à un sexe faible et exténué par les jeûnes. Un jeune noble Pérugin, Nicolas Tuldo, avait été compromis pour ses attaques contre le gouvernement Siennois; arrêté par ses adversaires, il fut condamné à mort. La vendetta politique fut sans pitié pour son âge. Cependant, le prisonnier ne faisait que murmurer et se livrait à des accès de révolte, en pensant à la mort. Sainte Catherine alla le visiter, lui parla de Jésus, la grande victime de l'injustice humaine, le calma et l'amena à se résigner à son triste sort.

Tuldo, de son côté, lui fit promettre de l'accompagner à l'échafaud. « Si tu restes près de moi, lui dit-il, je mourrai content. » Elle tint parole.

Le jour venu, au moment où l'on sonnait la cloche qui annonçait les exécutions capitales, sainte Catherine se rendit au lieu du supplice. « Je l'attendis, écrivit-elle « plus tard à son confesseur, en priant constamment et en « présence de Marie et de Catherine, la vierge et martyre. « Avant qu'il arrivât, je me mis à genoux et posai le cou

« sur le billot, mais sans penser à moi-même. Je fis cette
« prière : « O Vierge Marie ! fais-lui la grâce de remplir
« son âme de lumière et de paix au moment de la mort ! »
« Elle me l'accorda et mon âme débordait tellement de la
« joie d'avoir été exaucée, que je ne vis pas la multitude
« qui m'entourait.

« Alors, Tuldo s'approcha, comme un agneau et, n'aper-
« cevant, il se mit à sourire et désira que je fisse sur lui le
« signe de la croix. Comme je le faisais, je lui dis : En
« avant pour la noce, mon bien-aimé frère, car bientôt
« tu seras dans la vie éternelle ! » Sur ce, il s'agenouilla
« avec une grande douceur, je lui dégageai le cou et me
« baissant vers lui, le fis souvenir du sang de l'Agneau. Sa
« bouche ne laissa échapper que ces mots : *Jésus, Catherine,*
« *je veux !* Et je reçus sa tête dans mes mains, tandis que
« la Divine bonté fermait ses yeux. »

Elle ajoute que, peu après, Jésus crucifié lui apparut, aussi clairement que le soleil en plein jour, et lui annonça qu'il avait reçu l'âme de Tuldo, par la plaie béante de son côté, non pas pour une œuvre quelconque, mais par pure grâce et miséricorde¹. Lorsqu'on a vu une exécution capitale et qu'on a senti l'horreur qui s'empare du cœur le plus bronzé, à la vue de cette tête humaine qui saute et du sang qui jaillit, en éclaboussant tout, on peut mesurer la force d'âme que possédait sainte Catherine, pour avoir assisté son pénitent au supplice, sans défaillir.

Mais ces services de charité n'étaient qu'un prélude au rôle, qu'elle devait jouer sur un plus grand théâtre : celui d'arbitre de la paix, messagère de la Réforme, conseillère du Pape. Patriote comme Pétrarque, elle était désolée de voir l'Italie déchirée par les factions et usant, dans des guerres intestines, les forces qu'elle aurait pu si bien employer contre l'étranger ou contre les Turcs menaçants. Aussi, prêcha-t-elle la paix à Sienne et à Florence,

1. *Lettere*, t. IV, p. 8-10.

à Pise et à Rome, et ne ménagea-t-elle pas ses démarches et ses voyages pour réconcilier les frères ennemis. Elle voulait que toute leur conduite fût fondée sur la « pierre vivante », le doux Jésus-Christ.

C'est surtout, lorsque la guerre eut éclaté entre Florence, alliée de Sienne, et le Pape, qu'elle fait des efforts surhumains pour les réconcilier. Aux seigneurs de Florence, elle écrit : « Qui désobéit au christianisme n'aura
« point part au sang du Fils de Dieu. Vous avez déclaré
« la guerre à Dieu. Quand même les prêtres et le Pape
« seraient des diables incarnés, il vous siérait d'être obéi-
« sants, car Dieu est toujours un bon père. Il ne laissera
« pas impunies les offenses faites à son Épouse ! » — Et à Grégoire XI, elle présente le modèle de Celui qu'il représente, le bon Berger qui va chercher la brebis perdue.

« Le trésor de l'Église, lui écrit-elle, c'est le sang du
« Christ, donné pour racheter des âmes ; ce prix n'a pas
« été payé pour acquérir le pouvoir temporel, mais pour
« le salut du genre humain. Accordez la paix à vos sujets
« rebelles, car de deux maux vous devez choisir le
« moindre. Or c'est un moindre mal d'avoir perdu quelques
« villes de vos États que de laisser périr tant d'âmes qui
« tombent dans la révolte contre votre pouvoir spirituel¹. »

Ce dernier passage, qui renferme une allusion discrète aux conséquences funestes que le souci des affaires temporelles chez le Souverain Pontife avait pour le bien spirituel de l'Église, montre que notre sainte avait la vue claire des deux grands fléaux qui désolaient alors la chrétienté : les mauvais prêtres, l'absence du Pape loin du vrai centre de la catholicité.

Aussi, elle, simple laïque, ne craint-elle pas de prêcher hardiment une sorte de croisade contre les prélats indignes et les prêtres corrompus.

« Les prélats et les pasteurs de la sainte Église

1. *Lettre*, t. III, p. 173.

« écrit-elle à Gérard du Puy, nonce apostolique, de méde-
 « cins des âmes qu'ils devaient être, en sont devenus
 « les meurtriers par leur orgueil, leur cupidité, leur im-
 « pureté. Ils voient comment les âmes de leurs ouailles
 « sont séduites par le démon et ils n'en ont cure ! Que dis-
 « je ? beaucoup de laïques, qui mènent une bonne et sainte
 « vie, devraient faire rougir ces clercs, transformés en
 « marchands de grâce divine¹. »

Et, dans son *Dialogue*, elle met ces mots dans la bouche de Jésus-Christ :

« Ils (séculiers et religieux), ne nourrissent pas les
 « âmes de prières ferventes et des exemples d'une vie
 « honnête ; ils n'assistent pas non plus les pauvres des
 « biens de l'Église. Ils font le contraire ; non seulement
 « ils ne donnent pas ce qu'ils sont obligés de distribuer
 « aux pauvres, mais encore ils dépouillent le prochain par
 « leur simonie et leur passion de l'argent. Ils vendent les
 « grâces du Saint Esprit. Ce que je leur ai donné gratuite-
 « ment, ils le refusent à ceux qui en ont besoin, à moins
 « qu'on ne les comble de présents². »

« Les maux dont souffre l'Église, écrit-elle ailleurs,
 « sont comme les coups de fouet dont se sert le Christ
 « invisible pour chasser les marchands de « son temple »
 « et pour ramener l'Église, « sa chaste épouse », à son
 « état primitif de pauvreté, de douceur et d'humilité ; car
 « alors on ne se souciait que de l'honneur de Dieu et du
 « salut des âmes et non pas des biens temporels³. »

Il y a, dans ces paroles, une réminiscence des appels de saint François d'Assise, en faveur de « Dame pauvreté ».

Enfin, après avoir adressé ses remontrances aux seigneurs et magistrats des Républiques italiennes, aux prélats et aux religieux, sainte Catherine fait monter ses doléances jusqu'au trône du Pape, ce « Christ en terre »,

1. *Lettere*, t. II, p. 227.

2. *Dialogue*, § 121.

3. *Lettere*, t. III, p. 223.

comme elle l'appelle, et cela au nom de Jésus, sans autre mandat que celui qu'elle tenait de sa conscience et de sa foi.

Toute discrète qu'elle fût — car elle n'avait rien abdiqué de la modestie et de la réserve féminines — elle accepta des Florentins la mission d'aller à Avignon négocier la paix avec le Souverain Pontife et elle ne rougit pas de parler en audience, seule, devant le Pape entouré de ses cardinaux.

Bien plus ! elle ne cessa d'exhorter Grégoire XI à rentrer à Rome, pour travailler au salut des âmes et à la réforme de l'Église :

« Il me semble, lui écrit-elle, que le conseil des gens
« de bien regarde seulement au cœur de Dieu, au salut
« des âmes et à la religion... Je vous prie, de la part du
« Christ crucifié, qu'il plaise à Votre Sainteté de se
« mettre bientôt en route... Allez donc, bientôt, vers votre
« Épouse, qui vous attend, le visage pâle, pour que vous
« lui rendiez des couleurs... Gardez-vous d'ailleurs d'em-
« ployer la violence et la guerre. Les Italiens — elle les
« connaissait bien — seront bien plus facilement gagnés
« par la douceur et la bonté que par les menaces. » Et
elle lui propose, à lui aussi, l'exemple de Celui, dont il
est le vicaire : « Vous avez besoin de l'aide du Christ cru-
« cifié ; placez donc en lui votre affection et vos désirs,
« et non pas dans l'homme et des secours humains. Ce
« doux Jésus veut que l'Église retourne à son doux état
« primitif.

« Oh ! quelle béatitude goûtera votre âme et la mienne,
« lorsque je vous verrai être l'initiateur d'un si grand bien,
« à savoir que cette œuvre, que Dieu a permis de faire de
« force, s'accomplisse par l'amour ! Et les moyens de l'ac-
« complir sont la paix et l'emploi de pasteurs vrais, ver-
« tueux et humbles, qui se trouveront quand vous vou-
« drez ; car, deux choses ont fait perdre à l'Église ses
« biens temporels, la guerre et le manque de vertu. Là

« où il n'y a pas de vertu, il ne peut y avoir que guerre
« contre le Créateur¹. »

D'après ces extraits de ses *Lettres* et de son *Dialogue mystique*, on ne saurait douter que sainte Catherine de Sienne, comme tous les croyants sincères, depuis saint Bernard jusqu'à Savonarole, n'ait souffert de la décadence morale de l'Église et qu'elle n'ait consacré ses plus grands efforts pour la relever et la régénérer. Elle a réussi partiellement.

Des trois remèdes qu'elle préconise : retour du Pape à Rome par des voies pacifiques, meilleur recrutement du clergé, sacrifice des intérêts temporels du Saint-Siège au bien spirituel de l'Église, le premier seul fut appliqué. La fille d'un teinturier obtint, par ses tendres sollicitations, ce que ni prince, ni empereur n'avaient pu gagner. Grégoire XI quitta Avignon pour rentrer à Rome ; mais il n'eut pas le courage d'y rester. Urbain VI, fit de même et retourna à Avignon. Ce que sainte Catherine avait prévu arriva : l'exil de Babylone engendra le schisme d'Occident et sainte Catherine eut la douleur de survivre à ce déchirement de l'unité catholique.

Mais, si la cause qui lui était chère, la régénération de l'Église, ne triompha pas tout d'un coup, elle eut du moins le mérite d'avoir mis le doigt sur les réelles causes de la déformation.

L'année même de sa mort, naissait à Sienne ce Bernardin qui, par son éloquence entraînant, devait travailler avec tant de succès au relèvement des mœurs. Et, au siècle suivant, Baptiste de Mantoue (vers 1516), poète et théologien, par ses écrits, devait continuer la tradition de Pétrarque et de sainte Catherine, en contribuant à la réforme de l'ordre des Carmes.

En somme, sainte Catherine de Sienne, par sa pureté absolument virginale et par son héroïque charité, avait

1. *Lettre*, t. III, p. 175.

déjà obtenu, chose rare chez des concitoyens et des contemporains ! le renom d'une sainte et d'une prophétesse : la postérité, en confirmant ce verdict, doit lui assigner une place d'honneur entre saint François d'Assise et Savonarole, parmi les précurseurs de la réformation.

II. — LES ESPAGNOLS

Pedro Lopez de Ayala (1332-1407), contemporain de Pétrarque, fut son émule en poésie, ainsi que dans la satire des vices du clergé. Il exerça les fonctions de grand-chancelier du royaume de Castille et composa, pendant sa captivité en Angleterre un poème intitulé *Rimado de palacia*. Cet ouvrage renferme une dissertation sur le Décalogue, la description des sept péchés capitaux et une confession personnelle. Voici l'opinion qu'il avait de l'Église romaine :

La barque de saint Pierre court de grands dangers,
A cause de nos péchés et par notre faute,
Mais nos prélats n'en prennent souci.
Ils rançonnent leurs vassaux sans mesure,
Ils oublient la conscience et la sainte Écriture !
Ils s'inquiètent peu de mettre de l'ordre dans l'Église,
Mais se préoccupent surtout de s'enrichir.
Si ce sont là des ministres, ce sont des ministres de Satan !

Vers la même époque, Vincent et Boniface Ferrier, deux frères Catalans, tentèrent de réformer l'Église par la voie des Conciles et de réveiller la piété languissante par une correction radicale des mœurs et par la méditation de la sainte Écriture.

Vincent, l'ainé, né en 1350 à Valence, après avoir fait de bonnes études à Barcelone et à Lerida, où il obtint le bonnet de docteur en théologie, vint étudier à l'université de Paris, où il composa ses premiers livres (1391-1396). Celui de la *Science de la vie spirituelle*, presque contemporain des traités des mystiques flamands : Gérard de

Groote, Radewyns, Thomas a Kempis, est animé du même esprit. On y sent le même dégoût de la scolastique et le même désir d'entrer en communication directe avec le Christ et Dieu par la méditation intérieure. Il revêtit, vers 1368, l'habit de Saint-Dominique et se voua dès lors à la prédication populaire, qu'il exerça en Espagne, en France, en Italie.

Il était doué d'une telle éloquence qu'il se faisait comprendre, même par ses auditeurs français et italiens, et cela donna lieu à la légende qu'il avait le don des langues¹. J'ai trouvé dans la correspondance de Clamengis un témoignage de l'impression extraordinaire produite par V. Ferrier sur ses auditeurs : « Né en Celtibérie (Aragon)² écrit-il à Reginald de Fontaines, il vint, il y a quelques « années, en Italie. A peine y eut-il mis le pied, qu'il parla si « couramment, d'une façon distincte et intelligible la langue « de ce pays, que, si tu l'avais entendu, tu aurais cru qu'il « était indigène. Les Italiens assuraient ne pas mieux se com- « prendre entre eux qu'ils ne l'entendaient tous. Il était « accessible même aux femmes illettrées. — Cela ne « t'étonne peut-être pas, eh bien ! voilà qui est plus éton- « nant encore. Cet orateur parle de telle façon en italien, « qu'il se rend intelligible non seulement aux Italiens, mais « même à des étrangers, qui n'ont rien de commun avec « la langue italienne. J'ai ouï dire à un Allemand, qu'il avait « tout compris dans un sermon de Ferrier. Moi-même, qui ne « sais qu'à demi l'italien, j'avoue que j'entendis ses paroles, « aussi bien que je comprends les tiennes. »

Ses sermons donnèrent lieu à des scènes de flagellation. « Vincent Ferrier », dit Estienne de Médicis, « se faisait « accompagner de 80 à 100 religieux, qui se donnaient « la discipline ; voyant et contemplant ces dévotes gens

1. Voir le père Fages, *Histoire de saint Vincent Ferrier*. Paris, 1894, 2 vol. Comp. un curieux article de M. Paul Meyer, dans la *Romania* de 1881 sur les *prédications de V. Ferrier*.

2. N. de Clamengis, *Epistolæ*, Epist. CXIII.

« ainsi, pour avoir la rémission des péchés, se battre. Alors
« il entra en scène, disait la messe et prêchait avec un
« tel effet qu'on venait l'ouïr de vingt lieues à la ronde¹. »

D'autres fois, après le sermon, des bandes de pénitents, le torse nu, formaient une procession et marchaient en se frappant jusqu'au sang. Ces flagellants n'étaient pas nouveaux, on les avait vus paraître pour la première fois en Italie à la suite de la grande peste de 1350, et leur intention était d'apaiser le courroux céleste, auquel on attribuait le fléau. Ils attestaient chez le peuple une grande méfiance à l'égard des moyens de salut offerts par le clergé (confession, indulgences) et un besoin profond de réelle expiation. Aussi Ferrier crut-il d'abord pouvoir les autoriser; mais, comme il s'était glissé dans quelques compagnies de Flagellants allemands des tendances hérétiques, cette pratique devint suspecte aux chefs de l'Église, qui l'interdit. C'est dans ce sens que Gerson, qui avait en haute estime le caractère et le talent de Vincent Ferrier lui écrivit : « Beau-
« coup, mon cher et éminent docteur, m'ont parlé de tes
« sermons et surtout de cette secte des Flagellants, dont
« il est constant qu'elle a été réprouvée maintes fois et en
« divers lieux. Tu ne l'encourages pas, comme l'attestent
« tes amis, mais tu ne l'as pas assez résolument désap-
« prouvée. »

Est-ce que Ferrier se sentit froissé par cette observation du chancelier français? ou bien eut-il d'autres raisons de s'abstenir? Quoi qu'il en soit, il est très douteux qu'il ait assisté au Concile de Constance et il est certain qu'il n'était pas aimé des clercs séculiers, en général, pour lesquels sa vie austère était un reproche.

Il n'était pourtant certes pas hérétique, à telles enseignes qu'il entreprit de ramener à l'orthodoxie les Vaudois des vallées de la Luzerne, de l'Argentièrre et de Val Pute. La lettre qu'il adressa, après sa campagne, à Jean de

1. Voir *Chronique d'Estienne de Médicis, bourgeois du Puy*, 1869.

Puynox, général de son Ordre, est très curieuse : « Per-
 « sonne n'avait prêché ces montagnards, si ce n'est des
 « Vaudois qui venaient d'Apulie (Pouille) deux fois par an.
 « Combien grande est la faute des prélats qui, par leur
 « charge, devraient prêcher l'Évangile à ces peuples, et
 « qui préfèrent s'amuser dans les grandes villes ! Cepen-
 « dant, les âmes que Jésus-Christ voulut sauver par sa
 « mort périssent faute de prédicateur. Il n'y a personne
 « pour rompre le pain à ces enfants. Quant à cet évêque
 « des hérétiques, que j'ai rencontré dans la vallée de
 « Loforio, à notre entretien, aux écoles de Vaudois que
 « j'ai trouvées dans la vallée d'Angrogne et à leur distinc-
 « tion, quant aux Cathares du Val-du-Pont, je n'en dis rien
 « que le nom, mais qu'en toutes choses Dieu soit béni ! »

Cette lettre naïve nous découvre le secret de la popularité de Vincent Ferrier : à l'ascendant de son caractère irréprochable, il joignait une prédication, nourrie de l'Évangile et qui donnait satisfaction à des besoins de consolation ou de pardon, trop négligés par les séculiers. Le dominicain espagnol termina sa carrière en Bretagne et mourut à Vannes (1415), presque canonisé de son vivant par la voix du peuple.

Son frère Boniface Ferrier (mort en 1417) n'était pas moins imbu de la Sainte Écriture, source de toute piété vivante, mais moins heureux que celle de Vincent, son œuvre n'échappa point aux censures de l'Inquisition espagnole². Étant prieur de la Chartreuse de Portacœli, à Valence, il avait traduit la Bible en catalan. Soixante ans après, un riche Espagnol de Cordoue, Alphonso Fernandes, ayant entendu louer cette version, la fit réviser par Jacques Borelli, inquisiteur et, assisté de deux marchands allemands, la fit imprimer et la répandit (1478). Mais, en dépit de ces garanties d'orthodoxie, telle était la méfiance,

1. Lettre de V. Ferrier au général Puynox, 14 décembre 1413.

2. Voir N. Antonio, *Bibliotheca hispana vetus*. Ed. Bayen, t. II, p. 214, note 1.

qu'éveillaient les versions de la Sainte Écriture en langue vulgaire, que peu après, le grand Inquisiteur d'Espagne donna l'ordre de la détruire. Tous les exemplaires furent saisis et livrés aux flammes. Quatre feuilles seulement échappèrent à l'auto-da-fé et furent retrouvées en 1645 dans la bibliothèque de Porta-Cœli. Nous verrons plus tard le rôle, que Boniface Ferrier joua au concile de Pise, comme adversaire de Pierre d'Ailly.

Si les chefs de l'Église catholique romaine ont longtemps redouté les traductions modernes, ils ont, par contre, souvent témoigné leur intérêt pour le texte de la Vulgate, comme on l'a vu plus haut à propos des revisions de la Vulgate en France. Le nom de Ximénès est attaché à l'édition de la première Bible polyglotte, publiée à Alcalá de Henarès (1522).

Ce moine Franciscain qui, suivant l'expression de Rousseau Saint-Hilaire, « fut roi d'Espagne pendant vingt mois et resta moine au pouvoir », était le type accompli du religieux Castillan, austère, sobre, sévère à lui-même, mais fier, fanatique, féroce pour les non-catholiques. On sait comment il laissa aux Maures musulmans le choix entre le baptême ou l'exil; il brûla toute la littérature arabe alors florissante, ne faisant grâce qu'aux livres de médecine. Promu à l'archevêché de Tolède, Ximénès conserva dans ce poste de primat d'Espagne la simplicité de la vie monastique; mais il usa de son autorité pour ramener les ordres religieux, à commencer par le sien, à l'observation stricte de leurs règles, relever l'instruction du clergé et encourager la prédication populaire. Il employa les revenus de sa charge à fonder des maisons d'éducation pour jeunes filles pauvres et des hôpitaux. Bref, sans toucher au dogme catholique, il opéra beaucoup de réformes dans l'Église espagnole. Bien plus, le cardinal Ximénès a contribué au progrès de la Réforme religieuse, par la fondation d'une université et l'édition de la polyglotte d'Alcalá.

Il y avait, avant lui, une école supérieure à Alcalá de Henares (*Complutum*) et trois chaires, dotées par son prédécesseur, l'archevêque Carillo. Mais c'est Ximénès, qui, en y faisant élever des bâtiments somptueux, en créant de nouvelles chaires, entre autres pour l'hébreu, le grec, le latin et en rédigeant les statuts¹, fut le vrai fondateur de l'université (1490-1508). Dès lors Alcalá fut, pendant tout le xvi^e siècle, un foyer intense pour la culture de l'humanité et des libres recherches. C'est là que se formèrent les premiers prédicateurs de la Réforme en Espagne, les martyrs de Séville et de Valladolid.

La composition de la *Bible polyglotte* ne fut pas moins utile à la cause du progrès des études théologiques. Le but qu'il visa, comme il l'a dit lui-même, était de faire refleurir l'étude des Saintes Écritures, à peu près éteinte au sein de la chrétienté. A cette fin, il avait fait acheter à prix d'or les plus anciens manuscrits hébreux, grecs et latins. Il chargea huit savants, trois Juifs convertis, un Grec réfugié, Demetrios Dukas de Crète, et quatre Espagnols de les collationner et préparer pour l'impression². Le Nouveau Testament, commencé en 1514, ne fut terminé qu'en 1517. Quand un de ses secrétaires lui apporta le dernier volume (10 juillet), Ximénès rendit grâce à Dieu et dit à ceux qui l'entouraient : « Il n'est pas d'œuvre
« dont j'aie à me féliciter davantage, car elle fait jaillir
« les sources sacrées de notre religion, à une époque qui
« en a particulièrement besoin. Là on viendra puiser une
« théologie plus pure, que n'est celle qui provient des ruis-
« seaux et canaux dérivés. »

La préoccupation d'Érasme, en publiant son Nouveau Testament (1517), celle de Luther et de Calvin, en préconisant le recours aux textes originaux de la Bible, con-

1. Les statuts d'Alcalá en quatre-vingt-deux articles furent calqués sur ceux de la Sorbonne.

2. L'ordre adopté pour l'Ancien Testament est : texte hébreu, Vulgate, Septante.

corde avec la pensée qui a présidé à la composition de la polyglotte d'Alcala. Et la preuve que c'était bien là le dessein du cardinal, c'est qu'un de ses collaborateurs les plus intimes, Antonio de Lebrija (1444-1527)¹, dans ses *Annotations sur cinquante textes des Écritures Saintes* (1576) recommande formellement la lecture des livres saints et déclare qu'« il faut ramener à la source du christianisme les théologiens égarés dans les disputes sans fin. » Antonio de Lebrija (*Nebrissensis*) est à la renaissance des études bibliques en Espagne, ce que Laurent Valla fut à ces mêmes études en Italie, un précurseur d'Érasme, le prince des humanistes.

III. — LES FRANÇAIS

La France ne restait pas étrangère à ce mouvement, et nous allons voir entrer en scène les chefs de l'Église gallicane, lumières de la Sorbonne.

Pierre d'Ailly (1350-1420)² fait pendant à Ximénès : tous deux furent les chefs de l'Église de leur pays et s'efforcèrent de la régénérer par une discipline morale sévère, imposée au clergé, et par l'étude des Saintes Écritures ; mais le premier, tout austère qu'il fut, ne poussa pas comme l'Espagnol jusqu'à l'ascétisme monacal. Pierre naquit à Ailly, en 1350³, d'humbles parents. Il entra comme boursier au collège de Navarre (Université de Paris), où il fit sa philosophie et adopta la doctrine nominaliste. Puis il étudia le droit canon et, surtout préoccupé des rapports de l'Église avec l'État, il lut avec soin les traités sur la matière qui étaient devenus classiques en France : le *Dialogue* de Guillaume d'Occam, le *Songe du Vergier* et le *Defensor pacis*, de Jean de Jandun et Mar-

1. Voir Guardia, *Revue des deux mondes*, 1860, t. XXVIII, p. 464 et ici p. 201.

2. Voir *Peter von Ailli*, par Paul Tschakert, Gotha, 1877.

3. Aujourd'hui Ailly-le-Haut-Clocher, à 15 kilomètres d'Abbeville (Somme).

sile de Padoue. C'est à ces ouvrages qu'il emprunta les trois maximes, qui furent la règle de sa politique ecclésiastique : la régénération morale de l'Église, le maintien de l'indépendance du pouvoir civil vis-à-vis du Saint-Siège et la suprématie du Concile général sur le Pape.

Sa tendance réformatrice est déjà nettement accusée dans les sermons latins qu'il prêcha, n'étant encore que sous-diacre, devant des synodes diocésains à Amiens et à Paris (1376).

Quatre ans après, il exposa publiquement ses idées sur l'Église dans les thèses, qu'il présenta à la Sorbonne, pour le grade de docteur en théologie et qui sont ainsi formulées : I. *Recommandatio Scripturæ sacræ*; II. *Utrum Petri ecclesia lege reguletur*? III. *Utrum Petri ecclesia Rege gubernetur, lege reguletur, fide confirmetur, jure dominetur*?

Le rocher sur lequel est fondée l'Église, d'après le jeune docteur d'Ailly, ce n'est ni saint Paul, ni même saint Pierre; comment, en effet, assimiler à un roc un homme vacillant comme l'Apôtre, qui a renié son maître ou ses successeurs, dont tant ont été sujets à des défauts et des variations? L'Église est fondée sur la parole de Jésus-Christ, qui a dit lui-même : *Les cieux et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point.*

Cette réflexion l'amène à cette conclusion¹ : « Le Christ
« a fondé son Église sur sa propre personne, comme le
« fondement le plus solide à l'encontre de l'Église du
« Diable. Or l'Église est la société des fidèles disciples
« du Christ, fondée sur la Sainte Écriture.

D'après cette définition, qui fait abstraction du Saint-Siège romain et qui se rapproche étonnamment de celle de Jean Huss et de Luther, on pourrait croire que d'Ailly va dégager les principes féconds qui y sont en germe : le salut par la foi et l'autorité suprême de la Bible. Mais il n'en est rien : d'Ailly, héritier de la méthode exégétique des

Scolastiques, qui découvraient un sens quadruple dans les livres saints, fait, au moyen du sens allégorique, rentrer dans la Sainte Écriture tout le bagage du dogme catholique. Voilà la première inconséquence :

Et voici la seconde : « Cette Église, dit-il, est infaillible et hors d'elle il n'y a point de salut. »

Et pourtant d'Ailly avoue que l'Église catholique n'a pas d'organe infaillible, ce ne saurait être le Souverain Pontife, car il y avait alors deux Papes ; ni le Concile général, car il se peut qu'il n'y ait pas unanimité. Dans ces cas-là, « il se peut que la véritable Église ne subsiste « que dans quelques femmes croyantes, comme chez la « seule Vierge Marie, au temps de la Passion, lorsque « tous les Apôtres s'enfuirent ».

D'Ailly se demande enfin quelle est la mission de l'Église ? L'Église doit être non pas une domination temporelle, mais un service ; *non dominatio, sed ministerium*.

Le grand Schisme d'Occident, qui venait d'éclater par la nomination simultanée de Clément VII et d'Urbain VI comme papes, fournit à Pierre d'Ailly l'occasion d'appliquer ses principes. La majorité de l'université de Paris, sur les instances des cardinaux français réunis à Anagni et du roi Charles V, avait reconnu le premier pour vrai et légitime Pontife (mai 1379). Cependant, la nation anglaise et la nation picarde, formant la minorité, penchaient en faveur du second. Bientôt Clément VII mit les Églises gallicanes en coupe réglée ; les revenus même des Universités furent en souffrance. Maîtres et étudiants désertaient l'Université.

Celle-ci, dans son assemblée solennelle (20 mai 1381) demanda à l'unanimité la convocation d'un Concile général pour remédier au schisme et aux abus que ce dernier engendrait. Dans ce désarroi général, d'Ailly, qui avait d'abord songé à un Concile particulier, composé d'un nombre égal de prélats des deux obédiences, se rallia à

l'idée d'un Concile général et déclara son avis dans son discours public (fin juin ou juillet 1381).

Il y avait du courage à publier son opinion, car le duc d'Anjou, l'un des tuteurs du jeune roi Charles VI et régent du royaume, étant d'avis contraire, avait interdit, sous les peines les plus sévères, qu'on parlât Concile, ni élection de Pape et avait ordonné de jeter en prison un délégué de l'Université qui avait osé le faire. D'Ailly dut sans doute à sa jeunesse (trente et un ans) d'échapper à la colère du roi d'Anjou; il se retira à Noyon, où il avait une prébende de chanoine (14 septembre). C'est de là qu'il lança, contre les adversaires du Concile, son *Epistola Diaboli Leviathan* et ses *Invectives d'Ezéchiel contre les pseudo-pasteurs*. La *Lettre du diable* est un chef-d'œuvre d'ironie mordante, où il flagelle sans merci les vices du clergé. Il ne se contenta pas de censurer les mauvaises mœurs; mais encore rentré à Paris, il présenta aux clercs des modèles à imiter, dans deux sermons qu'il composa sur saint François d'Assise (avril 1382).

Alors s'ouvrit la deuxième phase de sa carrière (1384-1397), pendant laquelle il fut régent du Collège de Navarre. Il noua des relations amicales avec des élèves, qui devaient bientôt devenir des maîtres : Gilles Deschamps, Charles de Gerson, Nicolas de Clamengis. Après avoir rempli avec succès deux missions à la Cour d'Avignon, pour y défendre les intérêts ou les principes de Paris, il fut nommé chancelier de l'université et confesseur du roi.

Dès lors, sans renoncer à s'occuper du Schisme, d'Ailly se tint plus sur la réserve et laissa agir ses lieutenants : Clamengis et Gerson.

Le premier, en qualité de recteur de l'université, avait adressé au roi une lettre, où il le suppliait, en termes pathétiques, de s'occuper de guérir le schisme. L'année suivante, d'Ailly, en qualité de chancelier, obtint enfin du roi la permission de consulter l'université sur la question brûlante.

Il y eut une sorte de plébiscite (*mars-avril 1394*) : un tronc fut placé à l'entrée du couvent des Mathurins pour y déposer leurs bulletins de vote. Là-devant, défilèrent dix mille membres de l'université, en tête : le recteur, les doyens des facultés, procureurs des nations, « docteurs-régents, bacheliers, escoliers et suppôts ». Jamais on n'avait vu telle affluence. Les suffrages se répartirent sur trois solutions : 1° abdication ou cession volontaire des deux pontifes; 2° compromis ou arbitrage; 3° concile général. Clamengis fut chargé par l'Université de rédiger un mémoire, où seraient consignés les résultats de vote, les conclusions de Paris, et qui serait présenté à Charles VI.

Aussitôt après, forte de l'approbation des universités de Cologne et d'Oxford, l'université de Paris envoya à Clément VII une lettre, accompagnant le mémoire et où elle lui rappelait, que son premier devoir était de procurer l'union de l'Église, même au prix d'un sacrifice personnel (juillet 1394).

Deux mois après, Clément VII, « saisi de colère et d'inquiétude », dit Du Boulay, « mourait d'un coup d'apoplexie « à Avignon, pour le bien de la République chrétienne, « si seulement on ne lui avait pas donné de successeur ».

Malheureusement les cardinaux d'Avignon, intéressés à avoir un Pape sous la main, se hâtèrent d'élire un successeur, Pierre de Luna, sous le titre de Benoît XIII. Le nouveau Pape, originaire d'Aragon, était austère et lettré. Sondé par Pierre d'Ailly, qui fut envoyé à cet effet à Avignon, il s'était montré favorable à l'union. Rassurée par ces bonnes paroles, l'université reprit ses cours, interrompus depuis le mois de juillet, et Charles VI convoqua un concile national, à Paris, pour le mois de février 1395.

Le concile national se réunit, en février, à Paris, et se prononça pour la *voie de cession* des deux Papes, comme remède au schisme. D'Ailly fut chargé, en qualité de chancelier de l'université, de recommander ce moyen au Roi,

ce qu'il fit dans l'audience qui lui fut donnée au palais de Saint-Paul. On s'aperçut bientôt que le député de l'université avait été dupe des belles paroles de l'Aragonais. En effet, quand le duc de Bourgogne se rendit à Avignon pour présenter à Benoît XIII le vœu de l'Église gallicane, celui-ci, non moins tenace que Clément VII, lui répondit par un « *non possumus* ».

Quelques semaines après, d'Ailly fut nommé évêque du Puy-en-Velay (2 avril 1395). Devenu suspect à l'université de Paris, depuis cet échec, il donna sa démission de chancelier et accepta le poste. Deux ans après, il était appelé à l'évêché de Cambrai (mai 1397) et investi par l'empereur Wenceslas du comté attaché à ce siège. Comme, pendant quelques années, d'Ailly ne se mit plus en avant pour la réduction du schisme, ses adversaires insinuèrent qu'il s'était laissé gagner par les faveurs du Pape d'Avignon¹.

Quoi qu'il en soit, Pierre d'Ailly, tout en se montrant plein de déférence pour la personne de Benoît XIII, fit de nouvelles démarches auprès de lui et de son concurrent Boniface IX, successeur d'Urbain VI, afin de les décider à abdiquer tous deux, mais sans succès.

C'est seulement après ce double refus que le roi de France convoqua à Paris un second Concile national. Ce dernier se réunit au Palais (notre palais de justice actuel) dans la salle dite des Réformations, dont les fenêtres donnaient sur la Seine, et réunit une grande affluence d'évêques, abbés et docteurs en théologie. L'assemblée, après peu de jours de délibérations, vota par 247 voix contre 53, la soustraction totale, c'est-à-dire au temporel comme au spirituel, de l'Église gallicane à l'obédience de Benoît XIII, et conclut à ce que ladite Église fût rétablie dans ses anciennes franchises et libertés. En consé-

1. Boniface Ferrier compare d'Ailly à un dragon, qui, après avoir jeté feu et flamme contre le Pape, devint muet, dès qu'on lui eut fourré dans la gueule quelques bons morceaux, c'est-à-dire des bénéfices lucratifs.

quence, le Concile députa à Avignon, un évêque, Pierre d'Ailly, escorté par le maréchal Boucicaut, pour signifier au Pape la décision (22 mai 1398).

D'Ailly essaya, par les arguments les plus forts, de persuader à Benoît XIII d'abdiquer, mais en vain. Voici, d'après Froissart, quel fut leur entretien. Le Pape : « J'ai
« eu moult de peine et de travail pour l'Église, et par
« bonne élection on m'a créé pape et, maintenant, on veut
« que je renonce. Ce ne sera pas tant que je vive et vueil
« bien que le roi de France sache, que pour ses ordon-
« nances je ne feroi rien, mais tiendroy mon nom et ma
« papauté jusques au morir. » — D'Ailly : « Sire, je vous
« tenoie à plus froit et prudent, saulve votre grâce et
« révérence, que je ne trouve. Demandés jour de conseil
« à vos frères les cardinaux. » — Le Pape : « Pape, j'ai
« été écrit et nommé et Pape je demourroi, tant comme
« vivroi. Si dirés à notre fils de France, que jusques à
« cy l'avons trouvé bon catholique. »

L'évêque de Cambray, ayant échoué par la douceur, prévint le maréchal Boucicaut, qui était resté à Lyon. Celui-ci, à la tête d'un corps de troupes marcha sur Avignon, qui fut pris sans coup férir et s'empara de Benoît XIII, qui fut interné sous bonne garde. Pourtant, deux années après, le Pape d'Avignon réussit à s'échapper.

Cependant, à Paris, un troisième concile national convoqué par Charles VI, à Paris, reconnaissait l'obédience au pape d'Avignon. Notre évêque célébrait cette réconciliation entre l'Église gallicane et le Pape par un discours à Notre-Dame. Dans un quatrième concile national, réuni à Paris, d'Ailly plaida les circonstances atténuantes pour Benoît XIII. Sous son influence, le Concile vota la soustraction au temporel seulement et, à la requête du chancelier de l'université, rendit un arrêté ordonnant de gouverner l'Église gallicane, comme en la première soustraction et priant le roi de s'entendre avec les autres princes de l'Europe pour convoquer un concile général des deux obédiences.

Benoît XIII, indigné, lança l'excommunication contre le roi de France (21 mai 1408).

Charles VI convoqua alors un cinquième et dernier concile national, pour résoudre ce schisme, qui s'éternisait. Cette assemblée, sur l'avis de l'université de Paris, déclara Benoît XIII « hérétique endurci, trouble-paix de l'Église et anathème » ; la bulle du Pape, découpée par les secrétaires du roi, fut remise au recteur de l'université, qui la mit en pièces. Ainsi l'université de Paris, plus d'un siècle d'avance, préluait à l'acte de Luther à Wittenberg (31 octobre 1517). Puis Charles VI, ayant réussi à se mettre d'accord avec les cardinaux des deux obédiences, obtint de ceux-ci la convocation désirée d'un Concile général à Pise pour le 25 mars 1409.

L'Église était tellement lasse et souffrante du schisme, qui durait depuis trente ans et avait encore aggravé tous les abus fiscaux de la hiérarchie, que tous les prélats de l'Europe répondirent avec empressement à l'invitation du Sacré Collège, enfin d'accord. Il vint à ce Concile œcuménique, le premier depuis le VIII^e siècle, vingt-deux cardinaux, deux cents archevêques et évêques, près de trois cents abbés et supérieurs de couvents, les représentants de toutes les universités d'Europe. Mais, nulle part, cet appel ne trouva autant d'écho qu'en France, car c'était en ce pays qu'on avait le plus travaillé, depuis trente ans, à rétablir la paix. L'évêque de Cambrai fut au premier rang des trente prélats français qui acceptèrent l'invitation et il assista aux réunions d'évêques, qui se tinrent en janvier à Aix et à Tarascon, pour préparer les travaux du Concile.

D'Ailly y défendit des thèses sur l'Église et les organes de l'unité, qui sont dignes d'être remarquées¹. « Le Chef de « l'Église, y disait-il, comme dans sa thèse de doctorat, est « Jésus-Christ. C'est dans l'union avec lui et non pas

1. Voir *Gersonii Opera*. Ed. Dupin. Anvers, 1706, II, p. 112-113.

« nécessairement dans l'union avec le Pape, que consiste
« la parfaite unité de son corps mystique. En cette qua-
« lité, l'Église a originellement le droit d'assembler ses
« représentants en Concile général, car son Chef a dit :
« *Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis*
« *au milieu d'eux.* » Et il fait bien remarquer qu'il n'était
pas écrit, *in nomine Petri vel papæ*, mais *in nomine*
meo.

Ces principes répondaient trop bien aux maximes de l'université de Paris pour n'être pas adoptés. L'évêque de Cambrai n'arriva que le 7 mai à Pise, encore à temps pour prendre part à la déclaration du Concile, ainsi conçue :
« Attendu l'obstination et la contumace des deux pontifes,
« qui retenaient l'Église dans la division, on s'est sous-
« trait avec raison à leur obéissance et, par conséquent,
« on ne leur en doit plus ». Dans le procès qui fut engagé
de suite contre eux, D'Ailly émit l'avis « qu'avant de dépo-
« ser les deux Papes on les invitât à abdiquer volontai-
« rement. En cas de refus, il fallait s'assurer qu'on pouvait
« supprimer les deux obédiences de peur de provoquer un
« troisième schisme. Mais on passa outre et, le 5 juin,
« fut rendu le jugement qui déposait Boniface IX et
« Benoît XIII comme schismatiques et hérétiques, fau-
« teurs et approbateurs du schisme, parjures et scanda-
« lisant l'Église de Dieu par leur obstination ». D'Ailly y
souscrivit.

Vingt jours après, le franciscain Philarète (de Candie) était élu Pape sous le titre d'Alexandre III (26 juin). Un mois après, le nouveau Pape, après avoir promis solennellement de s'occuper de la Réforme, en nommant des hommes honnêtes et lettrés de tout pays pour y travailler avec les cardinaux, ajournait le Concile à trois ans. On avait trois Papes au lieu de deux, ce que D'Ailly avait prévu.

En somme, le rôle de P. d'Ailly au Concile de Pise fut assez effacé ; s'il proposa les voies les plus modérées, il

se rallia à la résolution énergique de la majorité qui condamnait et déposait les deux Papes.

Sur ces entrefaites, le Pape, élu au Concile de Constance, était mort. Jean XXIII (Balthazard Cossa) (5 mai 1410) fut un choix malheureux, car le prélat avait la plus mauvaise réputation. Il s'empessa de faire une tournée de cardinaux, afin de se faire des amis, et nous avons le regret de dire que d'Ailly accepta de sa main le chapeau rouge (7 juin 1411).

De retour à Cambrai, il y composa son *Tractatus agendarum rerum de Concilio generali*, et peu après, il adressa au nouveau Pape une lettre, avec un extrait de ce traité, où il insistait pour qu'il prit en main la réforme de l'Église. Il crut devoir se rendre à un Concile, convoqué par Jean XXIII à Rome, mais l'on ne s'occupa de cette grande affaire que pour la forme, et il en revint sans doute, aussi navré que déçu, sur la valeur morale du Pape. Deux lettres de cette époque adressées à Gerson révèlent chez lui un grand souci, une profonde mélancolie au sujet de l'état de l'Église et de la France.

« Tout ce que je vois, lui écrit-il, m'est pénible et
 « presque intolérable. Parle-moi donc un peu du joug
 « suave de Jésus. » Et, en réponse, le disciple, avec une
 « modestie touchante, lui rappelle ces strophes d'un
 « hymne de l'Église en l'honneur d'un martyr. « *Il ne*
 « *vivait dans ce monde que par le corps et comme un*
 « *pèlerin, mais, par son ardent désir, il conversait avec*
 « *l'autre patrie, celle qui est éternelle.* » Tu méprises déjà
 « tout ce que tu peux faire librement des biens terrestres.
 « Il ne faut pas t'en tenir là; dégoûté des consolations
 « terrestres, il faut chercher un aliment plus solide, celui
 « de la piété intime. Souviens-toi de cette parole : *Heu-*
 « *reux ceux qui sont persécutés pour la justice*¹. »

Nommé légat du Pape en Allemagne et aux Pays-Bas,

1. *Gersonii Opera*, anno 1796, t. III, p. 429-40.

l'évêque de Cambrai inspecta les diocèses de Bâle, de Cologne, Utrecht, Mayence, Toul, Trêves et jusqu'à Salzbourg (1414) et tâcha d'y réaliser une partie des réformes qu'il avait préconisées dans son *Tractatus*. Il s'efforçait de réveiller chez les clercs la piété intérieure, par la méditation des Écritures et la prière¹, et il encouragea, dans les monastères, la copie des Écritures et la vie ascétique, en comblant de privilèges les couvents de *chanoines de Windesheim*, cette branche monastique des Frères de la Vie commune.

D'ailleurs, il ne désespérait pas de convertir Jean XXIII à ses idées de réforme et lui adressa, peu avant le Concile de Constance (fin de 1414 ou début de 1415), une nouvelle et pressante lettre. Après avoir reproduit l'avertissement apocalyptique, que naguère un maître de Bruxelles avait fait entendre à Urbain V, il dit : « Il faut commencer
« la Réforme par nous-mêmes, corriger nos mœurs, diminuer le faste, élever vers Dieu nos mains et nos cœurs
« pour implorer sa miséricorde, car, si nous ne voulons
« pas attirer sur elle de plus grands maux, il faut
« abolir les abus condamnables de l'Église au prochain
« Concile. Déjà le Schisme a provoqué chez beaucoup
« de princes et peuples chrétiens un tel dégoût, qu'ils
« ne veulent plus entendre parler d'union et de réforme, à la grande joie des hommes sans conscience,
« mais tous ces méfaits seront châtiés. » D'Ailly invoque alors les prédictions inspirées du vénérable abbé Joachim de Flore et de sainte Hildegarde, abbesse de Bingen. Il termine en suppliant le Pape d'entreprendre, avec le concours du Sacré Concile, cette œuvre du salut de l'Église².

Étant donné le caractère si peu religieux et moral de Jean XXIII, nous pensons qu'il ne prit guère au sérieux

1. Voir son traité « *Super Oratione dominica* », *Super « Judica me Deus »* dans ses *Tractatus et Sermones*. Argentoratum, 1490.

2. La lettre doit être postérieure au 30 octobre 1413, date de la convocation impériale et antérieure au 1^{er} novembre 1414.

cet appel ému; le prélat mondain, rusé et cupide dut sourire de la naïveté de l'austère évêque de Cambray. Il fallut la nécessité politique, où il fut réduit par l'attaque soudaine du roi de Naples, pour le décider à convoquer le Concile général à Constance, sur les instances de l'empereur Sigismond.

Nous n'avons pas à raconter ici l'histoire de ce Concile sur lequel nous reviendrons, d'ailleurs, à propos de Gerson. Nous y marquerons seulement la place de d'Ailly, qui fut considérable. Lorsqu'il fit son entrée (21 février 1415) avec les quarante-quatre députés de France, l'archevêque de Reims, et, entre autres, Gerson, chancelier de l'université de Paris, tous les cardinaux allèrent à sa rencontre, pour lui faire honneur. Il fut en effet, reconnu par tous, comme le chef de l'opposition au Pape, comme le docteur le plus illustre. Nommé président de la « commission de l'union », d'Ailly y fit prévaloir le principe de la suprématie du Concile sur le Pape et développa cette pensée que « ni la véritable union n'était possible sans « réforme, ni la réforme sans union. »

Dans la commission, chargée de remédier au schisme des Bohémiens, il eut plusieurs fois à interroger Jean Huss et, pris d'une certaine sympathie pour ce prêtre austère, qui voulait comme lui une réforme de l'Eglise, il essaya d'obtenir de lui qu'il reconnût l'autorité du Concile en cette matière. C'eût été le salut pour le maître de Prague; mais celui-ci, fort de sa conscience et se refusant à toute concession qui eût ressemblé à une rétractation, résista obstinément. Notre cardinal, ainsi que Gerson, prit la défense des *Frères de la Vie commune*, injustement accusés par le dominicain Grabow et les fit acquitter (3 avril 1418),

D'Ailly composa, pendant la tenue du Concile de Constance, son traité de *la Réformation*, mais, par une regrettable inconséquence, se séparant de Gerson et de la plupart des députés de France et d'Allemagne, vota pour la priorité de l'élection d'un Pape, avant d'aborder l'affaire des

réformes. Le Concile décréta seulement, en cette matière, la convocation triennale des Synodes provinciaux, et décennale du Concile général.

Le cardinal de Cambray prit part à l'élection du pape Martin V (Othon Colonna), qui le nomma légat pour la France. En cette qualité, il fixa sa résidence dans ce palais d'Avignon, où il avait été tant de fois comme député de l'université de Paris ou de la Cour de France, faire des démarches infructueuses auprès de Benoît XIII.

C'est là que mourut, en 1420, Pierre d'Ailly, convaincu par une amère expérience, que la réforme de l'Église n'aboutirait jamais, si celui qui y présidait n'avait pas à la fois de la bonne volonté, une conduite habile et de la persévérance. Et pourtant les réformes, qu'il avait réclamées dans ses lettres à Jean XXIII et dans ses propres traités, étaient aussi modestes que légitimes. Elles portaient sur ces quatre points :

1° Que l'on changeât la tradition, en vertu de laquelle une seule nation (l'Italie), par la majorité de cardinaux qu'elle avait au Sacré Collège, accaparait le Saint-Siège ;

2° Que l'élection du Pape eût lieu dans un délai plus bref, afin de couper court aux intrigues ;

3° Que personne ne fût nommé évêque, s'il n'était versé dans la Sainte Écriture et de mœurs irréprochables ;

4° Que tout évêque résidât au siège de son diocèse et le visitât fréquemment ;

5° Que l'on ramenât les ordres monastiques à la stricte observation de leur règle.

Or, la Cour de Rome ne voulait même pas accepter ce minimum de réformes.

CHAPITRE II

LES RÉFORMATEURS MODÉRÉS

I. — LE SONGE DU VERGIER

Avant d'en venir aux deux disciples de Pierre d'Ailly, qui ont travaillé, avec et après lui, à la réforme des abus de l'Église, il faut nous arrêter à un traité sur la matière, qui a pour titre « *Le Songe du Vergier* » et qui eut alors un grand retentissement. Cet ouvrage, publié d'abord en latin à Paris (1376) fut bientôt traduit en français et courut dans toutes les mains. Adolphe Franck en a, un des premiers, signalé l'importance pour l'objet qui nous occupe¹; il a démontré péremptoirement qu'il ne saurait, comme on l'avait dit avant lui, avoir été composé par Philippe de Maizières, secrétaire du roi Charles V, qui, dans sa retraite au couvent des Célestins (de Paris) avait déjà publié le « *Songe du vieil Pèlerin* ». Mais l'attribution soit à Raoul de Presles, en faveur duquel M. Franck inclinait, soit à Charles Louvers, n'a pas davantage été prouvée². Pour moi, il me semble évident que l'auteur du *Songe du Vergier* a fait des emprunts au *Dialogus inter militem et clericum de dignitate papali et regia* de G. d'Occam, au *Defensor pacis* de Marsile de Padoue et qu'il a eu connaissance de la conférence tenue à Vincennes (1329) sur le même sujet, entre Pierre de Cugnières, conseiller du

1. Voir *Réformateurs et publicistes au moyen âge*. Paris, 1863, p. 201.

2. Voir dans *l'Intermédiaire des chercheurs*, etc. (vol. V et VI) la controverse entre MM. Eliot Hodgkin et Léopold Marcel sur la question de l'auteur. Comparer une étude de M. Jouga, dans la *Bibliothèque de l'école des Hautes-Études*, vol. 110.

Roi, Pierre Roger, archevêque de Sens, et Bertrand, évêque d'Autun. Dans le prologue, l'auteur met en scène deux femmes, symboles de l'Eglise et de la France, qui viennent demander justice au roi Charles V, siégeant sur son trône. Ensuite, paraissent un chevalier et un clerc, qui engagent la discussion sur les droits réciproques du roi et du pape.

On devine que c'est dans la bouche du Chevalier que l'auteur met ses opinions.

L'ouvrage se divise en deux parties : dans la première qui est la plus originale, le chevalier établit que le pouvoir civil, dans l'espèce, la royauté française est indépendante et du Souverain Pontife et de l'Empereur. L'Eglise n'a pas le droit de posséder et les biens qu'elle possède dans le royaume sont, comme ceux des séculiers, sujets aux taxes. Le Pape et les autres évêques, au lieu de jouer le rôle de seigneurs temporels, devraient se contenter d'être les médecins des âmes, ce qui est leur office propre, et ils ne devraient pas être astreints au célibat.

Venant à parler de la guerre, il déclare qu'une seule est légitime, celle qui a pour objet la défense du pays. Le Pape lui-même n'a pas le droit de déclarer la guerre dans l'intérêt de la religion et, en conséquence, il blâme les Croisades. A propos des infidèles, le chevalier fait preuve d'une tolérance remarquable pour l'époque :

« Nul mescréant, dit-il, ne doit estre contraint, ni par
« guerre ny aultrement pour venir à la foy catholique et
« semble que contre les mescréants, qui nous guerroient,
« seulement nous deussions faire la guerre et non contre
« les autres qui veulent estre en paix¹. » Et il cite à l'appui des paroles de l'apôtre saint Paul.

Un peu plus loin, une discussion s'engage sur la ques-

1. Nos citations sont empruntées à la traduction française du temps, qui est dans le tome I, p. 158, 2^e vol. (du *Traité des droits de l'Eglise gallicane*).

tion des Juifs. Le clerc leur reproche de prêter de l'argent à intérêt, signale l'usure comme une calamité, et exhorte le roy de France à dépouiller les Juifs, « qui ont été faicts serfs par la mort de Jésus-Christ et par sa benoite passion. »

Le Chevalier, tout en passant condamnation sur le prêt à intérêt, repousse comme injuste le projet de spoliation et de bannissement des Juifs. En effet, dit-il, on doit leur appliquer la maxime de l'Évangile : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit. » Quand les Juifs ne font de mal à personne, on n'a pas le droit de leur en faire. Ils sont en quelque sorte les « *archivistes du christianisme* », puisqu'ils gardent intacte l'Écriture Sainte et conservent les preuves de l'accomplissement des prophéties. Il invoque l'autorité de saint Jérôme, annonçant qu'un jour viendra où les Juifs seront éclairés par la grâce. Dans cet espoir, les princes, au lieu de les opprimer, devraient les défendre contre la haine de la multitude. Il ne faut sévir contre eux que lorsqu'ils l'ont mérité par un crime.

La deuxième partie est consacrée à la critique de l'organisation de l'Église catholique. Le Chevalier oppose au Pape et autres prélats, qui revendiquent la domination temporelle, l'exemple de Jésus-Christ qui a dit de lui-même : « *Le Fils de l'homme est venu non pas pour être servi, mais pour servir.* » Lui-même et ses apôtres observèrent les lois de leur pays et payèrent l'impôt. Ils restèrent pauvres et la richesse est incompatible avec la perfection apostolique. Le Christ fut débonnaire et plein de miséricorde ; bien que plusieurs de ses disciples aient erré dans la foi, il ne les châtia point. Donc le Pape et les évêques, ses vicaires sur la terre, doivent suivre l'exemple de la bonté divine, « qui fait luire son soleil sur les méchants comme sur les bons ».

II. — GERSON

D'Ailly, Gerson et Clamengis avaient, sans doute, lu les traités d'Occam et de Marsile de Padoue et le « *Songe du Vergier* » car, avec plus de réserve vis-à-vis du Pape, comme il sied à des ecclésiastiques, ils maintinrent les mêmes principes qu'eux sur l'indépendance du pouvoir civil.

Nous avons déjà rencontré Gerson, chancelier de l'université de Paris, aux côtés de Pierre d'Ailly et de Gilles Deschamps dans les négociations pour la solution du schisme d'Occident. Comme son maître et ami, il observa une attitude conciliante.

Personne plus que lui ne déplora les maux du schisme et il adressa au Pape d'Avignon des appels pressants pour qu'il sacrifiât son intérêt propre au bien de l'Église ; mais il réprouva la solution radicale posée par la majorité de l'université de Paris, la soustraction de l'Église gallicane à l'obéissance et l'emploi de la force des armes, auquel inclinait le gouvernement de Charles VI. Son programme est nettement exposé dans sa *Protestatio super statum Ecclesie* (1398 à 1402)¹.

Il veut, dit-il, procéder à l'union de l'Église, en qualité de fils de cette Église, non en s'appuyant sur sa propre prudence, mais suivant l'avis du roi et du royaume et les délibérations du Concile général de cette obéissance. Tandis que certains voudraient incriminer le pape Benoît d'hérésie et de schisme, il déclare que ce moyen ne lui paraît ni nécessaire, ni expédient et ne ferait qu'accroître le Schisme. Vers la même époque (1^{er} avril 1400) il adressait de Bruges à l'évêque de Cambrai deux lettres, où il réclamait des évêques qu'ils s'occupassent de la prédication, au lieu de tolérer dans le sanctuaire des pratiques superstitieuses qui rappelaient les rites idolâtres du paganisme :

1. *Gersonii Opera*, Ed. Dupin, t. I, p. 450. Comp. Schwab, *Johann Gerson*, Wurzburg, 1858.

et des étudiants en théologie, qu'ils renoncassent à la discussion de doctrines inutiles pour méditer sur la Bible. Gerson se révèle donc, dès ses premiers écrits, comme un ardent ami et de l'union et de la réforme.

Aussi, c'est avec un cri d'allégresse qu'il salua la nouvelle de la convocation du premier Concile général à Pise. Il publia à cette occasion son traité de *l'Unité de l'Église* (29 février 1409).

« Cette unité, y dit-il, demeure toujours auprès du
 « Christ son époux, car il est le chef de l'Église, et c'est
 « en lui que nous sommes un, d'après l'Apôtre (Éphés.,
 « ch. v, v. 23). Quoi qu'elle n'ait pas de Vicaire, pendant
 « qu'il est mort physiquement ou civilement, alors l'Église,
 « de droit naturel et divin, peut se réunir en un Concile
 « général qui la représente, afin de se procurer un Vicaire
 « sûr et certain, et cela, non seulement par l'autorité des
 « cardinaux, mais encore par celle d'un prince chrétien
 « quelconque. Il n'est pas nécessaire, pour procurer cette
 « unité au moyen d'un Vicaire de Jésus-Christ, d'observer
 « les délais et formes de la procédure ordinaire; mais il
 « y a dans le Concile général une autorité judiciaire suf-
 « fisante pour trancher ces questions. »

Gerson assista, avec Pierre d'Ailly, au concile de Pise et prit part aux votes qui déposèrent les deux Papes rivaux et nommèrent Philarète (de Candie) sous le titre d'Alexandre V. Dans le discours qu'il adressa à ce dernier (19 juin 1409) pour le complimenter, il l'exhortait à réconcilier les Grecs avec l'Église latine, à rétablir chez les prélats, la discipline et le zèle pour le devoir, enfin à combattre l'ignorance et le libertinage du bas clergé.

Le nouvel élu promit solennellement de s'occuper de la réforme « en nommant des hommes honnêtes et lettrés
 « de tous pays, pour y collaborer avec les cardinaux » (1^{er} juillet); mais vingt-six jours après, il ajournait le Concile à trois ans. Le résultat le plus clair de cette première assemblée était que l'Église avait trois têtes au lieu

d'une. Benoît XIII, l'ancien Pape d'Avignon, était toujours soutenu par les rois d'Aragon et d'Écosse; et la plus grande partie de l'Allemagne tenait pour Grégoire XII. L'anarchie était à son comble.

C'est alors que Gerson publia (1410) son *De Auferibilitate Papæ ab Ecclesia*, où il démontrait, par des arguments très forts, que l'Église, en certains cas, a le droit de déposer un Pape. Le véritable époux de l'Église, son vrai chef, Jésus-Christ, ne peut jamais lui être enlevé; il a pour vicaire le Pape, mais seulement tant que ce dernier se montre digne de lui et imitateur du Maître. Il peut se présenter tel cas, où la paix et le salut de l'Église sont menacés par lui. Alors, il peut être déposé, bon gré malgré, par sentence judiciaire du Concile général, qui représente et agit au nom du Christ. Donc le Concile de Pise a eu le droit de déposer les deux Papes récalcitrants et qui, par leur antagonisme, déchiraient l'Église. Les cardinaux ne paraissaient pas mieux disposés que les Papes à entrer dans les vues si sages de d'Ailly et de Gerson, car, à la mort d'Alexandre V (mai 1400), ils firent, pour lui donner un successeur, le pire choix du monde, en élisant Balthazard Cossa, sous le titre de Jean XXIII. Le nouveau Pape était un ancien corsaire, notoirement mal famé à Bologne et qu'on croyait capable de tous les crimes.

Il parut alors un assez grand nombre de traités sur le Concile, où se reflète, avec des nuances, l'état d'esprit des partisans sérieux de la Réforme. Deux d'entre eux, quoique pseudépigraphes, méritent d'être signalés ici, parce qu'ils offrent des rapports étroits avec les idées de nos réformistes français.

Le premier, qui a pour titre. « *De difficultate reformandæ Ecclesiæ per concilium generale* », a été longtemps attribué à Pierre d'Ailly, mais ne cadre guère avec ses idées. L'auteur doute de l'efficace du Concile général,

tant qu'il choisira le Pape parmi les cardinaux, ce qui serait étrange sous la plume du cardinal de Cambrai¹. Ce traité était adressé à Gerson, chancelier de l'université de Paris et émane sans doute d'un universitaire, adversaire radical de la Papauté.

Le second traité « *De modis uniendi ac reformandi Ecclesiam in concilio universali* », publié deux ou trois ans après (1413-1414), a été attribué à Gerson, dédié à Pierre d'Ailly et même inséré dans ses *Oeuvres complètes*; mais il nous paraît bien, après un sérieux examen, qu'il n'est pas de lui². Il émane du cercle des disciples de Théodore de Niem et pourrait être d'André, abbé du monastère bénédictin de Randulf, diocèse de Bracara. L'auteur distingue entre l'Église catholique, qui a pour chef le Christ, et l'Église apostolique, qui a pour chef l'évêque de Rome. Le Pape, en tant qu'homme, est sujet au péché et à l'erreur, sa dignité ne lui confère ni la sainteté, ni l'infailibilité du Saint Esprit; donc il peut être repris. Le Concile général, même s'il n'est pas présidé par le Pape, lui est supérieur, car il est la représentation suprême de l'Église. Le Concile, pour mettre fin à un schisme, a le droit et le devoir de destituer le Pape; et, en outre, pour assurer l'avenir de l'Église, il a le droit de limiter la puissance du Pape et des cardinaux. On ne doit obéissance qu'au Pape et aux évêques qui imitent le vie de Jésus-Christ, des apôtres, non pas à ceux qui se conduisent comme Ponce Pilate.

1. Cum igitur pateat, quod apud Papam et ejus collegium cardinalium nulla vigeat charitas, quoad alios praelatos christianos, sed perpetua et insatiabilis rapacitas potius ardeat in eisdem, ut dicebatur. Dato, quod generale concilium convocaretur, et fieret, sicut divis et consulis fieri debere, qualis ex hoc utilitas universalis Ecclesiae resultaret?

Voir *Gersonii Opera*, éd. Dupin, Anvers, 1706, t. II, p. 867, chap. II.

2. Le Dr Schwab a signalé avec raison ces trois objections contre l'attribution à Gerson : 1° Il fait entre l'Église apostolique une distinction qui n'existe pas dans Gerson; 2° Il admet que tous les moyens, même la ruse ou la force sont légitimes pour remédier au schisme; 3° Il révèle une tendance politique antifrançaise, qui est incompatible avec l'esprit bien français du chancelier de l'université de Paris.

Ces vues, très hardies pour l'époque, étaient certainement partagées par la majorité des représentants des universités et des laïques, mais elles dépassaient, par leurs conclusions radicales, la mesure que d'Ailly et Gerson ont toujours observée vis-à-vis des autorités hiérarchiques de l'Église.

Quoiqu'il en soit, Gerson assista, en qualité de député de l'université de Paris, au concile de Constance, dont il fut, ainsi que son maître, le cardinal de Cambrai, une des lumières. Les instructions, données par ce corps illustre à ses mandataires visaient trois objets, rétablir la paix troublée par le schisme, maintenir la foi contre les hérétiques d'Angleterre (Wicléfites) et de Bohême (Hussites) et rendre la vertu et la liberté à l'Église, c'est-à-dire faire la Réforme. Le chancelier de Paris s'y montra aussi jaloux de conserver l'intégrité du dogme, que de rétablir l'unité du gouvernement et la discipline. Il prononça, le 23 mars 1415, devant toutes les nations assemblées, un discours si logique et si éloquent que le Concile général s'appropriâ ses conclusions (vote du 30 mars). Voici les principales :

I. L'unité de l'Église se fait en son chef unique Jésus-Christ et est cimentée par le lien « amoureux » du Saint Esprit, à l'aide des charismes de ce dernier.

II. L'unité de l'Église, quant à son chef secondaire, le souverain pontife, vicaire de Jésus-Christ, est plus féconde que la société civile, sous un roi ou un empereur ;

IV. Le lien entre l'Église et son « époux », le Christ, est indissoluble ; tandis que le lien avec son vicaire peut être rompu ;

V. L'Église ou le Concile général qui la représente est la règle, posée par le Saint Esprit, à laquelle tous, même le Pape, doivent se soumettre¹.

Gerson vota la déposition de Benoît XIII et de Grégoire XII, ainsi que la condamnation de Jean XXIII, qui

1. *Gersonii Opera*, II, p. 202.

fut enfermé dans la même prison que Jean Hus, la tour de Gottleben.

Le schisme étant ainsi réglé, le terrain semblait déblayé, pour entamer l'affaire des réformes « *in membris* » ; en effet, le 15 juin 1415, le Concile nomma une commission *ad hoc*, dite « *reformatorium* ». Mais les leaders du Concile, les cardinaux de Cambrai, de Saint-Marc et même Gerson, comme effrayés du grand coup qu'ils avaient frappé, en abattant les trois chefs de l'Église, sentirent le besoin de donner à l'opinion des gages de leur parfaite orthodoxie. En conséquence, ils décidèrent de traiter la question des hérésies, avant de passer aux réformes. Sur le rapport des délégués de l'archevêque de Cantorbéry, on procéda (4 mai) à l'examen de trois cents articles, suspects et imputés à Wiclef, qui était mort depuis trente ans. Plusieurs propositions n'étaient même pas tirées de ses écrits authentiques. Chose triste à dire ! Gerson s'associa à cette condamnation posthume et irrégulière, puisque la doctrine du maître d'Oxford et recteur de Lutterworth n'eut même pas de défenseur. Il prit part aussi au procès de Jean Hus et de Jérôme de Prague, et essaya, sans doute comme d'Ailly, d'amener le maître de Prague à un acte de soumission et de rétractation en bloc qui l'eût sauvé. Mais la rude franchise de Jean Hus se refusa à toute équivoque et il aima mieux mourir que de sacrifier la moindre parcelle de vérité.

Le chancelier de l'université de Paris se montra plus juste dans l'affaire des *Frères de la Vie commune*² et dans celle du D^r Jean Petit.

Les premiers, institués par Gérard de Groote et Florent Radewins pour la copie des Saintes Écritures et l'éducation des jeunes prêtres, avaient été accusés par un dominicain de Groningue, de vivre « *sans règle et en dehors de toute obéissance* ». Il y avait, en effet, de la part de

1. Voir G. Bonet-Maury, *Gérard de Groote, un précurseur de la Réformation*. Paris, 1879.

leur fondateur, l'intention de réagir contre les vœux perpétuels, les excès ascétiques et l'oisiveté de la vie monastique. D'Ailly et Gerson prirent chaleureusement leur défense et les firent acquitter par le Concile. Gerson ne fut pas moins courageux dans la seconde affaire.

On sait que Jean Petit, un dominicain de Paris, avait fait l'apologie de l'assassinat du duc d'Orléans par Jean Sans Peur. Gerson, bien que l'obligé du duc de Bourgogne, qui lui avait octroyé sa prébende de chanoine de la cathédrale de Bourges, avait fait déjà condamner la thèse tyrannicide par l'évêque de Paris. Sur ces entrefaites, Jean Petit était mort (1411). Malgré cela, la question fut portée devant le Pape et le Concile de Constance : Gerson y fit entendre un plaidoyer énergique contre cette doctrine abominable ; mais, l'influence du duc de Bourgogne y fut assez forte pour empêcher une condamnation formelle du dominicain.

La question du schisme, celle des hérésies réglées, on allait enfin aborder l'affaire des réformes ; mais là encore un obstacle se présenta : Ne fallait-il pas avant tout donner un chef à l'Église catholique ? L'anarchie n'était-elle pas le plus grand mal dont elle eût souffert pendant le long schisme, qui avait duré trente-cinq années ? Ou bien fallait-il commencer par les réformes, afin de tracer au nouvel élu un programme de gouvernement ? N'étaient-ce pas précisément certains abus dans le collège des cardinaux, qui avaient donné naissance au schisme ? L'empereur Sigismond, et les nations allemande, anglaise et française, instruites par l'expérience faite à Pise, où le Pape élu par le Concile, Alexandre V, n'avait eu rien de plus pressé, de suite après son élection, que d'éluder toute réforme sérieuse, étaient d'avis de commencer par ces dernières.

Les Italiens, les Espagnols, au contraire, ainsi que la majorité des cardinaux, plus épris de l'idée d'autorité et de centralisation, voulaient donner la priorité à l'élection du souverain pontife.

Pierre d'Ailly, qui, bien que partisan des réformes, était avant tout un homme de gouvernement et ambitionnait peut-être, en secret, la tiare, se prononça pour ce dernier avis et, par le poids de son influence, entraîna la majorité des nations. Sur ce point, du moins, Gerson se sépara de son ancien maître du Collège de Navarre et fit entendre au Concile des avertissements prophétiques; mais en vain, le Concile passa à l'ordre du jour et élut Martin V.

L'année suivante (9 octobre 1417), à la trente-neuvième séance générale, le Concile se contenta de voter quatre ou cinq articles de réformation¹, recommandant les trente autres à la sollicitude du Pape. Autant dire qu'on les renvoyait aux calendes grecques. Aussi l'abbé Fleury a-t-il eu raison de dire du Concile de Constance: « Il n'éteignait pas tout à fait le schisme et, quant à la réformation de l'Église, à peine fut-elle commencée qu'on la remit à un autre temps. »

Après la dissolution du Concile, Gerson se vit exposé à la vengeance du rancunier duc de Bourgogne. Il apprit que sa maison de Paris avait été pillée par une bande de voleurs, sans doute soudoyée, et le chancelier de l'université fut averti qu'il risquait sa vie en rentrant. Il se réfugia donc, en costume de pèlerin, chez des amis d'Autriche, d'abord au château de Rattenberg sur l'Inn et puis à Neubourg sur le Danube. Il occupa ses loisirs pendant ses deux années d'exil (1418-1419) à écrire ses quatre livres de la « *Consolation théologique* » et une sorte de concordance des quatre Évangiles, qui porte le titre de *Monotessaron*. Les pensées, qui le consolait du spectacle de tant d'injustices et de déceptions, étaient l'espoir de contempler un jour le jugement de Dieu, la révélation par les Écritures du gouvernement divin du

1. Les plus importants étaient : 1° la réunion de droit du Concile général, dans l'année qui suivrait la production d'un schisme éventuel; la convocation décennale des Conciles généraux; 3° l'interdiction de transférer un évêque d'un siège à un autre, sans son consentement.

monde, la sérénité de sa conscience et la patience dans l'accomplissement zélé de sa tâche.

Après la mort de son ennemi, le duc de Bourgogne, Gerson se retira à Lyon, auprès d'un frère qui était prieur d'un couvent de Célestins. Il occupa les dernières années de sa vie à instruire les enfants du cloître Saint-Paul (faubourg de Lyon) et à composer quelques traités de philosophie religieuse; il mourut entouré de la vénération universelle (12 juillet 1429).

Essayons de résumer ses idées réformatrices. Elles ont porté sur quatre points: le gouvernement de l'Église et le culte, les mœurs cléricales, les études théologiques.

Comme saint Bernard, il a vu la racine des maux de l'Église dans la confusion du temporel et du spirituel et dans l'omnipotence des souverains pontifes. Par conséquent, il a voulu limiter leur pouvoir, en le soumettant au contrôle du Concile général. Le Pape n'est que l'exécutif. C'est à l'assemblée représentant tous les ordres de la hiérarchie catholique, régulièrement convoquée par les Cardinaux ou par un prince chrétien, qu'il appartient de faire les lois, les canons et les dogmes de l'Église. Elle est le juge suprême en matière de foi et de discipline, elle a le droit d'élire, suspendre et déposer le Pape. C'est cette théorie du gouvernement parlementaire de l'Église catholique, puisée dans l'université de Paris, qui a été en vigueur dans l'Église de France, jusqu'au Concile du Vatican (1870).

Quant au culte, il a blâmé l'adoration des images, comme étant une source de superstition et la célébration de fêtes grossières, telles que la fête des Fous et de l'Âne dans les églises¹. Il a traité ces choses « *d'insaniæ falsæ, ex sacrilegis paganorum et idololatræ ritibus insaniæ* ». Il aurait voulu ramener le culte à sa simplicité apostolique et a contribué, par ses sermons en français, à améliorer la prédication populaire.

1. O. Leroy, *les Mystères*, 447 et suiv.

Gerson, très frappé de la dépravation des mœurs des laïques et du clergé, s'est efforcé de les relever, en recommandant aux évêques de s'adonner à la prédication, et de veiller au recrutement de leurs prêtres en exhortant les prêtres à bien instruire les enfants¹, à administrer avec soin le sacrement de pénitence, et en donnant lui-même l'exemple de la vie la plus austère. Il était d'ailleurs, chose remarquable, l'ennemi des pratiques ascétiques; il a écrit un traité contre les « Flagellants », et il a déprécié le mérite des vœux monastiques, comme on voit par deux de ses trois propositions adressées au cardinal d'Ailly.

PROPOSITION II. — La religion chrétienne peut s'observer parfaitement sans des vœux, qui vous obligent à suivre la morale de conseil. Cela est évident pour le Christ, qui n'a jamais fait de vœux, et par l'exemple des Apôtres et des premiers chrétiens, parmi lesquels beaucoup étaient mariés, beaucoup propriétaires.

PROPOSITION III. — La religion chrétienne n'exige pas, pour être parfaitement observée, qu'on y surajoute une autre *religion*, ainsi qu'on appelle les règles instituées par saint Basile.

En fait de théologie enfin, le chancelier Gerson a combattu avec une vigueur égale les spéculations des théologiens scolastiques sur des sujets oiseux et sans efficacité morale (*doctrinæ inutiles sine fructu*), qui faisaient traiter les théologiens de « fantastiques » par les maîtres des autres facultés, et les élucubrations des mystiques du nord², qui frisaient le panthéisme ou tombaient dans les extases de l'hallucination. Il aurait voulu ramener la théologie, comme la prédication, des plaines arides de la scolastique, aux « pâturages » de la Sainte Écriture et aux intuitions d'un cœur, épuré par la foi et embrasé de l'amour de Dieu. A ses yeux, comme à ceux d'Ailly et de Clamengis,

1. Voir son *Opus tripartitum*.

2. Gerson a écrit contre les *Noces spirituelles de Ruysbroek* et s'est prononcé contre la canonisation de sainte Brigitte, la visionnaire.

c'est dans la Bible que se trouve la loi de Dieu, loi plus importante que les commandements d'homme et la règle de la foi catholique. Bien qu'admettant parfois une interprétation allégorique, Gerson préfère le sens propre des Écritures et il trouve dans l'autorité de l'Église la suprême garantie de canon des livres authentiques et l'interprète des passages controversés. Sans nier l'efficacité des sacrements, il insiste sur la nécessité de mettre l'âme en état de grâce par des efforts personnels vers la vertu. Il recommande, entre autres, la méditation, la confession mentale et quotidienne, la communication directe et intime avec Dieu. Par cette tendance mystique, Gerson est le digne continuateur de saint Bernard, de Hugues de Saint-Victor, et d'autre part, il a frayé la voie à G. Briçonnet, Gérard Roussel et Marguerite de Navarre.

III. — NICOLAS DE CLAMENGIS (1366-1437)

Nicolas de Clamengis, ami de Pierre d'Ailly, et disciple de Gerson, a développé les principes de liberté parlementaire dans le gouvernement de l'Église et de réforme religieuse, déjà professés par eux. Comme eux, il les a puisés dans l'esprit même de l'université de Paris, qui était alors le champion de l'unité, de la paix et de la réforme ecclésiastique ; mais, ayant plus fortement qu'eux médité la Bible, il est arrivé à des conclusions plus radicales, qui le placent à côté de Wessel Gansefort, de Mathias Janov (de Prague), de Henri de Langenstein, c'est-à-dire parmi les précurseurs directs de la Réformation du xvi^e siècle. Rappelons brièvement sa carrière.

Nicolas Poillevilain de Clamengis¹, né vers 1366-1367 dans le village de ce nom, fit ses premières études au

1. Voir Ad. Muntz, *Nicolas de Clamengis*, Strasbourg, 1846, Denifle et, Châtelain, *Cartularium Universitatis Parisiensis*, Paris, t. III 434 (v. 10), 604 ; J. de Launay ; *Regii Navarræ Gymnasii Parisiensis Historia*, Paris, 1672, 2 vol. 4^e v. *Vie de Clamengis*, II, p. 238.

Collège de Navarre. M^e Pierre de Nogent lui enseigna les humanités et c'est dans la lecture assidue de Cicéron et de Quintilien qu'il acquit ce style élégant, et cette éloquence (*Tulliana facunda*) qui le mit au premier rang des écrivains latins de son temps. Il étudia la théologie sous Gerson et prit, en 1391 le grade de bachelier en théologie; mais, ayant peu de goût pour la forme scolastique qu'elle revêtait alors, il ne poussa pas plus loin et s'adonna à la culture des lettres latines, qu'il professa audit collège.

En 1393, il était déjà si renommé pour son talent d'orateur et pour son caractère affable que, bien que jeune encore — il n'avait que vingt-six ans — il fut élu recteur de l'université de Paris.

On sait dans quelles tristes conjonctures se trouvaient alors l'église gallicane et le royaume de France. Le schisme battait son plein et désolait l'Église, les universités de France n'étaient pas d'accord sur la conduite à tenir vis-à-vis du Pape; le royaume était déchiré par les factions des quatre régents qui se disputaient le pouvoir et était sans tête pour ainsi dire, puisqu'en 1392, Charles VI avait donné les premiers signes de folie. L'université de Paris fut alors la vraie tête de la France, par l'intelligence comme par l'esprit de liberté et de progrès¹.

Dès la première année de son rectorat, Clamengis pouvait adresser à Charles VI une lettre, où il le conjurait d'avoir pitié des maux et périls que subissait l'Église. « C'est à vous, comme Fils aîné de l'Église, qu'il appartient de porter le remède au schisme. » L'année suivante il y eut une sorte de plébiscite de l'université; tous ses maîtres et suppôts, au nombre de plus de 10.000, mirent dans un tronc, placé au couvent des Mathurins, leur suffrage sur

1. Au xiv^e siècle, l'université de Paris soutint le pouvoir royal contre les prétentions du Pape à la suprématie et, se groupant autour du recteur, son chef suprême, acquit son unité (1341). A la fin du xiv^e et au début du xv^e elle prit en Europe l'initiative de l'appel au Concile général, pour remédier au schisme, et tint tête aux Régents et au Pape lui-même.

le moyen proposé. Ce fut Clamengis qui fut chargé de résumer, dans un mémoire qu'on dut adresser au Roi, les résultats du vote et d'indiquer les conclusions. Comme il fut rédigé certainement de concert avec d'Ailly, Gilles Deschamps, Gerson et approuvé en assemblée générale des quatre facultés, le VIII des ides de juin 1394 (samedi 6 juin, veille de Pentecôte), c'est un document officiel, qui nous renseigne exactement sur les idées qui prévalaient dans les sphères élevées de l'Église gallicane et de l'université.

L'auteur classe les moyens, indiqués pour remédier au schisme, par ordre d'efficacité. Il place d'abord l'abdication volontaire et plénière des deux Papes; en deuxième lieu, un compromis par des arbitres, désignés par les deux Papes et réunis en Concile particulier; en troisième lieu, la décision du Concile général, composé soit de prélats seulement, soit, comme il y en a tant d'illettrés, de prélats, de docteurs en théologie et en droit canon, « L'absence de Concile général, depuis des siècles, dit-il, « est la cause de ce que tant d'hérésies se sont glissées dans l'Église. » Mais, dira-t-on, qui donnera de l'autorité à ce Concile. Et Clamengis répond : « C'est le consentement de tous les fidèles, c'est le Christ disant dans son Évangile » : « *Là où deux ou trois seront réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux.* » Enfin, il expose les motifs qui devraient porter le roi de France à prendre cette affaire à cœur, et insiste sur les principaux effets du schisme, qui sont l'hérésie simoniaque, c'est-à-dire le trafic des bénéfices, la diminution et même, en plusieurs lieux, la désertion du service divin et le relâchement de la discipline et des mœurs¹.

Les partisans de Clément VII firent tout leur possible pour empêcher cette manifestation solennelle de parvenir jusqu'au roi; le duc de Berry menaça même les représen-

1. Voir Chatelain et P. Denifle, *Chartularium universitatis Parisiensis*, t. III, p. 617.

tants de l'université de les faire jeter à l'eau. Mais, grâce au duc de Bourgogne et à Simon de Gramaud, patriarche d'Alexandrie (*in partibus*), qui jouissait d'une grande influence à la cour, ils purent obtenir audience du roi, qui entendit lecture du mémoire de Clamengis (29 juin-30 juin), faite par Guillaume de Barraud, prieur de l'abbaye de Saint-Denis¹.

Charles VI parut satisfait et, après leur avoir donné de l'eau bénite de cour, les assigna à un certain jour, où il leur ferait connaître sa décision. Entre temps, le duc de Berry réussit à faire prévaloir son avis et, vers le 10 août, quand les délégués de l'université se présentèrent au château de Saint-Germain, le chancelier leur défendit, au nom du roi de s'occuper dorénavant de l'affaire du schisme.

L'université, qui avait sans doute prévu cette fin de non-recevoir, répondit sur-le-champ au chancelier, en déclarant qu'ils cesseraient leurs leçons, prédications et tous les actes académiques jusqu'à ce qu'on eût donné satisfaction à leurs vœux légitimes. Maîtres et étudiants de toutes Facultés se mirent en grève et, cependant Clamengis, au nom de l'université, adressait au Pape d'Avignon une lettre réclamant son abdication dans l'intérêt de la paix et de l'unité.

Clément VII, raconte Du Boulay, au reçu de cette lettre, fut saisi de colère et d'inquiétude et, au bout de quelques jours mourut d'apoplexie à Avignon, le 16 septembre. Dès qu'on sut la nouvelle à Paris, on se réjouit, car il s'offrait là une occasion excellente d'éteindre le schisme, en empêchant l'élection d'un pape à Avignon et amenant un rapprochement avec Boniface IX et les cardinaux de Rome.

L'université de Paris reprit ses instances auprès du roi, qui voulut bien les recevoir avec bonne grâce. Après leur avoir reproché, d'un ton bienveillant, d'avoir si long-

1. *Religieux de Saint-Denis*, t. II, p. 184, Denifle, p. 634.

temps suspendu leurs cours, il leur ordonna de les reprendre, ce qu'ils promirent avec joie et lui, de son côté, promit d'écrire aux cardinaux d'Avignon ¹. Ceux-ci reçurent, en effet, coup sur coup trois lettres de Paris, deux de Charles VI (22 et 24 septembre), l'autre de l'université de Paris (23 septembre), toutes les conjurant de ne pas procéder à l'élection. Mais tel était l'entêtement des Clémentins et l'intérêt d'avoir un Pape, créé par eux, que, se doutant du contenu ils n'ouvrirent même pas ces lettres et élurent Pierre de Lune sous le titre de Benoît XIII (2 septembre 1394).

Cette nouvelle causa une vive déception à Paris et pourtant, telle était la déférence pour le Sacré Collège, telle était l'estime qu'inspirait l'élu par ses mœurs austères et son esprit cultivé, que l'université, de concert avec le roi, reconnut le nouveau Pape et lui adressa des lettres pour le féliciter et l'exhorter à travailler à l'extinction du schisme et à exercer la vigilance pastorale. C'est en octobre, que Nicolas de Clamengis écrivit à Benoît XIII une lettre sans doute officielle où il lui adressa ces recommandations². Le Pape, dans ses réponses au roi et à l'université, protesta de sa bonne volonté et de ses vœux pour l'union de l'Église, sans faire allusion à aucun des moyens suggérés.

Mais, d'autre part, il tâchait, par l'intermédiaire du cardinal Galeoti de Pietralata, de détacher de l'université de Paris une de ses lumières, notre Clamengis. Il y réussit.

Le Pape fit offrir à Clamengis le poste de secrétaire de la curie pontificale. Notre modeste théologien eut beau objecter son indépendance de caractère, son inexpérience des cours, les différences du genre de vie entre le Collège de Navarre et la cour d'Avignon. Le cardinal eut réponse à tout et, sur les instances de quelques amis, qui lui persuadèrent qu'en acceptant, il pouvait rendre service à la

1. Du Boulay, *Historia universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 710.

2. *Epistolæ II ad dom. Benedictum XIII.*

cause de l'union, Clamengis se décida. Il partit (16 novembre 1397) pour Avignon et y exerça, pendant neuf années, les fonctions de secrétaire pontifical.

Quoique bien des pratiques de cette cour et les vices des prélats dussent choquer ce clerc honnête et de goûts simples, la bienveillance et le commerce personnel de Benoit XIII, qui était aussi affable que lettré, l'usage de la bibliothèque du palais déjà très riche, les relations avec Vincent Ferrier et plusieurs religieux éminents, tout cela embellit son séjour à Avignon, comme jadis celui de Pétrarque. Mais, lorsqu'à la suite du refus de Benoit XIII d'abdiquer, les rapports se tendirent avec le gouvernement français, Clamengis devint suspect auprès des chefs de l'université de Paris et profita d'un voyage du Pape à Gênes pour rester en cette ville et se séparer. Ce fut bien pis, après la rupture, c'est-à-dire la soustraction de l'Église gallicane à l'obédience de Benoit XIII et l'excommunication lancée contre le roi de France.

Clamengis s'était retiré à Langres; ses ennemis de l'université l'accusèrent de haute trahison. Il eut beau se justifier par une lettre adressée à l'université, on ne le crut pas, et il se réfugia, successivement à la Chartreuse de Valprofond, puis à celle de Fontaine du Bosc.

C'est, sous le coup de ces angoisses morales, que la pensée de Clamengis se reporta sur la Sainte Écriture. Il se reprocha de l'avoir trop négligée, dans sa jeunesse, au temps de ses études au Collège de Navarre. Il exprima ces sentiments nouveaux dans ses lettres à P. d'Ailly, Charlier de Gerson, à Nicolas de Baye. C'est dans cette calme retraite, convenant si bien à ses goûts studieux, qu'il composa deux de ses écrits à tendance réformatrice : *Qu'il ne faut pas instituer de nouvelles fêtes* et de *l'Étude théologique* (vers 1409-1410)¹.

On était alors au temps du Concile de Pise. Il n'assista

1. *De novis festivitibus non instituendis. — De studio theologiæ.*

pas à cette assemblée, pas plus qu'à celle de Constance; mais, il y prit un vif intérêt et continua à préconiser des réformes, dans deux nouveaux ouvrages *des Prélats simoniaques* (1411) et *De la corruption de l'Église*¹ (1414-1415). Après la réunion du Concile, notre docteur adressa aux membres une lettre², pour les exhorter à la concorde, et regretter qu'ils aient déclaré les trois papes, existant alors, inéligibles... Voyant ensuite la tournure que prenaient les délibérations, il composa sa *Dissertation sur le Concile général* (1415-1416).

Au milieu des troubles politiques, Clamengis se tourna vers Philippe de Bourgogne, comme le prince qui pouvait seul rétablir l'ordre et la paix dans le Royaume. C'est à lui qu'il dédia son traité : « *De la décadence et de la restauration de la justice, c'est-à-dire de la patrie.* » Noble titre, qui prouve que, pour les représentants de l'Église, l'idée de justice était inséparable de celle de patrie. La France était alors en grande partie occupée par les Anglais. Clamengis souffrait de l'oppression de la patrie et de l'Église et, ayant été sans doute appelé au secours par l'évêque de Chartres, il défendit contre les Anglais les libertés et franchises de l'Église gallicane (1421). Quelques années après, il reprenait, après vingt-sept années d'interruption, son enseignement au Collège de Navarre.

Une grande incertitude règne sur la date de sa mort. Dans les actes du Collège de Navarre de l'année 1440, il est mentionné comme « *bonæ vir memorix ac piæ recordationis* », ce qui indique d'ordinaire un professeur mort

1. De savants historiens, comme Ch. Schmidt, Ad. Muntz, ont douté de l'authenticité de ce dernier à cause d'un style moins châtié et de censures plus vigoureuses contre les Papes. Les critiques plus récents, Schwab, Schuberth et Beck l'ont défendu, en montrant que l'ouvrage n'avait pu être écrit que par quelqu'un ayant longtemps vécu à la cour d'Avignon. D'ailleurs, le tableau tracé de la situation de l'Église est confirmé par les documents officiels. Nous sommes enclin à admettre cette dernière opinion.

2. *Epistola* CXII.

récemment. C'est entre 1430-1440, qu'elle se place; peut-être notre chanoine de Bayeux vécut-il assez pour voir la délivrance de la France par Jeanne Darc (1414).

Essayons, maintenant, d'exposer ses idées sur l'Église, le remède à son état misérable, les études théologiques et la Sainte Écriture. Clamengis a dépeint la corruption générale de l'Église sous des couleurs très noires, dans le *De corrupto Ecclesie statu*, qui concorde d'ailleurs avec les abus, décrits particulièrement dans le *De præsulibus simoniacis* et le *De novis festivitatis*.

Dans le premier traité il fait remonter la cause du schisme jusqu'aux Papes et à la simonie qu'ils pratiquent d'une façon scandaleuse. « Pour soutenir leur rang, dit-il, « qu'ils prétendent supérieur à celui des empereurs et rois, « il leur a fallu, après avoir dissipé le patrimoine de saint « Pierre, se jeter sur les autres bergeries et dépouiller « les brebis de leurs fruits, laine et lait. C'est ainsi qu'ils « s'attribuèrent la disposition de toutes les églises du « monde, le droit des élections et collations de bénéfices, « afin d'attirer dans le gouffre de la Chambre apostolique « tout l'or de la chrétienté. Les bénéfices, qu'ils venaient « de vendre une première fois par des grâces présentes, ils « les vendaient une deuxième fois par des grâces expectatives, et ce n'était ni aux plus savants, ni aux meilleurs, mais aux plus riches. »

Le mauvais exemple partant de si haut, les évêques et prêtres ne valent pas mieux. Les premiers vendent les bénéfices dont ils disposent, et les prêtres, après avoir payé fort cher pour obtenir une cure, battent monnaie à leur tour, avec leur office. Les évêques confèrent pour de l'argent les fonctions ecclésiastiques à des hommes ignorants et, chose plus grave, immoraux, qui font tout autre chose que de vaquer à leur saint ministère : « Les « uns remplissent les fonctions de cuisiniers, d'autres

1. Traité dédié à Gerson, composé à Langres, vers 1411.

« celles de bouteillers, d'autres sont intendants, d'autres
« sont assidus aux tables, d'autres enfin font la cour aux
« dames. Je ne parle pas des fornicateurs et des adul-
« tères. » Enfin Clamengis applique à l'Église de son temps
les censures que Jésus-Christ adressait aux Sadducéens et
aux prêtres du temple de Jérusalem : « Vous avez fait de la
« maison de Dieu une boutique de rapines, où tout se vend
« jusqu'à l'absolution des péchés. » Il termine par une
éloquente invocation au Christ, le Rédempteur, qu'il sup-
plie de sauver son Église de ces désordres.

Dans l'opuscule sur *les Fêtes*¹, il signale les fêtes des
saints et les pèlerinages, comme étant une occasion de com-
mettre les péchés d'ivrognerie, de luxure, et produisant
beaucoup plus de mal que de bien ; il trouve que le culte
des saints éclipse le service de Dieu et voudrait qu'on n'ins-
tituât pas de fêtes nouvelles : « Nos ancêtres aussi hono-
« raient les saints, dit-il, mais leur zèle était d'accord avec
« la science. Ils ne souffraient pas que le culte de ceux-ci
« leur fit négliger le service de Dieu et ils ne trouvaient
« pas bien que les récits des actions des saints prissent
« tant de place, qu'il n'en restât plus pour la lecture de
« la Loi divine : l'Ancien et le Nouveau Testament. Eh !
« qui y a-t-il donc de plus nécessaire pour l'Église que de
« connaître et méditer cette Loi?... L'écarter du culte,
« c'est renverser les fondements de la maison de Dieu. »
Clamengis exprime même, comme Calvin et Lafontaine
plus tard, le vœu qu'on retranche les fêtes superflues, qui
font chômer trop souvent les pauvres gens ayant besoin
de gagner leur vie. « On punit, dit-il, sévèrement ceux
« qui auraient travaillé à la vigne ou à la terre un
« jour de fête, et on laisse toute liberté à ceux qui pro-
« fanent ces jours par les péchés les plus révoltants. »

Passant aux ordres monastiques, il n'est pas moins vi-
rulent à flétrir la corruption des mœurs : « Voiler une

1. *De novis festivitibus non instituendis* (1409-1411).

filles, dit-il, c'est sûrement l'exposer à être déshonorée, tant les mœurs sont corrompues dans une foule de monastères. Ce qui importe, ce n'est pas la retraite matérielle, mais que notre cœur soit détaché du monde » (*De fructu eremi*).

Le remède à ces maux, c'est d'abord d'éteindre le schisme qui les a multipliés et, pour cela, la réunion d'un Concile général peut être utile. Clamengis ne se fait pourtant pas beaucoup d'illusion sur l'efficacité d'un Concile, si toutes ses décisions ne sont pas fondées sur la Sainte Écriture, vraie source de toute foi et vertu. Voici à quelles propositions peut se ramener son traité sur le *Concile général*, publié peu avant et à l'intention du Concile de Constance.

« L'Église est faillible, lorsqu'elle s'écarte de son chef,
 « Jésus-Christ, et de sa parole qui est consignée dans la
 « Bible. Un Concile général n'est pas nécessairement
 « guidé par le Saint Esprit; en effet, ce dernier n'a pas
 « coutume d'assister les hommes charnels, au contraire, il
 « les fuit. Les Pères du Concile, au lieu de rédiger leurs
 « décrets en formules de droit canon, devraient les appuyer
 « sur des arguments tirés de la Sainte Écriture ou de la
 « raison. — Mais, dira-t-on, Jésus n'a-t-il pas promis d'être
 « avec son Église jusqu'à la fin des siècles? — Il est vrai,
 « mais l'Église du Christ n'existe réellement que là où
 « souffle l'Esprit-Saint. Le Seigneur seul connaît ceux
 « qui sont vrais membres de l'Église. Il y a des temps, où
 « elle peut subsister, par la grâce, en une seule faible
 « femme, comme à l'époque de la passion de Jésus-Christ
 « où tous les disciples s'étant enfuis, elle consiste dans la
 « seule Vierge Marie. »

Or, si le Concile ne réussit pas à réunir et restaurer l'Église, d'où viendra le remède? — Du retour à la Bible et à de meilleures études théologiques et d'une prédication plus biblique. La cause seconde du mal, en effet, c'est qu'on néglige l'étude de la Loi de Dieu. La plupart des

théologiens s'adonnent aux discussions scolastiques et aux spéculations curieuses et ils méprisent le ministère pastoral à la campagne et ne prêchent que par cupidité ou vaine gloire. « Il est grand temps, écrit Clamengis « à un jeune bachelier en théologie, que tu puises l'eau « vive aux sources découlant du Sauveur, c'est-à-dire « aux veines très abondantes des célestes Écritures. Et « non seulement toi tu y puiseras, mais tu donneras largement à boire au peuple de Dieu. Et une fois que ton « cœur sera captivé par cette Bible salutaire, tu n'auras « de plaisir à voir rien qui soit hors d'elle, ou qui ne « serve à la mieux entendre. »

Ainsi Clamengis, tout en étant resté un fils soumis de l'Église catholique romaine, tout secrétaire pontifical qu'il ait été, plein de gratitude et de respect pour Benoît XIII, son bienfaiteur, ne s'est fait illusion, ni sur la gravité des maux dont souffrait l'Église, ni sur l'insuffisance des remèdes proposés par les conciles... « C'est dans le Nouveau « Testament, a très bien dit Ad. Muntz, et non pas dans « les décrets des Conciles, dans la foi au christianisme, « et non dans l'obéissance au Pape, dans la prière et « non pas dans l'invocation des saints qu'il avait trouvé « la paix. » Et, partant, c'est dans le retour au Christ des Évangiles qu'il signale la voie du salut. Par là, il mériterait d'être surnommé « *Magister biblicus* », car il a vraiment frayé la voie à Luther et à Calvin.

Tandis que Ximénès et d'Ailly, Gerson et Clamengis attendaient des conciles ou de quelque souverain vraiment catholique la réforme de l'Église, mais en vain, de simples paysans obscurs et à peine lettrés, méprisés des savants, continuaient, dans les rangs du peuple, leur œuvre de relèvement moral et religieux, par la diffusion de la Bible et de traités religieux en langue vulgaire. C'est ainsi que, souvent, le Dieu tout-puissant se sert des choses faibles de ce monde pour confondre les fortes.

CHAPITRE III

RÉFORMATEURS RADICAUX

I. — LES VAUDOIS

On a déjà mentionné dans la période précédente les versions du Nouveau Testament, faites par les Vaudois en dialecte lorrain et provençal et leurs plus anciens traités en prose, imités des Pères : le *Glosa Pater*, le *Cantica*, le *Vergier de consolacion*. Cette littérature vaudoise, en langue romane, s'épanouit dans la seconde moitié du xiv^e siècle et fleurit en poèmes au xv^e siècle. C'est l'époque où les Vaudois, venant à se multiplier, les évêques s'en inquiètent et commencent à les persécuter jusqu'au sang. Aussi remarque-t-on dans les traités de cette période, bien qu'il soient encore très imprégnés d'idées catholiques, un blâme de plus en plus sévère contre les prêtres, qui négligent le devoir de la prédication, et la plainte aiguë contre des persécuteurs, qui n'ont rien à leur reprocher qu'une vie plus apostolique que la leur. A cet égard, la comparaison entre le sermon vaudois sur la *Parabole du Semeur*¹ et celui qui commence par ces mots « *Alcun volon ligar la parola de Dio*² » permet de mesurer le progrès dans l'éloignement des églises vaudoises d'avec l'église romaine. Le premier est l'œuvre d'un prêtre catholique, qui loue la parole de Dieu « comme étant le salut des « âmes des pauvres et la consolation des affligés » et qui d'ailleurs célèbre l'Eucharistie sous une seule espèce ; l'au-

1. Conservé dans des manuscrits de Cambridge et de Dublin.

2. Manuscrit de Cambridge, A.

teur du second se plaint de ce que la lumière de cette parole divine ait été mise sous le boisseau et revendiquée, à défaut du clergé qui reste muet, la liberté de prêcher l'Évangile. Il est sans doute du milieu du xv^e siècle³.

« Les prêtres et les curés, dit-il, font périr le peuple
« par la faim et la soif d'entendre la parole de Dieu...
« Non seulement aujourd'hui ils ne veulent ni écouter,
« ni recevoir la parole de Dieu, mais au contraire, ils
« font des ordonnances et des lois, afin d'empêcher qu'elle
« ne soit librement publiée. Le pays de Sodome obtiendra
« plus facilement qu'eux le pardon... »

Et, un peu plus loin, l'auteur revendique le principe du sacerdoce universel : « Il faut prêcher librement l'Évan-
« gile, car il est manifeste qu'il vient de Dieu. Dans les
« temps anciens, tous pouvaient prêcher. Ainsi Edad et
« Médad, sur lesquels reposait l'Esprit du Seigneur
« prêchèrent licitement sans qu'on recourût à Moïse.
« (Nombres, XI. 26 à 30). Pour la même raison, les humbles
« (disciples) du Christ, sur qui repose l'esprit du Sei-
« gneur, purent prêcher licitement au peuple la parole de
« Dieu, sans qu'on recourût au Pape ou à l'évêque. Plût à
« Dieu que les prélats eussent encore l'esprit de Moïse !
« Ils ne cloraient pas la bouche de ceux qui chantent en
« ton honneur, ô Seigneur ! »

Ces dernières lignes ne révèlent-elles pas une foi ardente, qui éprouve le besoin de s'épancher par la prédication et par des cantiques ? C'est, en effet, ce qui se produisit au xv^e siècle, sous le coup des violentes persécutions qu'ils eurent à subir. Alors les Vaudois, de simples traducteurs ou imitateurs qu'ils avaient d'abord été, devinrent poètes et, reprenant la tradition de ces « *jongleurs* », dont l'un en chantant la *Cantilène de saint Alexis* avait provoqué la vocation de Pierre Valdo, et des *troubadours*, qui dans leurs sirventes avaient flétri les

1. Voir Ed. Montet, *Histoire littéraire des Vaudois*. Paris, 1888, p. 136.

excès de l'Église romaine, ils composèrent ces poèmes, qui ont pour titres : « *la Nobla leyczon, la Barca, le Novel confort, lo Desprezzi del Mont, l'Avangeli de li quatre semens.* »

Le premier poème, qui est l'un des plus beaux, n'est pas du XII^e siècle, comme une fraude pieuse, commise par un maladroit admirateur des Vaudois, l'avait fait croire longtemps, mais vraisemblablement des environs de l'année 1400. L'auteur anonyme évoque les histoires saintes, entre autres les récits de la passion de Jésus-Christ, pour consoler et réconforter les Vaudois opprimés. La censure du clergé catholique y est plus amère; bien qu'il observe encore la pratique des sacrements administrés par les prêtres, il en attribue l'efficace à Dieu seul. Il faut se confesser au curé, y enseigne-t-on, mais c'est de Dieu seul que vient la véritable absolution :

J'ose dire, car cela se trouve être vrai,
Que tous les papes, qui furent depuis Silvestre jusqu'à celui-ci,
Et tous les cardinaux évêques et abbés,
Tous ceux-là ensemble n'ont pas assez de pouvoir
Pour pardonner un seul péché mortel !
Dieu seul pardonne, ce qu'un autre ne saurait faire ¹ !

Un peu avant, l'auteur avait dépeint le confesseur barguignant avec un mourant sur le prix de l'absolution :

Le prêtre lui a demandé s'il a quelque péché à avouer ?
Deux ou trois mots répond et bientôt a expédié !
Bien lui dit le prêtre, qu'il ne peut être absous
S'il ne rend tout à autrui et ne répare ses torts.
Mais, quand il ouit ceci, il se mit fort à penser ².

A ce tableau satirique des Papes vendant les indulgences ou des prêtres marchandant le pardon des péchés, le poète oppose le « barbe » au ministre vaudois, suivant l'exemple des apôtres.

1. Voir *Nobla Leyczon*, édit. Montet. Paris, v. 408-403,

2. *Ibidem*, v. 384-404.

Mais, après les Apôtres, vécurent quelques docteurs,
 Lesquels montraient la voie du Christ notre Sauveur.
 Or il s'en trouve encore au temps présent,
 Lesquels sont manifestes à fort peu de gens.
 La vie de Jésus-Christ très fort voudraient montrer,
 Mais tant sont pourchassés qu'à peine le peuvent faire,
 Tant sont les faux chrétiens aveuglés par l'erreur,
 Et, beaucoup plus que d'autres, les soi-disant pasteurs,
 Puisqu'ils persécutent à mort ceux qui sont les meilleurs !
 En quoi ils font connaître qu'ils ne sont vrais pasteurs,
 Car ils n'aiment brebis, sinon pour leur toison.
 Or l'Écriture dit, et nous le pouvons voir,
 Que s'il en est un bon, qui aime et craigne Christ,
 Qui ne veuille maudire, ni jurer, ni mentir,
 Ni commettre adultère, ni occire, ni voler
 Ni prendre la vengeance dessus ses ennemis,
 On dit qu'il est Vaudois et digne de punir¹ !

II. — LES ESPAGNOLS

La France n'a pas eu le monopole des esprits indépendants que préoccupait la décadence des mœurs et les abus de l'Église catholique. Nous avons déjà signalé, dans le chapitre premier, les efforts des deux frères Ferrier pour remettre en honneur en Espagne la lecture de la Bible et la prédication, et les réformes opérées par le cardinal Ximénès.

L'Espagne, qui, au siècle précédent, avait déjà produit ce hardi penseur, Arnaldo de Villanova, nous présente, au xv^e siècle, un philosophe et théologien qui, par la manière dont il a fait la critique de la théorie de la pénitence et de la confession, a le droit d'être rangé parmi les précurseurs directs de Luther. Je veux parler de Pedro Martinez de Osma (en 1480).

Il fut élève de cette université de Salamanque, fondée en 1254 par Alphonse X le Sage, roi de Castille, et qui, après celles de Paris et de Montpellier, avait été le plus comblée de privilèges par la Cour de Rome.

1. *Nobla Leyczon*, édit. Montet, Paris, v. 350 et suivants.

Un siècle après, on y fonda des chaires de théologie, et l'on institua à côté du recteur, élu par les régents de première classe, un maître des écoles (*magister scholarum*) qui devait être choisi parmi les chanoines de la cathédrale. C'est dire que cette école de hautes études faisait une part prépondérante à la théologie et qu'elle était sous le contrôle immédiat de l'archevêque. Malgré ce contrôle, c'est d'elle que sont sortis deux ou trois théologiens hérétiques, notre Pedro Martinez, Alphonse Tostado et Francesco Sanchez de las Brozas.

On a peu de détails sur la vie de Pedro Martinez¹. Il était originaire d'Osma (province de Soria, en vieille Castille), la ville même d'où était parti saint Dominique. Après avoir fait de bonnes études classiques et théologiques à Salamanque, il reçut deux prébendes des églises de cette ville et de Cordoue et commença par exercer les fonctions de lecteur en philosophie à cette université. Dans la suite, son talent l'avait fait nommer maître de théologie et correcteur des livres ecclésiastiques, c'est-à-dire des exemplaires de la Bible, en usage dans le culte et l'enseignement.

Ses ouvrages, par contre, sont un peu mieux connus. Il avait écrit des commentaires sur l'éthique et la métaphysique d'Aristote, qui étaient un résumé de ses cours (1496-1498); un traité le *Quodlibetum*² et un autre *de Confessione*. Dans ces deux derniers, le professeur de Salamanque niait que la confession auriculaire fût un sacrement d'institution divine, contestait le « pouvoir des clefs », attribué au prêtre et le droit des indulgences, que s'arrogeait le pape, et mettait même en doute l'infaillibilité de l'Église catholique.

Des thèses, aussi hardies pour l'époque, ne pouvaient

1. Voir Menendez Pelayo, *Historia de los Heterodoxos españoles*, vol. I, p. 548 et suiv.

2. Ce traité a été conservé, tandis que le *De confessione*, qui en était une amplification, a été anéanti.

échapper aux oreilles vigilantes de l'Inquisition. Sur l'ordre du grand inquisiteur de l'Aragon, Michel Ferrier, docteur en décrets et vicaire général de l'Eglise de Saragosse, entama un procès contre les conclusions de Pedro de Osma, qui furent condamnées « comme véhémentement suspectes d'hérésie » par la faculté de théologie de Salamanque.

L'émoi fut plus grand en Castille, où Martinez était plus connu. L'archevêque de Tolède, Carillo, demanda au Pape une bulle, afin de procéder contre l'hérétique avec l'autorité pontificale. Sixte IV l'accorda et le procès s'engagea, sur, l'accusation de deux de ses anciens condisciples du collège Saint Barthélemy. M^{sr} Carillo cita Pedro Martinez, régent de la première chaire de théologie, à comparaître en personne devant son tribunal à Alcala de Henarès. Le 23 mars 1479, l'archevêque convoquait une cinquantaine de théologiens et adressait en même temps à l'inculpé une lettre gracieuse, par laquelle il lui offrait un bon accueil pendant son séjour dans cette ville. Cependant, Pedro de Osma, soupçonnant un piège, n'accepta point et s'arrêta à mi-chemin, à Madrigal. De là, il envoya à Alcala son chapelain Pepro de Hoyuelos, porteur d'une lettre à l'archevêque, où il s'excusait humblement de ne pas comparaître, à cause d'un accès de fièvre qui l'avait saisi en route.

Les juges, nommés par Don Carillo, passèrent outre et examinèrent, en avril et mai, neuf propositions extraites du *De confessione* et ainsi conçues :

I. Les péchés mortels, quant à la coulpe et à la peine de l'autre monde, sont effacés par la seule contrition du cœur, sans le pouvoir des clefs.

II. La confession des péchés *in specie* est, non pas de droit divin, mais seulement une règle de l'Eglise universelle. Tous les sacrements, dans leurs moindres détails, n'ont pas été institués par Jésus-Christ.

III. On ne doit pas confesser les mauvaises pensées ; mais le déplaisir suffit à les effacer sans le pouvoir des clefs

IV. La confession doit être secrète, en ce sens que l'on avoue les péchés secrets et non pas les péchés publics.

V. On ne doit pas absoudre les pénitents avant qu'ils aient d'abord accompli la pénitence enjointe.

VI. Le Pape ne peut accorder à personne de vivant l'indulgence de la peine du Purgatoire.

VII. L'Église romaine peut errer en matière de foi.

VIII. Le Pape ne peut dispenser des règles de l'Église universelle.

IX. Le sacrement de la Pénitence, quant à la grâce qu'il confère, est d'ordre naturel, et n'a été institué par Dieu, ni dans l'Ancien, ni dans le Nouveau Testament.

Ces propositions furent taxées d'hérétiques et les juges ordonnèrent que tous les exemplaires du *De Confessione* qu'on pourrait trouver seraient livrés aux flammes¹. Cette sentence était de mauvais augure pour l'auteur. Et pourtant cinq membres du jury sur cinquante eurent le courage de faire valoir des excuses en faveur de l'absent : c'étaient trois maîtres en théologie ou en philosophie : Diego de Deza, Fernand Roa et Santi Spiritus et deux licenciés Juan Quintanapilla et Enciso. Hoyuelos fit des réserves formelles. Cependant, Pedro d'Osma, que la peur bien plus que la fièvre avaient retenu à Madrigal, se décida à partir pour Alcalá de Henarès. Il comparut devant l'archevêque de Tolède et, effrayé de la peine du bûcher qui l'attendait, il se rétracta (mi-juin 1489).

Alors, don Carillo ordonna de faire une procession solennelle, pour fêter cette victoire non pas de la vérité, mais de l'orthodoxie. Le 29 juin, jour de fête des Apôtres saint Pierre et saint Paul, au milieu d'un immense concours de prêtres et de religieux, les bourgeois d'Alcalá purent voir le pauvre Pedro de Osma, marchant au centre de la procession, la tête basse, une torche de cire ardente à la

1. La sentence du tribunal d'Alcalá fut confirmée par une bulle de Sixte IV, du 10 août 1480.

main. Arrivé au monastère de Saint-François, il monta en chaire dans l'Église du couvent et abjura ses prétendues erreurs, en la forme coutumière.

Cette capitulation de conscience du Dr Martinez ne lui épargna que la vie, il fut destitué de ses fonctions de professeur et de correcteur des Écritures, avec défense de s'approcher de Salamanque à moins d'une lieue à la ronde ; mais on lui laissa le surplus de ses bénéfices. Le malheureux mourut, l'année suivante, au couvent des Franciscains d'Alcala, où il avait abjuré, conservant sans doute au fond du cœur les idées, auxquelles il avait été amené par l'étude impartiale de la Bible.

Il a manqué à Pedro de Osma le courage du martyr, pour faire école en Espagne ; du moins il eut le mérite, trente-sept ans avant Luther, d'élever la voix contre les indulgences et l'infailibilité de l'Église.

Malgré cette répression violente du premier essai de réforme dogmatique, la hiérarchie, aidée de l'Inquisition, ne réussit pas à éteindre le flambeau des études bibliques à Salamanque. Alphonse Tostado, ancien élève de l'Université qui devint évêque d'Avila, écrivit des *Commentaires* (en 1455) sur les livres historiques de l'Ancien Testament et sur saint Mathieu, où il préconisait l'exégèse philosophique. Il soutint des propositions originales sur l'âge et la date de la mort de Jésus-Christ, et reprit une partie des thèses de Pedro Martinez. Il soutint que ni Dieu, ni le prêtre n'absolvent du péché, mais seulement des peines qui en sont la conséquence.

Mais, c'est à *Antonio Lebrija*, le disciple et ami de Pedro d'Osma (1444-1522), que revient le titre de précurseur de la Réforme des humanités profanes et des études bibliques en Espagne. Né à Lebrija (ou Nebrija), il suivit les cours de l'université de Salamanque, où il eut pour maître Pedro de Osma. Il a dit de lui qu'après Tostado, il avait mérité le titre de prince des lettres de son temps et le loue, entre autres, d'avoir, sur un seul

exemplaire des livres saints, corrigé plus de 600 passages¹. Lebrija fut envoyé ensuite au collège Saint-Clément, de l'université de Bologne, où il écouta les leçons de Galeoto Martyr, et où il apprit à fond le grec et l'hébreu. De retour dans son pays, il enseigna la grammaire et la poétique latine aux universités de Salamanque près de Séville.

Mais, devenu suspect d'hérésie, sans doute à cause de sa connaissance de l'hébreu², il fut destitué de sa chaire et privé de ses bénéfices. Heureusement le cardinal Ximénès qui, comme on l'a vu, encouragea dans une certaine mesure le progrès des études théologiques, l'accueillit à Alcalá et l'employa à la préparation de sa Bible polyglotte. Il eut, entre autres, comme collaborateurs, pour l'édition du Nouveau Testament, l'helléniste Nuñez de Guzman, surnommé *El commendador griego*. Le savant cardinal n'hésita pas à confier au professeur révoqué de Salamanque la chaire de littérature latine-grecque à l'université de Alcalá de Hénarès. C'est là qu'il enseigna, jusqu'à sa mort, devant un grand concours d'auditeurs, par exemple Jean de Sepulveda, Florian Ocampo, etc., parmi lesquels Ximénès ne dédaignait pas de s'asseoir. Outre sa grammaire latine et ses introductions à la langue latine, qui devinrent classiques en Espagne, Antonio de Lebrija a laissé des *Annotationes in L Sacrarum Scripturarum locos. Compluti. MDXVI*, où il fait preuve d'un esprit libéral, le même esprit que Nicolas de Clamengis, et d'une méthode d'interprétation scientifique. Il y exhorte à la lecture des livres saints et s'efforce de ramener les théologiens, « égarés, dit-il, dans les disputes sans fin sur des sujets « inutiles, à la vraie source de la doctrine chrétienne : « le Nouveau Testament. »

1. Voir A. de Lebrija, *Apologia earum rerum quæ illi obijciuntur*. Granata, 1535, in-4°. Comp. l'article d'E. Baret sur les *Ecoles espagnoles au xv^e siècle* dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1862.

2. Dès la publication des premiers ouvrages de Luther, naquit ce proverbe espagnol : « *Es tan docto, que es in peligro de ser luterano* ».

Antonio de Lebrija peut servir de trait d'union entre les humanistes espagnols et ceux d'Italie au xv^e siècle.

III. — LES ITALIENS

Là nous rencontrons tout d'abord un humaniste, dont Lebrija, certes, a connu les écrits, car il venait de mourir à Rome (1465) au moment où le jeune Espagnol arrivait à Bologne : Lorenzo Valla¹. Né en 1407 à Rome, fils de parents originaires de Plaisance, Valla se voua de bonne heure à l'étude de la philosophie et de la littérature latine. Disciple et ami du savant Byzantin, Bessarion, dont il a dit avec raison « qu'il avait été le plus latin des Grecs et le plus grec des Latins », il fut en relation avec les premiers maîtres de l'hellénisme en Italie. De 1431 à 1433, on le trouve enseignant tour à tour à Pavie, à Milan, à Gênes, à Florence et à Ferrare. Son premier ouvrage : *Elegantiarum latini sermonis libri VI*² lui valut une prébende de chanoine à Saint-Jean de Latran. Ayant rencontré, au cours de ses études de droit canon, la fameuse pièce, dite *Donation de Constantin au pape Sylvestre*, il n'eut pas de peine à en reconnaître la fausseté, mais garda prudemment sa découverte secrète. Il était, quelques années après, à Gaëte, à la Cour d'Alphonse V, roi d'Aragon et de Naples depuis 1434, qui avait entendu vanter les talents de notre humaniste pendant sa captivité à Milan (1435-1436). Lorsque le prince eut reconquis son royaume sur les partisans des Anjou, il appela Valla à l'université de Naples, où il enseigna dix ans (1438-1448). C'est dans cette ville qu'il eut une controverse avec un Franciscain, fra Antonio Bitonte, qui enseignait à ses pénitents que chacun des articles du *Credo* avait pour auteur un

1. Voir J. Vahlen, *Lorenzo Valla*, 2^e édition. Berlin, 1870.

2. *L. Vallæ Opera*, Bâle, 1543, in-fol. Comp. *L. Vallæ Opuscula tria*. Ed. Vahlen. Vienne, 1869, grand in-8°, chez Carl Gerold

des douze Apôtres. Il fut cité de ce chef devant le tribunal de l'Inquisition à Rome et sommé de rétracter ses objections. Valla s'y rendit, mais là, le roi de Naples, pour le sauver de l'accusation d'hérésie, ayant divulgué sa thèse sur la pseudo-donation de Constantin, comme étant le vrai mobile du procès, Valla, encore plus menacé, s'enfuit à Naples. C'est de là qu'il adressa au pape Eugène VI son *Apologie* (1444), où il ne soutint pas seulement la thèse incriminée, mais contesta les mérites supérieurs du monachisme.

Depuis 1450, Valla fit à Rome des cours publics de rhétorique et, cinq ans après, reçut le titre de « secrétaire apostolique » de Calixte III. Il fut aussi en grande faveur auprès de Nicolas V, un pape aux idées larges, ami du cardinal Bessarion, qui avait donné l'ordre de faire une version des saintes Écritures en latin¹. L. Valla contribua, par ses traductions latines d'Hérodote, d'Ésope, de Thucydide, à la renaissance des lettres en Italie; mais ses dernières années furent troublées par des polémiques, dans lesquelles il se laissa entraîner par son humeur agressive, contre Panormita, Le Pogge, etc. Il mourut à Rome en 1457 et fut enseveli à Saint-Jean-de-Latran.

Outre son livre sur la langue latine, Valla a composé des ouvrages dans lesquels il fait preuve d'un sens critique et de vues religieuses très supérieures à ses contemporains et qui en font un précurseur de la théologie moderne. Dans son *Apologie*, ci-dessus nommée, il a détruit la légende de l'origine apostolique du *Credo* : « J'aurais, « dit-il, de très grandes obligations à celui qui m'ensei-
« gnerait quand, où, et à la mémoire de qui a été transmis le
« *Credo*? » — On répond : « Il a été transmis par quelques
« écrivains de petite condition et plébéiens, qui ne s'appuient
« sur aucune autorité des anciens, sauf Gratien, lequel

1. Ce pape avait chargé l'humaniste Gianozzo Manetti de traduire l'Ancien et le Nouveau Testament en latin classique (voir Vahlen, ouvr. cité, p. 43).

« invoque celle d'Isidore. Or, je vous le demande : Isidore
 « dit-il que le *Credo* a été composé article par article?
 « Nullement. Alors, que dit Gratien ? N'a-t-il pas pour
 « auteur les Apôtres ? N'en est-il pas ainsi ? » Or Isidore,
 « son maître, ne le dit pas. Donc le texte de Gratien a été
 « falsifié ! Voici, en effet, ce qu'on lit dans Isidore : *Au*
 « *concile de Nicée, le second après les Apôtres*, trois cent
 « dix-huit pères transmirent le symbole de la foi, auquel le
 « Concile de Constantinople ajouta quelque chose. » Par
 « contre, il est écrit dans Gratien : « Au concile de Nicée,
 « après les apôtres, fut *transmis le second symbole*. Je
 « vous le demande, très saint Juge, lequel des deux a fal-
 « sifié les paroles des Pères ? Laurent Valla ou ses accu-
 « sateurs ? »

Après avoir ruiné la légende, il démontra que le *Credo* a été composé au fur et à mesure par les Conciles.

Il ne montra pas moins de sagacité, dans sa critique de la pseudo-donation de Constantin¹. Il ne craignit pas de dire, en plein xv^e siècle, que le pouvoir temporel était la source de tous les maux de l'Italie. « Qu'est-il besoin de
 « dire davantage dans une question aussi évidente ? Je
 « soutiens, non seulement que Constantin n'a pas fait de
 « si grandes donations, non seulement que le Souverain Pon-
 « tife n'a pas pu établir de prescription sur ces choses, mais
 « encore, quand même l'un et l'autre auraient eu lieu, que
 « l'un et l'autre droit eût été aboli par les crimes des
 « possesseurs ; en effet, nous voyons que c'est de cette
 « source qu'ont découlé la ruine et la désolation de l'Italie
 « entière. Est-ce que nous pouvons soutenir la légalité
 « de la suprématie du pouvoir pontifical, nous qui voyons
 « qu'il a été l'auteur de tant de crimes, de tant de maux
 « du genre humain ? C'est pourquoi je m'écrie : (appuyé
 « sur Dieu, je ne crains pas les hommes) que personne
 « de ceux qui de mon temps ont occupé le Souverain

1. *De falso credita et ementita Constanini donatione declamatus*, ad Papam, composée en 1440, mais publiée seulement en 1443.

« Pontificat n'a été soit un fidèle, soit un prudent dispen-
 « sateur. Loin d'avoir distribué le pain de vie à la famille
 « de Dieu, le Pape lui-même porte la guerre aux peuples
 « et sème la discorde entre les princes. »

On voit que L. Valla continuait, en les accentuant, les réclamations d'Arnould de Brescia, de Dante, de Pétrarque et de Cola di Rienzo, contre les suites désastreuses, que le cumul des deux pouvoirs temporel et spirituel avait pour le bien de l'Italie et de l'Église.

Mais, où il s'est montré tout à fait initiateur, c'est dans ses *Annotations sur le Nouveau Testament*, composées en 1454. Valla, le premier avant Antonio de Lebrija, Érasme et Vivès, collationna le texte de la Vulgate avec plusieurs manuscrits grecs du Nouveau Testament. Il fit, à ce sujet, des observations sans intérêt au point de vue théologique, mais qui ont de la valeur pour la critique du texte et la philologie. En plusieurs passages il a corrigé les contre-sens du premier traducteur latin (l'auteur de la *Vetus Itala* et non pas saint Jérôme, pour lequel il professait grande estime). Il a signalé les divergences qu'il y a entre les trois récits de la conversion de saint Paul et percé à jour la légende de saint Denys l'Aréopagite. Ces notes exégétiques ont exercé une influence décisive sur G. Budé (*Commentaire sur les Pandectes*) et sur Érasme. C'est ce dernier qui, tout en s'efforçant, dans sa dédicace à Christophe Fischer, protonotaire apostolique, de laver Valla de sa teinte d'hérésie, prit sur lui de faire imprimer et éditer ses *Annotations* (Paris, 1505).

En somme, nous souscrivons au jugement de J. Vahlen sur Valla : « Le but qu'il a poursuivi, dit-il, avec un
 « inlassable courage, à travers cent combats, c'est d'af-
 « franchir la science du joug de la tradition scolastique
 « et de l'autorité infailible, à une époque où tout le
 « monde s'inclinait devant ces deux puissances, et, par là,
 « d'assurer le libre développement de la critique scien-
 « tifique ». Ainsi, son rôle n'a pas été celui d'un simple

fondateur de la philologie moderne, mais il a droit à une place parmi les précurseurs de Mélanchthon et de Calvin.

Avec Laurent Valla, nous étions sur le chemin qui, par l'exégèse scientifique des Saintes Écritures conduisait à la correction de plusieurs erreurs et légendes de l'Église romaine. J. Savonarole nous ramène vers P. d'Ailly, saint Vincent Ferrier et Gerson, c'est-à-dire sur le terrain de la saine mystique et de la réforme morale de la chrétienté.

Pendant que les derniers échos du Concile gréco-latin s'éteignaient à Florence, au bruit de la prise de Constantinople par les Turcs, naissait à Ferrare (21 septembre 1452), un enfant dont l'éloquence devait l'emporter sur celle d'un Bernardin de Sienne et égaler celle d'un Vincent Ferrier et qui allait poser hardiment, en face du Pape, la question de la Réforme morale et sociale de l'Italie.

Girolamo, né à Ferrare, était le troisième fils de Nicolas Savonarole et d'Hélène Buonacorsi¹. Son père était d'intelligence médiocre; sa mère, issue d'une famille noble de Mantoue, était une femme de caractère et d'une piété aussi vive qu'éclairée. Ce fut surtout son grand-père paternel, Michel, habile médecin des ducs de Ferrare, qui s'occupa de sa première éducation, lui enseignant les éléments des sciences naturelles, car il avait l'ambition de le voir un jour lui succéder dans l'art de guérir.

Malheureusement pour lui, il perdit son grand-père à l'âge de quinze ans, et son père, prenant la haute main dans son éducation, le tourna vers l'étude de la scolastique, en lui faisant lire une version des *Commentaires arabes* d'Aristote et les œuvres de Thomas d'Aquin. Il suivit alors quelque temps les cours de l'Athénæum de Florence (1468); mais ses lectures favorites étaient dès lors : la Bible, Virgile et Dante, qui lui firent entrevoir un

1. Voir F. K. Meier, G. Savonarole. Berlin, 1836.

idéal moral élevé. Le spectacle de l'Italie déchirée par les partis politiques et la vue de la licence et des fêtes païennes de Ferrare, formaient un tel contraste avec son idéal que cela engendra chez lui une profonde mélancolie. Elle perce dans deux poésies composées à vingt ans : l'une latine porte le même titre que le traité contesté de Clamengis, « *De ruina mundi* », et l'autre, en vers italiens, intitulée « *Del dispregio del mundo* », et qui fait penser à un des traités moraux des Vaudois, « *Desprezi del mont* ». Ces écrits d'origine et de date différente ont deux traits communs : le dégoût du monde et de ses vices et l'inspiration vers un idéal plus pur et plus calme.

Un chagrin d'amour, qu'il éprouva à vingt-deux ans, vint accroître sa mélancolie. Il s'était épris de la fille d'un certain Strozzi, patricien banni de Florence, qui habitait près de chez lui. Après avoir longtemps soupiré en silence, Savonarole se risqua à lui déclarer sa flamme ; mais il éprouva un refus, qui lui fut d'autant plus douloureux qu'il était motivé par l'infériorité de la condition de son père². La ruine de ses espérances acheva de le dégoûter du monde et de tourner ses désirs vers la vie monastique.

A vingt-deux ans, sa résolution fut prise : il renonça au monde et se consacra entièrement au service de Jésus-Christ. Il eut le courage de la garder secrète pendant une année, sans pouvoir d'ailleurs entièrement tromper la sollicitude inquiète de sa mère (1474-1475). C'est alors, dans le recueillement de sa préparation silencieuse à la vie monastique, que J. Savonarole composa un dialogue en vers, sous le titre : « *De ruina Ecclesiæ.* »

Nous en citerons seulement cette strophe :

LE POÈTE

Où sont les saints et les docteurs des temps passés ?
Où sont la science, la charité et la candeur des Apôtres ?

1. Fra Benedetto, *Vulnera diligentis*, lib. I, cap. ix.

L'ÉGLISE (*conduisant le poète à une grotte*).

Lorsque je vis l'Orgueil pénétrant à Rome et y souillant toute chose
Je m'éloignai et me renfermai dans ce lieu, où je pleure,
Vois mes plaies et mes blessures.

LE POÈTE

Mais qui a poussé les choses à ce point ?

L'ÉGLISE

Une courtisane trompeuse et altière !

LE POÈTE

O Dieu ! s'il était possible de briser ces grandes ailes !

Il y a dans ce *canzone* un peu de la mélancolie, que nous avons déjà trouvée dans les plaintes de François d'Assise sur le délaissement de « dame Pauvreté » depuis la mort de son divin époux, et comme un écho plus rapproché des sonnets de Pétrarque sur la Cour d'Avignon.

Jérôme profita de l'agitation du jour de Saint-Georges (24 avril 1475), qui était grande fête à Ferrare, pour s'enfuir au couvent des Dominicains de Bologne où il resta sept années (1475-1482).

Au bout de peu de mois, ses supérieurs lui confièrent la fonction de « lecteur des novices », il fut chargé d'enseigner à ceux-ci la philosophie et la théologie biblique, ce qui lui fournit l'occasion d'étudier à fond l'Écriture Sainte. On a conservé plusieurs Bibles qui lui ont appartenu et dont les marges sont chargées d'annotations latines. Ces études le préparaient indirectement à l'office de prédicateur. En effet, le prieur du couvent ayant discerné en lui des aptitudes oratoires, le fit passer de l'enseignement à la prédication. On l'envoya, pour commencer, à Ferrare sa ville natale (1482).

Les débuts de Savonarole comme prédicateur à Ferrare, et l'année suivante à Florence, furent médiocres. A l'église Saint-Laurent, dans cette dernière ville, il n'avait guère plus de vingt-cinq auditeurs ; tandis que

fra Maria de Gennazaro, un Franciscain, faisait église comble. Le jeune Frère Prêcheur, très découragé, songeait déjà à renoncer à la carrière de la chaire, mais heureusement pour l'Église, ses supérieurs virent plus juste que lui ; ils l'envoyèrent prêcher deux carêmes de suite à San Gimignano, bourg perdu dans les montagnes de Sienne. Sa prédication improvisée, naturelle, dépouillée des fleurs de rhétorique, plut à ces montagnards moins raffinés que les Florentins. Savonarole, enhardi par cet accueil favorable, commença d'épancher sur ses auditeurs le trop plein de son cœur, ses doléances sur les misères de l'Église et de l'Italie et ses imprécations contre les auteurs de cette corruption et de réclamer la guérison de ces maux, par le retour à l'obéissance aux préceptes de l'Évangile. Il exposa, ensuite, ces vues réformatrices à Brescia (1486) et à Gènes (1487), avec un succès croissant qui prouvait qu'elles répondaient bien aux aspirations des meilleurs de ses contemporains.

Frère Jérôme avait alors trente ans ; il était de taille au-dessus de la moyenne ; son teint basané indiquait un tempérament bilieux, nerveux, il avait le front bas et déjà sillonné de rides ; le nez aquilin marque l'homme d'action, la bouche large avec des lèvres épaisses et serrées montre un sourire amer ; ses yeux noirs, étincelants sous d'épais sourcils, révélaient la flamme intérieure qui le dévorait : le salut des âmes, la rénovation de l'Église et de l'Italie.

Au moral, l'orateur dominicain tranchait sur la moyenne des prédicateurs de son temps : tandis que la plupart des prédicateurs, à la manière des scolastiques, ordonnaient leurs sermons d'après les arguments d'un syllogisme et y entremêlaient force citations des Pères de l'Église, Jérôme Savonarole faisait en général des homélies sur des textes de la Sainte Écriture. Ses sujets favoris étaient empruntés aux prophètes d'Israël et, lorsqu'il censurait les vices de ses auditeurs, il apparaissait comme un nou-

veau Joël ou un Ezéchiel. L'austérité de ses mœurs doublait l'efficace de sa parole et lui gagnait les cœurs. Pic de la Mirandole, après l'avoir entendu une seule fois, au chapitre de Reggio, fut conquis et le recommanda à son ami Laurent de Médicis, afin de le faire nommer lecteur des novices au couvent de Saint-Marc (Florence). Le despote florentin le fit en effet appeler (août 1489), sans se douter qu'il aurait un jour en lui son plus redoutable adversaire.

Un an après, Savonarole commença dans le cloître de ce couvent, à l'ombre d'un rosier de Damas ses premières homélies sur l'Apocalypse. L'affluence des auditeurs augmentant, on insista pour qu'il prêchât dans l'Église. Après quelques hésitations, il céda aux instances de ses auditeurs ordinaires et, s'étant recommandé à leurs prières, il monta en chaire, le dimanche 1^{er} août 1490. C'est dans ce sermon qu'il développa pour la première fois ses thèses prophétiques : il y aura, de notre temps, une rénovation de l'Église; Dieu, auparavant, enverra à toute l'Italie un grand fléau; ces deux événements se produiront sous peu. Son accent convaincu et inspiré, sa physionomie austère, sa parole impétueuse produisirent un effet considérable dans la ville. Il se forma un parti, dit des *Piagnoni* qui se proposa de soumettre la démocratie florentine aux règles données par les apôtres à l'Église primitive.

Cependant, le vieux Laurent de Médicis commençait à s'inquiéter de l'influence grandissante du jeune Dominicain, qu'il avait imprudemment fait nommer à Saint-Marc; il s'efforça d'obtenir son silence, d'abord par des promesses qui furent sans effet, puis par des menaces. Mais en vain, le censeur intrépide lui fit dire qu'il s'apprêtait à faire pénitence de ses fautes. Plus tard, étant tombé malade et sentant les approches de la mort, Laurent exprima le désir de se confesser à Girolamo, comme au seul religieux digne de ce nom. Savonarole se

rendit au chevet du mourant et, après que ce dernier lui eut confessé ses péchés, lui posa trois conditions pour lui donner l'absolution : qu'il eût une foi vive en la miséricorde de Dieu et qu'il restituât les biens acquis injustement. Ces deux conditions furent acceptées. Alors le moine se leva et le fixant d'un regard flamboyant qui donnait à sa figure quelque chose de surhumain : « Enfin, dit-il, il faut « que vous rendiez la liberté au peuple de Florence. » Mais le despote, rassemblant ses dernières forces, se retourna vers le mur et garda le silence. Savonarole, inflexible à son tour, sortit sans lui donner l'absolution. Quelques semaines après, Laurent de Médicis rendait le dernier soupir.

L'année suivante, le prieur de Saint-Marc exhorta plus vivement que jamais, ses auditeurs à la repentance, à cause du glaive de Dieu, qui, disait-il, était suspendu sur la tête de l'Italie. A la suite de révélations qu'il avait eues en songe, il annonça l'invasion victorieuse du roi de France, Charles VIII, qu'il considérait comme un nouveau Cyrus, et la mort du roi de Naples (novembre 1494). La réalisation de la première de ces prédictions accrut encore sa popularité. Lorsque, en effet, Charles VIII, qui avait pris part pour Pierre de Médicis, fils de Laurent, marcha sur Florence, Savonarole alla au-devant de lui, et lui rendit visite dans son camp. Après lui avoir rappelé qu'il avait annoncé sa venue et lui avoir tracé ses devoirs d'envoyé de Dieu, il réussit à le dissuader d'attaquer sa ville. Quelques mois après, le fils du tyran, qui avait été élu président de la Seigneurie, fut exilé, et le fils de saint Dominique fit proclamer Jésus-Christ roi de Florence.

Dès lors, Savonarole devint comme le directeur spirituel de cette ville et, soit dans ses sermons, soit par des projets présentés directement à la Seigneurie, il entreprit la réforme des mœurs et de l'état social¹.

1. Voir *Sermo renovationis* (13 janv. 1495).

Il était inévitable que ces réformes soulevassent beaucoup d'opposition, car la passion des plaisirs rend égoïste et finit par étouffer le sentiment du bien public. Les mécontents se groupèrent autour des partisans de Pierre de Médicis et s'adressèrent au Pape, afin qu'il les débarrassât de ce censeur incommode. Ils trouvèrent en fra Maria de Gennazaro, le prédicateur favori des Médicis et qui était jaloux des succès du prieur de Saint-Marc, un délateur intéressé et empressé. Il dénonça Savonarole à la cour de Rome, comme étant le meneur du parti démocratique et un instrument du diable.

Le souverain pontife était alors Alexandre VI (Borgia), un des hommes les plus décriés de son temps. L'austérité seule de Savonarole était pour ce Borgia un reproche vivant. Le Pape invita, par une lettre doucement perfide, le prieur de Saint-Marc, à venir s'entretenir avec lui de ses prophéties (25 juillet 1495). Ses amis l'ayant averti du piège qu'on lui tendait, Savonarole répondit quelques semaines après, en s'excusant de ne pas se rendre à Rome à cause de sa santé et des périls de mort qu'il y courrait.

Après cet incident, sans se laisser détourner de son but par les menaces ou par les promesses, le nouveau Jean-Baptiste reprit sa campagne oratoire contre les désordres moraux de la haute société florentine. Il s'en prit d'abord aux laïques riches qui, comme Ackan, cachaient les objets de luxe interdits.

« Suspendez les bals ! leur dit-il, suspendez les jeux de hasard. Fermez les tavernes ! Je te dis, ô Florence, que ce temps est celui des pleurs, et non des fêtes ! »

Ensuite, il prit à partie le clergé, tant régulier que séculier à qui il reprocha de négliger leurs devoirs : « Aujourd'hui, l'Église est désolée, à cause de la corruption de ses chefs et du manque de bons prédicateurs. Le vrai prêcheur devrait donner sa vie pour le salut de son peuple ; mais, où se trouvent maintenant de tels hommes ? Je vous le déclare, tant que les choses iront

« ainsi, l'Église marchera de plus en plus à sa ruine,
 « l'Italie n'aura point de repos. Je vous l'ai déjà dit, ô
 « clercs, c'est vous qui êtes la cause de cette tempête !
 « Je vous ai déjà prêché quatre choses : la crainte de Dieu,
 « l'union, le dévouement au bien public, la réforme du
 « gouvernement, mais vous ne m'avez point écouté ! »

C'est là que se trouve le célèbre dialogue avec lui-même, où il prévoit sa mort violente : « Eh bien ! ô moine, se demande-t-il, quelle récompense désires-tu ? »... Réponse : « Je désire le martyre. Je serais heureux de le subir, je l'implore chaque jour, ô Seigneur ! par amour pour cette ville. »

Il y a là un cri du cœur, qui rappelle celui de saint Paul, écrivant aux Romains (chap. ix, v. 31) : « *Je voudrais être anathème à cause de Jésus-Christ, pour mes frères en Israël, qui sont mes parents selon la chair !* »

Cependant, Pierre de Médicis ne pouvait se consoler d'avoir perdu le pouvoir à Florence ; il prépara, de concert avec ses partisans qui étaient restés dans la ville, et à l'aide des Orsini et des Sforza, une expédition armée pour renverser le parti populaire. Savonarole averti remonta en chaire et prononça coup sur coup trois discours, par lesquels il appelait tous les bons citoyens aux armes pour la défense de la liberté de la République. Les « *Piagnoni* » et les *Arrabiati* s'armèrent aussitôt, et leur attitude fut si énergique que les bandes de *condottiere* se dispersèrent (octobre). Alexandre VI fut déçu par l'échec de cette tentative du fils de Laurent de Médicis, dont il favorisait la politique ; il lança un quatrième bref, interdisant la prédication au prieur de Saint-Marc. Mais tel était le prestige dont celui-ci jouissait alors, que le Conseil des Dix à Florence obtint à prix d'argent la révocation du bref. Alors le Pape recourut aux séductions et fit offrir à Savonarole le chapeau de cardinal, à condition qu'il cessât de dénoncer les abus de l'Église et d'intervenir dans la politique de Florence.

Savonarole avait l'âme trop fière pour sacrifier la cause

de la liberté à une dignité, si haute qu'elle fût; il déclina l'honneur du chapeau rouge et remonta en chaire, pour prêcher le carême de 1496. Il commença (17 février) par faire son examen de conscience publiquement et déclara que, sous le rapport de la foi, il trouvait sa vie pure. « Si
« j'ai, dit-il, prêché en public quelque chose d'hérétique,
« je me rétracterai et suis prêt à obéir, car l'Église ca-
« tholique, en matière de dogme, est infaillible. Mais, si
« le Pape ou mes supérieurs me commandent quelque
« chose de contraire à l'Évangile ou aux statuts de mon
« ordre, je ne suis pas tenu d'obéir et j'ai le droit de dire
« au Pape : « Tu n'es plus pasteur, tu n'es plus l'Église
« romaine. » Ensuite, il adressa aux jeunes gens un cha-
leureux appel, pour la réforme des mœurs et, en faisant
allusion à l'offre du chapeau de cardinal, il termina par
ces paroles qui trahissaient le pressentiment de sa fin tra-
gique : *« Ce qu'il me faut c'est un chapeau de sang. »*

Dans les sermons suivants, Savonarole censurait la vanité de l'hypocrisie des pratiques du culte, qui n'améliorent pas les mœurs. Il montrait, en un style populaire, les dévots assiégeant les églises, pendant les trois derniers jours de la Semaine Sainte, en quête d'absolution et d'indulgence, et après Pâques, redevenant pires qu'auparavant¹.

Après quoi, il reprit son rôle de Jérémie, annonçant les châtiments qui menaçaient Rome, Florence et l'Italie, si elles ne changeaient pas de conduite :

« O Italie, s'écriait-il, tu souffres d'une grave maladie.
« O Rome, tu souffres, d'une grave maladie, maladie qui
« sera mortelle. Tu as perdu la santé, en abandonnant Dieu :
« ta maladie, c'est le péché, ce sont les tribulations qu'il
« entraîne... Si tu veux guérir, laisse-là ta nourriture habi-
« tuelle laisse-là ton orgueil, ta luxure, ta cupidité, sinon
« j'abaisserai les princes (d'Italie) et je terrasserai l'orgueil

1. Voyez le Sermon du deuxième dimanche de carême (condamné par le Pape); il manque dans les éditions catholiques des sermons de Savonarole. Nous le reproduisons en Appendice.

« de Rome. L'ennemi s'emparera des lieux saints et les
 « profanera. On a transformé les sanctuaires en bouges
 « de courtisanes : eh bien ! moi j'en ferai des écuries et
 « des porcheries. Une écurie déplaît moins à Dieu qu'un
 « lupanar. »

Savonarole se tut pendant un mois après le carême et puis monta en chaire en mai 1496, prêcha à l'Ascension et à la Pentecôte, sur des textes du livre de Ruth et de Michée le prophète. Il recommandait la simplicité de la vie chrétienne¹ et, nouveau Démosthènes, soutenait le courage des citoyens et les enflammait pour la défense de la patrie contre la ligue des princes, qui avait appelé à la rescousse l'empereur Maximilien. Florence, qui souffrit pendant cette crise une disette terrible, fut délivrée de ce grand péril (août).

Cependant Alexandre VI, toujours inquiet des progrès de la démocratie florentine, essayait de fermer la bouche à l'éloquent prêcheur. Le Pape lança coup sur coup deux brefs : par le premier, il réunissait la Congrégation des Dominicains de Toscane à la province de Rome, et par là anéantissait le pouvoir du prieur de Saint-Marc de Florence sur ses confrères toscans. Dans un autre, il dénonçait Fra Girolamo comme un dément, qui voulait faire croire au peuple qu'il avait des « entretiens avec Dieu », il lui interdisait toute prédication et lui ordonnait de se rendre auprès du vicaire de la Congrégation des Dominicains de Lombardie, qui lui dirait ce qu'il devait faire, le tout sous peine d'excommunication *latæ sententiæ*.

Le prieur de Saint-Marc, en réponse à ce bref, composa son *Apologie de la Congrégation de Saint-Marc*, où il exposait les inconvénients de la réunion de Saint-Marc à la province de Rome et se fondait sur l'opposition de deux cent cinquante religieux, pour combattre ce projet. Puis il se remit à prêcher (26 novembre), pour

1. Voir *Sermons sur Ruth et Michée*, prononcés, les jours de fête en 1496. Florence, 1497; Venise, 1514-1539-1543.

féliciter Florence d'avoir échappé à de si grands dangers, exhorter les citoyens à mener une vie pure et à ne pas sacrifier leur liberté aux promesses flatteuses d'un tyran, car, disait-il, « la liberté ne saurait se vendre pour tout l'or du monde » !

Les élections municipales se firent, en 1497, sous son influence ; François Valori, un démocrate, fut élu gonfalonier de justice et favorisa les réformes que réclamait le prieur de Saint-Marc. Il éprouva une grande résistance. Alors celui-ci, comme quarante ans plus tard le réformateur de Genève, se laissa entraîner trop loin, il réclama le concours des domestiques et même des enfants¹, pour épier les maîtres qui transgresseraient les règles de la discipline et pour perquisitionner à domicile les articles de luxe et de vanité. Quand il eut rassemblé une grande quantité de bijoux, parures, tableaux et jeux, Savonarole les fit mettre en tas sur le place de la Seigneurie et, le 7 février, on y mit le feu, en grande pompe. Ce fut le premier *bruciamiento della vanità* fait par les *Piagnoni*.

Ensuite Savonarole prêcha le carême, empruntant ses textes au prophète Ezéchiel. Il traita, dans ses sermons, plusieurs questions importantes, entre autres celle de la possession, par l'Église, de biens temporels. Il déclara que sans doute elle en avait le droit, mais que la pauvreté était bien plus convenable à la vie religieuse. Sur ses conseils, les Dominicains de Saint-Marc achetèrent la bibliothèque des Médicis, qui fut vendue pour payer les dettes de la République. C'est grâce à cette mesure que ce dépôt de la Laurentienne, si riche en précieux manuscrits, fut conservé intégralement à Florence². Le 4 mai, Savona-

1. Voir Burkhardt, *Cultur der Renaissance*, II, p. 223.

2. Cette bibliothèque, logée aujourd'hui dans des bâtiments construits par Michel Ange, renferme des manuscrits de la plus grande valeur, entre autres les « *Annalia Conventus Sancti-Marci de Florentia, Prædicatorum Ordinis* ». C'est dans ces Annales, aux années 1495 à 1498, que se trouve l'écho vibrant des paroles et de l'action réformatrice de Savonarole. (Voir à l'Appendice.)

role, malgré les efforts de ses adversaires, prêcha à Sainte-Marie des Fleurs un admirable sermon sur la puissance de la foi. Son discours fut plusieurs fois interrompu par les huées des *Compagnacci*, le parti des libertins, qui étaient les alliés secrets des Médicis. Quelques jours après, un nouveau bref du Pape signalait le prieur de Saint-Marc comme suspect d'hérésie (13 mai). Enfin, le 22 juin 1497, Alexandre VI, exaspéré par la résistance de ce moine éloquent, lança contre lui l'excommunication.

Le gouvernement de Florence prit énergiquement la défense de Savonarole et chargea son ambassadeur à Rome de négocier avec les cardinaux. Or telle était alors la vénalité de la Curie, que le cardinal de Sienne offrit de faire révoquer la sentence du Pape moyennant 5.000 écus.

Cependant, le prieur de Saint-Marc animé de l'esprit évangélique, saisit l'occasion de l'assassinat du duc de Candie, fils de Borgia, par son propre frère; pour adresser au Pape une lettre de condoléances (1^{er} juillet). Alexandre VI, dit-on, en fut touché et songea à désarmer, mais ce bon mouvement n'eut pas de suite. Trois mois plus tard, après une épidémie de peste, qui sévit à Florence et pendant laquelle il montra un dévouement admirable, Savonarole écrivit de nouveau au Pape une lettre pleine de soumission (13 octobre). Mais en vain, il ne put le fléchir.

C'est vers cette époque qu'il publia son « *Triomphe de la Croix* », où il s'efforçait, par le moyen de la raison de faire retrouver, dans les doctrines et les sacrements de l'Église visible, l'Église invisible et son chef suprême Jésus-Christ.

A Noël, le prieur excommunié célébra, coup sur coup, trois messes solennelles, donna la communion à tous ses religieux et à de nombreux laïques et promit de remonter dans la chaire de la cathédrale, l'année suivante. Puis, le dimanche 11 février 1498, Savonarole, fort de l'appui de la

Seigneurie, reprit ses prédications, malgré la défense de l'archevêque de Florence et commença par s'excuser de prêcher, tout excommunié qu'il fût.

« O Seigneur, s'écrie-t-il dans son premier sermon, vous m'avez lancé sur une mer orageuse, je ne puis, ni ne veux retourner en arrière. Faites-moi seulement la grâce de ne rien dire qui soit contraire à la Sainte Écriture et à l'Église.

« Parlons maintenant de l'excommunication. Sachez donc que Dieu gouverne le monde par des causes secondes : les bons princes, les ecclésiastiques ne sont que les instruments dans la main de Dieu pour gouverner le peuple. Quand le Seigneur se retire d'eux, ils sont à l'état de fer brisé. — Mais, diras-tu, comment savoir si des prélats sont fidèles ou non à leur mandat? — Vois, si leurs ordres sont ou non d'accord avec la vertu et la charité. S'ils ne le sont pas, tu n'es pas tenu de leur obéir.

« Or il est évident que ceux qui, par de faux rapports, t'ont fait excommunier, ont voulu détruire la pureté des mœurs et le bon gouvernement ; en effet, dès que l'excommunication a été lancée, les tavernes et autres lieux de débauche se sont remplis. C'est pourquoi je te dis, si nous sommes maudits sur la terre, nous serons bénis dans le ciel. Mais quelques-uns craignent que cette excommunication, quoique nulle devant Dieu, ne soit valable devant l'Église. Quant à moi, il me suffit de n'être pas condamné par le Christ¹. »

Quelques jours après (15 février), il prononçait à Saint-Marc un nouveau sermon. Après avoir fulminé contre les vices des prêtres qui, même à Rome, se moquent du Christ et des saints et vendent tout jusqu'aux sacrements, il s'écria : « Croyez-vous que Jésus-Christ veuille supporter plus longtemps une pareille corruption dans son Église ?

1. Voyez ses *Sermons sur l'Exode et quelques psaumes*, Florence, 1498, 1^{re} semaine.

« Malheur, malheur à l'Italie et à Rome. Venez, ô prêtres,
 « voyons s'il est possible de réveiller en vous l'amour de
 « Dieu. — Mais, mon père, direz-vous, nous serons jetés
 « en prison, persécutés, mis à mort. — Qu'ils se con-
 « duisent en bûcherons, tant qu'il leur plaira ! Ils ne m'ar-
 « racheront pas du cœur Jésus-Christ ; je saurai bien
 « mourir pour mon Dieu ! »

Le dernier jour du carême, Savonarole dit la messe et distribua l'eucharistie à une grande multitude et, à l'instar des prophètes, il prit le ciel à témoin de ses révélations. Il tint le saint sacrement élevé et ayant recommandé à ses auditeurs de dire mentalement une prière convenue, il « pria lui-même : « O Seigneur ! si je n'agis pas avec une
 « entière sincérité, si mes paroles ne viennent pas de toi,
 « lance ta foudre sur moi en ce moment ! » Et, en priant, ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire, comme si vraiment il eût été transfiguré par la lumière d'En-Haut ! »

L'après-midi eut lieu le second et solennel auto-da-fé d'objets de luxe ; mais ce qui était mauvais signe, plusieurs *Piagnoni* furent hués ou maltraités par le peuple.

Le Pape furieux lança un nouveau bref (16 février) pour lui défendre de prêcher, et, se conformant à cet ordre, les chanoines du Dôme lui interdirent la chaire. Cette interdiction ne fit qu'augmenter le nombre de ses auditeurs de Saint-Marc ; il fut obligé de prêcher le samedi soir pour les femmes.

C'est pendant ce dernier carême, en mars 1498, qu'il traita deux questions intéressantes : celle de l'infailibilité du Pape et celle du Concile. Voici son opinion sur la première.

« En tant que Pape, le souverain pontife ne peut se
 « tromper, parce que alors sa fonction même le préserve
 « de l'erreur ; mais, quand il se trompe, il n'est plus Pape
 « et, s'il commande une chose injuste, il est permis de lui
 « désobéir. — Mais, diras-tu, le Pape est Dieu sur terre et
 « vicaire de Jésus-Christ. — C'est vrai, néanmoins Dieu

« et le Christ commandent qu'on aime son propre frère et
 « qu'on fasse le bien, et, si le Pape commande le contraire,
 « tu dois lui désobéir. Le Pape peut se tromper; et il
 « cite l'exemple de Boniface VIII qui voulait, à tort,
 « détruire l'Ordre des prêcheurs. Ce qui a corrompu
 « l'Église, c'est le pouvoir temporel; car, quand elle
 « était pauvre, elle était sainte. »

Sur le Concile, il n'est pas moins libéral : « Sais-tu
 « Florence, ce que c'est qu'un concile? La mémoire des
 « hommes n'en a pas gardé le souvenir¹. — Mais, dit-on,
 « il est impossible d'en réunir. — Tu as peut-être raison;
 « mais j'ignore si le concile a pour toi le même sens que
 « pour moi. Tenir un concile c'est rassembler l'Église,
 « c'est-à-dire tous les bons abbés, prélats et séculiers.
 « A proprement parler, l'Église est là seulement où se
 « trouve la grâce du Saint-Esprit. Et, où cette grâce
 « réside-t-elle aujourd'hui? Peut-être seulement chez
 « quelques hommes pieux et oubliés. A cause de cela tu
 « pourras dire qu'on ne peut réunir un concile.

« Or un concile a pour mission de susciter des réfor-
 « mateurs, qui rétablissent la justice et qui déposent les
 « évêques simoniaques ou schismatiques? Qu'y a-t-il donc
 « à faire? Il faut prier le Seigneur pour qu'on parvienne
 « à réunir un concile, afin d'aider ceux qui veulent faire
 « le bien et combattre les méchants². »

Cependant, les élections à la Seigneurie, de mars et
 avril 1497, avaient amené au pouvoir une majorité
 d'hommes antidémocrates, dont quelques-uns étaient des
 ennemis mortels du prieur de Saint-Marc. Néanmoins, le
 Conseil des Dix, après avoir pris l'avis d'une assemblée
 générale des gonfaloniers des corporations, était encore
 assez bien disposé en sa faveur. Dans une lettre du
 4 mars, adressée au Pape Alexandre VI, après avoir fait

1. Il s'y était pourtant tenu, en 1452, un célèbre concile pour la réu-
 nion de l'Église grecque et de l'Église latine.

2. *VIII^e sermon.*

l'apologie de la doctrine, de la vie et même des prophéties de Savonarole, les magistrats de Florence terminaient par ces fières paroles :

« Nous ne pouvons obéir aux ordres de Votre Sainteté, « non seulement parce que nous commettrions une injustice envers un homme, qui a bien mérité de la Patrie ; « mais encore parce que la faveur, que Fra Savonarole a « conquise par son intégrité, est telle que, si nous le faisions, nous provoquerions un soulèvement populaire. »

Alexandre VI, après avoir lu ces lettres, fut très irrité : « Je ne suis pas mal informé, car j'ai lu les sermons de « votre Frère... Il ose dire que le Pape est un morceau « de fer brisé et que ceux qui considèrent l'excommunication comme valable sont hérétiques... Je ne le « condamne pas pour ses bonnes œuvres. Mais nous voulons qu'il vienne ici nous demander pardon de son « arrogance et rébellion et nous l'absoudrons volontiers, « dès qu'il se sera humilié à nos pieds. »

Voilà bien l'attitude de l'Eglise romaine envers tout homme de foi indépendante : « Soumettez-vous d'abord, dit-elle, et, après, nous verrons si vous avez raison. » L'intelligence, la conscience même sont sacrifiées à l'autorité.

Le Pape, en terminant, exigea qu'on fit taire ce moine, sans quoi il mettrait Florence en interdit. Une lettre très digne, que Savonarole lui adressa le 13 mars ne lui fit pas changer d'avis : « Très saint Père, écrivait le prieur « de Saint-Marc, j'ai toujours cru que mon devoir de bon « chrétien était de sauvegarder la foi et de réformer les « mœurs. J'espérais que Votre Sainteté me prêterait secours ; mais elle s'est unie à mes ennemis. Ne pouvant « plus espérer en Votre Sainteté, je dois m'adresser à « Celui qui choisit ce qu'il y a de plus faible sur terre « pour confondre la force, l'orgueil des hommes pervers. « Il m'accordera son appui pour soutenir cette œuvre, à « cause de laquelle je souffre. Pour moi, je ne cherche « pas la gloire terrestre, j'attends et désire la mort. Que

« Votre Sainteté pense à son salut, sans tarder davantage. »

La Seigneurie de Florence, effrayée des menaces du Pape, fit défendre au prieur de remonter en chaire. Savonarole, néanmoins, put encore prêcher une dernière fois pour prendre congé du peuple, qu'il aimait tant, c'était le 18 mars 1498, le dernier dimanche du carême.

Après avoir posé ce principe qu'en toute circonstance difficile, il faut remonter de cause seconde en cause seconde à la première, il l'applique à son cas personnel. « Dans l'Église, dit-il, le fidèle doit s'adresser d'abord à son curé ou à son confesseur, puis, à défaut de ceux-ci, à l'évêque ou au Pape. Enfin, quand l'autorité ecclésiastique tout entière est corrompue, il faut s'adresser au Christ, qui est la cause première et dire : « Tu es mon confesseur, mon évêque et mon Pape. »

« Veille sur ton Église, qui tombe en ruines et commence à te venger ! » — « Mais, dira-t-on, tu affaiblis l'autorité ecclésiastique. — Non ! je me suis toujours soumis et me sou mets encore aux corrections de l'Église romaine, seulement je ne veux pas subir un pouvoir infernal. Or tout pouvoir, qui combat contre le bien, ne vient pas de Dieu, mais du diable ! »

Conformément à ce principe, qui est au fond le même que celui de Jean Huss, de Luther et de tous les réformateurs, Savonarole composa des lettres, destinées aux rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Hongrie et à l'Empereur d'Allemagne (fin mars). Il y déclarait le Pape Alexandre VI déchu du Saint-Siège, à cause de sa simonie et, rappelant la règle posée au Concile de Constance, sur la périodicité des Conciles généraux, et la récente décision de la Sorbonne (7 janvier 1497), il invita ces princes à convoquer au plus tôt, « dans un lieu convenable et libre, un Concile pour la réforme de l'Église dans son chef et ses membres ». La lettre destinée à Charles VIII fut interceptée par les espions de Ludovic le More et transmise à Alexandre VI, qu'elle exaspéra.

D'autre part, le crédit du prieur de Saint-Marc avait beaucoup baissé à Florence auprès d'une population, plus passionnée pour les plaisirs et les intrigues politiques qu'animée de sérieuses convictions religieuses. Ses adversaires les *Arrabiati* et les *Compagnacci* relevaient la tête. Ils lui tendirent un piège, en suscitant une querelle entre Fra Francesco di Puglia, franciscain, et Fra Domenico, dominicain, ami de Savonarole. Le premier, ravivant une des pires pratiques du moyen âge, l'épreuve judiciaire, provoqua l'ami de Savonarole à subir, avec lui, l'épreuve du feu. De son côté, Francesco di Puglia chercha à y entraîner Savonarole lui-même. Les Florentins, avides de spectacles excitants, prirent parti pour le projet. On désigna Fra Domenico, comme champion de Savonarole et fra Rondinelli, comme celui de la partie adverse. Le 7 avril, le bûcher était dressé sur la place de la Seigneurie, à Florence; les deux champions étaient prêts à l'affronter. Cependant, la Seigneurie, hésitant, traînait en longueur; les Franciscains, craignant pour leur frère, s'efforçaient de faire entrer le Dominicain, le premier, entre les flammes. Pendant qu'on temporisait, un orage éclata, suivi d'une pluie diluvienne, qui dispersa les spectateurs et mouilla tellement le bois que l'épreuve ne put avoir lieu.

Le peuple déçu, au lieu de voir dans cet incident le doigt de Dieu blâmant une telle épreuve, sans doute excité par les partisans des Médicis, rejeta la faute sur le prieur de Saint-Marc (8-9 avril). Le lendemain, une émeute, soulevée par les *Compagnacci*, marcha à l'assaut du couvent de Saint-Marc; les moines, assistés de plusieurs citoyens amis, se défendirent vigoureusement aux cris de « *Vive Jésus-Christ, roi de Florence!* »

Mais Savonarole, s'inspirant mieux de l'esprit de son maître, résolut de sacrifier sa vie, pour éviter une plus grande effusion de sang. Revêtu de la chape et portant le crucifix, il dit à ses amis : « Laissez-moi aller, car c'est

à cause de moi que cette tempête s'est élevée. » En vain ses amis voulurent prolonger la résistance; un traître, Fra Sacromero de Malatesta, ayant indiqué une porte dérobée, le couvent fut envahi. Savonarole, accompagné de son fidèle Fra Domenico, se livra aux huissiers de la Seigneurie, qui promirent de ne pas attenter à la vie des religieux. Le gonfalonier fit enfermer Savonarole et Fra Domenico dans des prisons séparées. Le 10 avril, commença le procès du prieur devant un tribunal, composé de dix-neuf juges, dont deux chanoines désignés par le Pape. Comme on lui demandait s'il persistait à soutenir que ses paroles venaient de Dieu, il répondit : « Oui, je le crois. » Du 11 au 19, on le mit à la question, allant jusqu'à lui faire subir l'estrapade ou les charbons ardents, au point qu'il en eut le délire pendant plusieurs heures.

L'interrogatoire porta sur trois points : ses prophéties, son rôle politique et la réforme de l'Église. Sur le premier, il eut quelques hésitations et finit par dire : « Laissez-là mes visions ! Si elles viennent de Dieu, vous en aurez la preuve manifeste, si, au contraire, elles viennent de l'homme, elles resteront sans effet. Peu importe à l'État que je sois ou non un prophète. » Quant à la politique, il nia avoir eu aucune ambition, ni exercé aucun pouvoir. « Je n'ai donné que des conseils au peuple, dit-il, dans l'intérêt public. » Mais, sur le troisième point, il fut inébranlable : les maux de l'Église rendaient des réformes nécessaires, urgentes, et il appela de tous ses vœux la réunion d'un Concile général, pour opérer ces réformes.

Cependant, le pauvre martyr, durant quelques jours de répit qu'on lui laissa dans sa prison de l'Alberghettino, ne pensait qu'à fortifier son âme contre la suprême épreuve, par la méditation des choses divines. Il écrivit alors son *Commentaire sur le Psaume XXX*, sa *Méditation sur le Miserere*, où il exaltait les mérites de Jésus-Christ, et une *Règle pour vivre en bon chrétien*.

Le 20 mai, le procès recommença, dirigé cette fois

par des commissaires du Pape y compris Gioachimo Tur-rione, général des Dominicains. On lui fit subir de nouveau la torture sans pouvoir lui arracher aucun aveu sur sa politique. Après quelques défaillances sur la question de ses révélations, il s'écria d'une voix forte : « Écoutez-moi, « seigneurs florentins, et soyez mes témoins. Si j'ai à souffrir, je veux souffrir pour la vérité. Ce que j'ai enseigné, « c'est de Dieu que je le tenais. » Le 22 mai, les juges pontificaux déclarèrent Savonarole et ses deux compagnons coupables de rébellion et de schisme et, comme tels, dignes de mort. La sentence fut discutée dans une *pratica*, composée d'un petit nombre de gonfaloniers ; un seul, Agnolo Pandolfini eut le courage de prendre la défense de Savonarole. La Seigneurie décréta qu'ils seraient exécutés.

Le lendemain, on accorda aux trois dominicains une seule grâce, de se revoir le soir même dans la salle, devant le Grand Conseil : Savonarole encouragea ses deux compagnons et, le lendemain matin, prit la communion avec eux, leur distribuant lui-même l'hostie.

Le 23 mai, à neuf heures, ils furent conduits sur la place de la Seigneurie, où était dressé le gibet et en face trois estrades : l'une pour l'évêque de Vasona, l'autre pour les commissaires apostoliques, la troisième pour le gonfalonier et les Huit. Là, ils furent dégradés et dépouillés de leur froc ; comme l'évêque de Vasona très troublé disait à Savonarole : *Ego separo te ab Ecclesia militante ac triumphante*, Savonarole reprit d'une voix assurée : « *Militante, non triumphante, hoc enim tuum non est.* » Les deux compagnons, Silvestro et l'fra Domenico, conservèrent jusqu'au bout leur courage et leur ardente confiance au prieur.

Ensuite, ils furent livrés au bourreau, d'abord les deux moines, puis le prieur qui, jusqu'au dernier soupir, resta ferme, fortifié par sa foi. Comme un prêtre en passant, lui demandait dans quelles dispositions il affrontait

le dernier supplice, il répondit : « Le Seigneur a tant souffert pour moi ! »

Après qu'ils eurent été pendus, les corps des trois moines furent livrés aux flammes au milieu des insultes de la populace, et des lamentations des « *Piagnoni* ».

Cependant, l'un de ses fidèles amis Fra Bartolomeo (déjà connu, comme peintre, sous le nom de Baccio de la Porta), qui avait presque fini son portrait, rentrait en silence dans la cellule qui lui servait d'atelier et là, pour toute réponse à la sentence de ces juges iniques, traçait une auréole d'or autour de la tête du martyr. Du reste, après cette éclipse, la gloire de Savonarole brilla de nouveau d'un vif éclat à Florence. Pendant la plus grande partie du xvi^e siècle on y célébra en son honneur un office spécial, qui fut même autorisé par un décret de la Congrégation de l'Index, rendu sous Paul IV. En voici un extrait.

Lectio VI. — Quand l'œuvre de la prédication lui fut confiée, instruit par des révélations divines, il annonça les calamités qui menaçaient l'Italie, ainsi que la future rénovation de l'Église. Au moment où le roi de France menaçait les Florentins, l'homme de Dieu fut envoyé vers lui à Pise et l'apaisa par sa prudence et sa sainteté. De retour à Florence, il commença de publier les volontés divines avec une telle éloquence, que cela parut l'effet d'un miracle.

Deo gratias!

Jérôme s'est élevé comme la flamme; il n'a pas dans ses jours tremblé devant le Roi. Et la parole divine a flamboyé sur ses lèvres comme une torche ardente. Sa parole était vivante et efficace.

Gloria Patri!

Lectio VII. — Son âme était souvent ravie et s'unissait de telle sorte à la divine lumière que son corps, devenu étranger aux sensations de la matière, était comme mort.

Qui dira la rapidité de sa parole, la sublimité de son

éloquence, la majesté de son expression? Sa voix était claire, son geste animé, son visage non pas ardent, mais en réalité plein de flamme. Par son œuvre, la paix fut faite entre les citoyens, les mœurs de chacun se transformèrent, de telle sorte qu'on eût dit d'autres hommes. Les enfants instruits à la simplicité chrétienne s'abstinrent des choses déshonnêtes. Ils allèrent, dans leur pieuse ardeur, enlever des maisons les instruments de vice et les brûler en présence de la Madone.

*Deo gratias*¹!

Ce n'est pas seulement dans la liturgie de l'Église de Florence, mais sur l'école de peinture italienne au xvi^e siècle que Savonarole a laissé son empreinte.

Le reflet de son image inspirée se retrouve dans le *Saint-Marc* et la *Mission des Évangélistes* de Baccio de la Porta (galerie Pitti). Les deux della Robbia, Lorenzo di Credi, Raphaël Sanzio, ont témoigné de leur vénération pour l'éloquent prédicateur. Ce dernier n'a pas craint de placer dans sa *Dispute du Saint Sacrement* la figure de l'austère victime d'Alexandre Borgia. Mais celui qui lui a tressé la plus belle couronne c'est Michel-Ange qui, l'ayant entendu dans sa jeunesse, lui avait voué une admiration que rien ne put affaiblir. Il y a dans le *Jugement dernier* des réminiscences évidentes du sermon de Savonarole sur la peste, qui devait s'abattre comme un fléau de Dieu, sur l'Italie et où sont ces mots célèbres : « Alors
« on entendra dans les rues ce cri : Qui a des morts? Qui
« a des morts? Et plusieurs d'entre vous sortiront en disant! Voici mon fils! Voici mon frère! Voici mon mari². »

En somme, quoi qu'on en ait dit, Savonarole n'a été ni un tribun politique comme Marsile de Padoue ou Cola de

1. Voir l'article de Geffroy sur *Un Réformateur Italien* (*Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1863). Aujourd'hui encore, chaque année, le 23 mai, les femmes de Florence vont effeuiller des roses sur le médaillon de bronze, qui marque, sur la place de la Seigneurie, le lieu de son bûcher.

2. Sermon du mardi après le deuxième dimanche du carême de 1496.

Rienzo, ni un novateur religieux tel que Lambert d'Avignon ou Martin Luther. Pour bien saisir son rôle, il faut se représenter l'état de l'Église romaine et de l'Italie, à son époque. A Rome, tous les intérêts religieux, les sacrements même étaient mis au service d'un pouvoir temporel et d'intrigues politiques exercés par un Sixte IV ou un Alexandre VI; l'Italie, divisée par les factions et, ramenée par suite de la Renaissance à tous les dévergondages du paganisme grec, se trouvait à la merci d'une intervention étrangère; à Florence, les libertés publiques étaient foulées aux pieds par un tyran, Laurent de Médicis, qui encourageait la licence des mœurs. Telles sont les misères que le prieur dominicain a ressenties douloureusement, en sa qualité de bon catholique et d'ardent patriote; telle est la décadence morale, religieuse et politique, laquelle il a tenté d'arrêter. A l'exemple de saint Bernard, de Gerson et de Clamengis, il a poursuivi une réforme de l'Église et de la société contemporaine, par le moyen d'un concile et avec l'aide du pouvoir civil¹.

Nourri de la moelle des Saintes Écritures et fidèle à l'orthodoxie, il a essayé d'appuyer la doctrine de l'Église, par des arguments rationnels dans son *Triomphe de la Croix*, et, par ses prédications puissantes, de ramener le culte catholique à l'adoration en esprit et en vérité, en le débarrassant des pratiques puériles et superstitieuses. Mais, préoccupé surtout de l'action sociale du christianisme, il s'est efforcé de faire prévaloir dans les mœurs et dans l'organisation politique de Florence les maximes de l'Évangile et de la vraie liberté, ce qui était à ses yeux le royaume de Jésus-Christ sur la terre. Essayons de dégager tour à tour ses idées sur la Bible, sur l'Église catholique et sur le gouvernement d'une république.

Suivant la tradition d'Arnould de Brescia, de Dante, de Clamengis, Savonarole faisait de la Sainte Écriture le

1. Voir *Il Savonarola e la Critica Tadesca*. Prefazione di P. Villari. Introduzione di F. Toccio. Firenze, 1900, in-12.

fondement de la vie religieuse. Lui-même la méditait jour et nuit ; sa prédication abonde en citations des prophètes, et l'on conserve à la bibliothèque Magliabecchiana deux Bibles, dont il se servait et dont les marges sont criblées de notes de sa main. La Bible lui était si familière, qu'elle n'était plus seulement à ses yeux un recueil de livres saints, mais un monde de pensées vivantes, dans lesquelles il trouvait les leçons du passé et les secrets de l'avenir. Ce qui lui permettait de s'y mouvoir à l'aise, c'est que, comme la plupart des exégètes du moyen âge, il admettait six sens aux paroles sacrées.

Quant à l'Église, il aurait voulu la délivrer de ses misères, surtout de la simonie et la licence des mœurs, par le moyen d'un Concile général. « L'Église, dit-il dans « sa lettre aux princes de l'Europe pour la convocation du « Concile, est, de la tête aux pieds, pleine d'abominations. « Et vous, qui devriez lui appliquer des remèdes pour le « guérir, vous cultivez, que dis-je ? vous adorez la cause « même du mal qui la mine. « Cette cause primordiale, il la signalait comme Arnould, comme Marsile, dans le cumul des pouvoirs spirituel et temporel.

Mais, pas plus que Dante et Pétrarque, Savonarole ne séparait dans son cœur l'état ou la cité de l'Église et, à ses yeux, la réforme ecclésiastique n'allait pas sans une réforme politique et sociale.

De là cette conception, étrange de prime abord, d'une théocratie populaire. Témoin des funestes conséquences de la dictature des Médicis, Savonarole fit proclamer Jésus-Christ, roi de Florence¹, et s'il l'avait pu, il l'eût fait déclarer roi d'Italie, pour exclure tout pouvoir monarchique. « La monarchie, disait-il ne convient pas à tous les « peuples : il en est, ceux d'un caractère mobile et très « indépendant comme les Florentins, qui ont besoin de la

1. On lit encore, sur le fronton de la porte du palais de la Seigneurie, ces mots, au-dessous du monogramme du Christ : *Rex regum et dominus dominantium*.

République. » La constitution idéale, à ses yeux, était un Sénat de quatre-vingts membres représentant les éléments conservateurs de l'État et un Grand Conseil ou assemblée législative, élue par le peuple et déléguant tel ou tel de ses membres pour l'exercice de telle ou telle fonction¹.

Mais il ne pouvait y avoir, d'après lui, de bon gouvernement sans de bonnes mœurs et voilà pourquoi il avait tracé un programme de réformes morales et sociales, dont voici les principales : 1° suppression des jeux de hasard et des fêtes licencieuses du carnaval et remplacement de ces derniers par une *Fête de la jeunesse*; 2° interdiction des prêts usuraires et création d'un mont de piété pour le prêt gratuit; 3° rétablissement de la caisse de dotation pour les jeunes filles (*Monte di fanciulle*), dont les capitaux avaient été dilapidés par L. de Médicis; 4° abolition des taxes arbitraires et leur remplacement par un impôt de 10 0/0 sur le revenu des propriétés foncières; et 5° loi d'amnistie pour tous les délits et offenses, dite *Loi de paix générale*, afin de mettre un terme aux luttes civiles et aux guerres incessantes entre les cités voisines et Florence.

Sans doute, il n'a pas été donné au prieur de Saint-Marc, pendant les huit années qu'il a joui d'un crédit sans limites à Florence, de réaliser toutes ces réformes. Ce sera son éternel honneur de les avoir tentées. C'est par ce retour à la méditation de la Bible, par ses efforts pour l'épuration du clergé et du culte et par ses réformes démocratiques, que Savonarole a frayé la voie à Luther, à Calvin et aux protestants italiens : Pierre Martyr, Vermigli et Antonio Bruccioli.

Mais Savonarole a-t-il été plus qu'un réformateur moral et biblique? Mérite-t-il le nom de prophète? — Tous ses contemporains et même ses ennemis y ont cru.

1. Voir P. Villari, *Storia di G. Savonarole*, 2^e édition. Florence, 1887, 1888, 2 vol.; comp. les réformes accomplies à Rome par Cola di Rienzo.

Nous n'en voulons pour preuve que ce témoignage de Philippe de Comynes, qui le vit en personne (1495).
 « Étant arrivé à Florence au devant du roy, dit-il, allay
 « visiter un Frère Prêcheur appelé P. Hieronyme, de-
 « meurant à un couvent réformé, homme de sainte vie,
 « comme on dit, qui, quinze ans, avait demeuré audict
 « lieu. Et la cause fut parce qu'il avoit toujours presché
 « en grant faveur du roy et sa parolle avoit gardé
 « les Florentins de tonner contre nous : car jamais
 « prescheur n'eut tant de crédit en la cité. Il avoit tou-
 « jours asseuré la venue du Roy, quelque chose qu'on
 « dist, ne escripvist au contraire, disant qu'il estoit
 « envoyé de Dieu pour chasser les tyrans d'Italie et
 « que rien ne pouvoit résister ne se défendre contre
 « luy. Avoit dict aussy qu'il viendrait à Pise et qu'il
 « y entreroit et que ce jour mourroit l'estat de Florence
 « (et ainsi advint, car Pierre de Médicis fut chassé
 « ce jour) et mainctes autres choses avoit preschées
 « avant qu'elles advinssent (comme la mort de Laurent
 « de Médicis) et disoit publiquement scavoir par révélation
 « et preschoit que l'état de l'Église seroit réformé à
 « l'espée et encore le maintient. Plusieurs le blasmoient
 « de ce qu'il disoit que Dieu luy avoit révellé, aultres
 « y ajoutèrent foy : de ma part je le répute bon
 « homme¹. »

Le fait est que, si l'on compare plusieurs prédictions de Savonarole avec les événements qui suivirent, on est frappé de leur concordance et amené à lui reconnaître une certaine intuition politique et religieuse. Il a eu, par exemple, le pressentiment de l'approche d'une grande régénération religieuse de l'Église par l'épée, c'est-à-dire par la force des armes et par le pouvoir civil, qui fut effectuée vingt ans après par Luther. Ce qu'il y a également d'indéniable, c'est que, comme Jésus-Christ et nombre d'autres

1. *Mémoires de Ph. de Comynes*, livre VIII, chap. III. Comp. *Révélation concernant les tribulations*. Paris, 1496).

champions de la justice et de la vérité, il a nettement prévu qu'il périrait dans la lutte engagée contre la Papauté, alliée des Médicis. Qu'on se rappelle seulement ce mot tragique, en réponse à l'offre du chapeau de cardinal par Alexandre III : « Ce qu'il me faut c'est un chapeau de sang ! »

Mais son tort est d'avoir voulu ériger ces conjectures à la hauteur d'un système ; d'avoir essayé de faire une théorie de ses visions et d'avoir cru à une intervention miraculeuse de Dieu, pour légitimer son enseignement. En quoi, à notre avis, il a fait preuve d'orgueil spirituel, s'est trompé et a donné prise à l'accusation de faux prophète.

Malgré cette erreur, Savonarole fut un moine idéal et éloquent, un prédicateur sincère et courageux de la vérité biblique, bref, un prophète dans le sens de l'Ancien Testament. De là, cette fortune singulière qu'il a eue, de voir protestants et catholiques lui décerner à l'envie les louanges. M. Flacius Illyricus l'a rangé parmi les précurseurs de la Réformation, et Luther l'a déclaré digne d'être canonisé par Jésus-Christ¹. Pic de la Mirandole et Michel-Ange lui avaient voué une amitié singulière. Les Dominicains eux-mêmes, après l'avoir renié d'abord assez lâchement, sous le coup des foudres d'Alexandre VI, ont entrepris sa réhabilitation depuis une trentaine d'années et, après l'avoir disculpé de l'accusation d'hérésie, le vénèrent aujourd'hui comme une des illustrations de leur ordre².

Savonarole est donc, de l'aveu de tous, la plus grande figure de l'Eglise après saint Bernard et saint Vincent

1. Voir la préface de Luther à la traduction de la *Méditation sur le Miserere* (en 1523) : « C'est pour avoir soutenu la justification par la foi, que Savonarole a été brûlé par ordre du Pape. Mais il vit dans la bénédiction, et Christ le canonise par notre intermédiaire, dussent les papistes en crever de rage ! »

2. Voir *The Rosary Magazine*. Somerset (Ohio), July 1898. *Savonarola number*.

Ferrier, parmi ces témoins courageux de la vérité, qui ont travaillé à la régénération de la chrétienté occidentale. Et cette renommée, il la doit moins à l'éclat de sa parole et à ses intuitions prophétiques, qu'à la beauté de son caractère et à cette foi en la vérité de la Sainte Écriture, dont il était imbu jusqu'aux moelles. C'est sur cet ensemble de rares qualités qu'était fondé l'ascendant extraordinaire qu'il exerça, pendant dix années, sur Florence, en Italie et jusqu'en France. Il ne fut pas seulement, en effet, le défenseur des libertés florentines et le réformateur social de sa cité; sa gloire est plus grande, il fut un héros de la liberté de conscience et un précurseur de la Réforme catholique.

CONCLUSION

Entre ces hommes de tempérament et de méthode si divers, mais tous de race latine, depuis saint Bernard jusqu'à Gerson, d'Arnauld de Villanova à saint Vincent Ferrier, de Valdo à Laurent Valla, de saint François à Dante, et d'Arnauld de Brescia à Savonarole, il y eut, certes, une même source d'inspiration et une communauté de but et de tendances.

Leur point de départ, comme chez les précurseurs Slaves et Anglo-Saxons, c'est le Saint-Esprit témoignant à leurs consciences de la vérité des Saintes Écritures, par opposition aux erreurs et aux fraudes pieuses de la tradition ecclésiastique. Leur but commun fut de rendre à l'Église, cette divine épouse du Christ, sa figure pauvre, mais immaculée des temps apostoliques, en un mot, de la régénérer. Le sentiment qui les mit tous à l'œuvre réformatrice, ce fut l'amour de la vérité et de la beauté morale, en d'autres termes, l'honneur de l'Évangile, compromis par des prélats dégénérés ou par les institutions catholiques, qui s'étaient corrompues au contact du siècle. De là vient que tous combattirent, d'une main plus douce ou plus rude, les vices du clergé, la simonie et les mauvaises mœurs, au nom de l'idéal des Apôtres. Ils attaquèrent les abus du cléricalisme, au nom de la religion pure.

Après avoir passé en revue ces témoins de la réforme évangélique, sortis de France, d'Italie et d'Espagne, du XII^e au XV^e siècle, n'avons-nous pas le droit de tirer deux conclusions de cette histoire ?

La première, que les travaux des historiens de l'Église

au moyen âge ont mise en pleine lumière, depuis une quarantaine d'années¹, c'est que la Réformation du xvi^e siècle n'a pas été la soudaine révolte de moines jaloux ou de souverains mécontents de la Papauté. Au fond elle plonge ses racines très avant dans le passé religieux et politique de l'Europe, elle fut la dernière et décisive explosion de la conscience chrétienne, indignée des abus graves et invétérés de l'Église catholique d'Occident.

Et la seconde, c'est que le protestantisme, ou plutôt l'esprit protestant, c'est-à-dire l'examen libre et personnel en matière de foi, n'est pas, comme on l'a dit², sorti des brumes du Nord, ni le produit exclusif des races germaniques ; il s'est révélé aussi bien chez les nations latines, au sud de l'Europe, que chez les peuples anglo-saxons ou slaves, anglais, allemands ou tchèques. S'il n'a pas triomphé au Midi comme au Nord, ce n'est pas faute d'y avoir eu ses champions intelligents et ses glorieux martyrs.

Plusieurs ne craignirent pas de faire remonter la cause de ces abus jusqu'au Pape lui-même et aux richesses de l'Église romaine ; c'est ainsi que saint Bernard, de même qu'Arnould et Dante, eût voulu affranchir le Saint-Siège de la gestion du temporel, et que saint François, comme Valdo, s'efforça de supprimer la propriété des églises et des couvents, comme étant la principale source de corruption. La plupart de ces hommes souffrirent pour cette noble cause de la vérité et de la liberté de conscience ; ils furent vaincus et écrasés par l'autorité despotique de la hiérarchie. Quelques-uns seulement échappèrent aux foudres pontificales, à cause du prestige de leur éloquence, comme saint Bernard, ou à force d'humilité et de souplesse, comme saint François d'Assise. Tous, à peu près, eussent mérité

1. Voir, entre autres, les travaux de Léopold von Ranke, d'Ignace, von Doellinger, de B. Zeller, de F. Rocquain, de Charles Schmidt, etc.

2. Voir H. Taine, *Histoire de la littérature anglaise*, I, p. 151 et II, p. 291.

d'être canonisés, si l'on avait consulté l'opinion du peuple chrétien.

C'est, du moins, le devoir de l'historien de la liberté religieuse, de sauver leurs noms de l'oubli ou de les laver des calomnies de leurs adversaires, car ces hommes furent des témoins austères et désintéressés de la conscience, ils restèrent ou se firent pauvres, afin de prêcher d'exemple et de s'identifier avec Jésus-Christ, le divin modèle. Ils ont donc bien mérité de la république chrétienne ; bien plus, ils furent de nobles exemplaires de l'humanité au moyen âge.

APPENDICE

Nous publions en premier lieu le sermon prêché par Savonarole, à Florence, le second dimanche du Carême (28 février 1495), parce qu'ayant été spécialement censuré par Alexandre VI, il a été supprimé dans toutes les éditions postérieures au milieu du xvi^e siècle. Il est, en effet, intéressant à plusieurs titres. Il offre l'explication de deux textes, l'un de l'Évangile, l'autre d'un des prophètes et met au premier rang l'autorité de la Sainte-Écriture. Et puis, il censure d'une façon impitoyable les vices des laïques, des clercs séculiers et réguliers de son temps, faisant remonter la cause du mal jusqu'aux chefs de l'Église. Il se termine par l'annonce de calamités prochaines.

Nous donnons, en deuxième lieu, quelques extraits des *Annales du Couvent de Saint-Marc*, chronique inédite conservée à la bibliothèque médicéo-laurentienne de Florence, où l'on trouve l'écho de la prédication et l'impression des actes de Savonarole, exprimés par un de ses contemporains.

PREDICHE

quadregesimale del reverendo Frate Jeronimo Savonarola
da Ferrara, sopra Amos propheta, sopra Zacharia
propheta : et parte etiam sopra li Evangelii
occorrenti, et molti Psalmi di David :
utilissime à cadauno predicatore, et
fedel Christiano. Novissimamente
cón ogni diligentia
corrette.

VENETIIS. M. D. XXXIX.

LA SECONDA DOMENICA DI QUARESIMA

*Audite verbum hoc vacce piangues (sic) : quæ
estis in monte Samarie : etc. Amos capitulo
quarto.*

L'universo mondo, diletteggissimi in Christo Giesu : è stato da Dio per modo disposto : che essendo in esso diverse cause : non generano confusione insieme. Et advenga che la causa inferiore habbia la virtù dallo influxo della superiore : et ogni causa inferiore dependa dalla prima causa : nientedimeno diciamo : che ogni causa seconda ha qualche particolare virtù per se medesima. Così diciamo : che tutte le virtù ben che procedino dalla charita : et quella de facci operare : et sia la radice di ogni merito : tamen ogni virtù di per se ha qualche speciale merito : et premio : verbi gratia la povertà ha il regno : la humilità la esaltatione : la fede ha per premio le opere miracolose : et son gli attribuiti li miracoli : advenga che la charita sia maggiore virtù della fede : et che da lei la perfettione della fede dependa. Ad proposito di questa fede che merita miracoli : habbiamo pensato esporvi questa mattina lo evangelio della Cananea. Prima perche l'evangelio d'oggi velo esponemo hieri : secondo perche quando corse questo evangelio della Cananea : che fu giovedì : lo lasciamo et non ve lo potemo esporre : per rispetto che si faceva il consiglio. Narra adunque lo evangelio predetto : che essendo andato il Salvatore nelle parti di Tyro : et di Sidone venne una donna Cananea : cioè della città di Canaam incontro li : laquale haveva una figliuola indemoniata : et disse al Salvatore. « *Miserere mei domine fili David quia filia mea male à demonio vexatur* » : cioè signore habbi misericordia di me : perche la mia figliuola è vexata dal demonio. Et à queste grida della Cananea Christo non rispose niente : et li discepoli dicevano. « *Dimitte eam : quia clamat post nos* » :

exaudiscila signore : et non la fare piu gridare : il signore allhora rispose « *Non sum missus nisi ad oves : quæ perierunt domus Israel* » : idest io non sono mandato se non à quelli della casa di Israel : cioè in persona propria : io non sono mandato à li pagani : come è costei : et lei pure chiamava : et gittandosi in terra : et adorandolo disse. *Domine adiuva me* » : signore adiutami : Giesu allhora rispose. « *Non est bonum sumere panem filiorum : et mittere canibus* : » non è bene torre il pane delle mani de figliuoli di Israel : idest torre e miracoli : et darli à cani : idest à li pagani. Aquesto rispose la Cananea : anzi signore de minuzoli : che caggiono della mensa del signore : si danno à cani : allhora il Salvatore rispose : « *O mulier magna est fides tua* » : ò donna grande è la tua fede : sia fatto come tu vuoi : et in quella hora fu sanata la figliuola sua : che era vexata dal demonio : ecco adunche la fede : che ha per premio el miracolo : et questo è quello : che io ti volevo concludere : et questo basti quanto à la littera dello evangelio. *Ecce mulier cananea* : questo evangelio dico : che ve lo propongo : come ho detto di sopra : perche ve lo havevo esposto giovedì : perche havesti andare al consiglio : Horsu. *Ecce mulier* : ecco una donna. O huomo piglia essempro da una donna Cananea : idest pagana della terra di Canaam : ò donna christiana piglia essempro da una pagana : lei non ando à lo incantatore : ne à fasciare le piaghe con legature per guarire la sua figliuola : ma ando al Salvatore Christo Giesu. *A finibus illis egressa* : idest che uscì fuori delle sua confine : uscì costei della cecità pagana : et venne à Christo : et noi ci partiamo dalli confini christiani : et andiamo verso il paganesimo. Hoggi tutto quello : che facevano anticamente li pagani : facciamo noi. Primo quanto à le scritture non si legge hoggidi altro che Virgilio et Terentio : et scritture di pagani : secondo quanto à le foggie : hoggidi si vanno renovando tutte le foggie pagane : et similiter nelli altri vitii : et

peccati. Hora à questa pagana Cananea : il Signore non rispondeva : dimmi era egli seccato il fonte della pietà? era egli pero sì crudele : non rendeva egli piu il sole la luce? Rispondi che lo faceva per provare : et mostrare la patienta di quella donna : et la fede sua : si anchora perche li discepoli pregassino per lei : et così fu fatto perche pregorno : et il signore commosso da lor prieghi disse. *Non veni nisi ad oves : quæ perierunt domus Israel* : io non son venuto so non al popolo Hebreo : et non sono venuto à li pagani : e fu vero : che in persona sua non venne se non al popolo hebreo : ma à le genti venne in persona delli apostoli : il signore adunque fu sforzato à esaudire costei. Io ti ho detto : *Quod regnum caelorum vim patitur* » : cioè il reame del cielo s'acquista con forza : vedi qui la Cananea si accosto piu al signore : e quasi lo sforzo con li suoi prieghi. Et disse « *Domine adiuva me* » : signore adiutami : non disse signor mio : ò degli hebrei : ma signore semplicemente : quasi dicendo : tu se signore del tutto non io sono tua creatura : non hai tu fatto anchora me? *An iudeorum deus tantum : nonne et gentium* : » non se tu anchora signore de gentili : et de pagani : allhora Giesu rispose. *Non est bonum sumere panem filiorum : et mittere canibus* : e non è buono torre il pane, idest li miracoli di mano à figliuoli : cioè à li Giudei : allhora erano chiamati figliuoli di Dio et darlo à li cani : idest à li gentili chiamati cani dalli giudei. Lei rispose. « *Etiam domine : nam et catelli edunt de micis : quæ cadunt de mensa dominorum suorum* » : egliè vero Signore : che noi siamo cani : io sono cagna : ma à li cagnuoli anchor si danno de minuzoli : che caggiono della mensa del signore : quasi volendo dire : se io non merito quelli miracoli grandi : che tu fai à li figliuoli di Israel : fammi almanco qualche poca di consolatione. Allhora il signore disse. « *O mulier magna est fides tua* » : ò donna grande è la fede tua : et pero sia fatto quello : che tu domandi : et così fu esaudita.

Io t'ho detto Firenze : che la fede si conosce per la constantia : et hai à osservare prima fede : poi oratione : et patientia : come vedi in questo evangelio della Cananea : la quale per havere fede : fare oratione : et havere patientia : impetro dal Signore cio che volse. Così farai tu Firenze : io t'ho detto : non havere paura di niente : che tu harai dal Signore cio che tu vuoi. Questa è la moralita dello evangelio.

Hora veniamo al proposito nostro. Venne il Salvatore in Tyro : et Sidone : Tyro vuole dire *angustia* : Sidone vuol dire *venatio* : id est ucellagione : è venuto il signore nelle parti : dove è stato prima l'angustia delle tribulationi : cioè in questo luogo : et dove è anchora ucellagione : idest il diavolo che ucella à le anime. La donna Cananea significa tutti li buoni : che sono ridotti à penitentia. *A finibus terre egressa* : che significa coloro : che sono fuora del mal vivere : et fuora delle tribulationi vivendo lieti : non, che tutta Firenze sia fuori di tribulatione : ma dico di quella parte : che si allegrano et stanno contenti nelle tribulationi : et dicano questi buoni pregando per li cattivi. « *Filia mea male à demonio vexatur* » : idest questi nostri figliuoli : cioè li cattivi : che noi amiamo : come figliuoli, sono vexati dal demonio : pregate donne per questi cattivi il Salvatore nostro : come fece la Cananea : et dite : « *Filia mea à demonio vexatur* : » Signore habbi misericordia di questi cattivi. idest che sono vessati dal demonio : io teli racomando. Questi cattivi sono ò donna e tua figliuoli : et il tuo marito : il Signore per questo non risponde : il che significa : che sono troppi cattivi : et non meritano misericordia alcuna : et tu all'hora non desistere dal pregare : grida pur al Signore per loro : priega li apostoli : priega la Vergine Maria : che intercedino per loro al Salvatore : perche infine lui risponde. « *Non veni nisi ad oves : quæ perierunt domus Israel* : » io non sono venuto : se non per li eletti : non sono venuto per li cattivi : et obstinati :

et tu à l'ora pure insisti nel pregare : lui ti rispondera
 E non è buono torre il pane delle mani de figliuoli : et
 darlo à cani : à cani dico arrabiati : che stanno tutto di
 la à gridare : et à baiare come e cani. Allhora tu dirai :
 horsu signore : se tu non li vuoi dare perdono interamente :
 dagli al manco qualche poco di misericordia : allhora il
 signore dira. *O mulier magna est fides tua* : ò donna
 cglìe grande la tua fede : sia fatto come tu vuoi : et fara
 loro qualche misericordia : et sara in pace ogni cosa.
 Questo è quanto vogliamo dirti del sacro evangelio questa
 mattina.

Al propheta nostro. « *Audite verbum hoc vacce pingues!* Diciamo prima la littera : il propheta grida : ò vacche
 grasse : che siate in su monti di Samaria : parla qui
 Amos ad modo di pastore : come io t'ho detto altre
 volte : et dice : ò vacche grasse udite questa parola :
 io dico à voi. *Quæ facitis calumniam egenis : et confringitis pauperes : quæ dicitis dominus (sic) vestris afferte : et bibemus* : le quali calumniate e poverelli : et
 dite à li signori vostri : arrecateci da mangiare : et da
 bere : adunche intendi che Amos parlava qui ad altri :
 che alle vacche : perche loro non calumniano e poveri.
 Ma parlava alli baroni del Re : iguali domandava
 vacche per la lascivia loro : et perche erano grassi della
 roba d'altri : liquali dicevano al Re : et alla Regina :
 lasciate fare à noi : portateci da bere : idest permettete :
 che noi possiamo rubare e poveri : et saperemo farlo con
 calumnie. Et apponevano qualche calunnia alli paveri,
 per rubarli : et rompevanli le gambe : et toglievanli la
 roba loro : alcuni le espongono delle mogli loro in questo
 medesimo modo : lequali dimanda vacche¹ per la lascivia.
*Juravit deus in santo suo : quia ecce dies venient super vos : et levabunt vos in cunctis*². Ha giurato Iddio nel
 santo suo : idest nella sua santita secondo una chiosa ò

1. Vacche (*sic*).

2. Vulgate : *in contis*.

egli ha giurato nello eterno figliuolo suo : che verranno quelli di : che voi sarete portate in su le stanghe : parla qui Amos come t'ho detto secondo uno commune uso di parlare : come fanno e pastori : che quando erano morte le vacche¹ : si portavano in su le stanghe. *Et reliquias vestras in ollis ferventibus* : cioè sarete cotte nelle pignate bollenti : idest sarete molto tribulate : questo anchora è secondo il commune uso del parlare : che la carne, si cuoce nelle pignate : *et per aperturas exhibitis, altera contra alteram* : vuol dire : vicissim secondo l'iddionia hebraico : cioè andrete l'una dietro à l'altra. Volse dire in effetto Amos : voi sarete tutti portati in cattivita con gran tribulatione vostra : sarete portati in Armon che era citta de Medi : questo è quanto alla littera del testo nostro : hora vediamo se sappiamo indovinare quello : che vogliono dire secondo il tempo nostro queste parole. In ogni creatura si considerano tre cose : secondo che dicono questi philosophi : la prima è la substantia : seconda è la virtu : tertia è l'operatione : da la substantia procede la virtu : da la virtu la operatione : et cosi l'una da l'altra procede. Considera prima la substantia dello huomo : che è l'anima : et il corpo : secondo la virtu : verbigratia : intelletto : et da questa substantia sua : procede lo intelletto et dallo intelletto l'operare : et quanto una creatura ha piu eccellente essere : tanto ha piu eccellente virtu : et tanto opera piu perfettamente. L'essere de la terra è diverso da l'essere de l'acqua : et ha altra virtu : et pero altro e l'operare della terra : et altro è l'operatione de l'acqua. L'anima de l'huomo ha altra virtu : che quella de li animali brutti : perche l'anima de l'huomo contiene in se la vegetativa : la sensitiva : l'intellettiva² : ma l'anima del brutto non ha se non la vegetativa : et sensitiva : pero è piu perfetta la operatione de l'huomo : che quella deli animali bruti :

1. Vacache (*sic*).

2. Lintellettiva (*sic*).

adunche secondo l'essere piu perfetto è la virtù : et l'operatione piu perfetta. Se tu dai adunche à l'huomo uno altro essere piu perfetto : ch'el suo essere naturale : cioè se tu li dai uno essere sopra naturale : che è la gratia : lo farai operare molto piu perfettamente : e converso vediamo quello : che è senza gratia : non fare nulla perfetto. Et dice santo Augustino : che maggior cosa è giustificare l'impio : che non è creare il cielo : et la terra : et questo dice essere vero san Thomaso : quanto allo essere de l'impio venuto alla gratia : perche egliè maggiore lo essere suo gratuito : che lo essere del cielo : et della terra : perche la gratia da uno essere infinito in quanto la congiunge l'anima à Dio : ma l'essere del cielo : et della terra è finito. Vero è : che quanto al modo dello operare : maggior cosa è creare il cielo : et la terra : cha giustificare l'impio : perche creare è fare di niente qualche cosa : ma giustificare è fare di qualche cosa : qualche cosa : benche nella justificatione dello impio la gratia li bisogna : la quale è creata. La gratia adunche data a l'huomo è una certa virtù : et forma : che lo fa essere unito con dio : et ha essere sopra naturale : et da questo essere di gratia procede la virtù della charita. Et nota anchora tre virtù : et potentie visive : la pria è l'occhio : la seconda è l'intelletto¹ : et queste due sono naturali : la terza che è sopra naturale : è la gratia : ma colui : che non è in gratia : puo havere solo dua lumi naturali : cioè l'occhio : et l'intelletto : et come quella cosa : che non ha intelletto : non puo intendere le cose naturali cosi colui : che non è in gratia : non puo conoscere veramente le cose sopranaturali. Et chi ha quello lume dela fede vivo non vacilla nelle cose sopranaturali : ma sta saldo perche quello lume dela fede lo illumina : et falli vedere : et mostrali : che quelli articoli : ò principii della fede sono veri : quell' altro : che non ha il lume della fede : va sempre

1. Lintelletto (*sic*).

vacillando : et semper dubita. Ma perche à volere : che noi intendiamo le cose spirituali : bisogna dimostrarle colle corporali : considera che uno puo essere cieco in tre modi : primo propriamente : et questo è quando ha perduto la potentia visiva : secondo manco propriamente : et questo è colui : che ha le cateratte in sulli occhi tertio sono alcuni ciechi anchora piu impropriamente : et questo è quando uno ha la vista corta : onde di questi si dice : egliè cieco : che non vede la tal cosa : e tamen colui non è pero cieco. Così colui : che perde affatto il lume de la fede : è simile al primo : che ha perduto la potentia visiva : l'altro che ha la fede informe : et ha obunbrato l'intelletto con qualche inveterato vitio di lusura : ò simile : e simile à quello : che ha le cateratte in su li occhii : perche non ha perduto pero il lume della fede. Alcuni altri hanno la fede formata di charita : mo sono imperfetti : et hanno la vista corta : et sono grossi anchora nelle cose spirituali. Hora che voi tu darmi à intendere frate per questo ? lasciami riposare : che te lo diro. Tu ti maravigli : che qualche volta alcuno non crede : guarda la vita loro : guarda e portamenti loro : maraviglia seria : se vivendo in quel modo credessino : ecco qua uno cieco : che ha perso la potentia visiva : tu non ti maravigli : se non vede : ma maraviglia seria : se senza la potentia visiva : vedessi. Uno : che viva male : impossibile è : che habbi fede : così se tu non togli via le cateratte à uno cieco : non potra vedere. Il peccato della lusura accieca in quelli dua primi modi : perche opera vehementemente tal vitio in quelli : che si diletmano in esso : perche tutte le potentie dell'anima sono fondate sopra la substantia dell'anima : che è una : et pero quando una potentia sua vehementemente opera : tira à se tutta l'anima. Vediamo quando uno ferma l'ochio à vedere una cosa minuisce le operationi di tutte l'altre potentie de l'anima per quello vedere : perche qualche volta allhora non

ode. Et nella parte sensitiva non è alcuna potentia : che piu tolga la operatione delle altre potentie dell'anima : e massime delle potentie della ragione : che la potentia del tatto nel atto della lusura : onde dice il philosopho : che in quello atto è impossibile à contemplare. Et à questa inclinatione della lusura : non è remedio migliore : che la contemplatione delle cose di Dio : perche la contemplatione suspende l'anima : et tutte le sue potentie : et fa quanto tu vuoi penitentia : che non truovi cosa : che tenga piu l'anima sospesa : che la contemplatione. La libidine è cosa vehementissima : che è data à li animali per conservare la spetie : et perche lei opera in cose corporali : tira tutti e sensi à cose corporali : et pero non ti maravigliare se e libidinosi non credano : et se perdano tutto il giudicio naturale : et maculano tutte le operationi della ragione :

Verbi gratia quatro sono gli atti della ragione nelle cose che ha l'uomo à fare : primo si è la intelligentia del fine : secondo il consiglio de mezi : tertio il giudicio : quarto il precetto. Verbi gratia : se tu voi cominciare à far bene : primo tu apprehendi il fine : et di io voglio ire in paradiso : et fai questo pensiero d'haver quello fine di beatitudine : secondo tu ti consigli : et di : volendo io andare in paradiso : se io mi faccio prete : io vorro poi beneficii et questa non sera la via sicura : se io tolgo donna : io potrei incaparvi dentro : se io mi fo frate : e piu sicura via : ma forse non reggerei. Donde consigliandoti in questo modo : tu di horsu : io torro donna : et fai il giudicio : che è la terza cosa : et dipoi seguita il precetto : perche poi : che è giudicato essere meglio torre donna : la ragione da espeditione alla cosa : et comanda : che sia presto. Hora tutti questi atti della ragione son disordinati : e guasti dalla lusura : prima il lussurioso e circa le cose divine eccecatò : et perde la intelligentia di quelle et se pure alcuna volta li viene pensiero : et dice : io vorrei pure vivere bene : non ha

consiglio : perche la lusura non lo lascia discorrere ret-
tamente. Dapoi non sta saldo in quel pensiero : etiam
quando e ben consigliato : perche la libidine guasta ogni
giudicio : et fa l'uomo inconstante : et non ti lascia stare
nel ben giudicato : et se pur qualche volta tu fai buon
giudicio : et stai forte : et di : io il voglio fare : tu nol
puo essequire : perche come dice il tuo Terentio. « *Haec
verba una falsa lachrimula restinguet* : » et rimani in
peccato : massime se vi sei invecchiato drento : concludi
adunche che il peccato della lusura fa perdere la gratia
di Dio : et etiam lo intelletto : hora contra à questi tali
libidinosi dice Amos. *Audite verbum hoc o vacce pingues* :
et contro à questi tali vogliamo prophetare questa mat-
tina massime dico contra à ~~le~~ donne meritrici. *Audite
verbum hoc* : udite ò vacche grasse (perdonatemi donne)
io non so altro vocabulo : che mi dire : io non son io che
lo dico : ma egliè il propheta : ma state à vedere : dove
io trarro per queste parole. Vien qua : quali son quelli
che dicon : che io predichi la Scrittura sacra : et l'evan-
gelio : che n'ho hauto littere pur pochi di fa : che io
doverrei predicare le Scritture : io non predico altro : se
tu sapessi quello : che è la scrittura sacra : tu non
diresti cosi. Tu dovevi dire piu presto predica Tulio : ò
Virgilio : et non t'harei trovato : ma la Scrittura Santa
ti troverra in ogni luogo : horsu io predico la scrittura :
io voglio ubidirti : dimmi come esporrai tu questa scrit-
tura? *O vacce pingues : quæ estis in monte Samarie* : ò
vacche grasse : che siete ne monti di Samaria : che vuole
ella dire questa Scrittura. Tu mi risponderai : et dirai
queste prophetie et le scritture sacre sono finite in Christo
et non vanno piu la et furono verificate à tempi loro. Io
ti rispondo : che non ci bisognaria adunche piu il Testa-
mento Vecchio à noi : e si espone pure dalli santi dottori
al tempo delli heretici le scritture secondo quelli tempi
d'allhora per li heretici : et tamen fu doppo Christo : va
dimandane li dottori : à me adunche questa Scrittura :

et queste vacche grasse vogliono dire le meretrici. Io ti dissi hieri : che la Samaria era vocabulo della provincia : et de la citta : et espositelo per Italia : et per Roma ; et pero ti dico : che le vacche grasse di Samaria sono le meretrici de la Italia : et di Roma (io non dico le donne da bene : io dico di chi è) eccene nessuna in Italia : et in Roma? Mille sono poche : à Roma : dieci milia sono poche : dodici milia sono poche : quattordici milia sono poche à Roma. Udite adunque queste parole : ò vacche di Samaria : udite ne lo orecchio : la vaccha è uno animale insulso : e grosso : et proprio come uno pezo di carne colli occhii : Donne fate ch'elle vostre fauciulle non siano vacche : fate che le vadino coperte il petto : non portino la coda, come le vacche : fate le posare queste veliere : io non dico gia : che voi andiate col velo torto : et male aconcio : ma assetate come donne da bene : et honeste. Queste : che sono com'io v'ho detto un pezo di carne con dua occhii : non si vergogniano di niente : puo essere : che voi non vi vergogniate? che voi non solamente siate concubine : ma concubine di preti : et di fratri : et questo fate anchora pubblicamente. Puo essere : che non vi vergognate ò vacche di Samaria? perdonatemi donne : io uso il vocabulo del propheta : et non dico : se non di chi è. Il toro : che ha le vacche : e di questa natura : che insino che non è castrato : è sempre superbo : et sta sempre disseperato un poco dalle vacche : non si dicosta pero molto : perche non vuole perderle d'occhio : et ha sempre l'occhio alle vacche : et guai se nessuno altro toro gli venissi. Ma che diro io : che et li¹ cynedi et li garzoni sono diventati vacche : et sono come vacche : che diresti tu anchora se tori fussino vacche in agendo : et patiendo? tu mi intendi bene : tu sai se ecenè di questi comincia pure à Roma : et va per tutto : dove tu vuoi. Io mi vergogno à dirtelo : tu m'intendi bene : hor

1. Cf. le latin *cinædus*, homme débauché, cynique.

su vacche grasse : idest grasse di danari : grasse : che mangiate bene. *Et calumniam facitis egenis : et confringitis pauperes* : voi imponete e falsi peccàti : et calunnie alli huomini : tu sai che la Herodiana fece tagliare la testa à santo Giovanni Batista : perche lui li diceva e vitii suoi : queste vanno perseguitando quelli : ch'elli dicono li vero : et dicano. *Da mihi caput Joannis Baptiste* : dammi il capo di Giovanni Batista. Queste dicano al toro : taglia le gambe à quello : amaza quest'altro : che non mi lasciono vivere à mio modo : quanti credi tu : che ne perisca l'anno in questa forma? ò concubine ò vacche.

Quae dicitis dominus (sic) vestris afferte : et bibemus. Queste dicano alli loro tori : dateci da mangiare : et da bere : et vogliano sempre stare in conviti. *Juravit dominus deus in sancto suo* : Iddio ha giurato nel suo figliuolo et nel corpo suo : che verranno e di amari sopra di te Roma : et sopra di voi vacche verranno dico e giorni amari. *Quia ecce dies veniunt super vos : et levabunt vos in cunctis (sic)* : vi leveranno sopra le stanghe : idest verranno gente crudele : che vi porteranno in cattivita : et diranno su su à cavallo : et vi porteranno via per loro vacche : poiche volete essere vacche. *Et reliquias vestras in ollis ferventibus* : idest parte ne rimarra nella citta : et saranno messe nella fervente pestilentia. *Et exhibitis per aperturas, altera contra alteram* : idest uscirete fuori : saranno rotte le mura : et uscirete l'una dietro à l'altra : che poi : che vivete come vacche andrete in cattivita : et sarete schiavi di chi non conoscete. « *Et proiciemini in Arnon, dicit dominus* » : sarete gittate allultimo nel suplitio del fuoco del inferno. Questo dice il signore : non io contra alle vacche : hora vediamo quello che e dice à chi le tiene. Firenze : poi che Iddio ti ha dato tanto lume : purga la citta di questo obbrobrio. O e non si puo : hor su io vo dire à queste donne da bene : quando voi vedete ò donne : che queste vacche stieno la nelle vostre strade : ragunatevi insieme : et mandate

una ambasceria alli signori otto : che ne le lievino di la. Et voi fanciulli andate affarli la correptione fraterna : et non altro : et se voi non le levate et non le rimandate alle stalle : noi vi manderemo e soldati di Christo : et se gli Otto non esaudiscano : voi donne mandate e vostri fanciulli à cavarle : li sacerdoti doverriano cacciarle di chiesa. Io ti dissi l'altro di di quel signore : che le faceva rimettere al luogo publico con le trombe : cosi doveresti far tu :

Torniamo al propheta nostro. « *Venite ad Bethel : et impie agite ad Galgalam : et multiplicare prevaricationem : et afferte mane victimas vestras : tribus diebus decimas vestras.* » Questo Bethel : et Galgala erano luoghi : dove erano molti idoli : dice dunche il propheta qui per ironia : et derisorie : venite al luogo di Bethel : cioè al tempio dell' idoli : *venite : et sacrificate* : voi credete placare Iddio sacrificando alli idoli : andate à offerire e buoi tre di. Questo vuol dire : quanto alla littera : che cosi come tre volte l'anno, si andava al tempio à offerire le decime : cosi ordino Hieroboam Re de Israel : che si andassi tre volte l'anno alli vitelli : et alli idoli à sacrificare. *Et sacrificare de fermento laudem* : questo era il pane fermentato : che non era licito sacrificarlo : et mangiare in alcune solenita : ma l'azimo si. *Sic enim voluistis* : voi havete voluto fare cosi dice il signore : non ve l'ho detto io? questa è la littera :

Hora odi quello che ti uoglio dire sopra questo passo. « *Religio est virtus : per quam exhibemus debitum cultum Deo tanquam universali principio : et omnium creatori* » : Religione si chiama una virtu : per laquale rendiamo il debito honore à Dio : come à universale principio : et governatore di tutte le cose. Onde questa virtu si domanda latria : et non si da se non à Dio : ma questo culto : et questa religione è in dua modi : l'uno interiore : l'altro esteriore. L'interiore ¹ è per fede : et non puo essere

1. L'interiore (*sic*).

vero culto altrimenti : perche il fine : et il mezo d'ogni cosa debbano essere proportionati : et essendo il fine de l'huomo vita eterna : cioè fine sopranaturale : bisogna anche ch'el mezo : idest la religione sia sopra naturale. L'altro culto esteriore il quale è ordinato à quello interiore : sono le cose cerimoniali de la chiesa : et alcune di queste cerimonie della chiesa « conferunt gratiam ex opere operato » : come sono li sacramenti : e quali instrumentalmente danno la gratia : alcune altre cerimonie « conferunt gratiam ex opere operantis » : idest per la divotione di chi le fa : et le prime cerimonie : che habbiamo dette sono come è battesimo : cresima : confessione : matrimonio : ordine sacro : et cetera : perche questi instrumentalmente hanno virtu : et pero si vorria confessarsi : quando andante à fare il matrimonio : non dico a consumare il matrimonio : ma quando si va à dire il si : et secondo che dicano alcuni ; come è Pietro di palude : pecchi mortalmente non ti confessando : debbasi adunque fare : perche Dio vi dara gratia : che viviate piu castamente. Le altre cerimonie : che di sopra nel secondo luogo habbiamo dette : come sono torre del acqua benedetta : cantare vesperi : et messe inginocchiarsi : et simile : non conferiscono gratia : se non par la divotione di chi le fa : et tutte sono fatte per li sacramenti : et alcuni di questi sacramenti hauta che è una volta : non si puo piu reiterare : come è il battesimo : et pero il prete non puo battezzare un fanciullo : quando è battezzato una volta : ma debba fare l'altre cerimonie : et non dire : *« Ego te baptizo in nomine patris : et filii et spiritus sancti. Amen. »* Non si puo anchora reiterare la cresima hauta : che è una volta ne lo ordine sacro : altrimenti peccheresti gravemente.

Certi altri sacramenti sono : che benchè si possino reiterare : tamen non si possino frequentare : come è il matrimonio : che non si puo torre ogni di una donna : ma morta : che è : si puo torne un' altra : et similiter la

estrema untione non si puo frequentare : ben che si possi reiterare , ma la confessione : et communione si possono reiterare : et frequentare. Tra li sacramenti adunche nessuno e piu utile à dare : et conservare : et augumentare la gratia : che la confessione : et il sacramento dello altare : massime perche il sacramento dello altare realmente contiene Christo : et questo è il piu degno sacramento tra tutti li sacramenti : adunche tutti li altri sono ordinati à questo come à quello : che realmente contiene il loro capo : et principio : et che questi sacramenti conferischino la gratia : si puo persuadere in qualche modo per ragione. Li philosophi dalli effetti hanno considerato le cause vediamo : che chi frequenta il sacramento dello altare con devotione : et con quel modo : che si debbe : fa questo effetto : che diventa d'una buona vita : et molti huomini per frequentare questo sacramento : sono diventati santi. Vediamo anchora il contrario che chi l'usa senza devotione : et senza quelli debiti modi : che si richiede : intepidisco et va di peccato in peccato : et diventa incorrigibile. Così come uno medesimo influxo del cielo e cagione di perfettione : et imperfettione : così il medesimo sacramento preso in diversi modi è cagione di perfettione : et imperfettione del huomo. Piglia qua una pianta, mettila in una buona terra : et habbia lo influxo dal sole : vedrai che quello influxo : et quel sole la fara crescere : et fiorire : al contrario la medesima pianta sbarbata da quella terra : et percossa dal medesimo sole diventa secca. Così il medesimo sacramento dato à uno : che sia in una buona terra della gratia : lo fa andare di bene in meglio : et al contrario : se è fuori di gratia : lo fa andare di male in peggio : et diventa incorrigibile : come tutto di vediamo. Questo ci manifesta : che è cosa divina in quel sacramento : et non humana : che fa questo effetto : il che non potria fare cosa humana. Voglio in effetto dire per questo : che li huomini hoggi si sono dati à li sacramenti della chiesa

per una usanza : et per culto esteriore, non per vivacità di fede : ne perculto interiore : et quanto piu si andra drieto à questa usanza : tanto piu sara peggio perche : come ti ho detto : li huomini diventano peggiori : et pero tanto piu si provochera Iddio à ira contra di noi : questo si prova in molti luoghi della scrittura : ma adesso bastera questo. *Venite à Bethel*. Il Signore dice : ecco li vostri peccati : et le vostre iniquita hanno provocato l'ira mia voi credete placarmi per andare à messe : fare organi : et paramenti : et altre cerimonie : voi non farete nulla : pero dice il Signore irrisoriamente. *Venite à Bethel*, il quale e interpretato domus dei : idest casa di Dio : venite à la casa mia à sacrificarmi con vostre cerimonie : horsu cominciamo di sopra. *Venite à Bethel : et impie agite ad Galgalam : et multiplicare prevaricationem* : venite capi della chiesa : venite preti : venite frati : venite secolari : venga ogniuno (venite cantori : quelli dico : che beano prima molto bene : e poi cantano la messa) su venite ogniuno : facciamo una bella festa d'organi : di drappelloni : di cerimonie queste non vagliono nulla senza quel di dentro. *Ad Galgalam : et multiplicare prevaricationem* : Galgala è interpretato collis circuncisionis : il buon sacerdote debbe essere circunciso da ogni libidine : et mondo da ogni vitio. Voi andate la à dire messa senza devotione alcuna : et spacciatela presto à contemplatione di qualcuno : voi andate la notte à la concubina : et peggio anchora con li garzoni : et la mattina poi andate al sacramento.

O Roma : ò Italia : che diro io? quanti n'andranno la questa pasqua al sacramento indegnamente : voi havete provocato l'ira di Dio contra di voi et provocate sempre : voi havete fatto il digiuno della pecora. Uno huomo semplice dice : che la Vergine li apparse : et disse : che dividessi una pecora : della quale uscì un serpente : et poi disse : che andassi predicando : che seria una gran pestilentia : ma che chi digiunava il primo sabbato doppo :

che haveva intesa questa nuova in pane : et acqua : et non mangiassi carne la domenica in mediate sequente : che scamperebbe. Et perche è poca cosa digiunare un sabbato in pane ; et acqua : et non mangiare carne una domenica : et li carnali stimano piu la vita corporale : che ogni altra cosa : subito che l'hanno udita l'hanno creduta : non l'hanno tanto esaminata : quanto le cose nostre : laquale habbiamo provate con tante ragioni : costoro hanno creduto piu à uno semplice che al verbo di Dio : et che alla Scrittura Santa. Stolti credete voi : che se fussi stato un angelo : ò la Vergine Maria che havessi detto quelle parole : che l'angelo : ò la vergine havessino fatto manco : che haria fatto un huomo savio : ò santo : ma un' huomo savio ò santo se fussi venuto lo haria detto gravemente : che chi vuole : che li sia perdonato e sua peccati : et scampare da li flagelli che vengono per li peccati : facci penitentia : et non haria detto digiuni un sabbato : perche sa bene : che per digiunare un sabbato et non si levare dal peccato : che dio non sene cura di quel digiuno : et non ne fa stima. Preterea dire il primo sabbato : et cetera non ti pare : che habbia del superstizioso? cosi adunche non credere se non l'haria detto un huomo savio : che l'habbia detto l'angelo ò la Vergine Maria : pero dice il testo. *Et offerte mane victimas vestras*, offerite pure di questi digiuni : che non vi varranno : io vi dico : che moranno di pestilentia : et di spada di quelli : che hanno fatto quel digiuno : sicche non vi varranno questi vostri sacrificii.

Et tribus diebus decimas vestras. Questi tre di possiamo dire : che siano quelli tre di inanzi pasqua : che cominciano il giovedi santo costoro andare à torno alle chiese : alle indulgentie : et perdoni va qua : va la : bacia san Pietro : bacia san Paulo : bacia quel santo : bacia quel altro, venite : venite : suona campane : apparecchiate gli altari : ornate le chiese : venite tutti quelli tre di dico inanzi pasqua : non poi piu la : Dio : se ne ride de fatti

vostrì : et non si cura di vostre cerimonie : il diavolo anchora se ne ride : iusta illud. *Viderunt ea hostes : et deriserunt sabbata eius* : e dice. Voi sarete poi doppo pasqua peggiori : che prima : perche t'ho detto : che andare alli sacramenti in peccato mortale : aggrava piu il peccato : et pero con derisione dice Amos. « *Et sacrificate de fermento laudem : et vocate voluntarias oblationes : et annuntiate : sic enim voluistis ò filii Israel dicit dominus Deus* » : sacrificate col fermento del peccato laude à Dio : et vantatevene : come se voi havessi fatto oblatione voluntarie. Vanno costoro : et dicono vantandosi del bene : io ringratio Dio : che m'ha dato questa gratia : che io mi sono pure confessato questa pasqua : non bisogna dire cosi : ma guarda se tu se bene confessato : et se tu torni piu in peccato : guarda se tu se in charita col tuo fratello : guarda se tu se disposto à morire per Christo : guarda se hai restituito l'usure : et la roba d'altri : guarda se tu ti se dato alla simplicità : et se tu hai dato via il superfluo : guarda come tu vivi : altrimenti non ti varrà nulla havere digiunato la vigilia di san Bastiano : di san Martino : et di santo Antonio per iscampare da la pestilentia : credi adunche : che la Vergine Maria è savia : et non diria queste cose. Egli vuole altro diletissimi : egliè ben gran cosa questa : che dicono questi savi : queste prophetie questo dire : queste cose future : che giova : egli non le credono : quasi dica : che non fussi mai stato ne la chiesa di Dio de le prophetie : et poi viene uno et dice novelle d'una pecora : et lo credano, et sai che l'hanno fatta e savi questa cosa cominciando à Roma. Io non la volsi fare : et non volsi digiunare quel dì : che forse harei digiunato : se non fussi stato quello : tu dirai. O perche frate non volesti digiunare? non vedi tu : che gliè congiuntovi una superstitione : che dice il primo sabbato che lode si debba digiunare. Questo obbligo del primo sabbato piu che gli altri è superstitione : vedi savi : che son costoro : et à quello : che credono. Lo astrologo dice

loro : à questo punto mettere il pie in staffa : et loro lo credono : io ti diro il vero : costoro mi paiono leggerotti come una di quelle penne : che solevano gia portare e cortegiani in testa : à quali e fatto di beretta : et loro stanno la : et paiono savi : et quella penna vola : loro non la vedano : li altri stanno dintorno : et vegonla : et dicono che'l cervello li vola à quel modo : cosi dico io à te che ti pare essere savio : et star la : et non ti conosci : che tu se legierotto : come quella penna. Tu credi à lo astrologo : va vedi se nessuno savio scrisse mai di astrologia : ò Aristotile : ò Platone : non ne troverai nessuno : non dico di quella astrologia : che pone e moti del cielo : dico della indicatoria. Voi dovete far provsione (*sic*) à la pestilentia laquale sera à ogni modo : et non solamente in Italia : ma anchora fuora di Italia. Sono alcuni : che dicano : oh se'l padre ha detto che questa pestilentia non si potra fuggire : et à queste tribulationi non varra rimedio humano : non bisogna fare provsione. Intendi bene figliuolo : non si debbe pero tentare Dio ma ricorrere allui prima : et poi fare e remedii humani : l'altra chi puo fare lavorare : lo faci : perche è buonissima elemosina. Praeterea io intendo : che honorate le feste molto poco : che si va vendendo ogni cosa il di delle feste : massime berlingozi : e si vorria provvedere : ò almanco : che voi dessi licentia à questi fanziugli : che gli toglessino à chi gli vende : et mangiassinegli : io dico senza fare scandalo : ò male nessuno loro. Un' altra cosa intendo : che sono alcuni in consiglio : che quando uno va à partito : dicono diamoli la fava nera : ò bianca : perche eglie della tal parte : et quid peius est : intendo che ve alcuni che dicano : eglie di quegli del frate : diamoli le fave nere. Come? hovvi io insegnato cosi io? io non ho amico nessuno se non Christo : et chi fa bene : non fate piu cosi : che questa non è mia intentione : voi faresti presto nascere divisione tra voi. Chi rende le fave : le dia à chi pare à lui : che sia buono : et prudente : secondo la con-

scientia sua : come io t'ho detto altre volte : et guardate : di non darle à chi sia cattivo : o sciocco : et non ponete mente in viso à persona. Io credo : che voi habbiate fatta una buona elezione di questa presente signoria : io non conosco molto li vostri cittadini : ma secondo intendo è buona elezione.

Hora torniamo à proposito, et al propheta nostro : et faremo fine. *Unde : et ego dedi vobis stuporem dentium in cunctis urbibus vestris : et indigentiam panum in omnibus locis vestris : et non estis reversi à me dicit dominus* : dice il Signore : io v'ho dato stupore di denti : in tutte le vostre città : et luoghi : vuol dire il propheta qui della fame : per laquale e denti diventano stupidi. Io v'ho messo la fame per tutto dice il Signore : perche voi torniate à penitentia et tamen voi non siate anchora tornati à me. *Ego quoque prohibui à vobis imbrem : cum adhuc tres menses superesset usque ad messem.* Io ho prohibita la pioggia dice il Signore : guardate nelle cose naturali. Se voi vedessi adesso : ch'el Signore Dio ritrahessi à se la influentia delle cause naturali : et del cielo etc he togliessi la pioggia ò il sole : et che la terra non potessi fruttificare : et che voi vedessi : che non nascessi herbe : voi diresti all'hora : che Dio fussi grandemente adirato con voi. Così nella chiesa guardate quando Dio cava le cause produttive di bene : non direte voi che sia adirato? Padre sì : et piu anchora quando non solamente leva via le cause buone : ma mette le cattive : così è fatto adesso nela chiesa di Dio : e sono tolte via le piogge le quali facevano far frutto nella terra della chiesa : le piogge sono li buoni predicatori : daquali cagiono le acque. Quando voi vedete adunque che la terra non fa frutto : voi dite : che ella è guasta : così quando vedete : che la chiesa non fa frutto : allora voi dite chella è guasta : guarda nelle cose naturali. *Omne simile generat sibi simile : sol et homo generant hominem* : lo huomo genera l'huomo : la rondine l'altra rondine : l'ulivo genera

l'ulivo, lo stampatore fa l'altro stampatore : il logico l'altro logico : il poeta l'altro poeta : et ogni cosa fa l'altra simile à se : cosi anchora è nelle cose sopranaturali genera Dio cose simili à se : et la chiesa cose simili à se.

Quando adunche vediamo che nella chiesa non si attende piu alla Scrittura Sacra : quando li prelati : et li capi non sanno nulla : se non delle cose del mondo : è segno : che la chiesa non ha la pioggia di sopra : et che Dio è adirato. Tu vedi che hoggi non si attende senon à poesie : et questioni su per li pergami : et rhettoriche : et zachere : et à questo modo generando ogniuno simile à se : bisogna che i populi siano generati simili à li capi : et pero tu vedi : che nelli populi hoggidi non è generato forma alcuna buona interiore, ma solamente 'cerimonie esteriori da tepidi capi delle chiese : et de populi. Dio ha subtrato la pioggia : et ha levato via li apostoli : santo Augustino : et li altri santi Noi non predicamo hoggidi in su pergami (facciamo à, dire il vero) se non logica : et Aristotile : et poeti : et pero non facciamo se non logici : Aristotelici : et poeti : et generiamo i populi simili à noi : et pero dice Dio io v'ho dato stupore de denti : li denti significano anchora li buoni et li eletti di Dio : perche li denti sono bianchi et stanno insieme : cosi li eletti sono bianchi : et mondi di conscientia : et stanno insieme uniti in charita. Questi buoni sono stati stupidi uno tempo : et dicevano quando non sentivano predicare : se non scientie secolari : noi vorremo un poco delle expositioni della Scrittura Santa : et delli Evangelii. Io confesso il mio errore : io fui anchora io gia involto in questo errore : ma poi fui fatto vedere che non si faceva frutto : et non era buona pioggia : essendo adunche mancato il cibo buono dell'anima è mancato la pioggia della terra della chiesa. La pioggia del cielo è quando la viene disopra : cioè quando Iddio manda le sue illuminationi : lequali sono cessate nella chiesa in questi tempi. Tre mesi sono : tre stati della chiesa insino al di del giudicio : noi siamo

hoggi passati tre stati della chiesa : et siamo nel fine del quarto : et restano tre altri secondo le espositioni dello Apocalipse di alcuni antiqui. Il primo è delli predicatori di antichristo : il secondo di antichristo : il tertio doppo la morte di antichristo : et di poi sara la messa del giudicio finale. Hora noi siamo infine nel quarto stato : et sempre nella fine d'ogni stato e gran bene : et gran male : et cosi sara adesso. Io ti potrei dire qui un'altra espositione : ma non è tempo à dirtela adesso : pero non te la diro ma si verifichera à ogni modo. « *Et plui super unam civitatem : et super alteram non plui : pars una compluta est : et pars : super quam non plui, aruit.* » Odi Firenze quello ; che dice il Signore : io ho piovuto sopra una citta : parti poco questo à te Firenze : che Dio habbia piouto sopra di te. Et piu dice il Signore : io ho mandato la pioggia sopra una parte di quella citta : et sopra l'altra : che non ho piouto quella si è seccata : tu vedi bene se questo è vero Firenze. *Et venerunt due : et tres civitates ad unam civitatem : ut biberent aquam : et non sunt satiate.* Firenze egliè piouta la fede sopra di te della quale tu sai : che tu eri come cieca : egliè piouto sopra di te la Scrittura Santa : idest le espositioni di quella in abundantia : sì del Vecchio : et sì del Nuovo Testamento : et delle cose future.

Guarda pure se gliè piouto al frutto : che s'è fatto : questo è segno : che lo pioggia è stata dal cielo : guarda pure se s'è fatto questo frutto in altra citta : et vedrai che sopra l'altre non è piouto : questa mi pare à me la cosa grande. Ma non sopra tutta la citta è piouto : vedilo che quella parte : che ha hauto la pioggia : ha fatto frutto : quella altra non ha voluto venire : et non ha hauto pioggia : et pero non ha fatto frutto. Sono venute anchora delle altre citta : cioè hanno mandato qui per havere di questa pioggia questo so io : che è vero : io li ho scritto : io non voglio dirti anchora chi le sono : bastati che è vero : et hanno cercata la salute di quà

CON LA PRESENTAZIONE

DELLA

LIBRERIA

et non l'hanno udita con l'orecchie loro come hai tu Firenze. Voi dovete pregare Iddio per loro : che sono venuti à bere di queste acque : Dio comincia à togliere il seme di qua : et spargerlo per tutto : perche vorra poi tagliare quelle piante : che non haranno voluto ricevere la pioggia : et che non haranno fatto frutto. « *Et non rediistis à me* » *dicit dominus* : voi non siate tornati à me dice il Signore : per tuttè queste cose : che io v'ho fatte. Si che tornate ogniuno : accioche quando lui verra, vi truovi piante : che habbiate fatto frutto : et conservi in questo mondo : et nell' altra vita : *qui est benedictus in secula seculorum*. Amen.



° ANNALIA CONVENTUS SANCTI MARCI DE FLORENTIA, ALMI
PRÆDICATORUM ORDINIS, AB ANNO MCCCCXXV

(Extrait)

A° MCCCCXCIV

Fol. 15 (recto). Eodem tempore et anno MCCCCXCIII in adventu Caroli VIII, regis Francorum in Italiam, Domino permittente : cum iam Pisas adisset, status Florentinus, ejecta ex urbe Medicea gente, quæ per sexaginta et amplius annos in Urbe primatiam tenuerat, revolutus et in aliam formam mutatus est.

A° MCCCCXCV

Fol. 15 (verso). Inde fratres nostri ex conventu S^æ Catharinæ ejecti sunt et plurimi refugium huc petierunt.

15 (verso). Fr. Hieronymus Ferrasiensis electus est vicarius generalis nostræ Congregationis... Omnia facta sunt cum pace et gaudio.

A° MCCCCXCVI

Fol. 17 (verso). Prædicante fr. Hieronymo iam dicto, vicario nostro in cathedrali ecclesia Florentina, adhuc post quadragesimam, factus est in dies concursus populi frequentior, majorque et fructuosior, quam unquam in suis prædicationibus fuerit, et dum semel, tum in una prædicatione, populum invitaret ad sæculi contemptum et sanctæ religionis ingressum, ita hominum, juvenumque et pueliarum pectora inflammaret, ut unus fratrum nostrorum qui tunc habitum susceperat, sexagenarius et eo amplius exiverit, inter quos fuerunt canonici et nobilissimi cives hujus urbis, quorum nonnulli et uxores concorditer reli-

querant, ut in castitate Domino deservirent, medici, doctores, scholares diversarum professionum... A L numerus nostrorum increvit ad CC.

A° MCCCCXCVIII

F° 24(r°). Anno Domini incarnationis MCCCCLXXXVIII die xxiii mensis Maii, hora xx^a circiter, fratre Hieronymo Savonarola Ferrariensi, vicariatu et vita defuncto, ut supra dictum est... Reverendissimus ordinis magister, frater Joachimus Turrianus Venetus, sua et summi Pontificis auctoritate, fratres nostros omnes, præsentes absentesque, ab omni censura ecclesiastica, propter causis supradictis contracta, solemne absolvit.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	VII
INTRODUCTION.....	1

LIVRE I

Les précurseurs du XII^e siècle

Tableau de l'époque.....	9
CHAPITRE I. — Les Réformateurs moralistes : saint Bernard. — Pierre le Vénérable.....	13
CHAPITRE II. — Les Réformateurs radicaux : P. de Bruys, Henri de Lausanne, Arnould de Brescia.....	27
CHAPITRE III. — Les Réformateurs modérés : Pierre Valdo, Joachim de Flore, François d'Assise.....	48

LIVRE II

Les Précurseurs du XIII^e et de la première moitié du XIV^e siècle

Tableau de l'époque.....	79
CHAPITRE I. — Les modérés : Biblicistes. — Rois et Légistes. — G. d'Occam, Marsiglio. — Dante théologien et ré- formateur.....	85
CHAPITRE II. — Frédéric II de Hohenstaufen. — Fraticelles. — Secte des Apôtres. — Frédéric d'Aragon, roi de Sicile. — Arnaud de Villanova.....	111
CHAPITRE III. — Franciscains spirituels et Vaudois.....	127

LIVRE III

Les Précurseurs de la seconde moitié du XIV^e et du XV^e siècle

Tableau de l'époque.....	137
CHAPITRE I. — Les conservateurs : I. — Italiens : Pétrarque. — Sainte Catherine de Sienne.....	140
II. — Espagnols : Pedro Lopez de Ayala. — Vin- cent et Boniface Ferrier. — Cardinal Ximénès.....	151
III. — Français : Pierre d'Ailly.....	157

CHAPITRE II. — Les Réformateurs modérés : Le songe du Vergier. — Gerson. — Clamengis.....	170
CHAPITRE III. — Les Réformateurs radicaux : I. Vaudois.....	194
II. — Espagnols : Pedro Martinez. — Alphonse Tostado. — Antonio de Lebrija.....	197
III. — Italiens : L. Valla. — J. Savonarole....	203
CONCLUSION	235
APPENDICE.....	239





75405

284.4Q

Bonet-Maury, G.

B64

284.4Q

B64

75405

